



GUYANE

• Guyane

INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

| Guyane

Rapport annuel
2010

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Guyane en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – La géographie et le climat	16
Section 2 – Les repères historiques	17
Section 3 – Le cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage communautaire	22
CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA GUYANE	23
Section 1 – La population	24
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	26
1. Les comptes économiques	26
2. L’emploi et le chômage	31
3. Les revenus et les salaires	36
4. Les prix	41
5. Le commerce extérieur	44
Section 3 – Les politiques et finances publiques	51
1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre	51
2. Le système fiscal	55
3. Les finances publiques locales	62
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	71
Section 1 – Aperçu général	72
Section 2 – L’agriculture et l’élevage	74
1. Panorama du secteur	74
2. Les aides publiques	77

Section 3 – La pêche	79
1. Panorama du secteur de la pêche	79
2. Les aides publiques	83
Section 4 – La filière forêt bois	85
1. Panorama du secteur	85
2. Le soutien à la filière	87
3. La certification de la forêt guyanaise et les perspectives	88
Section 5 – L’industrie et l’artisanat	90
1. Le secteur industriel dans l’économie guyanaise	90
2. Panorama du secteur	90
Section 6 – L’énergie	98
1. L’énergie électrique	98
2. Les sources de production d’énergie	100
3. Le soutien à la maîtrise de la demande en énergie	103
Section 7 – L’eau et l’assainissement	104
1. L’eau	104
2. L’assainissement des eaux usées	106
Section 8 – L’environnement	108
1. La gestion des déchets	108
2. La protection de l’environnement	111
Section 9 – La construction	113
1. Le secteur du BTP dans l’économie guyanaise	113
2. Panorama du secteur	113
Section 10 – Les transports	119
1. Le secteur du transport dans l’économie guyanaise	119
2. Panorama du secteur	120
Section 11– Le commerce	126
1. Le secteur commercial dans l’économie guyanaise	126
2. Panorama du secteur commercial	127
Section 12– Les services marchands	132
1. Le secteur des services marchands dans l’économie guyanaise	132
2. Les TIC en Guyane	133
3. Le soutien à l’innovation	134

Section 13– Le tourisme	135
1. Le secteur du tourisme dans l'économie guyanaise	135
2. Panorama du secteur	136
3. Les politiques de soutien au tourisme	138
Section 14– Le spatial	140
1. L'activité du secteur	140
2. Les incidences sur l'économie de la Guyane	143
Section 15– L'éducation et la santé	145
1. Le secteur « Education et santé » dans l'économie guyanaise	145
2. L'éducation	145
3. La santé	148
CHAPITRE IV– L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	151
Section 1 - La structure du système bancaire	153
1. Les faits marquants de l'exercice	153
2. L'organisation du système bancaire	156
3. La densité du système bancaire	160
4. Les moyens de paiement	163
5. L'activité des fonds de garantie	164
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	166
1. Les taux d'intérêt	166
2. Le bilan agrégé des banques locales	170
3. Les performances financières des banques locales	171
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	175
1. Les avoirs financiers des agents économiques	175
2. Les crédits à la clientèle	179
3. La circulation fiduciaire	184
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	187
Perspectives	191
Annexes	193
1. Statistiques économiques	194
2. Statistiques monétaires et financières	205
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2010	211
4. Liste des publications de l'IEDOM	214

Avant-propos

L'année 2010 en Guyane se caractérise par un profil particulier, avec un début difficile, une embellie en milieu d'année et, notamment chez les entrepreneurs, un retour d'interrogations en fin d'année. L'évolution de l'indice de climat des affaires (ICA) au cours de l'exercice a bien traduit cette évolution, car son retour fin 2010 au niveau de sa moyenne de longue période se fait selon une courbe en V qui s'aplatit nettement.

En effet, si grâce au puissant stabilisateur que constituent les transferts en provenance de la métropole le département a, au final, peu ressenti les effets de la crise mondiale déclenchée en 2008 par les désordres du système financier international, ces événements n'ont pas été sans influence sur les comportements des agents économiques. Ainsi, la consommation a-t-elle pu souffrir une partie de l'année de la constitution d'une épargne de précaution et l'investissement des craintes pour l'avenir des entrepreneurs.

Certains facteurs locaux expliquent également le profil particulier de cette année. Ainsi, la fermeture du pont du Larivot, ouvrage essentiel sur l'axe est-ouest Cayenne / Saint-Laurent-du-Maroni, a-t-elle perturbé des secteurs essentiels comme le BTP ou celui des transports terrestres au cours du premier semestre.

La réouverture du pont, une activité soutenue dans le domaine de la construction de logements et une meilleure orientation de la consommation en fin d'année, ont permis de redresser sensiblement la situation et ramené l'ICA au niveau de sa moyenne de longue période, après plusieurs trimestres nettement au dessous de celle-ci.

Autre note satisfaisante à souligner, le maintien d'un niveau d'activité élevé dans le domaine spatial. Même si ce secteur voit sa contribution relative diminuer dans la formation du PIB de la Guyane (il n'en représente aujourd'hui qu'environ 15 % contre 30 % en 1990), son rôle moteur demeure essentiel pour tout un pan d'activités à forte valeur ajoutée qui ont indéniablement un effet d'entraînement sur de nombreuses entreprises du secteur secondaire ou des services.

Ces facteurs positifs ne doivent cependant pas occulter les vecteurs d'inquiétude que constituent la persistance d'un chômage important, et qui plus est d'un chômage de longue durée qui s'enracine, ou la faiblesse apparente du niveau des investissements productifs.

Pour le chômage, seule une politique volontariste de promotion d'un développement endogène, fondé en premier lieu sur les ressources naturelles de la Guyane, est susceptible d'améliorer à terme la situation.

La faiblesse du niveau des investissements productifs, si on en juge par l'évolution des encours bancaires finançant des biens d'équipement, pourrait s'expliquer par une part significative de financements portée à l'extérieur du département par des établissements pourtant représentés localement. Dans ce cas, il ne s'agirait que d'une faiblesse apparente sans conséquence pour l'évolution ultérieure de l'activité économique en Guyane.



Jean-Pierre DERANCOURT
Directeur de l'IEDOM en Guyane

Synthèse

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

En Guyane, après une année 2009 en demi-teinte, soutenue par l'activité spatiale, l'année 2010 a été globalement meilleure grâce à un deuxième semestre mieux orienté. Des facteurs locaux (principalement la fermeture du pont du Larivot, axe routier majeur) et les incertitudes liées à l'évolution institutionnelle du département ont ralenti l'activité en début d'année. A partir du 3^{ème} trimestre, l'Indicateur conjoncturel de climat des affaires (ICA) s'est redressé pour retrouver sa moyenne de longue période, tout en restant en-dessous des niveaux de 2008.

L'effet de rattrapage a été particulièrement notable pour le secteur du BTP, plus dynamique à partir du mois d'août grâce notamment à la commande publique. Ce secteur, ainsi que l'activité spatiale, ont une nouvelle fois joué un rôle clé dans l'économie, alors que les filières traditionnelles sont en difficulté, handicapées notamment par des blocages institutionnels ou des contraintes environnementales.

Après un fort ralentissement en 2009, les **prix** se sont stabilisés en 2010, alors qu'ils repartaient à la hausse dans le reste de la France. Le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation s'établit à + 0,4 % en décembre 2010, après - 0,2 % en 2009 et + 3,3 % en 2008. Cette modération est la résultante d'une progression importante des prix de l'alimentation (portée surtout par les produits frais) et de l'énergie, tempérée par le recul des prix des produits manufacturés ; les prix des services sont pour leur part restés pratiquement stables sur l'année. La progression du poste énergie provient des ajustements des prix administrés des carburants à partir du second semestre 2010 mais elle reste bien en deçà de ce qui est observé pour la France entière et les autres DOM.

La détérioration du **marché du travail**, déjà observée en 2009, s'est poursuivie en 2010, bien qu'à un rythme un peu moins prononcé. Le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) progresse de 9,1 % en cvs (contre + 14 % à fin 2009). Le taux de chômage se stabilise à 21,0 % de la population active en juin 2010.

Dans ce contexte, la **consommation** finale des ménages a montré quelques signes de reprise progressive en fin d'année, comme le soulignent les résultats de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM. Sur 2010, les recettes d'octroi de mer (+ 6,1 %), les ventes de véhicules neufs aux particuliers (+ 7,3 %) ainsi que les importations de biens de consommation (+ 13,0 %) sont mieux orientées.

L'**investissement** des entreprises reprend timidement en 2010 après un tassement enregistré depuis le premier semestre 2009, tendance corroborée par les professionnels qui font état d'une hausse des prévisions d'investissement au cours de l'année. On observera que les investissements des entrepreneurs antillais semblent également se poursuivre dans le département. Toutefois, le financement des crédits à l'équipement connaît une modeste hausse, malgré une légère reprise d'activité sur le 3^{ème} trimestre. Les investissements publics, avec la construction ou la rénovation d'infrastructures de transport, demeurent en revanche relativement dynamiques. L'investissement des ménages dans l'habitat enregistre une forte

progression, stimulé par des taux d'intérêt historiquement bas et la fin de certains avantages fiscaux en 2011.

Les échanges commerciaux sont soutenus par l'activité spatiale et le cours des matières premières (l'or et le pétrole). La hausse des importations portée par la bonne tenue de la consommation en fin d'année creuse le déficit de la balance commerciale du département à - 923 M€.

Sur le plan sectoriel, l'année a été globalement satisfaisante pour l'activité **spatiale**, malgré des difficultés techniques et des reports deancements au 1^{er} trimestre. Le carnet de commandes atteint, début 2011, un nouveau record.

Le secteur de la **construction** a connu une année mitigée, marqué par un mauvais premier semestre en raison notamment de la fermeture du pont du Larivot. Le courant d'affaires s'est redressé au deuxième semestre, porté par plusieurs chantiers importants : réfection des quais du port de Dégrad-des-Cannes, extension du Centre Hospitalier de Cayenne, construction d'un nouvel hypermarché à Cayenne et de logements sociaux à Saint-Laurent-du-Maroni.

L'activité **touristique** enregistre de meilleurs résultats en fin d'année et le trafic de passagers connaît sa plus forte progression au regard des dix dernières années. En revanche, la plupart des **secteurs traditionnels** sont en repli. Malgré la flambée historique des cours de l'or, les volumes d'or exportés ne cessent de décliner. Le secteur bois, dont la démarche de certification internationale est toujours en cours, entrevoit de meilleures perspectives après la mise en place en 2010 d'une politique de gestion durable de l'activité. La pêche crevette poursuit son déclin compte tenu des difficultés d'accès à la ressource et de l'augmentation des coûts (carburant), alors que les exportations de vivaneaux restent bien orientées avec en parallèle l'élaboration de projets d'industries de transformation.

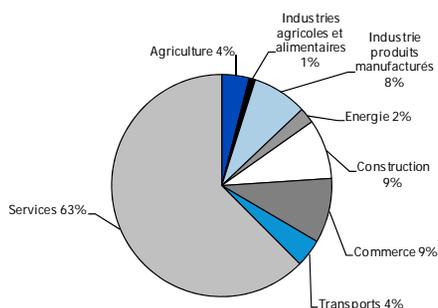
Dans un contexte économique plus favorable en fin d'année, l'activité des **établissements de crédit** est marquée en 2010 par une accélération du rythme de croissance des actifs financiers (singulièrement sur les dépôts à vue des ménages), tandis que la progression des encours de crédits fait ressortir cette année encore un essoufflement de la demande de financement, malgré une légère reprise au 2^{ème} semestre. A fin 2010, la croissance des actifs financiers détenus en Guyane (1,4 Md€) atteint un niveau (+9,3 %) qui se situe au-dessus de la moyenne observée au cours des trois dernières années (+ 5,1 % par an). En dépit d'une timide reprise de la demande de financement au second semestre, l'encours sain (2,2 Md€) ne progresse que de 4,7 % sur un an, contre +7 % en 2009 et +9,6 % en moyenne annuelle sur les trois dernières années. Ce tassement résulte du ralentissement du financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales, alors que l'habitat stabilise son rythme de progression à un niveau soutenu (+10,3 %).

L'exercice 2010 marque un fort ralentissement de la croissance du PNB de notre échantillon de banques, en raison de la stagnation des produits issus des opérations avec la clientèle et de la baisse des produits générés par les opérations interbancaires.

Suite à l'important travail d'assainissement du portefeuille d'encours de crédits, combiné à des politiques plus rigoureuses en matière d'octrois, le taux de créances douteuses de la place (4,7 % à fin 2010) a diminué de moitié en 5 ans (9,4 % au 31 décembre 2005) et demeure stable sur un an.

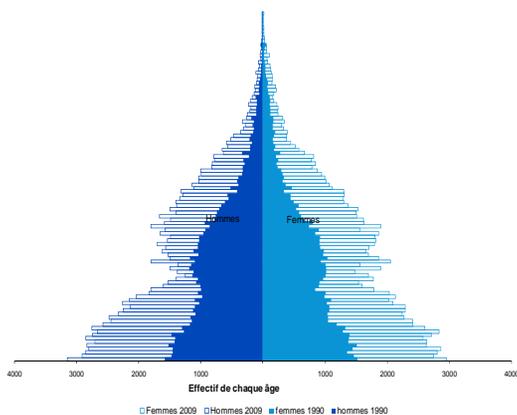
La Guyane en bref

Répartition de la VA en 2007



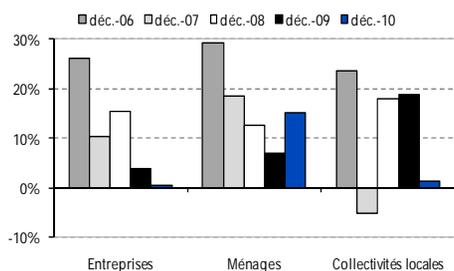
Source : INSEE

Structure de la population aux 1^{er} janvier 1990 et 2009



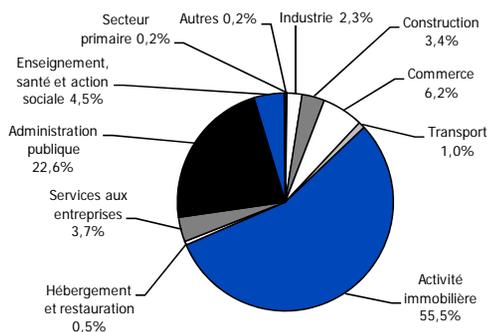
Source : INSEE

Evolution annuelle des encours de crédits par clientèle



Source : IEDOM
Etablissements de crédit installés ou non localement

Risques sectoriels de la Guyane au 31 décembre 2010



Source : Service central des risques – Banque de France
Encours mobilisés (hors engagement de hors bilan et crédits titrisés)

Les chiffres clés de la Guyane**2000****2010****Métropole 2010**

	2000	2010	Métropole 2010
Indicateurs sociaux			
Population (1)	162 018	232 223	62 799 180
Taux de croissance annuel de la population	3,5% (1999)	2,9%	0,7% (moy 1999-2010)
Taux de natalité (pour 1000) (1)	28,4 (2004)	26,9 (2009)	12,7 (3)
Espérance de vie à la naissance des hommes	73,4 (2004)	75,4 (2007)	78,1 (3)
Espérance de vie à la naissance des femmes	80,7 (2004)	81,3 (2007)	84,8 (3)
Taux moyen de réussite au baccalauréat (série générale)	n.d	72,1%	86,2% (2009, yc DOM)
Nombre de médecins généralistes	132	236 (2009)	165 pour 100 000 hbts (2009)
IDH	0,777 (2001)	0,806	0,872
Environnement			
Surface agricole utilisée totale (hectares)	23 195	24 570 (3) (2009)	53,3% (3) Agreste
Part d'électricité renouvelable dans la consommation électrique	n.d	56%	14% (2009)
Zone forestière (% surface totale)	96%	96%	-
Economie			
Produit Intérieur Brut (2) (en millions d'€)	1 729	3 212 (2009)	1 907,1 Md€ (2009)
Taux de croissance annuel du PIB en volume	-10,6%	+3,6% (2009)	-2,6% (2009)
PIB / hab. (2) (en €)	10 458	14 028 (2009)	30 368 (2009)
Population active	77 761 (1999)	75 358	28 millions (2008)
Taux de chômage (enquête emploi Juin)	22,2% (2002)	21,0%	9,2% (4T2010)
Nombre d'allocataires du RMI	9 040	11 046	
Taux d'inflation moyen	1,6 % (2001)	0,2%	1,5%
Consommation électrique (KWh par habitant)	3 085,4	3 270,4	7 745
Dossiers de surendettement déposés	133	185	
Indicateurs sectoriels			
Nombre de tirs d'Ariane	12	6	
Production d'or (en kg bruts)	3 545	1250 (2009)	
Production de riz (en tonnes)	19 612	9 481	
Grumes sorties de forêt exploitées (en tonnes)	52 300	70 619	
Prise de crevettes (en tonnes)	2 737	969	
Consommation de ciment (en tonnes)	55 431	80 009	
Trafic portuaire (en tonnes)	620 538	606 769	
Trafic aérien (nbre de passagers)	354 846	423 849	
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	n.d.	5 664	
Nombre d'habitants par guichet bancaire automatique	3 204	2 394	
Nombre de comptes de dépôt à vue par habitant	0,41	0,50	
Actifs financiers (en millions d'€)	632,1	1 377,0	
Encours sains total (en millions d'€)	989,9	2 219,2	
Encours sains des établissements implantés localement (en millions d'€)	805,5	1 898,4	
Taux de créances douteuses brutes de la place	22,3%	4,7%	

(1) estimations ; (2) PIB 2009, estimation CEROM ; (3) données provisoires ; n.d : non disponible

Source : INSEE, Rectorat, DSDS, CAF, EDF, ArianeSpace, DRIRE, DAF, ONF, IFREMER, Ciment guyanais, DDE, CCIG, IEDOM



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

A la différence des autres départements d'Outre-mer qui sont des îles, la Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain. Elle s'intègre dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 846 km² selon l'IGN (Institut géographique national)¹, la Guyane occupe seulement 4 % de la surface de cette région alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la superficie du Portugal.

La Guyane est bordée au nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ. A l'ouest, on trouve le Suriname (520 km de frontière commune) avec pour frontière le fleuve Maroni et enfin, au sud et à l'est, le Brésil avec lequel elle partage 580 km de frontière. La frontière Est avec le Brésil est constituée par le fleuve Oyapock. Le relief du département est peu marqué, avec une zone de collines littorales et quelques points dépassant 600 m d'altitude dans le sud, le plus haut culminant à 830 m.

La Guyane est recouverte à 94 % par la forêt amazonienne qui est sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, la Mana, la Sinnamary, l'Approuague, l'Oyapock, l'Organabo, l'Iracoubo, le Kourou). La côte est constituée de mangroves sur plusieurs kilomètres. La bande côtière, qui a subi une forte déforestation, se présente sous forme de savanes.

La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'équateur ainsi que sa façade océanique lui confèrent une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la faible amplitude des températures. En revanche, les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet, entrecoupée par une petite saison sèche aux alentours de mars et une plus longue d'août à novembre. La pluviométrie annuelle varie de 1 700 mm dans le nord-ouest à 3 800 mm dans la région de Régina-Cacao. Elle est de 3 000 mm en moyenne sur la bande côtière de Kourou à Cayenne et un peu moindre dans les régions de l'intérieur (2 500 mm).

L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

¹ Surface en projection inscrite au RGE (référentiel à grande échelle).

Section 2

Les repères historiques

Les premières traces de peuplement de l'Amazonie, datent d'environ 6 000 ans avant notre ère. À la fin du III^{ème} siècle, les indiens Arawak et Palikur arrivent sur le littoral et chassent les premiers habitants, puis des indiens parlant le Caraïbe occupent à leur tour le littoral et l'est de l'actuelle Guyane, à la fin du VIII^{ème} siècle.

Les européens découvrent la Guyane en l'an 1500, l'espagnol Vicente Yanez Pinzon posant le premier pied en terre guyanaise lors de son voyage entre les deltas de l'Amazone et de l'Orénoque. Après plusieurs tentatives de colonisations infructueuses, les français s'y installent véritablement en 1643. Sous les ordres du commandant Poncet de Brétigny, les hommes de la compagnie du Cap nord construisent un village fortifié sur une colline qu'ils nomment colline Cépérou, du nom du chef indien à qui ils l'achetèrent. La première mise en valeur du territoire débute treize ans plus tard lorsque des colons hollandais débarquent, amenant avec eux les premiers esclaves venus d'Afrique. En 1664, les français reprennent la Guyane aux hollandais. C'est ainsi qu'elle devient territoire français et colonie esclavagiste. Les premières matières exportées sont le roucou, l'indigo, le coton, la canne à sucre, le café, la vanille, les épices ainsi que les bois exotiques. En 1763 débarquent à Kourou plus de 15 000 hommes chargés d'accélérer la colonisation des terres, mais près des deux tiers meurent dès la première année. Les survivants se réfugient sur les Îles du Diable d'où les moustiques sont absents, avant d'être rapatriés en métropole. Les Îles du Diable deviennent ainsi les Îles du Salut.

Alors que l'esclavage avait été aboli entre 1794 et 1802, sous l'égide de la Révolution, Bonaparte le rétablit donnant lieu à de nombreuses révoltes. Une partie de la population noire refuse la servitude et s'enfuit dans la forêt prenant le nom de noir marron (« neg'marrons »). Entre 1817 et 1848, les colons reprennent le programme de réforme de l'agriculture qu'avait mis en place Joseph Guisan, un ingénieur suisse, cinquante ans plus tôt. La Guyane compte alors plus de 19 000 habitants dont près de 13 000 esclaves. En 1828, la mère Anne Marie Javouhey, membre de la congrégation des sœurs Saint Joseph de Cluny, rachète des esclaves, en fait des hommes libres et met en valeur avec eux la région de Mana. Ses idées anti-esclavagistes sont soutenues par le député de Martinique et de Guadeloupe, Victor Schoelcher, et aboutiront en 1848 à l'abolition de l'esclavage.

Entre 1792 et 1805, le premier bagne ouvre à Sinnamary pour les ennemis de la Révolution. À partir de 1852, sous Napoléon III, commence véritablement la déportation de forçats à destination de la Guyane afin de combler le besoin de main d'œuvre qu'a entraîné l'affranchissement de plus des deux tiers de la population. La Transportation est officiellement instituée en 1854. Trois bagnes sont construits à Cayenne, sur les Îles du Salut ainsi qu'à Saint-Laurent-du-Maroni. Saint-Laurent devient ainsi le centre administratif d'un système carcéral qui « accueillera » plus de 90 000 hommes et femmes en un peu plus de 90 ans d'existence.

En 1855, le premier site aurifère est découvert sur un affluent de l'Approuague donnant lieu à une ruée vers l'or qui ne s'achèvera qu'à la fin de la seconde guerre mondiale et

amènera de nombreux émigrants notamment des Antilles. De 1910 à 1930, on dénombre plus de 10 000 orpailleurs dont l'activité entraîne une croissance du commerce local mais aussi la fermeture des dernières plantations. L'économie a également été impactée par l'arrivée de martiniquais après l'éruption de la Montagne Pelée en 1902.

En 1938, suite à une campagne de sensibilisation de plus de 15 ans, menée par le journaliste Albert Londres avec le soutien du député de la Guyane, Gaston Monnerville, plus aucun transport de prisonniers ne fera route vers la Guyane. Cependant, la fermeture effective du bagne ne se fera qu'en 1946 et les derniers rapatriements en 1953.

En 1946, la Guyane obtient le statut de département français alors que l'économie est en déclin et l'état sanitaire préoccupant. Le gouvernement prend des mesures sanitaires en luttant contre le paludisme et en créant des centres de protection maternelle et infantile ainsi que des dispensaires. Sur le plan économique, la balance commerciale reste cependant très déficitaire et les coûts de production demeurent élevés.

1965 marque le début de la construction du Centre Spatial Guyanais à Kourou. Rapidement l'activité spatiale va prendre une place importante dans l'économie et la vie guyanaise. Le 9 avril 1968 est lancée la première fusée sonde baptisée Véronique. Depuis cette date plus de 200 lancements ont été réalisés de Kourou. La première fusée Ariane fruit d'une collaboration européenne dans le domaine spatial décollera le 24 décembre 1979.

Depuis 1982 et les lois de décentralisation, un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales est mis en place. Dans les années 1990, la Guyane, territoire français intégré à l'Union européenne, devient un pôle d'attraction, attirant vers lui des courants migratoires en provenance des pays voisins comme le Suriname, le Brésil ou encore Haïti. En 2010, la Guyane compte près de 230 000 habitants contre 27 900 habitants en 1954.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'Outre-Mer) régie par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Guyane, qui relève des départements et régions d'outre-mer au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Grâce à la loi du 31 décembre 1982, ces mêmes départements sont également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales pour lesquelles la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « **Départements et Régions d'Outre-Mer** » (**DROM**).

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2005³. A l'exception de la formation professionnelle, entièrement transférée aux seules Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE : VERS LA COLLECTIVITE UNIQUE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM la possibilité de créer une **collectivité unique** se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003¹. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

Dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer tenus en 2009 et suite aux souhaits des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane en janvier 2010 sur leur évolution institutionnelle. Deux scrutins ont été organisés sur la question de l'évolution institutionnelle. Le 10 janvier 2010, les électeurs guyanais devaient ainsi répondre à la question : « Approuvez-vous la transformation de la Guyane en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? ». La réponse étant majoritairement négative², une seconde consultation a été réalisée le 24 janvier sur la question suivante : « Approuvez-vous la création en Guyane d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? ». Dans les deux départements le « oui » l'a emporté, avec en Guyane 57,48 % des suffrages exprimés, et un taux de participation de seulement 27,44 %, et en Martinique avec 68,30 % des suffrages, et un taux de participation de 35,81 %.

Par ces scrutins, l'autonomie institutionnelle de ces départements a donc été rejetée mais la rationalisation des structures administratives locales a été approuvée. Cette consultation s'inscrit avant la réforme nationale des collectivités territoriales prévue pour 2014, à travers laquelle des conseillers territoriaux devraient se substituer aux actuels conseillers régionaux et généraux.

Le calendrier de mise en place de la nouvelle institution qui exercera à la fois les compétences dévolues au département et à la région, tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution, reste à affiner. Cette nouvelle organisation administrative mettra fin à une situation introduite en 1982, souvent critiquée pour sa complexité administrative : l'existence, sur un même territoire, de deux collectivités distinctes qui font de la Guyane et de la Martinique des régions « monodépartementales ». Désormais ces territoires disposeront d'une collectivité, d'une assemblée élue et d'un exécutif responsable devant cette assemblée.

¹ A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant pour ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

² En Guyane, avec un taux de participation s'élevant à 48,16 %, le « non » a recueilli 22 146 voix, soit 69,8 % des suffrages exprimés. En Martinique, avec un taux de participation de 55,35 %, le "non" l'a emporté également obtenant 125 633 voix, soit 78,9 % des suffrages exprimés.

En janvier 2011, la ministre de l'Outre-mer, Mme Marie-Luce Penchard, a présenté en Conseil des Ministres les projets de loi relatifs à la mise en place des futures collectivités uniques de Guyane et de Martinique. Le Conseil d'Etat a validé ces projets. Les deux régions ont fait des choix différents puisque les institutions martiniquaises seront constituées d'une assemblée et d'un conseil exécutif alors que la Guyane sera uniquement dotée d'une assemblée¹. La première élection des membres de l'Assemblée de Guyane devra avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012. Le projet de loi définit les modalités organisationnelles et de fonctionnement de la nouvelle collectivité et notamment sa gouvernance, son mode de scrutin, ses compétences, ses moyens, et le nombre de ses conseillers. Le nouveau statut des nouvelles collectivités uniques résultera d'une loi ordinaire qui devrait être votée dans le courant du deuxième trimestre 2011.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le **principe de l'identité législative**. Néanmoins des **adaptations** aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- **le droit domanial** : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « **des cinquante pas géométriques** » ; l'ensemble des cours d'eau est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- **la fiscalité**² : alors que les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, **la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %)** ; **l'impôt sur le revenu est réduit de 30 %** dans les trois premiers départements cités et **de 40 % en Guyane**. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : **l'octroi de mer** dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de **défiscalisation** ont été prévues depuis vingt cinq ans par tous les gouvernements successifs afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.
- **le droit de la fonction publique** : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Jusqu'alors, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le gouvernement.

¹ A ces organes s'ajoutera, pour les deux régions, un conseil économique, social et environnemental.

² Cf. Chapitre II section 3, § Le système fiscal

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques² (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution, ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l'Union européenne tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'Union européenne et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les DROM bénéficient ainsi au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 M€ à laquelle s'ajoutent 482 M€ de fonds RUP⁴ soit un total de 3 178 M€ sur la période 2007- 2013 (contre 2 885 M€ pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins et des sources de dépenses inadaptées au contexte guyanais (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et Loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2 l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁴ En complément des fonds structurels, l'Union européenne alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



CHAPITRE II

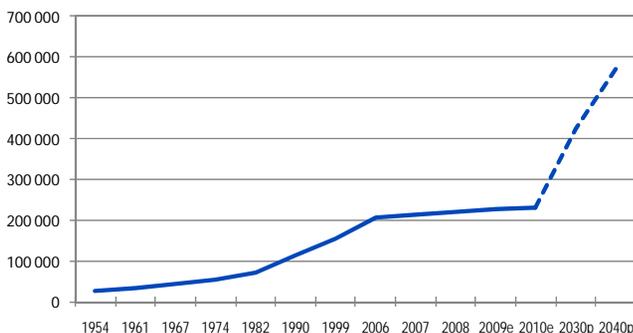
Panorama de l'économie de la Guyane

Section 1

La population

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. Elle est composée de personnes d'origines créole, amérindienne, bushinengue¹, métropolitaine, hmong² (regroupées essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), chinoise et également d'immigrés (essentiellement originaires d'Haïti, du Suriname et du Brésil).

Evolution de la population de Guyane à l'horizon 2040



e : estimation annuelle de la population au 1^{er} janvier
p : projections
Source : INSEE

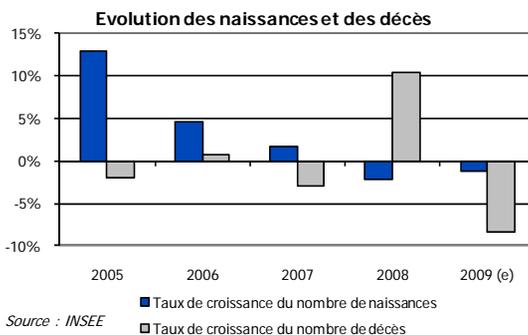
La Guyane, qui comptait une population d'environ 28 000 habitants au milieu des années 50, a connu jusqu'au début des années 80, une croissance moyenne de 3,5 %/an, qui s'est ensuite accélérée (+ 5,7 %) avec l'apport migratoire au cours de la décennie 80, pour revenir à + 3,6 % en moyenne pendant la décennie 90. D'après les derniers résultats actualisés de l'INSEE, on observe une certaine stagnation de ce rythme de progression (+3,7%/an sur les onze dernières années, de 1999 à 2010), visible surtout à partir de 2007. Toutefois, ce taux de croissance démographique reste toujours le plus dynamique des régions françaises, la population ayant été multipliée par deux en 20 ans.

La répartition de la population sur le sol guyanais est très inégale. La densité moyenne en 2010 n'est que de 2,7 habitants au km² (contre près de 248 habitants au km² en Guadeloupe, 339 en Martinique et 108 en métropole) car une grande partie du territoire n'est pas habitée, l'essentiel de la population étant concentrée sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers. Les polarités territoriales établies par le Schéma d'aménagement régional (SAR) distinguent les polarités principales (Cayenne et Kourou), les polarités transfrontalières Ouest et Est, les communes du Maroni et les communes isolées. Les polarités principales concentrent près de 73 % de la population et la quasi-totalité du tissu économique sur seulement 14 % du territoire. Il s'ensuit des problèmes de saturation des infrastructures par rapport à leurs potentialités initiales, une pénurie de foncier et des tensions sur le marché du logement, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni qui connaît le taux de croissance démographique le plus élevé du département (+ 7,5 %/an entre 1999 et 2007).

¹ Descendants d'esclaves du Suriname, appelés également noirs marrons.

² Laotienne.

Au 1^{er} janvier 2010, la population du département est estimée par l'INSEE à 232 223 habitants (chiffre établi sur la base des résultats du recensement rénové¹), contre 225 751 début 2009². L'évolution démographique reste liée pour les trois quarts au solde naturel (excédent des naissances sur les décès), et pour un quart au solde migratoire (entrées-sorties). D'après les dernières données disponibles, on observe pour la 2^{ème} année consécutive, un recul du solde naturel estimé, mais de moindre ampleur en 2009 (-0,2 % après -3,7 % en 2008), qui serait expliqué par un recul moins important du nombre de naissances sur la période (-1,2 % après -2,2 %) alors que le nombre de décès accuserait une baisse significative (-8,3 % contre +10,4 % en 2008). Depuis 2006, le rythme de croissance des naissances a ralenti, voire même serait devenu négatif depuis les estimations de 2008. Malgré un très léger recul, l'indicateur conjoncturel de fécondité reste élevé (3,6 enfants par femme³).



Indicateurs démographiques

	1990	2006	2007	2008	2009e
Nombre de naissances	3 606	6 276	6 386	6 247	6 171
Nombre de décès	594	711	690	762	699
Accroissement naturel	3 012	5 565	5 696	5 485	5 472
Taux de fécondité (enft/femme)	n.d	3,8	3,7	3,6	n.d
Espérance de vie des hommes	66,6	74,4	75,4	74,8	n.d
Espérance de vie des femmes	76,1	81,0	81,3	81,2	n.d

Source : INSEE (2009 estimations)

La Guyane est la région la plus jeune de France. La pyramide des âges établie au 1^{er} janvier 2009 indique que les moins de 20 ans représentent 44 % des habitants, contre un quart de la population pour la France entière. En revanche, la tranche des 60 ans et plus, est plus importante sur la France, à 22 % de la population totale, contre seulement 6 % en Guyane. Par rapport à 1990, la répartition de la population par âges est restée équivalente. Selon les dernières projections réalisées par l'INSEE, la population guyanaise atteindrait 574 000 habitants à l'horizon 2040 si les tendances démographiques récentes en termes de fécondité, de mortalité et de migrations se confirment. La Guyane resterait de loin la région française la plus dynamique avec une croissance annuelle moyenne de 3,1 % entre 2007 et 2040, en dépit d'un certain tassement (plus que 2,6 %/an entre 2030 et 2040) dû à une dégradation plus rapide du solde migratoire.

¹ A partir du 1er janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 7 à 9 ans est remplacé par des enquêtes annuelles de recensement. Cette nouvelle méthode permet de disposer chaque année d'informations récentes et d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des habitants. Pour information, la population municipale issue de l'enquête annuelle de 2008, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 est de 219 266 personnes.

² Données actualisées par l'INSEE par rapport aux dernières estimations fournies dans notre précédent rapport annuel.

³ En comparaison, cet indice se maintient à 2 enfants par femme pour la France entière qui est déjà l'un des pays les plus féconds d'Europe.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES

Les départements d'outre-mer disposent d'un système statistique développé quand on les compare aux collectivités métropolitaines correspondantes, avec notamment des comptes économiques régionaux détaillés. Néanmoins, les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés en valeur (soit en nominal ou à prix courants) avec un décalage de 3 ans. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD, lancé en 2003, permet de publier des estimations des principaux agrégats économiques pour l'année N-1 en valeur, ainsi qu'en volume (soit déflaté). En Guyane, ces **Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM)** ont été diffusés pour la première fois en septembre 2007.

Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières informations disponibles de l'année écoulée : il ne s'agit donc pas de comptes définitifs.

Les estimations font l'objet de révisions successives, en fonction de l'avancement de la collecte des données. Le modèle **TABLO-Guyane** utilisé pour ces estimations, est un modèle macro-économique de type keynésien dit « quasi-comptable ». Il permet de projeter les comptes économiques d'une année donnée à partir d'hypothèses d'évolutions de l'offre et de la demande de biens et services. En Guyane, ce modèle est construit avec 25 branches et 25 produits. Il est basé sur le TES (Tableau des Entrées-Sorties) de la comptabilité nationale. Ces relations comptables permettent d'assurer la cohérence du modèle en décrivant les équilibres nécessaires entre les ressources et les emplois pour chaque opération. La projection du compte se fait selon la méthode de Léontieff, fondée sur les interactions entre branches, et celle de Keynes, fondée sur l'interaction revenus-consommation.

1.1 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

Le Produit intérieur brut (PIB)¹ en Outre-mer représente moins de 3 % du PIB français². Le PIB guyanais, évalué à 3,2 Md€ en 2009, représenterait environ 16,8 % du PIB généré aux Antilles Guyane (contre 15,4 % en 1993).

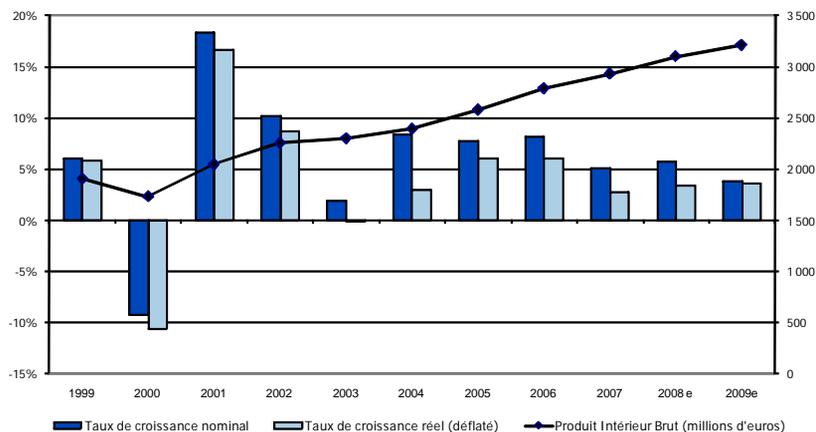
D'après les premières estimations de CEROM, le département se détache clairement des autres géographies : alors que les autres DOM sont confrontés à la récession économique internationale, accentuée par les mouvements sociaux de début 2009 avec une croissance de leur PIB inférieure à la croissance française (-2,6 % en France, recul sans précédent depuis l'après-guerre, -4,8 % à la Guadeloupe, -6,5 % à la Martinique et -2,7 % à la Réunion), seule la Guyane enregistre en 2009 une croissance positive (+3,6 % en monnaie constante ou « en volume »).

¹ Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts grévants les produits, moins les subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse sur une période d'un an par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

² 1,8 % hors Pacifique et plus que 1,1 % si on enlève également la Réunion.

En valeur (soit non déflaté), le PIB observe toutefois un léger ralentissement de son rythme de croissance, passant de 5,7 % à 3,8 %, expliquée par l'évolution plus contenue des prix (avec une baisse du prix de l'énergie).

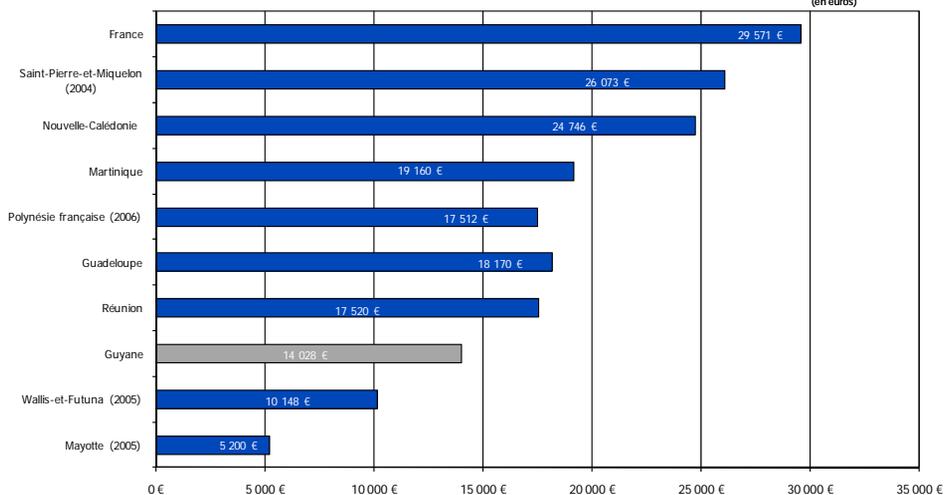
PIB et taux de croissance de la Guyane



Source : INSEE, CEROM (e : estimations comptes économiques rapides)

Le PIB courant par habitant des DOM est structurellement inférieur à celui observé en métropole, le plus gros écart étant constaté à Mayotte et le plus faible à la Martinique. Le PIB par habitant en Guyane s'établit toujours autour de 47 % du niveau national, sa croissance étant en grande partie absorbée par la croissance démographique.

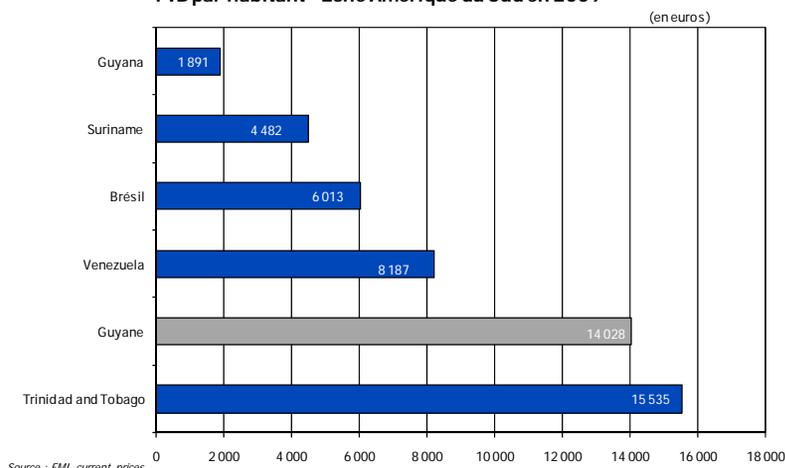
PIB par habitant - France / Outre-mer en 2009



Sources : Comptes économiques provisoires - Insee, ISPF, ISEE, CEROM

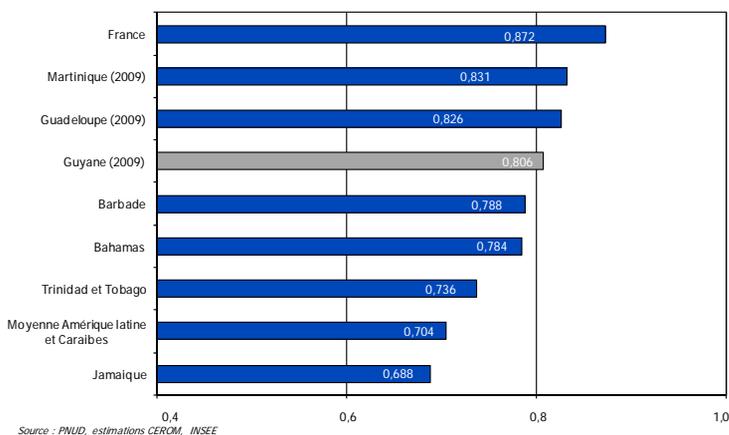
Au sein de la zone « Amérique du Sud », la région se trouve au 2^{ème} rang en termes de PIB/hab, juste après Trinidad et Tobago, qui dispose d'un des plus hauts niveaux de richesse dans la sous région compte tenu de ses ressources naturelles. Cette situation explique l'attractivité qu'exerce la Guyane dans sa zone géographique.

PIB par habitant - Zone Amérique du Sud en 2009



En matière d'IDH (Indicateur de développement humain¹), la Guyane se situerait vers la 40^{ème} place - soit un développement humain très élevé -, derrière la Guadeloupe et la Martinique, mais au dessus de la moyenne d'Amérique latine et Caraïbes. Pour référence, la France est 14^{ème}, le Brésil 73^{ème} et le Suriname 94^{ème} sur une liste de près de 170 pays.

Indicateur de développement humain en 2010



1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En structure du PIB, la croissance de l'économie guyanaise en 2009 est liée à la bonne santé du secteur spatial qui tire les exportations à la hausse (l'activité de lancement est considérée comme une exportation de services de transport). Les autres composantes de la demande affichent des évolutions nettement plus moroses. Notamment après une année 2008

¹ L'indicateur de développement humain (IDH) est privilégié pour les comparaisons internationales du bien-être des populations car il intègre, outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent aussi fortement à la qualité de vie : la santé (appréhendée par l'espérance de vie à la naissance) et l'éducation (taux d'alphabétisation et taux brut de scolarisation). Il est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

exceptionnelle, la croissance de l'investissement connaît son plus bas niveau depuis 5 ans. L'évolution de la consommation finale des ménages comme des administrations a également ralenti mais reste positive dans un contexte d'inflation contenue.

L'Équilibre emploi ressources

en millions d'euros

	Comptes définitifs				Estimations comptes rapides		
	1999	part	2007	part	2008e	2009e	Var 2009/2008
Ressources							
Produit Intérieur Brut	1 905	57,3%	2 931	63,4%	3 095	3 212	3,8%
Importations (biens et services)	1 418	42,7%	1 694	36,6%	1 445	1 553	7,5%
Emplois							
Consommation finale des ménages	996	30,0%	1 477	31,9%	1 548	1 571	1,4%
Consommation finale des administrations	900	27,1%	1 539	33,3%	1 585	1 599	0,9%
Formation brute de capital fixe	394	11,9%	707	15,3%	917	927	1,2%
Dépenses de touristes	-	-	-	-	38	39	2,3%
Exportations (biens et services)	1 118	33,7%	918	19,8%	931	1 033	10,9%

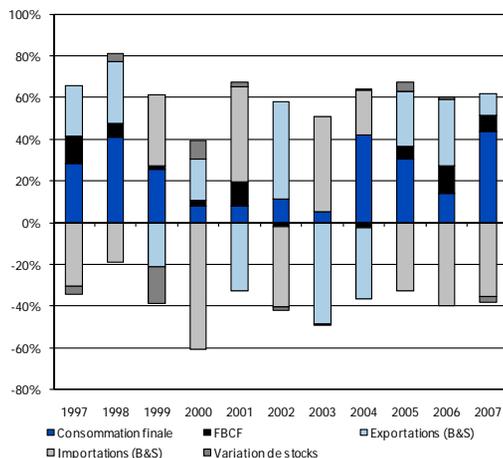
Source : INSEE (base 1995)

La formation du PIB en Guyane diffère sensiblement de celle de la France entière. La consommation finale guyanaise absorbe une grande partie des ressources produites (67 %), mais cela reste peu comparé au niveau national (80 %).

Par ailleurs, le commerce extérieur, structurellement déficitaire, fait apparaître des niveaux d'importations et d'exportations comparés au PIB très élevés par rapport à ce qui est observé en métropole. La filière spatiale, qui est à la fois un gros importateur et un gros exportateur, explique cette particularité. Pour sa part, se situant aux environs de 20 %, la FBCF (Formation Brute de Capital Fixe) affiche un poids comparable à ce qui est observé en métropole.

Sur les comptes économiques définitifs, entre 1997 et 2007, la croissance du PIB (+ 5,8 % en moyenne) est soutenue essentiellement par la consommation finale qui démontre son rôle traditionnel de levier de croissance de l'économie. Il n'en est pas de même de l'investissement qui participe dans de moindres proportions à la croissance (+ 1,5 point de contribution moyenne sur la période). Le commerce extérieur impacte de façon importante l'évolution du PIB, avec de fortes variations des exportations et des importations sur la période.

Contributions à l'évolution du PIB de la Guyane

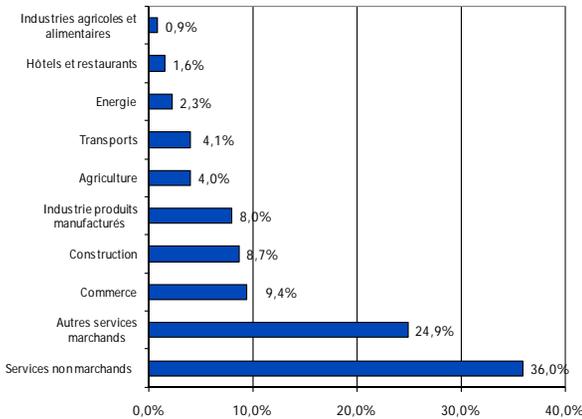


Source : INSEE (B&S : Biens et services)

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire qui réalise 76 % de la valeur ajoutée totale. Le solde se répartit entre le secteur secondaire (20 %) et le secteur primaire (4 %).

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de la Guyane en 2007

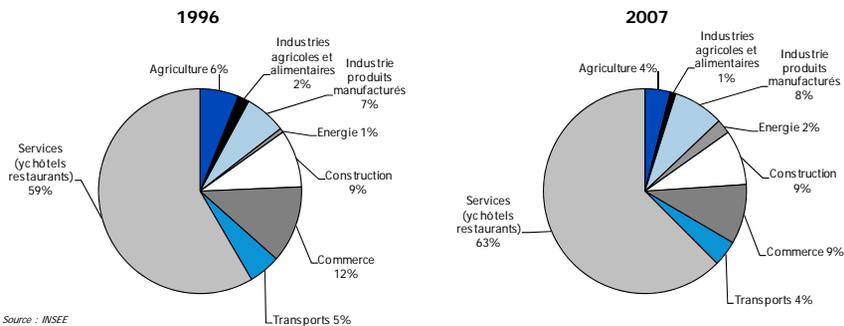


Source : INSEE, comptes définitifs 2007

La structure de l'économie guyanaise diffère sensiblement de celle observée sur la France entière. Le secteur des services non marchands (éducation, santé et administration) occupe une place plus importante en Guyane (36 % d'après les comptes de 2007) qu'en France (22 %), alors que la part des services marchands y est beaucoup plus faible (25 % hors transports, commerce et hôtellerie restauration contre 39 % au plan national). En revanche, les poids des secteurs de la construction et de l'agriculture sont plus importants dans le département (respectivement 9 % contre 6 % et 4 % contre 2 %).

Enfin, le secteur industriel représente tout de même 11 % de la valeur ajoutée guyanaise grâce au secteur spatial, contre 14 % en France. La filière spatiale tient une place importante dans l'économie guyanaise, touchant aussi bien les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises que le transport. Sa part dans la création de richesse est quantifiable par ses effets directs, indirects et induits, qui irriguent l'économie du département¹ dans son ensemble. D'autres activités, pour lesquelles la Guyane dispose d'un potentiel économique, n'apparaissent toutefois pas clairement dans cette répartition sectorielle. Tel est le cas de la filière pêche ou de la filière bois qui concernent à la fois le secteur primaire et l'industrie.

L'analyse de l'évolution des poids des secteurs dans la valeur ajoutée totale sur une période de 11 ans (1996-2007), fait ressortir les transformations économiques qu'a connues le département. Les évolutions les plus significatives concernent le renforcement du poids des services, tirés par les services non marchands (+4 points), et dans une moindre mesure l'énergie et l'industrie des produits manufacturés (respectivement +1,6 et +1,4 point). Les autres branches perdent du poids, principalement le commerce et l'agriculture. Ainsi sur la période, le tertiaire reste prépondérant (75,7 % en 1996 pour 76 % en 2007) alors que la part du secteur secondaire progresse légèrement (de 18,2 % à 19,9 %) au détriment du secteur primaire (qui passe de 6,2 % à 4 %).



Source : INSEE

¹ Le secteur du spatial représentait 16,2 % du PIB en 2002 dont 10,3 % d'effets indirects et 1,9% d'effets induits. Cf Chapitre 3, section 14 Le spatial.

2. L'emploi et le chômage

Remarque liminaire : l'analyse de l'emploi et du chômage est basée sur les estimations de l'enquête emploi annuelle réalisée par l'INSEE en milieu d'année. Elle est complétée par les données à décembre de la DIECCTE.

L'année 2010 a été marquée par la poursuite de la dégradation du marché du travail mais a un rythme moins soutenu qu'en 2009 (+ 10,7 % sur un an de demandeurs d'emplois contre + 13,9 %, l'an dernier). La situation des jeunes et des plus de 50 ans se dégrade. Le taux de chômage (BIT¹) estimé en juin par l'INSEE reste stable sur les 3 dernières années (autour de 21 %).

2.1 LA POPULATION ACTIVE

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, la population active² s'établit en 2010 à 75 358 personnes (soit + 6,6 % sur un an) et la population inactive³ à 66 593 (+ 11,1 %). Le taux d'activité⁴ en Guyane, concernant la population des 15-64 ans, se stabilise sur un an (+ 0,6 point) à 56,3 %. Ce taux est plus faible que celui des autres DOM et de la métropole⁵, en particulier pour les 25-49 ans (dont le taux atteint 72 %) qui enregistrent un différentiel de - 10 points avec les Antilles et de - 17 points par rapport à l'hexagone. L'INSEE relève également une forte proportion d'inactifs sur cette tranche d'âge (28 %). Ces caractéristiques confirmeraient ainsi le fort potentiel de main d'œuvre qui existe dans le département.

Le taux d'emploi⁶ relatif à la population des 15-64 ans est également stable sur un an (+ 0,6 point), à 44,5 %, ce qui représente un peu moins d'une personne sur deux en activité, contre + 63,8 % en France métropolitaine. La situation reste quasi identique aussi bien pour les hommes avec un taux à 52 % (+ 0,4 point sur un an) que pour les femmes 37,4 % (+ 0,6 point).

Le temps partiel continue d'occuper une place importante, touchant 13 % des actifs occupés (+ 1 point sur un an) et concerne plus souvent les femmes et les jeunes (respectivement 20 %, + 2 points et 22 %, + 4 points). Par ailleurs, parmi les 59 554 personnes occupant un emploi, 7,9 % déclarent en rechercher un autre.

¹ Taux de chômage au sens du bureau international du travail : nombre de chômeurs (personnes de plus de 15 ans qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui sont disponibles et qui ont entrepris des démarches de recherche d'emploi ou qui ont trouvé un emploi commençant plus tard) rapporté à la population active totale. Ces personnes ne sont pas nécessairement inscrites au Pôle Emploi, notamment les jeunes. A l'inverse, certaines personnes inscrites au Pôle Emploi ne sont pas systématiquement considérées comme des chômeurs au sens du BIT, si par exemple elles ont eu une « activité réduite » ou qu'elles ne sont pas immédiatement disponibles en raison d'une formation.

² La population active regroupe le total des chômeurs (15 804) et le total de la population active occupée (59 554).

³ On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT), ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

⁴ Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale considérée.

⁵ Soit un taux d'activité de 62,7 % à la Martinique, 63,1 % à la Guadeloupe et 70,3 % en France métropolitaine.

⁶ Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs occupés des 15-64 ans et la population totale des 15-64 ans.

	1999	2009	2010	Var 10/09	Var 10/99
Population active (totale)	77 761	70 663	75 358	6,6%	-3,1%
Hommes	41 884	37 983	41 040	8,0%	-2,0%
Femmes	35 877	32 680	34 318	5,0%	-4,3%
Population active occupée (totale)	55 448	55 738	59 554	6,8%	7,4%
Hommes	31 913	31 524	33 797	7,2%	5,9%
Femmes	23 535	24 214	25 757	6,4%	9,4%
Taux d'activité 15-64 ans (en %)	62,4	55,7	56,3	0,6 pt(s)	- 6,1 pt(s)
Hommes	68,4	62,2	63,2	1 pt(s)	- 5,2 pt(s)
Femmes	56,6	49,7	49,9	0,2 pt(s)	- 6,7 pt(s)

Source : INSEE

2.2 L'EMPLOI

Selon la dernière enquête de Pôle emploi, l'emploi salarié en 2009 continue de progresser mais à un rythme moindre : + 1,2 % (contre + 2,8 % en 2008), ce qui correspond à la création de 310 postes. Au 31 décembre 2009, 3 177 établissements employaient 25 712 salariés.

Le secteur des services (+ 5,3 %), représentant plus d'un emploi sur deux, entraîne cette évolution à la hausse ; plus particulièrement dans les secteurs de la « santé humaine & action sociale » et du « transport », avec respectivement + 15 % et + 22 %. A l'exception du commerce qui ne relève qu'une légère baisse (soit une trentaine d'emplois), les autres secteurs régressent assez visiblement. Le BTP a perdu 130 emplois en 2009 (- 3,6 %), 128 pour l'industrie et l'énergie, notamment dans l'industrie extractive. Le secteur de l'agriculture et de la pêche enregistre la plus forte baisse de son effectif salarié (- 19,4 %).

L'emploi salarié en Guyane

Secteurs d'activité	2000	2008**	2009	Part en 2009	Var. 09/08
Agriculture et pêche*	740	341	275	1,1%	-19,4%
Industrie et énergie	2 653	3 385	3 223	12,5%	-4,8%
BTP	2 107	3 834	3 697	14,4%	-3,6%
Commerce	3 481	4 558	4 524	17,6%	-0,7%
Services	9 456	13 284	13 993	54,4%	5,3%
Total	18 437	25 402	25 712	100%	1,2%

Source : Pôle Emploi

* Le champs de l'enquête du Pôle Emploi n' est pas exhaustif , observant essentiellement l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur privé non agricole.

** données consolidées

L'effectif salarié des bassins de Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni progresse alors que celui de Kourou diminue. Dans le bassin cayennais, la création nette de 388 postes représente une progression de 2,1 % alors que le surcroît d'emplois à Saint-Laurent-du-Maroni est de bien moindre ampleur que l'an passé (+ 0,5 % contre 22 % en 2009). Le bassin de Kourou perd 89 emplois dans le secteur industriel et dans celui des services.

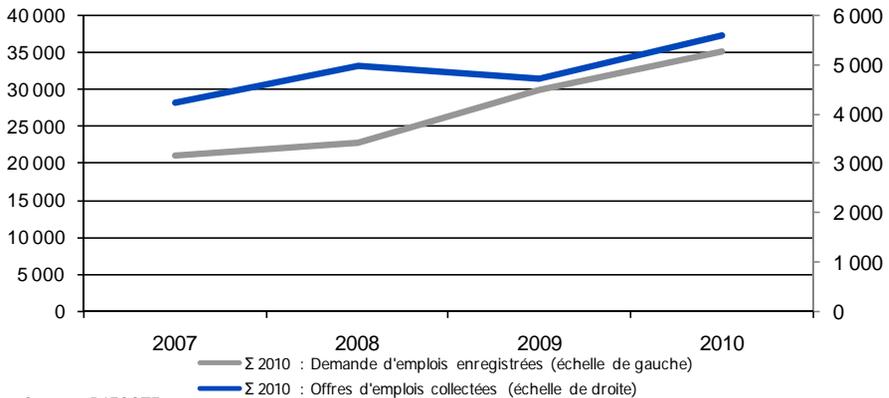
2.3 LE CHOMAGE

2.3.1 L'évolution du taux et de la structure du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi de fin de mois de catégorie A (DEFM)¹ continue d'afficher une progression tout au long de l'année, mais de moindre ampleur qu'en 2009. A fin décembre 2010, le Pôle emploi dénombrait 16 185 demandeurs², soit plus de 1 561 chômeurs supplémentaires sur un an (+ 10,7 % contre + 3,4 % pour la France entière).

En 2010, le marché du travail se caractérise par une poursuite de l'augmentation des demandes d'emploi s'établissant à 35 041 (+ 17,4 % sur un an) et une reprise de l'augmentation des offres d'emploi collectées à 5 593 (+ 18,8 % sur un an).

Marché du travail en Guyane



Source : DIECCTE

Les hommes sont moins fortement touchés par cette hausse (+ 4 % en un an) que les femmes (+ 15 %), corroborant une structure du chômage qui touche plus particulièrement les femmes (60 %). La tranche des 25-49 ans reste stable en volume ; elle constitue 68 % des demandeurs d'emploi et progresse de 11 % sur l'année en nombre. Les chômeurs âgés de 50 ans stagnent en proportion, à 16 %, mais leur nombre augmente sur un an (+ 12 %). Les chômeurs de moins de 25 ans progressent (+ 8 %) ainsi que les demandeurs d'emploi de longue durée, soit de plus d'un an d'ancienneté (+ 12 %).

¹ Catégorie A : personne sans activité, ayant effectuée des actes positifs de recherche d'emploi.

² Données brutes.

Structure du chômage

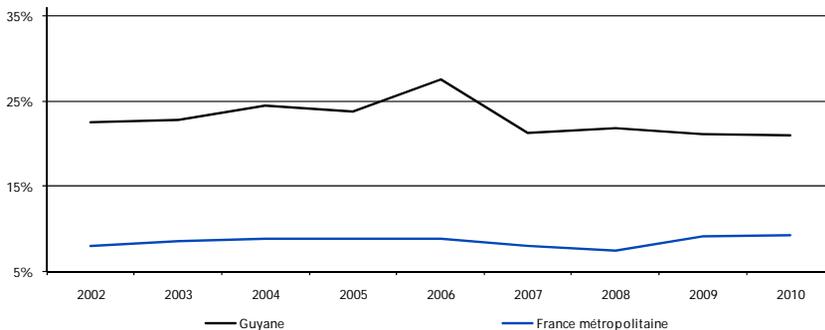
	1999	2009*	2010	Var 10/09	Part en %
DEFM Cat A (données brutes)	13 053	14 624	16 185	11%	
Hommes	6 243	6 221	6 485	4%	40%
Femmes	6 810	8 403	9 700	15%	60%
15-24 ans	2 066	2 358	2 547	8%	16%
25-49 ans	9 743	9 965	11 053	11%	68%
50 ans et plus	1 244	2 301	2 585	12%	16%
Demandeurs d'emploi de longue durée					
moins d'1 an	8 865	9 855	10 858	10%	67%
1 an et plus	4 188	4 769	5 327	12%	33%
Niveau de formation	13 053	14 624	16 185	11%	
Bac + 3 et plus (I et II)	218	416	484	16%	3%
Bac + 2 ans (III)	350	563	634	13%	4%
Bac BTN BT BP (IV)	967	1 693	1 942	15%	12%
BEP CAP (V)	3 556	4 251	4 715	11%	29%
BIS CEP SES BEPC (V)	1 010	1 443	1 620	12%	10%
1er cycle 2eme degré (VI)	6 772	6 125	6 588	8%	41%
Non précisé	180	133	202	52%	1%

Sources : DIECCTE, INSEE (à décembre)

* données consolidées

La dernière enquête emploi de l'INSEE met en évidence une stabilité du taux de chômage au sens du BIT qui s'établit en 2010 à 21 % de la population active (contre 21,1 % en 2009), mais la part d'inactifs progresse. Selon l'INSEE, les jeunes, démotivés, ne se positionneraient plus sur le marché du travail et ne chercheraient pas d'emploi, restant dans la sphère familiale. La durée moyenne du chômage a reculé, passant de 45 à 41 mois. Les actifs sans diplôme sont plus sujets au chômage, toutefois leur part dans la population a diminué entre les deux enquêtes, s'établissant à 33,8 % (soit - 1,8 point). Les diplômés de niveau Bac+2, qui représentent 4,4 %, sont mieux préservés contre le chômage malgré une très légère progression à l'année (3,7 % en 2009).

Taux de chômage au sens du BIT



Source: INSEE - Enquête Emploi juin 2010

2.3.2 L'assurance chômage

En 10 ans, le nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage a progressé de 25,7 % et de 10,7 % entre 2009 et 2010, confirmant la dégradation structurelle du marché de l'emploi.

Bilan de l'assurance chômage

	2000	2009	2010	Var. 10/09
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	5 354	6 082	6 730	10,7%
dont bénéficiaires en suspens fin mois (1)	1 140	67	365	444,8%
Prestations versées (en millions d'€) (2)	35,6	54,4	nd	ns

Source : Pôle Emploi de Guyane

(1) Nombre d'allocataires qui font l'objet d'une suspension de paiement par absence de décision ou pour pointage non parvenu (motif le plus fréquent)

(2) Régime assurance chômage (RAC) + Etat

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Les contrats aidés dans le secteur marchand sont structurellement moins nombreux que dans le secteur non marchand. Ces derniers enregistrent en 2010 une régression globale du nombre d'embauches de 4,8 %. Ce recul se vérifie pour les contrats d'avenir (- 52,3 %) et les contrats d'insertion par l'activité pour lesquels aucun accord n'a été signé en 2010. Seuls les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) augmentent de 6,3 %.

Dans le secteur marchand, le nombre de contrats signés évolue cette année encore à la baisse (- 5,8 % sur un an), avec moins de contrats de professionnalisations (-22,4 %) et toujours une faible utilisation des contrats d'insertion revenu minimum d'activité (CI RMA). En revanche les contrats d'apprentissage marquent une progression de 7,3 % sur l'année et les contrats d'accès à l'emploi (CAE DOM¹) se stabilisent.

Au regard de la formation et de l'insertion, le nombre de contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS²) enregistre un léger repli de 3,4 % sur un an.

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité

	2008*	2009*	2010*	en nombre Var. 10/09
Secteur non marchand	2 884	3 138	2 988	-4,8%
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	2 260	2 618	2 783	6,3%
Contrats d'Avenir (CA)	456	430	205	-52,3%
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)	168	90	0	-100,0%
Secteur marchand	1 254	862	812	-5,8%
Contrats accès à l'emploi (CAE DOM)	337	140	139	-0,7%
Contrats en alternance	453	354	332	-6,2%
C Apprentissage	233	193	207	7,3%
C Professionnalisation	220	161	125	-22,4%
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI RMA)	11	14	9	-35,7%
Aides à la création	274	378	75	-80,2%
PIJ création d'entreprises	22	42	75	78,6%
ACRE (entreprise créée)	123	168	nd	ns
ACRE (exonération accordée)	129	168	nd	ns
Formation et insertion	3 543	3 380	3 235	-4,3%
CIVIS	3 005	2 800	2 706	-3,4%
PIJ mobilité	387	341	nd	ns
FIM (LADOM ex ANT)	87	156	nd	ns
VAE	64	83	43	-48,2%

Sources : ASP/pôle emploi, ADI, DGEFP, CGSS, DTEFP Guyane / DTEFP SEPES

* Données consolidées en 2011

¹ Créés dans le cadre de la loi Perben.

² Le CIVIS a remplacé les « emplois jeunes ». Il a été créé par le décret n°2003-644 du 11 juillet 2003. Il permet à des jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un contrat respectant les minima légaux dans un organisme de droit privé à but non lucratif comme par exemple une association ou un syndicat. Sa durée est de trois ans maximum.

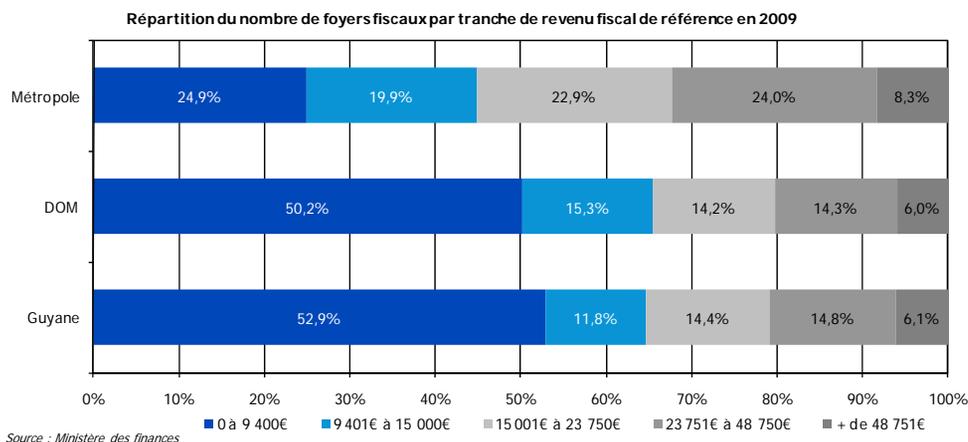
3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

- **La répartition des foyers fiscaux par tranche**

En 2009, la répartition par tranche de revenus des foyers guyanais est voisine de celle des autres DOM, mais très dissemblable de celle affichée au niveau national. Plus de la moitié des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur à 9 400 € contre seulement 24,9 % en métropole.

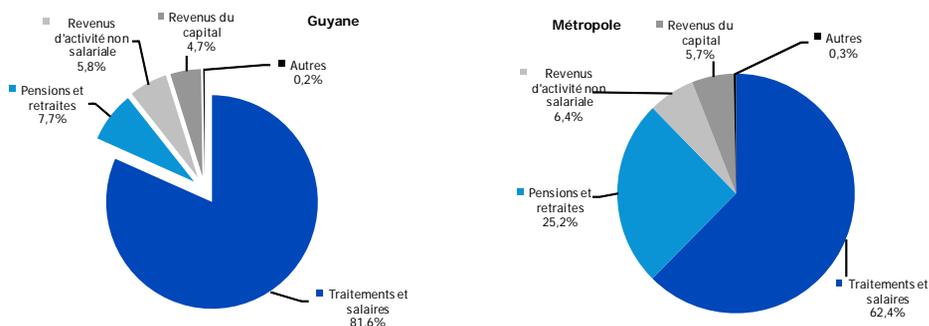


- **L'évolution des différentes catégories de revenus**

Les revenus proviennent essentiellement de sept grandes catégories soumises à des règles d'imposition particulières : les traitements et salaires (TS), les pensions et rentes (PR), les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices des professions non commerciales (BNC), les revenus des capitaux mobiliers (RCM) et les revenus fonciers (RF).

En Guyane, la structure des revenus est différente de celle de la métropole. Ainsi, le poids des traitements et salaires y est nettement plus élevé (81,6 % contre 62,4 % en métropole), aux dépens essentiellement des pensions et retraites (7,7 % contre 25,2 % en métropole). Ceci tient essentiellement à la structure de la population : au 1^{er} janvier 2009, un habitant sur deux avait moins de 25 ans (contre un sur trois en métropole) et seulement 6 % plus de 60 ans (22 % en métropole).

Répartition des revenus déclarés en 2008 par catégories (en M€)



Source : Direction générale des impôts

Le montant des revenus catégoriels déclarés en 2008 s'est élevé à 1 504 M€, soit une progression de 5 % sur un an. Cette évolution est imputable essentiellement aux traitements et salaires (+ 5,2 %) mais aussi aux pensions et retraites (+ 7,3 %). En comparaison, les revenus déclarés en métropole se sont élevés à 919 990 M€ (+ 2,5 % sur un an).

Revenus fiscaux par catégories	2000	2007	2008	Var. 08/07	Part en 2008
Traitements et salaires	806	1 167	1 228	5,2%	81,7%
Revenus d'activité non salariaux	47	90	88	-2,6%	5,8%
<i>Bénéfices agricoles</i>	2	3	3	0,0%	0,2%
<i>Bénéfices industriels et commerciaux</i>	30	53	51	-3,8%	3,4%
<i>Bénéfices non commerciaux</i>	15	34	34	0,0%	2,3%
Pensions et retraites	62	107	115	7,3%	7,7%
Revenus du capital	32	65	70	7,8%	4,7%
<i>Revenus fonciers</i>	27	50	53	6,0%	3,5%
<i>Revenus des capitaux mobiliers</i>	6	15	17	13,3%	1,1%
Autres	2	3	3	13,3%	0,2%
TOTAL	950	1 432	1 504	5,0%	100%

Source : Direction générale des impôts

Enfin, 145 foyers fiscaux (- 2,7 %) étaient soumis en 2009 à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guyane, soit 0,16 % du nombre des foyers fiscaux enregistrés dans le département. Au total, 3 301 foyers sont soumis à l'ISF dans les DOM (0,34 % des foyers fiscaux) et 556 410 en métropole (+ 1,5 % des foyers fiscaux).

3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le Revenu minimum d'insertion (RMI¹) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources² dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'alignement avec la métropole de l'allocation de revenu minimum d'insertion,

1 Cf. Note sur le Bilan du RMI - Perspectives de mise en place du RSA en Guyane/INSEE Ed 2011.

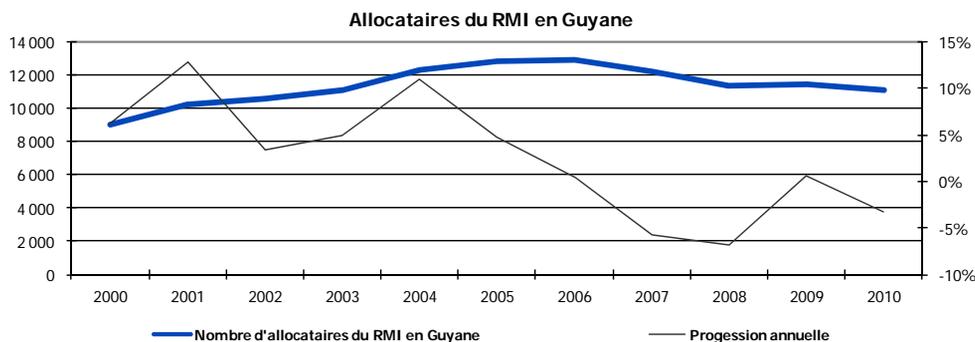
2 Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

dont le principe avait été fixé par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, est effectif.

Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. La gestion ainsi que le financement du RMI et du RSO (Revenu de Solidarité) sont du ressort du Conseil général et les versements sont effectués par la Caisse d'allocations familiales (CAF). La "prime de Noël", versée depuis plusieurs années aux allocataires, est du ressort de l'Etat.

En 2009, suite au mouvement social contre la vie chère et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé une mesure spécifique : le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)¹. Le RSTA est une prestation financée par l'État et portée par la Caisse générale de sécurité sociale en Guyane. Versé depuis juillet 2009 tous les trimestres, ce complément de revenu peut aller jusqu'à 100 € bruts par mois pour une durée de travail de 35 heures par semaine. Au 1^{er} janvier 2011, le RSTA a été remplacé par le Revenu de solidarité active (RSA). Un droit d'option individuel est ouvert aux bénéficiaires du RSTA au 31 décembre 2010 pour permettre à chacun de choisir la situation la plus favorable, le choix étant ensuite irréversible avec une disparition progressive du RSTA.

A compter du 1^{er} janvier 2011, le RSA est entré en vigueur dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre et Miquelon. C'est une allocation dégressive qui vise à remplacer le RMI, l'API, la prime de retour à l'emploi, la prime forfaitaire de retour à l'emploi et l'intéressement temporaire pour les personnes reprenant un emploi à temps partiel. Il est également versé à des personnes déjà en activité ou reprenant un travail à compter du 1^{er} janvier 2011, dont les revenus sont faibles, et qui remplissent les conditions d'attribution du RSTA au titre des mois de novembre ou décembre 2010.



Source : Caisse d'allocations familiale (au 31 décembre)

Au 31 décembre 2010, 11 046 allocataires bénéficiaient du RMI, (- 3,2 % sur un an contre + 0,6 % en 2009). La part des bénéficiaires du RMI représente 5,0 % de la population totale de la Guyane², contre environ 3 % pour la France entière. En incluant les personnes appartenant au foyer, la CAF estime globalement la population concernée directement ou indirectement par le RMI à 30 137 personnes, soit 14 % de la population du département.

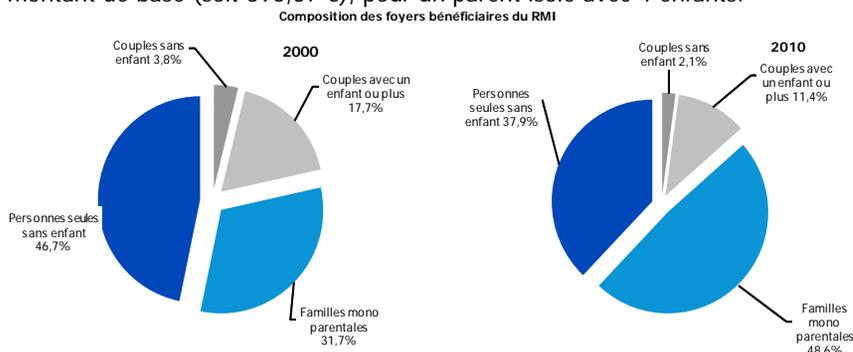
¹ Décret d'application publié au Journal officiel du 29 mai 2009.

² 219 266 personnes : Population municipale (hors doublon), date de référence au 1^{er} janvier 2008 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010. INSEE

Parmi les bénéficiaires du RMI, 3 750 personnes sont seules. La CAF, qui assure le paiement du RMI, a versé 63,8 M€ en 2010¹ (soit un recul de 2 % sur un an compte tenu de la baisse du nombre d'allocataires). Toutefois, le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée en 2010 progresse de 1,6 % sur un an pour s'établir à 453 €.

Au 1^{er} janvier 2011, le montant mensuel du RMI pour un allocataire seul disparaît au profit du RSA. Il est porté à 466,99 €. Par ailleurs, le montant du revenu de solidarité (RSO) a été fixé à 483,81 € jusqu'au 31 mars 2011 (contre 476,66 € au 31 décembre 2010, soit + 1,5%). Ce revenu social, créé par l'article 27 de la loi d'orientation pour l'Outre-mer, s'adresse aux bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans et âgés d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif². Fin 2010, 1 357 bénéficiaires du RSO, étaient enregistrés dans le département contre 1 150 fin 2009, soit une hausse de 18 % sur un an (après + 16 % en 2009). Les jeunes de moins de 25 ans mais plus particulièrement les personnes de plus de 50 ans commencent à avoir une incidence financière importante sur le dispositif car le marché du travail peine à absorber les DEFM des séniors, inscrits à Pôle emploi.

Par ailleurs, les allocataires du RMI ont bénéficié en 2010 de la "prime exceptionnelle de Noël". Le montant de cette aide, identique à celle de 2009, est de 152,45 € pour une personne isolée (contre 220 € en 2008), majorée de 50 % lorsque le foyer se compose d'un couple sans enfant ou d'un parent isolé avec un enfant. En outre, l'aide peut atteindre plus de deux fois et demie le montant de base (soit 396,37 €), pour un parent isolé avec 4 enfants.



Source : CAF

Les personnes seules représentent 86,5 % (- 0,3 % sur un an) des bénéficiaires en 2010, dont 48,6 % de familles monoparentales et 37,9 % de personnes seules sans enfant. Les hommes seuls (avec ou sans personnes à charge) constituent 35 % (- 1 pt) et les femmes 52 % (+ 1 pt) des allocataires. La proportion de couples (13,5 %), avec ou sans personne à charge augmente de presque un point en un an alors que leur nombre diminue de 0,8 %. Hors couple, parmi les bénéficiaires 6 sur 10 sont des femmes seules. La proportion des jeunes de moins de 25 ans est évaluée à seulement 4,8 % du total et elle est en régression sur un an (- 5,5 %). Les allocataires de 25 à 39 ans sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 38,6 % des bénéficiaires du RMI ; leur nombre recule cependant de 4 %. Ceux âgés de 40 à 49 ans et de 50 à 59 ans représentent respectivement 29,6 % (- 2,7 % sur un an) et 19,6 % (- 4,3 %). Enfin, la part des personnes âgées de 60 ans et plus est estimée à 7,4 % (+ 3,6 % en un an).

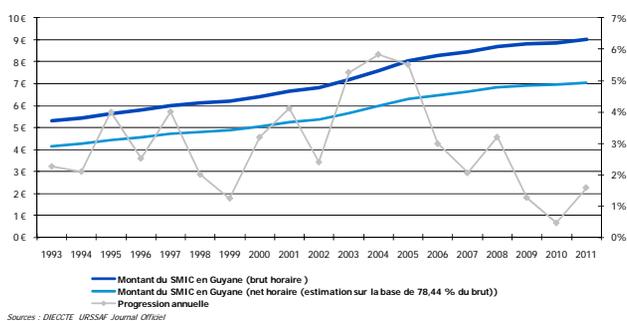
¹ Prime de l'Etat exclue.

² L'allocataire doit renoncer volontairement au RMI, et s'engager à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée pendant la durée du versement du RSO jusqu'à l'attribution de sa retraite.

Le dispositif d'insertion (institué par la loi PERBEN du 25 juillet 1994) est géré depuis 1996 par l'Agence Départementale d'Insertion (ADI), devenue établissement local à caractère administratif en 1999. Elle dispose de quatre antennes situées dans les communes de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Matoury et d'une permanence à Maripasoula rattachée à l'antenne de Saint-Laurent. L'ADI élabore et met en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI). Celui-ci comporte les mesures d'insertion dans les domaines de la santé, du logement, de l'insertion professionnelle, de la création d'activité, de l'insertion en milieu rural, mais également de l'emploi avec le Programme Annuel de Tâches d'Utilité Sociale (PATUS). Pour l'année 2010, l'ADI a disposé d'un budget de 10 M€ (- 4,5 % par rapport à 2009) dont 90 % provient d'une contribution départementale.

3.2 LES SALAIRES

▪ L'évolution du SMIC



Au 1^{er} janvier 2011, le SMIC horaire a été revalorisé, soit un montant horaire de 9 € représentant un salaire mensuel brut de 1 335 € (+ 1,6 % sur un an) pour 151,67 heures.

▪ L'évolution des principaux salaires

Au 1^{er} juillet 2010, la valeur annuelle du point d'indice majoré permettant le calcul des traitements bruts de la fonction publique a été revalorisée de 0,5 % (soit 5 556,35 €) après une augmentation de 0,3 % remontant au 1^{er} octobre 2009. Par ailleurs, l'indice majoré qui avait été relevé de 2 points au 1^{er} juillet 2009 est resté le même en 2010. Il reste à 292 points (+ 2 points par rapport à la dernière réévaluation). Le traitement minimum mensuel brut (hors primes et avantages familiaux) d'un fonctionnaire s'élève désormais à 1 352,05€ en 2010 contre 1 345,32 € fin 2009 (+ 0,5 % sur un an), avant majoration de 40 % applicable en Guyane.

Dans le secteur du BTP, la grille n°2870 de salaires des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des activités connexes de la Guyane étendue par arrêté du 10 juin 2010 instaure une échelle de rémunérations reposant sur des coefficients de classifications et sur une valeur de point (VPI) qui est fixé à 8,45 €. Chacune des 8 catégories correspond à un coefficient qui est multiplié par la VPI. Ainsi le salaire brut mensuel de base, pour 151,67 h/mois, varie selon les catégories de 1 349,89 € à 1 859,00 €.

Selon l'INSEE, en 2008, le salaire moyen des cadres est de 45 775 € annuels, il est supérieur de 5 % à celui de la Réunion, le deuxième plus haut salaire, et de 11 % à celui de la métropole. Hormis le salaire moyen des ouvriers qualifiés réunionnais qui est le plus élevé de l'ensemble des DOM, le salaire moyen guyanais des professions intermédiaires (24 686 €/an), employés (16 384 €/an), et ouvriers non qualifiés (11 320 €/an) est supérieur à celui des autres

DOM dans une proportion moyenne allant de 2 à 7 % selon les CSP. En 2008, avec 21 133 €/an les hommes, en Guyane, gagnaient 11 % de plus que les femmes. Le rapport est toujours à la faveur des hommes que ce soit à la Guadeloupe (20 446 €/an + 13,6 %), à la Martinique (20 352 €/an + 12,5 %), à la Réunion (19 126 €/an + 13,4 %) ou en métropole (22 397 €/an + 33,6 %). L'écart se creuse en fonction de la CSP. Les cadres et ouvriers qualifiés hommes de Guyane perçoivent respectivement un revenu annuel moyen net de 50 193 € et 15 005 €, supérieur de 34 % et 30 % à celui des femmes de la même CSP. Pour les autres CSP la différence n'est qu'en moyenne de 10 % au bénéfice des hommes.

4. Les Prix

LA REGLEMENTATION DES PRIX EN GUYANE

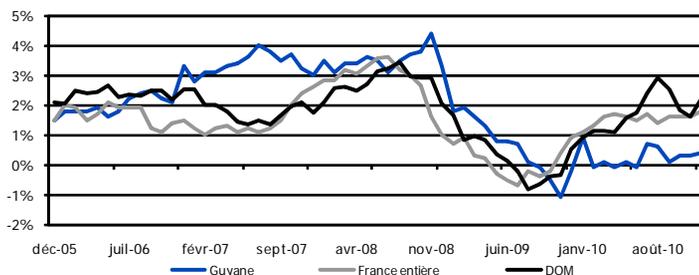
En raison de l'éloignement géographique de la Guyane et de l'étroitesse du marché, certains prix sont fixés par arrêté préfectoral, en vertu du décret n°88-1046 du 17 novembre 1988. Il concerne les produits pétroliers et le gaz domestique, le ciment, la farine et le riz, les livres, les médicaments, les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, la pension et la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, les transports publics urbains de voyageurs, le remorquage dans les ports maritimes, les

ouillages dans les ports maritimes et fluviaux, la manutention portuaire et les consignataires de navires.

Par ailleurs, le décret n°2010-1332 du 8 novembre 2010 est venu modifier le régime de fixation des prix des produits pétroliers et du gaz dans les départements de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique. Ils seront désormais réévalués mensuellement en fonction du coût de la matière première importée (calculé en fonction de la cotation du brut de référence), du coût des produits finis et semi-finis importés et du cours moyen du dollar.

Après un net ralentissement en 2009, les prix se sont stabilisés en 2010, alors qu'ils sont répartis à la hausse dans le reste de la France. Le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation est de +0,4 % en décembre 2010, après -0,2 % en décembre 2009 et + 3,3 % en décembre 2008. Cette évolution est caractérisée par une relative stabilité des prix au premier semestre suivie d'une période d'augmentation à partir de l'été portée par les prix de l'alimentation et de l'énergie. Sur l'année, le taux d'inflation moyen s'établit à +0,2 %, soit en deçà de la moyenne des Antilles¹ et la plus faible évolution depuis les cinq dernières années.

Evolution de l'indice des prix à la consommation



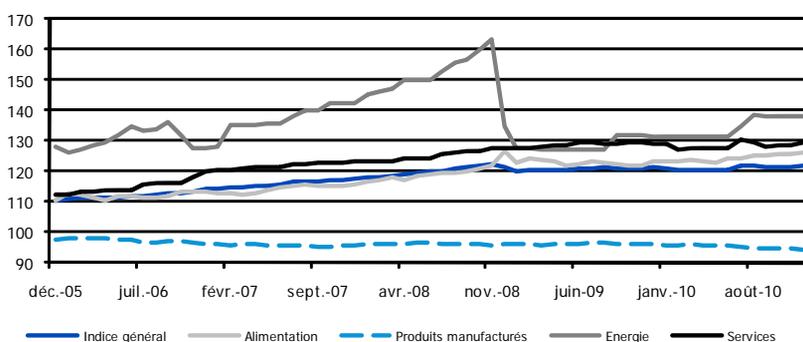
Source: INSEE (Variation annuelle des données mensuelles)

¹ Respectivement + 2,6 % en moyenne sur l'année 2010 pour la Guadeloupe et +1,5 % pour la Martinique.

Selon l'enquête de comparaison entre les prix dans les DOM et la métropole, publiée par l'INSEE en juillet 2010, les prix en Guyane seraient en moyenne plus élevés de 13 % par rapport à la métropole. En prenant comme référence le panier de consommation métropolitain, l'écart de prix serait même de 19,6 %, contre 16,9 % à la Martinique et 14,8 % à la Guadeloupe. Le coût des produits alimentaires, supérieur de 49 % en Guyane, alors que ce type de produit représente le second poste de dépenses des ménages après les services, expliquerait pour partie ces écarts.

Dans le détail et au regard de l'analyse par contribution, cette modération des prix est la résultante d'une progression importante des prix de l'alimentation (+2,2 % après -2,6 % en 2009), portés par la hausse des prix des produits frais et de l'énergie (+5,2 %), tempérée par le recul des prix des produits manufacturés (-1,9 %). Les prix des services sont restés pour leur part pratiquement stables sur l'année (+0,2 %).

Indice des prix à la consommation par poste de consommation en Guyane

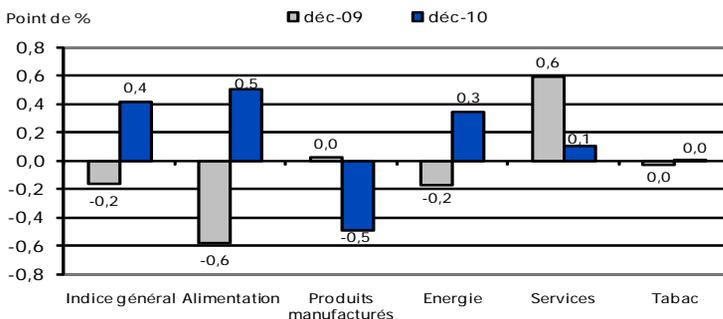


Source: INSEE

La progression du poste énergie provient des ajustements des prix administrés des carburants à partir du second semestre 2010 mais elle reste bien en deçà de ce qui est observé pour la France entière et les autres DOM. Malgré l'atténuation portée par la baisse de la TSC (Taxe Spéciale de consommation sur le Carburant) votée par le Conseil régional de la Guyane en juillet 2010, la nouvelle méthode d'indexation mensuelle des prix sur le cours du baril (demandée par la Ministre chargée de l'Outre-mer) impacte fortement le prix des produits pétroliers qui progressent de 6,3 % (après une baisse de 4,2 % en 2009).

Enfin, le prix du tabac reste quasiment stable (+0,1 %).

Contribution par poste à l'évolution de l'indice général des prix



Source: INSEE

Indices des prix à la consommation (base 100 en 1998)

	Pond. 2010	déc-09	déc-10	Var. 10/09
Indice général	10 000	121,3	121,8	0,4%
Indice général hors tabac	9 953	119,4	120,0	0,5%
Indice général hors énergie	9 330	120,5	120,6	0,1%
Alimentation	2 285	123,5	126,2	2,2%
- Produits frais	369	128,2	141,1	10,1%
Produits manufacturés	2 617	96,2	94,4	-1,9%
Services	4 381	129,1	129,4	0,2%
- Loyers et services rattachés	1 780	132,0	132,1	0,1%
- Service de santé	168	131,1	131,4	0,2%
- Transports et communications	931	112,7	111,1	-1,4%
Energie	670	131,4	138,2	5,2%
- Produits pétroliers	442	139,8	148,6	6,3%
Tabac	47	363,5	363,9	0,1%
Indice France entière		120,0	122,1	1,8%
Indice Guadeloupe		120,4	124,4	3,3%
Indice Martinique		122,0	124,1	1,7%
Indice Réunion		123,0	125,7	2,2%

Source: INSEE

L'OBSERVATOIRE DES PRIX ET DES REVENUS

Conformément à l'article 75 de la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et au décret d'application n°2007-662 du mai 2007, un observatoire sur les prix et les revenus a été créé dans chacun des départements et régions d'Outre-mer avec pour mission « *d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution* ». Le président de l'Observatoire est nommé par arrêté du 1^{er} président de la Cour des comptes parmi les membres du corps des magistrats des chambres régionales des comptes ou parmi les magistrats honoraires de ce corps pour une durée de cinq ans (décret n°2010-763 du 6 juillet 2010).

Chaque observatoire comprend, outre son président, des représentants de l'Etat, des élus locaux, de l'administration, des organisations socioprofessionnelles, des syndicats et des chambres consulaires.

L'observatoire doit se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel, assorti d'avis et de propositions, aux ministres de l'Outre-mer, de l'Economie et des Finances et de l'Emploi.

Mis en place le 17 juillet 2007, l'Observatoire des prix en Guyane s'est réuni plusieurs fois en 2010 notamment sur le thème du prix des carburants.

5. Le commerce extérieur

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières provisoires qui sont révisables pendant 2 ans. Ne portant que sur les échanges de biens, ils excluent de ce fait les échanges de services dont les activités de transport spatial qui correspondent à des services rendus aux sociétés propriétaires des satellites.

Les comptes économiques permettent d'obtenir une analyse plus globale du commerce extérieur (comprenant les biens et les services). Les échanges extérieurs représentent une part importante du PIB : d'après les derniers comptes économiques rapides CEROM¹, les exportations guyanaises en 2009 représentent 3,1 points de croissance sur 3,6 points, ce qui s'explique par l'activité de mise en orbite de satellites. En termes de commerce de marchandises, la balance commerciale guyanaise est structurellement déficitaire et le taux de couverture des importations par les exportations très faible (autour de 13 % sur les 5 dernières années, contre près de 63 % en 2009 en incluant les services). La Guyane n'a que très peu d'industries productives et doit donc massivement recourir à l'importation pour ses matières premières, ses biens de consommation et d'équipement. Parallèlement, la Guyane possède une certaine gamme de produits d'exportation : or, riz, poissons, bois. Cependant, les volumes produits sont relativement peu élevés en raison du manque de structuration des filières, de blocages institutionnels ou de contraintes environnementales. C'est donc l'activité spatiale et les réexpéditions de matériels de transport qui soutiennent les exportations.

L'année 2010 enregistre une reprise des échanges commerciaux de la Guyane, après une contraction conjoncturelle (à la fois locale et internationale) en 2009. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

- l'augmentation du cours de certaines matières premières et métaux, qui provoque une hausse en valeur des entrées (pétrole) et des sorties (or) ;
- des imports/exports de produits à forte valeur ajoutée de la part des opérateurs du secteur spatial
- un début de reprise de la consommation et de l'investissement en fin d'année.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Après une baisse ponctuelle de 9,9 % en 2009, les importations ont retrouvé leur tendance haussière en 2010, progressant de 13,9 %, et refranchissent le seuil du milliard d'euros. Elles traduisent ainsi le redémarrage de l'économie dans son ensemble, tous les postes (biens d'équipement, de consommation) étant concernés.

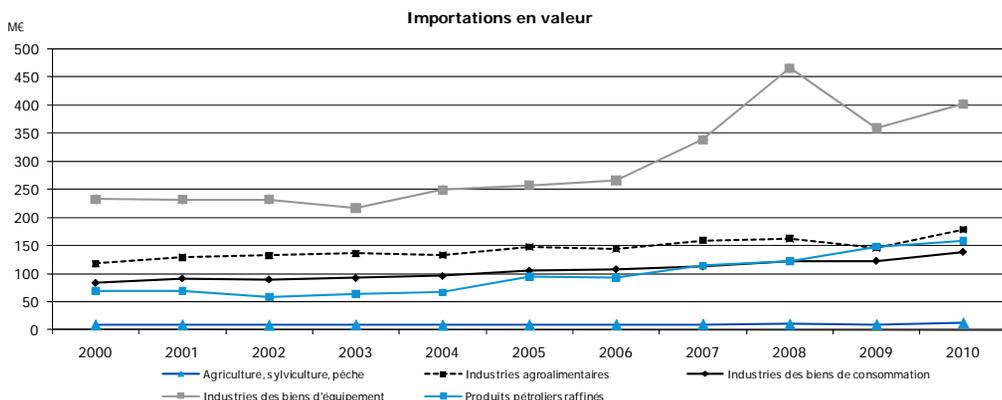
Importations en valeur (millions d'euros)

	2009	2010	Var 10/09
Agriculture, sylviculture, pêche	9,6	12,2	26,7%
Industries agroalimentaires	146,2	178,7	22,2%
Industries des biens de consommation	122,7	138,7	13,0%
Industries des biens d'équipement	358,8	402,0	12,0%
Produits pétroliers raffinés	148,1	158,5	7,0%
Autres (produits métalliques, chimiques, minéraux, en bois ou caoutchouc...)	164,7	191,8	16,5%
Total	950,1	1081,8	13,9%

Source : Douanes

¹ Cf. encadré du Chapitre II, Section 2 .1 « Les comptes économiques ».

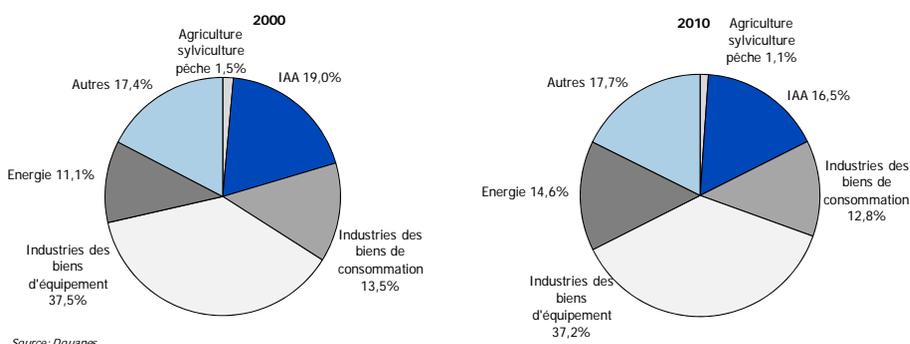
Ce sont les importations de produits issus du secteur primaire et des industries agroalimentaires (IAA) qui enregistrent les plus fortes hausses. Les biens d'équipement se redressent après un repli très marqué en 2009¹. Les importations de produits pétroliers augmentent moins vite que l'année précédente (+ 7,0 % en 2010 contre + 21,1 % en 2009), car, l'an dernier, la longueur de la saison sèche avait nécessité l'import de plus d'hydrocarbures pour compenser la moindre production d'énergie hydraulique.



Source: Douanes

La structure des importations est restée sensiblement identique entre 2009 et 2010, mais a subi quelques modifications depuis 2000. Principalement, le poids de l'énergie dans le total des imports a fortement augmenté (+ 3,5 points sur 10 ans), ce qui peut s'expliquer à la fois par la flambée des cours des hydrocarbures² et par la croissance rapide des besoins en énergie. Les biens d'équipement demeurent de loin le premier poste d'importations. Cependant, cette prépondérance est en partie due à l'entrée de biens d'équipement très spécifiques à destination des opérateurs du secteur spatial (et réexportés par la suite).

Ventilation des importations en valeur par famille de produit



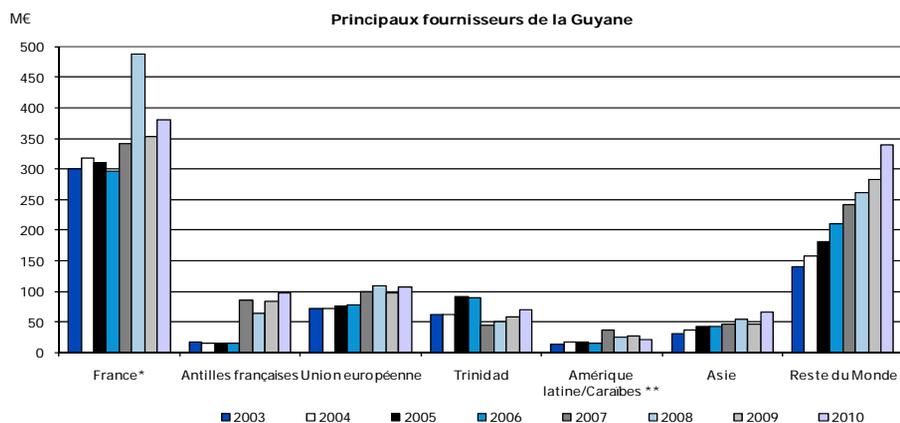
Source: Douanes

¹ Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des entrées de quelques biens à forte valeur ajoutée, tels que du matériel de transport, des instruments de mesure ou des cellules photovoltaïques.

² Cours moyen du baril de Brent à 28,52 \$ en 2000 ; 79,44 \$ en 2010. Source : Ministère du développement durable.

5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France (Antilles comprises) reste le premier fournisseur de la Guyane (478,8 M€) avec une part de marché de 44,3 % en 2010 (dont près de 9 % pour la Guadeloupe et la Martinique), en légère baisse de 1,6 point sur un an¹. L'Union européenne est un partenaire privilégié (Allemagne, Italie, Pays-Bas notamment), ainsi que la Chine ou les Etats-Unis. Trinidad-et-Tobago est le deuxième pays fournisseur de la Guyane (6,4 % du total des importations, quasi exclusivement en produits pétroliers²).



Source : Douanes

* France entière hors DFA ** hors DFA et Trinidad

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations poursuivent leur croissance. Elles augmentent de 31,9 % en 2010 (après une hausse de 19,8 % en 2009), s'établissant à 158,3 M€. Tous les postes majeurs sont concernés par cette progression, qui s'explique principalement par deux facteurs : les opérations de réexportations/transferts de marchandises sous douane des opérateurs du spatial et dans une bien moindre mesure, la flambée du cours de l'or qui permet de soutenir la valeur des exportations (même si les volumes diminuent).

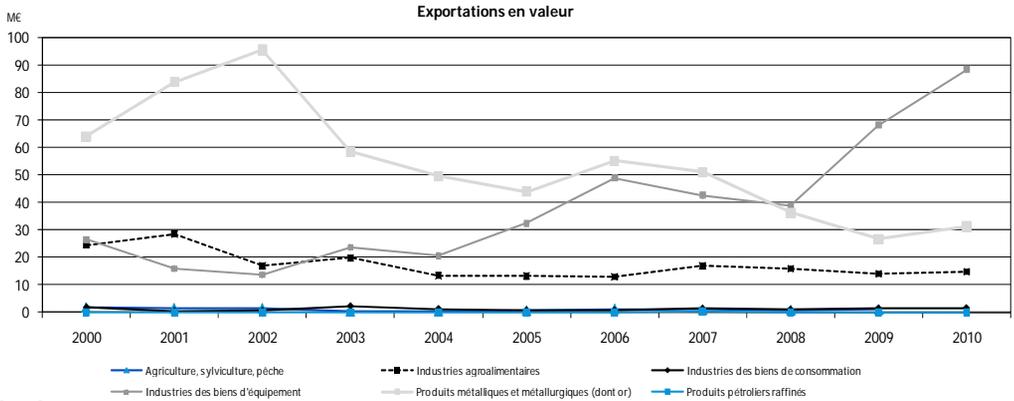
¹ Les données douanières sont à base déclarative. Pour la Guyane spécifiquement, la destination de nombreux flux commerciaux est mal renseignée. Près de 26 % des fournisseurs sont classés en « divers », brouillant l'analyse du commerce extérieur par pays.

² La Guyane importe depuis Trinidad-et-Tobago des produits pétroliers tels que pétrole lampant, gazole, butane, fioul, kérosène qui servent à l'alimentation des centrales EDF, de la petite industrie, des avions ou des ménages.

Exportations en valeur (millions d'euros)

	2009	2010	Var 10/09
Agriculture, sylviculture, pêche	0,9	0,6	-39,1%
Industries agroalimentaires	14,1	14,8	4,7%
Industries des biens de consommation	1,4	1,6	10,5%
Industries des biens d'équipement	68,2	88,5	29,8%
Produits métalliques et métallurgiques (dont or)	26,7	31,3	17,2%
Autres (produits chimiques, produits en bois)	8,7	21,6	148,4%
Total	120,0	158,3	31,9%

Source : Douanes



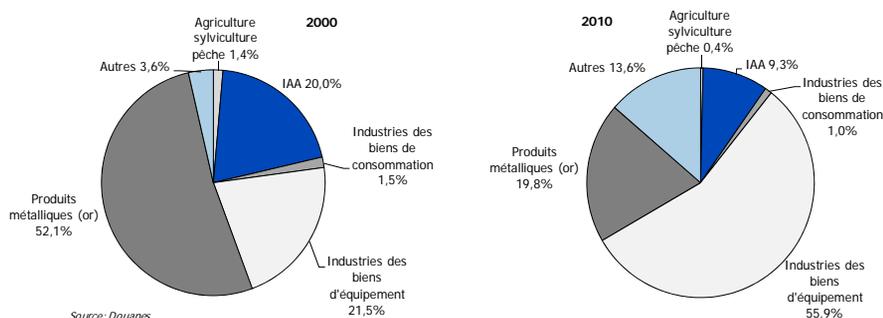
Source : Douanes

La structure des exportations a fortement évolué entre 2000 et 2010. Tout d'abord, les exports d'or ont fortement décliné, à la fois en absolu et en relatif, leur poids passant de plus de 50 % à moins de 20 % du total. Le poste « industries agroalimentaires » est en recul, et représente moins de 10 % des exports totaux.

Parallèlement, les exports liés au spatial (biens d'équipement dont « produits informatiques et électroniques » et, pour 2010 uniquement, des « produits chimiques »¹), et les réexports de matériels de transport (principalement des conteneurs vides ayant préalablement servi à l'importation) ont fortement progressé. Les biens d'équipement pèsent dorénavant pour près de 56 % des exportations totales. Ce sont des biens non produits localement (et qui ne représentent donc qu'une faible valeur ajoutée par et pour la Guyane).

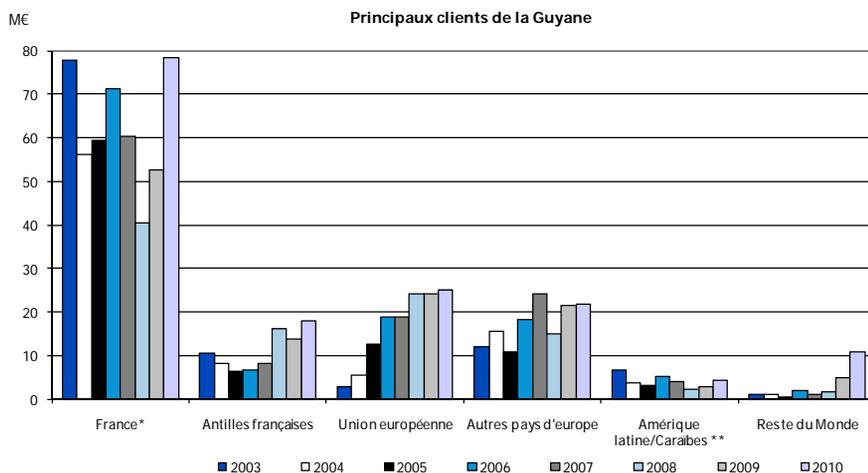
¹ La forte progression du poste « produits chimiques » (+ 328,8 %, soit + 13 M€ sur l'année 2010) s'explique principalement par un transfert de marchandises (partie de booster de lanceur) sous douanes réalisé entre deux opérateurs du spatial. Ce produit, habituellement classé dans les biens d'équipement, apparaît ici dans l'ensemble « Autres », selon la saisie des Douanes.

Ventilation des exportations en valeur par famille de produit



5.2.2 Les principaux clients

La France est encore une fois le principal client de la Guyane, captant près de la moitié de ses exportations (soit 78,3 M€). Sa part augmente de 5,7 points, alors que celle des autres pays européens diminue (29,7 %, soit - 8,7 points). Les DFA demeurent un partenaire important, avec 11,4 % des exportations. Les exports en valeur vers le reste du monde augmentent fortement (+ 116,0 %), ce bond s'expliquant pour une grande partie par des sorties de biens liés au spatial vers quelques pays.) Toutefois leur part reste marginale.



Source : Douanes

* France entière hors DFA ** hors DFA

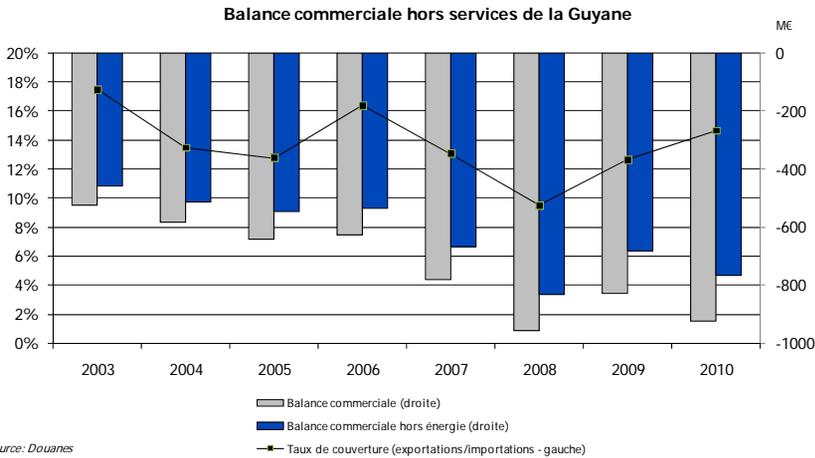
5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

En 2010, le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens a augmenté de 11,3 %, les importations ayant plus progressé que les exportations en valeur. Il s'établit à plus de 923 M€. Le taux de couverture s'améliore de 2 points, à 14,6 %. Les produits pétroliers pèsent pour un peu plus de 17 % dans ce déficit.

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2009	2010	Var 10/09
Importations	950,1	1081,8	13,9%
Exportations	120,0	158,3	31,9%
Balance commerciale	-830,1	-923,6	11,3%
<i>Taux de couverture</i>			
<i>(exportations/importations)</i>	12,6%	14,6%	+ 2 points
Agriculture, sylviculture, pêche	-8,7	-11,6	33,8%
Industries agroalimentaires	-132,1	-163,9	24,1%
Industries de biens de consommation	-121,2	-137,1	13,1%
Industrie des biens d'équipement	-290,6	-313,5	7,9%
Energie	-148,1	-158,5	7,0%

Source : Douanes

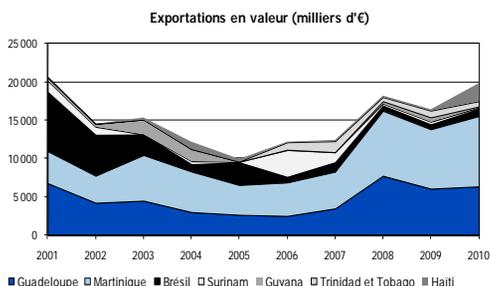
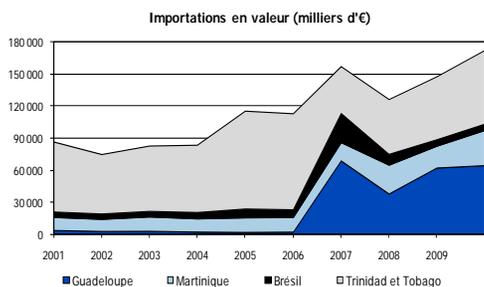


5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

Les échanges entre la Guyane et ses voisins d'Amérique du Sud ou de la Caraïbe restent très limités. Dans cette zone, les principaux fournisseurs sont la Martinique, Trinidad-et-Tobago et la Guadeloupe. L'importance des importations s'explique par l'approvisionnement en carburants (présence de la raffinerie SARA en Martinique) ou d'autres produits pétroliers. Hors hydrocarbures, les Antilles françaises, de manière évidente en raison des liens culturels et institutionnels, ont des échanges importants avec la Guyane. Les principaux imports concernent des produits des IAA (eau minérale et rhum) et quelques produits chimiques, pour des montants qui restent toutefois faibles par rapport aux importations de la métropole.

Les principaux clients régionaux de la Guyane sont également les Antilles françaises. La Guyane y exporte principalement des produits de la pêche, et dans une moindre mesure, du bois et de l'or.

En 2010, les exportations guyanaises vers Haïti ont fortement augmenté (multipliées par plus de 10) en raison de l'envoi de riz et de vêtements (probablement suite au séisme de janvier 2010).



Source: Douanes

Les flux commerciaux entre la Guyane et ses voisins immédiats du plateau des Guyanes (Brésil, Suriname, Guyana) restent très marginaux et ont même tendance à diminuer en dépit de la volonté des autorités locales et nationales de promouvoir un « développement ancré dans l'environnement régional » de la Guyane. La Guyane importe pour près de 6 M€ (en 2010) du Brésil, principalement des produits manufacturés divers (dont textiles), ou issus des industries sylvicoles et IAA. La Guyane exporte pour près d'1 M€ de déchets et d'or vers le Brésil. Les flux vers le Suriname et le Guyana sont pour leurs parts très faibles.

Le cadre institutionnel

L'accord de coopération de 1996 entre le Brésil et la France a débouché sur la construction du pont sur l'Oyapock dont l'inauguration est prévue pour septembre 2011. Des commissions mixtes transfrontalières, où sont représentées des autorités locales (Région Guyane et Etat d'Amapa) et nationales, sont régulièrement organisées depuis 1997¹. De nombreux accords ont été signés à l'occasion de deux rencontres en février et décembre 2008 entre les Présidents français et brésilien (en Guyane et au Brésil). Ils concernent l'espace, l'énergie nucléaire, le changement climatique, la biodiversité, la formation professionnelle, la coopération scientifique et culturelle. Un programme stratégique de coopération a été élaboré dans le cadre de la défense nationale. Un centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne a été constitué d'unités de recherche des deux pays.

Concernant les relations avec le Suriname², la France coopère sur la base d'un document cadre de partenariat (DCP) avec l'intervention de l'AFD, sous forme de prêts. Plusieurs projets sont en cours, notamment la réhabilitation de la route Paramaribo-Albina (prêt bonifié de 25 M€), des appuis dans le domaine de la santé (prêt bonifié de 15 M€ et subvention de 1,1 M€) et deux projets sur la thématique de la gestion durable de l'environnement. Le montant total des engagements atteint plus de 43 M€ depuis le début de la coopération avec la Suriname. Par ailleurs, un premier Conseil du fleuve Maroni a été organisé début 2011.

De son côté, l'Union européenne a accordé à l'Amérique Latine un programme d'aide financière de 2,7 Md€ pour la période de 2007-2013.

¹ La première Commission Mixte Transfrontalière s'est réunie en 1983.

² Etude CEROM, « Guyane – Suriname : une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée », décembre 2008.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

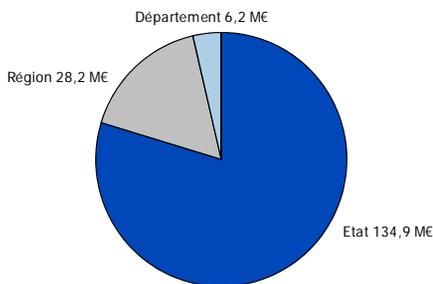
Afin d'accélérer le processus de développement économique et social des départements français d'outre-mer et de rattraper ainsi leur retard au niveau communautaire, d'importants moyens financiers sont mis en place dans le cadre des deux principaux instruments de programmation pluriannuelle que sont le contrat de projets Etat-Région-Département (CPEP) et les Programmes Opérationnels (PO), qui ont succédé au Document Unique de Programmation (DOCUP) en 2007. L'ensemble des financements dépasse 1 Md€ pour la période 2007-2013, dont près de la moitié apportée par l'Union européenne.

L'ampleur des besoins recensés par le diagnostic territorial nécessite l'adoption d'une stratégie commune dans la mise en œuvre des PO européens et du CPEP national, autour d'objectifs partagés. Les programmes opérationnels européens viennent ainsi soutenir les investissements prévus au titre du CPEP, qui constituent une large part des contreparties nationales apportées aux PO.

1.1 LE CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION

Le CPEP est un document national qui contractualise pour sept ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires comme le Département. Sur la période 2007-2013, le CPEP poursuit l'effort de construction d'infrastructures, pour un montant total de près de 170 M€¹. La situation particulière de la Guyane a nécessité l'éligibilité du CPEP à d'autres champs que ceux prévus initialement ainsi que l'accroissement du volume financier. Au final, le CPEP a identifié 15 projets regroupant 42 opérations.

Répartition des contributions au CPEP 2007-2013



¹ Sur la période 2000-2006, le CPEP avait contractualisé un montant de 196 M€.

Les projets identifiés par le CPER pour la période 2007-2013 sont les suivants :

- Favoriser le désenclavement maritime de la Guyane,
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par les fleuves (nouveau projet par rapport au CPER 2000-2006),
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par voie aérienne,
- Aménager l'espace urbain,
- Mettre en place le plan local de biodiversité,
- Gérer durablement l'agriculture, la forêt et la pêche,
- Contribuer à la gestion des déchets,
- Développer les énergies renouvelables et les biocarburants,
- Adapter et améliorer les capacités du travail humain,
- Développer l'effort de recherche et les structures éducatives,
- Favoriser le développement du sport de haut niveau,
- Contribuer à la mise en valeur du patrimoine guyanais,
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées,
- Développer les technologies de l'information et de la communication (nouveau projet),
- Développer le tourisme en Guyane (nouveau projet).

CPER 2007-2013

Projets	Crédits ouverts		Crédits engagés au 31/12/2010	Crédits versés au 31/12/2010
	M€	dont Etat	(en % des crédits ouverts)	(en % des crédits ouverts)
Transports/Aménagement/Tourisme	78,7	62,5	37,4 M€, soit 47,6%	8,8 M€, soit 11,2%
Environnement/EnR*	13,8	12,7	4,3 M€, soit 31,2%	2,2 M€, soit 15,6%
Cohésion sociale/Sport/Culture	32,3	21,4	6,1 M€, soit 18,9%	3,8 M€, soit 11,8%
Enseignement supérieur/Recherche	23,0	23,0	6,7 M€, soit 29,1%	6,0 M€, soit 26%
Agriculture et pêche	20,8	15,3	2,9 M€, soit 13,8%	0,7 M€, soit 3,5%
Total	168,6	134,9		

Source : Presage (outil officiel de suivi des PO et CPER 2007-2013)

*Energies naturelles renouvelables

Montant officiel du CPER: 169,2M€ Légère différence due à des écarts entre les montants inscrits au CPER et les montants finaux du document d'état d'avancement

Le montant du CPER, moins élevé que pour la période précédente, s'explique par les engagements de l'Etat au titre du « plan écoles » et du parc amazonien. Hors CPER, l'Etat s'engage en effet à participer au financement des constructions de lycées, collèges et écoles (programme associé au FEDER) pour un montant total de 135 M€. Il participe par ailleurs au plan d'accompagnement du parc amazonien pour un montant de 49,9 M€, correspondant à la réalisation d'équipements sur son territoire (infrastructures de transport, gestion des déchets, accès à l'eau et à l'énergie).

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

La Guyane restant éligible à l'objectif de convergence de l'Union européenne, bénéficie d'un effort d'accompagnement accru pour la période 2007-2013¹, s'élevant à 486 M€ répartis entre les programmes opérationnels FEDER, FSE, FEP et le PDR FEADER¹.

¹ Pour la période 2000 à 2006, le DOCUP rassemblait les engagements de financement de l'Union européenne. Sur cette période, la Guyane a bénéficié de près de 389,6 M€ de crédits répartis entre les fonds FEDER, FSE, FEOGA et IFOP, auxquels s'ajoutaient 12 M€, issus du programme INTERREG.

En complément, le PO Amazonie doté de 17 M€ constitue le volet transfrontalier de ce dispositif. La Région Guyane est l'autorité de gestion du PO Amazonie (contrairement aux autres programmes qui sont gérés par la Préfecture). Ce programme opérationnel concerne l'espace de coopération Guyane-Suriname-Brésil. Il vise à structurer les territoires transfrontaliers, à renforcer leur attractivité économique, à faire émerger des projets de développement durable (gestion conjointe des ressources naturelles, prévention des risques) et à encourager les échanges culturels.

La Région Guyane bénéficie également du programme INTERREG IV Caraïbes 2007-2013², qui ancre la région dans un espace de coopération plus large.

Les fonds européens sont mis à disposition dans le cadre des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) de l'Union européenne. Celles-ci s'articulent autour de trois grandes priorités :

- Améliorer l'attrait des Etats membres, des régions et des villes en améliorant l'accessibilité, en garantissant une qualité et un niveau de services adéquats, en préservant l'environnement ;
- Encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et stimuler l'économie de la connaissance ;
- Créer davantage d'emplois et de meilleure qualité.

Ces OSC ont permis de définir le cadre de référence national pour l'intervention des Fonds Structurels, tels que le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen).

Pour le FEDER, quatre priorités ont été retenues :

- Développer les nouveaux moteurs de croissance à haute valeur ajoutée, par la recherche-développement, l'innovation et le transfert de technologie, notamment dans les domaines de la biodiversité et de l'écologie de la santé;
- Renforcer le tissu économique local et viser un développement endogène, par le marché intérieur ;
- Susciter l'initiative privée ;
- Poursuivre l'aménagement et le désenclavement du territoire en milieu urbain, notamment par le rattrapage en infrastructures de base.

Pour le FSE, instrument de la politique sociale européenne :

- Elever le niveau de compétences des travailleurs et des entreprises ;
- Mettre en place des formations adaptées aux besoins de main-d'œuvre ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation (jeunes, public en difficulté) ;
- Promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations.

La Région Guyane dispose de deux autres programmes européens pour la période 2007/2013, à savoir le Programme opérationnel du Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture (PO FEP) et le Programme de Développement rural du Fonds européen agricole de développement rural (PDR FEADER).

¹ FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FSE (Fonds Social Européen), FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), FEP (Fonds Européen pour la Pêche et l'aquaculture), PDR (Programme de Développement Rural), IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche).

² Le programme INTERREG Caraïbes 2007-2013 est élaboré par la Région Guadeloupe, en partenariat également avec les autres îles des Antilles françaises (Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Il vise à permettre à ces régions de coopérer avec la quasi-totalité des pays ayant une façade maritime avec la mer des Caraïbes. Cf. RA IEDOM 2008, Chapitre 2, section 3.

Pour le FEP, quatre priorités ont été retenues :

- Développer la production locale dans une logique de gestion durable de la ressource ;
- Moderniser la flotte de pêche (industrielle et artisanale) ;
- Soutenir les entreprises de transformation du secteur et viser l'export de produits de qualité (vers l'Europe continentale ou les Antilles) ;
- Poursuivre le rattrapage des infrastructures de base (équipements portuaires...).

Pour le FEADER :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et du secteur forêt-bois par un soutien à la restructuration et au développement des entreprises ;
- Diversifier l'activité en milieu rural (agritourisme, artisanat...), notamment par l'approche LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) ;
- Créer et maintenir des emplois (secteurs agricoles et forestiers) ;
- Améliorer la qualité de vie en zone rurale et poursuivre le désenclavement et l'équipement des territoires ruraux.

PO 2007-2013

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés au 26/11/2010
	M€	M€ (en % des crédits ouverts)
FEDER	305,2	156,9 (51,4%)
FSE	100,1	49,0 (49,0%)
FEADER	76,5	31,1 (40,6%)
FEP	6,2	2,5 (40,8%)
PO Amazonie*	17,1	14,8 (86,5%)
Total	505,0	254,3 (50,4%)

Source : SGAR-Département Europe; Conseil Régional

*Fonds FEDER et contrepartie nationale

En 2010, plus de 95 M€ de fonds européens ont été attribués aux porteurs de projet publics et privés guyanais. Voici quelques exemples d'opérations financées en 2010 :

- Construction de la station d'épuration Leblond à Cayenne (FEDER, financement à 25 %)
- Construction du bâtiment Vie Etudiante du Pôle Universitaire Guyanais (FEDER, financement à 60 %) ;
- Pépinière des jeunes diplômés de Guyane (FSE, financement à 75 %) ;
- Raccordement en eau potable de Wacapou au bourg de Maripasoula (FEADER, financement à 81 %) ;
- Sécurisation et aménagement (case de mise à l'eau, aire de carénage) du port du Larivot (FEP, financement à 60 %).

Une évaluation portant sur le PO FEDER et le CPER a été lancée au mois de juillet 2010, dans le cadre de la révision à mi-parcours pour la période 2007-2013¹.

¹ C'est un cabinet d'audit privé qui réalise cette évaluation. Le rapport est en cours de finalisation, et les conclusions finales ne sont pas encore connues à la date de rédaction de cette section.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹ ; la fiscalité locale conserve une spécificité héritée de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet d'adaptations spécifiques pour ces économies.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) votée en mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leur capacité à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA (Revenu supplémentaire temporaire d'activité).

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. **Un abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

Concernant le plafonnement des avantages fiscaux, l'article 81 de la loi de finances⁴ pour 2010 diminue les montants du plafonnement global des avantages fiscaux : « Le total des avantages fiscaux mentionnés [au point 2 de l'article] ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de 20 000 € (au lieu des 25 000 € initiaux) et d'un montant égal à 8 % (au lieu de 10 %) du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197. »

On retrouve notamment, parmi les avantages fiscaux éligibles au plafonnement, les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement des articles 199 undecies A, B et C.

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

² Loi n°2009-594 du 27 mai 2009

http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20090528&numTexte=1&pageDebut=08816&pageFin=08839

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

⁴ Article n°2009-1673.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

2. **Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés**¹ : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM² est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-après). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leur bénéfice imposable seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) locales est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010³ permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économique des outre-mer) d'être fiscalement intégrées⁴.

Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés :

- la somme des abattements ne peut pas être supérieure au résultat d'ensemble du groupe,
- cette somme ne peut excéder 150 000 ou 300 000 € (selon que l'entreprise bénéficie ou non de l'abattement majoré)

Lorsque les sociétés intégrées bénéficient du plafond majoré, les abattements sont retenus à hauteur de 50 % de leur montant.

¹ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusqu'à fin 2013.

² Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14.

³ n°2010-1658.

⁴ Au sens de l'article 223 A du CGI.

Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4a7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Les taux d'abattement	50% pour l'IS et la TFPB 80% pour la TFPNB	80% pour l'IS et la TFPB 100% pour les îles du sud de la Guadeloupe 100% pour les TP
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300k€ pour l'IS et la TP
Les impôts concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriétés non bâties sur les terres agricoles. 	
Les entreprises éligibles	<p>Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + comptabilité conseil aux entreprises, ingénieur ou études techniques aux entreprises. - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel < 50 millions d'€. <p>6 secteurs prioritaires communs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - R&D - TIC - Tourisme - Agro-nutrition - Environnement - Energie Renouvelable <p>Zones géographiques particulières:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Guyane; - Les îles du Sud de la Guadeloupe (Les Saintes, Marie-Galante, la Désirade) - Communes rurales de La Réunion²; - Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants: <ul style="list-style-type: none"> i. Classées en zone de montagne ii. Densité de population de l'arrondissement inférieure à 250 hab/km² iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 <p>Pour les Antilles et la Réunion:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche 	
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

¹ La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle il constitue la première ressource fiscale (entre 40 % et 53 % des recettes fiscales en 2008). La répartition des recettes d'octroi de mer fait l'objet d'affectations particulières².

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales :

	des communes		du département		de la région	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
La Réunion	40%	40%			34%	25%
Guyane	44%	47%*	19%	12%	45%	45%
Martinique	52%	53%			42%	40%
Guadeloupe	40%	41%			39%	42%

*Après prélèvement de 35 % au profit du département

Source : DGFIP, DGCL, comptes administratifs.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

² Pour plus de précisions, cf RA IEDOM 2008, Chapitre II, section 3, § Le système fiscal.

- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'Union européenne du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de manière à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

L'octroi de mer ainsi que la taxe sur les carburants compensent la faiblesse de la fiscalité locale directe et permettent en outre l'exercice de compétences spécifiques.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » de 1986, « Paul » de 2001, puis « Girardin » de 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 % au minimum¹) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la LODEOM. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements dans les outre-mer, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers règlementés.

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtels et non plus au seul propriétaire afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

¹ Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables¹.

L'article 78 de la loi de finances rectificative pour 2010 introduit la possibilité, pour les sociétés HLM, de détenir les parts de société de portage soumises à l'impôt sur les sociétés, dans le cadre des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer dans le secteur du logement.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralentie par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'Etat (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, dans le projet de loi de finances 2011, l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », verrait cet avantage annulé par la réduction drastique des aides et de la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de la taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduites par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et St Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon continuera de bénéficier du précédent dispositif). Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisées par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat². En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services³. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA au lieu d'établissement du prestataire au taux applicable localement.

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'Outre-mer.

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE¹

En 2009, l'Etat a perçu 131,0 M€ de **recettes totales**² (non fiscales et fiscales) soit une diminution de 17,8 % sur un an. Ce fléchissement, après une année 2008 exceptionnelle (+ 24,6 % entre 2007 et 2008), s'explique par le fort recul des **recettes fiscales** (- 19,1 %), qui représentent 88 % du total des recettes. Bien que le nombre d'imposables continue de progresser (39 000 foyers, soit 44 % des déclarants), les recettes engendrées par l'impôt sur le revenu (47,7 % des recettes totales) diminuent fortement (- 26,9 %). L'impôt sur les sociétés connaît la même tendance, quoique moins prononcée (- 15,6 %). Les **recettes non fiscales** (15,9 M€) sont également en baisse de 6,4 %.

Les **dépenses de l'Etat**, d'un montant de 1 075,2 M€, sont en augmentation, mais à un rythme moindre que précédemment (+ 2,6 % entre 2008 et 2009, contre + 8,3 % en moyenne entre 2005 et 2008). En raison de la forte poussée démographique, la dépense moyenne par habitant diminue pour la première fois (- 3,6 %), et s'établit à 4 695,4 €. Les **dépenses d'investissement** directes s'élèvent à 88,1 M€ et progressent nettement (+ 32,8 % sur un an), une évolution qui s'explique notamment par le déblocage de crédits au titre du plan de relance et les investissements importants du Ministère de l'Ecologie et de l'Aménagement en infrastructures. Les **dépenses de fonctionnement**, de 630,3 M€, sont en léger recul (- 3,7 %), en raison notamment de l'évolution des dépenses sans ordonnancement (- 44,0 %). Les dépenses de personnel, toujours en progression (+ 3,0 %), demeurent prépondérantes et représentent 46,6 % du total des dépenses. La répartition par ministère reste dominée par l'enseignement (71,1 %), suivi du Ministère de l'Intérieur (10,2 %) et du MINEFI (5,8 %). Les **dépenses d'intervention**³, qui regroupent notamment des subventions d'investissement et de fonctionnement, se situent en hausse à 157,0 M€ (+ 13,8 %).

Globalement, le déficit des recettes de l'Etat par rapport aux dépenses s'accroît de 6,3 % entre 2008 et 2009, atteignant 944,2 M€.

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA METROPOLE

En 2009, l'Etat a attribué 129 M€ de dotations de fonctionnement aux collectivités locales, un montant en forte augmentation (+ 15,9 % sur un an). Le solde net de l'Etat (cf. tableau ci-après) s'élève à - 982,6 M€.

Le **secteur hospitalier public** a perçu 269,1 M€ de recettes (dont 150,8 M€ de l'assurance maladie), le total des dépenses s'est élevé à 255,9 M€, dont 216,1 M€ de dépenses d'exploitation.

¹ Depuis le 1er janvier 2006, la loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) est le nouveau cadre de gestion pour l'ensemble des administrations de l'Etat.

² Cf. Tableau « Compte de l'Etat dans la collectivité » en annexe 1.

³ Les dépenses d'intervention « Etat » sont des versements sans contrepartie motivés par la mission de l'Etat en tant que régulateur économique. Il intègre les versements des fonds européens, issus des Programmes Opérationnels.

Les **établissements publics nationaux** (EPN) ont disposé d'un budget de 370,1 M€ en Guyane en 2009 (+ 18,3 % sur un an). Le Centre Spatial Guyanais, principal EPN de Guyane, représente environ 84 % de ce budget ; la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Établissement Public d'Aménagement de la Guyane et la Chambre d'Agriculture sont les trois autres principaux bénéficiaires de ce budget.

De son côté, l'Union Européenne (UE) a versé à la Guyane près de 41,9 M€ en provenance des fonds structurels évoqués dans le paragraphe précédent, par l'intermédiaire de l'Etat. En contrepartie, la Guyane a reversé au budget européen 3,5 M€ au titre des droits d'importation revenant à l'UE (droits de douanes sur produits agricoles et autres).

Une estimation des flux financiers entre l'économie guyanaise et la sphère publique est établie comme suit¹.

Solde net des transferts en provenance de la métropole

	2008	2009	Var. 09/08
Budget de l'Etat			
Recettes	159,3	131,0	-17,8%
Dépenses	1 047,5	1 075,3	2,6%
Recettes hors budget*	3,6	3,5	-1,4%
Dépenses hors budget**	40,0	41,9	4,8%
Solde net de l'Etat (Dépenses totales - recettes totales) = (a)	-924,6	-982,6	6,3%
Dotations de l'Etat aux collectivités			
	111,2	128,9	15,9%
Collectivités locales			
Dépenses	765,5	759,6	-0,8%
Recettes	836,6	823,8	-1,5%
Domaine hospitalier			
Dépenses (1)	294,3	256,0	-13,0%
Recettes	308,3	269,1	-12,7%
Budgets des établissements publics nationaux (2)	312,8	370,1	18,3%

Sources : Direction Régionale des Finances Publiques, CAF, Pôle emploi

*Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi reversé aux collectivités territoriales, fonds de l'UE

** Reversement aux collectivités territoriales (fonds de l'UE)

(1) Dépenses publiques hors secteur médico social, (2) CSG, CCIG, EPAG, ONF, CA

¹ Les données concernant les transferts via les organismes sociaux n'ont pu être récoltées à temps pour l'établissement de cette note.

3.3 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.3.1 Aperçu général

Conformément aux lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ; à la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-mer ; à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation ; à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales :

La **Commune** et les groupements de communes disposent des compétences suivantes : l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

Le **Département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans d'autres domaines : social – solidarité - logement, aménagement de l'espace-équipement, éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

La **Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et d'aides à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de projet État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

L'**épargne brute** des collectivités locales guyanaises, ou capacité d'autofinancement¹, a fortement reculé en 2009 (- 68,0 %), par l'effet conjugué d'une baisse des recettes (- 2,6 %) et d'une hausse des dépenses (+ 8,5 %). Elle s'élève à 24,7 M€. Par conséquent, l'**épargne nette**, qui correspond à l'épargne brute à laquelle on soustrait le remboursement du capital des emprunts, diminue encore plus lourdement de 92 %. Ces ratios reflètent bien les tendances d'évolution des budgets de fonctionnement en 2009 : les recettes de fonctionnement ont faiblement augmenté, voire reculé, alors que parallèlement, les charges ont assez fortement progressé, hormis pour les communes. Les frais de personnel, les achats et les charges externes sont les principaux postes en expansion. Cependant, la dépense de fonctionnement par habitant reste quasiment stable en raison du dynamisme démographique en 2009.

En ce qui concerne les **recettes**, les produits de la fiscalité directe sont en progression (+ 9,8 %). La taxe professionnelle² représente la principale ressource, suivie des taxes foncières et de la taxe d'habitation. En revanche, la fiscalité indirecte a généré moins de

¹ Recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement.

² Amenée à disparaître dans le cadre de la Loi de Finances 2010.

recettes en 2009, handicapée par le recul de la consommation, et donc des recettes d'octroi de mer (- 3,1 %).

L'effort d'investissement est moins important en 2009 : la dépense d'investissement par habitant (hors dette) recule de près de 23 %, et ce en dépit du fait que les dépenses d'investissement de la collectivité régionale augmentent fortement (+ 169,1 % en dépenses / habitant). Cependant, les niveaux très élevés de 2008 étaient en partie dus à la passation d'écritures d'ordre suite à des opérations de refinancement menées avec l'AFD.

La **dette par habitant** s'élève à 1 407,5 €, et continue sa progression (+ 11,4 % par rapport à 2008), principalement en raison de l'augmentation de l'encours de la région, alors que les autres collectivités maîtrisent, voire diminuent leur dette. La capacité de désendettement se dégrade très nettement entre 2008 et 2009. Le recours à de nouveaux emprunts reste élevé, comme en 2008, mais la région devient le principal emprunteur en 2009, en lieu et place des communes en 2008.

Le **taux d'endettement**¹ de la Guyane en 2008 était de 107,9 %, soit une augmentation de près de 13 points par rapport à 2008. La métropole se situait à 70,0 % et les taux de la Guadeloupe et la Réunion sont respectivement de 87,1 % et 93,1 %.

Dépenses par habitant en € *

	Guyane		France entière
	2008	2009	2008
Région	544,7	743,3	406,2
Fonctionnement	276,8	290,3	236,0
Investissement	267,9	453,0	170,2
Département	1 269,1	1 216,3	1 016,6
Fonctionnement	1 018,3	1 070,9	756,8
Investissement	250,8	145,4	259,8
Communes et regroupements	1 746,7	1 357,6	1 783,1
Fonctionnement	1 152,8	1 096,1	1 183,0
Investissement	593,9	261,4	600,1

Source : Direction régionale des finances publiques ; DGCL

* Ratio entre le montant de la dépense et le nombre d'habitant en Guyane

Population guyanaise 2008 : 2 15 000 hab ; 2009 : 229 000 hab (source INSEE traitée par la DRFIP)

Pour la population française totale, la DGCL retient comme chiffre 64 321000 habitants au 1^{er} janvier 2009.

¹ Source : DGCL. Compte administratif 2008 : dettes au 31/12/08 sur recettes de fonctionnement. Les résultats pour 2009 ne sont pas encore disponibles.

3.3.2 Analyse des finances des collectivités locales

Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales (en millions d'euros)

	Région			Département			Communes			Communautés de communes		
	2008	2009	Structure en 2009 (%)	2008	2009	Structure en 2009 (%)	2008	2009	Structure en 2009 (%)	2008	2009	Structure en 2009 (%)
Recettes réelles totales	163,2	197,0	100%	287,3	311,1	100%	361,1	288,7	100%	25,0	27,0	100%
Recettes de fonctionnement	94,9	93,9	48%	244,9	253,5	81%	247,2	221,5	77%	16,3	18,5	68%
<i>Dont Recettes fiscales</i>	64,8	60,3	31%	170,7	176,1	57%	135,1	151,4	52%	4,7	12,8	47%
<i>Dont Dotations et subventions reçues</i>	9,4	11,5	6%	48,2	53,5	17%	50,2	59,5	21%	3,3	4,4	16%
Recettes d'investissement	68,4	103,1	52%	42,4	57,6	19%	113,9	67,2	23%	8,6	8,5	32%
<i>Dont Dotations et subventions reçues</i>	15,6	21,5	11%	7,9	23,1	7%	31,9	28,1	10%	3,0	4,3	16%
<i>Dont Emprunts*</i>	10,0	58,0	29%	6,4	0,0	0%	51,2	12,2	4%	4,0	1,0	4%
Dépenses réelles totales	117,1	170,2	100%	272,8	278,5	100%	352,7	286,9	100%	22,8	24,0	100%
Dépenses de fonctionnement	59,5	66,5	39%	218,9	245,2	88%	235,5	234,1	82%	12,3	16,9	71%
Dépenses d'investissement	57,6	103,7	61%	53,9	33,3	12%	117,2	52,8	18%	10,5	7,1	29%
Résultat	46,1	26,7		14,4	32,6		8,4	1,8		2,2	3,0	
Dettes en capital	84,6	137,7		53,4	49,3		125,2	128,3		8,5	7,1	

Source : Direction régionale des finances publiques

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Analyse des finances de la Région

L'**épargne brute** générée par la Région est en recul (- 22,6 %, pour un montant de 27,4 M€) par l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses et de la baisse des recettes ; l'évolution est similaire pour l'**épargne nette** (- 23,7 %). L'**encours de dette** est conséquent, s'élevant à 137,7 M€, soit une augmentation de 62,8 %. Cette explosion s'explique par l'octroi d'un prêt de 34 M€ de l'AFD afin de financer la construction de trois lycées (Mana, Rémire-Montjoly, Saint-Laurent-du-Maroni). La **capacité de désendettement**¹ s'en trouve conséquemment fortement dégradée.

Les **recettes totales** de la Région sont de 197,0 M€ (+ 20,7 % sur un an). Cette évolution s'explique principalement par la progression des **ressources d'investissement**, en raison de l'emprunt précédemment évoqué. Les subventions d'équipement augmentent également (+ 38,4 %). Les **recettes de fonctionnement** reculent légèrement de 1,0 %. Les produits de la fiscalité directe croissent, mais elles représentent moins de 10 % des recettes de fonctionnement. La fiscalité indirecte génère quant à elle moins de ressources en 2009, à cause principalement de l'octroi de mer (- 17,9 % sur un an). Les dotations de l'Etat augmentent de 22,6 %.

Les **dépenses totales** augmentent considérablement (+ 45,4 %) et s'élèvent en 2009 à 170,2 M€. Les **dépenses d'investissement** ont été très importantes en 2009 (investissements dans l'éducation et les infrastructures routières notamment). Elles représentent plus de 60 % des recettes totales, et plus de 50 % pour les seules dépenses d'équipement qui sont pratiquement multipliées par 4. Parallèlement, les subventions versées sont plus que divisées par 2. Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 11,7 %, portées par les frais de gestion (personnel, achats, charges externes) qui augmentent de plus de 24 %.

¹ Encours de dette/épargne brute.

Analyse des finances du Département

La **capacité d'autofinancement** (ou épargne brute) du Département s'est fortement dégradée en 2009 (- 68,2 %, pour un montant de 8,3 M€), en raison de la croissance des dépenses de fonctionnement. Conséquemment, en dépit d'un remboursement de dette moins important en 2009, l'**épargne nette** décroît elle aussi, et s'établit à 4,2 M€. L'**encours de dette** s'élève à 49,3 M€, et diminue de 4 ,1 M€, soit la somme remboursée au cours de l'année, puisque le Conseil général n'a contracté aucun nouvel emprunt courant 2009. La **capacité de désendettement**, dans la même tendance que l'épargne brute, se dégrade.

Les **recettes totales** s'établissent à 311,1 M€, soit une progression de 8,1 % par rapport à 2008. Les **recettes de fonctionnement**, d'un montant de 253,5 M€, augmentent de 3,5 %. Les produits de la fiscalité, en hausse de 3,2 %, représentent près de 57 % des recettes totales. Ils se composent principalement de la taxe professionnelle, de la taxe foncière et de l'octroi de mer (la part reversée au Département étant plafonnée à 27 M€). Les dotations de l'Etat progressent (+ 10,8 %).

Les **dépenses totales** augmentent légèrement (+ 2,1 %). Cependant, les **charges de fonctionnement**, elles, progressent bien plus rapidement (+ 12,0 %) après une croissance maîtrisée l'année précédente. Ce sont notamment les frais de personnel (27,9 % des dépenses totales, un poids qui croît de 2,4 points par rapport à l'an passé) et les achats et charges externes qui contribuent à cette évolution (respectivement + 11,8 % et + 36,7 %). A l'inverse, après une année 2008 très dynamique, l'**effort d'investissement** recule fortement (- 38,3 %), tant au niveau des dépenses d'équipement que des subventions versées.

Analyse des finances des Communes

La **capacité d'autofinancement** se dégrade nettement, et devient négative (à - 12,5 M€, contre + 11,7 M€ en 2008). Cette évolution s'explique par le recul des recettes de fonctionnement (- 10,4 %), alors que les dépenses sont maîtrisées. L'**épargne nette** est elle aussi négative, s'établissant à - 21,8 M€. L'**encours de la dette** progresse légèrement (+ 2,5 %), mais les communes guyanaises ont moins eu recours à l'emprunt en 2009 (-76,1 % d'emprunts contractés entre 2008 et 2009¹). La **capacité de désendettement** est fortement dégradée en raison de la chute de l'épargne brute.

Les **recettes** sont en forte baisse (-20,0 %), tant sur le poste **recettes de fonctionnement** (- 10,4 %) qu'au niveau **des ressources d'investissement** (-41,0 %). Les recettes fiscales directes (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti, taxes d'habitation), reculent légèrement (- 2,0 %), principalement en raison du transfert des fonds levés via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) aux communautés de communes, dans le cadre du transfert de compétences sur la gestion des déchets. La fiscalité indirecte (octroi de mer, droits sur les carburants, sur le tabac...) est en progression (+ 22,5 %), ainsi que les dotations de fonctionnement de l'Etat (+ 18,6 %), mais les subventions d'équipement diminuent (- 12,0 %).

¹ Ce contraste s'explique par le montant élevé de l'emprunt des communes en 2008, en raison de l'octroi par l'AFD, de prêts de restructuration à cinq communes guyanaises, pour près de 50 M€.

Les **dépenses totales**, qui s'établissent à 286,9 M€, enregistrent une forte baisse en 2009 (- 18,7 %). Les **dépenses d'investissement** sont plus que divisées par 2, en raison notamment d'un effort d'équipement réduit, alors que les **dépenses de fonctionnement** sont stabilisées (- 0,6 %). Les charges de personnel continuent leur progression (+ 5,6 %), et leur poids dans les dépenses totales s'accroît, à plus de 46 %. La part des intérêts de la dette dans les dépenses totales croît d'un point (2,2 % des dépenses totales).

En 2009, l'AFD a préfinancé plusieurs subventions européennes, destinées à des projets d'équipement en infrastructures et à l'extension d'un groupe scolaire, pour les communes de Papaïchton et Ouanary, pour un montant total de plus d'1,7 M€.

Analyse des finances des Communautés de communes

La Guyane compte depuis le 1^{er} janvier 2011 quatre communautés de communes, qui couvrent l'ensemble du territoire guyanais : la communauté de communes du centre littoral (CCCL, regroupant les communes de Cayenne, Matoury, Rémère-Montjoly, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande et Roura), la communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG, regroupant les communes de Saint-Laurent-du-Maroni, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula, Saül, Mana et Awala-Yalimapo), la communauté de communes de l'est guyanais (CEEG, regroupant les communes de Saint-Georges, Camopi, Ouanary et Régina) et la communauté de communes des savanes (CCS, regroupant les communes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Elie). La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI¹). Cette catégorie d'établissements publics comporte trois niveaux : les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes.

L'**épargne brute** des communautés de communes s'inscrit en forte baisse sur l'année 2009 (- 60,5 %), même si elle reste positive. La croissance des dépenses de fonctionnement est plus forte que celle des recettes. L'**encours de dette**, d'un montant de 7,1 M€, est en diminution (- 17,0 %) : le remboursement de la dette a été 4 fois plus important en 2009, ce qui inscrit l'**épargne nette** en négatif (- 0,8 M€). Le recours à l'emprunt a quant à lui été divisé par 4. La **capacité de désendettement** se dégrade en raison du recul de l'épargne brute.

Le **total des recettes** des Communautés de communes de Guyane s'est élevé en 2009 à 27,0 M€, en hausse de 8,2 % sur un an. Les **recettes de fonctionnement** progressent de 13,4 %. Les recettes fiscales directes sont presque triplées, grâce au transfert de la TEOM depuis les communes. Les **ressources d'investissement** reculent légèrement (- 1,6 %), en dépit de dotations en forte hausse (+ 45,2 %).

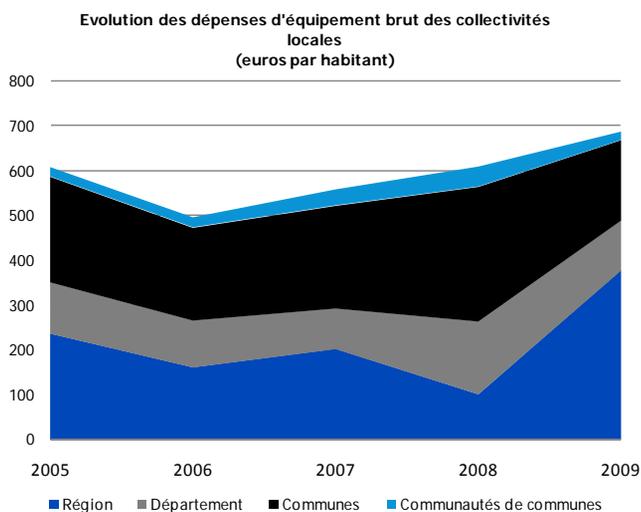
Les **dépenses totales** des Communautés de communes de Guyane continuent de croître en 2009 (+ 5,2 %), quoiqu'à un rythme moins élevé qu'en 2008, et s'élèvent à 24,0 M. Cependant, alors que les **dépenses d'équipement** reculent fortement (- 56,0 %), les **dépenses de fonctionnement**, elles, augmentent de 37,1 %, portées par les achats et charges externes (+ 42,9 %).

¹ Instauré par la loi dite Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

En 2009, l'AFD a octroyé deux prêts à la CCCL, pour des investissements en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets, pour un montant total d'1,8 M€ (décaissé en plusieurs fois). L'AFD a également accompagné la CCEG, qui a bénéficié d'un préfinancement de subventions européennes, d'un montant de plus de 0,4 M€, dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activités économiques à Saint-Georges.

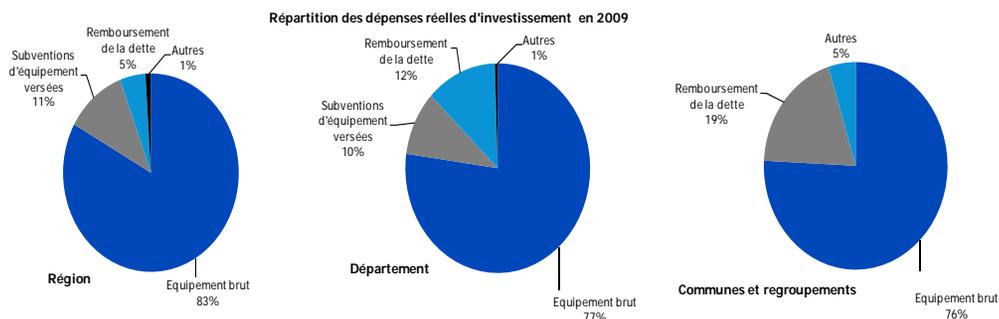
3.3.3 Le financement des investissements publics locaux

En 2009, la Région Guyane a été le principal investisseur en ce qui concerne les dépenses d'équipement brut, suivie par les communes et le département. Cependant, l'année 2009 est à cet égard exceptionnelle en raison de l'emprunt contracté par la Région auprès de l'AFD et de la forte augmentation de ses dépenses d'équipement, à destination notamment de la construction de lycées et de la mise à niveau des infrastructures routières (route Saint-Laurent/Apatou). Sur les dernières années, les communes sont les principaux investisseurs publics locaux. On peut également noter que, hors région, les dépenses par habitant ont globalement diminué entre 2008 et 2009, en raison notamment de la pression démographique.



Source: Direction régionale des finances publiques

Parmi leurs dépenses d'investissement, les collectivités ont majoritairement favorisé les dépenses d'équipement brut (à 79,9 % des dépenses totales d'investissement), conservant ainsi la maîtrise d'ouvrage directe de leurs investissements.

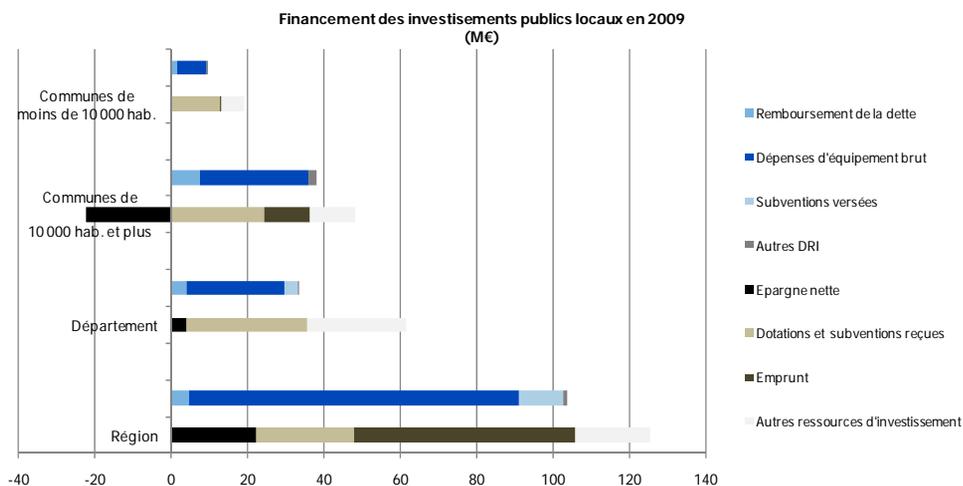


Source: Direction régionale des finances publiques

Les collectivités locales possèdent trois principales ressources d'investissement : les emprunts (dont les principaux bailleurs sont, dans les DOM, l'AFD, la CDC, et Dexia¹), les dotations et subventions reçues², et l'épargne nette³.

Ce sont les subventions, en forte progression sur 2009 (+ 32,0 % sur un an), qui assurent la plus grande part des recettes du budget de fonctionnement total des collectivités locales, suivies par l'emprunt. En 2009, globalement, l'épargne nette, qui a beaucoup diminué en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, n'assure qu'une faible partie des dépenses d'investissement. Cependant, elle reste significative pour la collectivité régionale qui, en 2009, a également eu massivement recours à l'emprunt.

Les communes de plus de 10 000 habitants sont les seules à ne pouvoir utiliser leur épargne pour des financements d'investissement : certaines sont en situation de désépargne, présentant des déficits de fonctionnement encore importants. Cependant, la plupart de ces communes ont bénéficié d'un prêt de restructuration par l'AFD en 2008, qui pourrait porter ses fruits dans les prochaines années.



Source: Direction régionale des finances publiques

¹ A septembre 2010, l'AFD est le principal prêteur aux collectivités locales guyanaises, avec près de 48 % des encours, contre 33 % pour Dexia et 20 % pour la CDC.

² Dont, depuis l'Etat, le Fonds de Compensation de la TVA et la Dotation Régionale pour les Equipements Scolaires ; depuis l'UE, les PO ; et d'autres subventions depuis le CNES spécifiques à la Guyane.

³ L'épargne nette représente les recettes de fonctionnement, auxquelles on soustrait les dépenses de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette. Cet excédent peut être affecté au financement de dépenses d'investissement.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Actuellement l'activité de l'économie¹ guyanaise est essentiellement portée vers le commerce, les services aux entreprises et la construction. D'autres secteurs paraissent aujourd'hui moins porteurs, comme le secteur de l'industrie et des services aux particuliers.

En termes de contribution à la valeur ajoutée², la branche économique la plus dynamique est celle des services marchands avec 25 %³ en 2007. Côté services publics, l'éducation-santé & l'action sociale et l'administration contribuent respectivement pour 24 % et 12 % de la richesse guyanaise. Les deux moins bons contributeurs sont les secteurs de la pêche (0,1 %) et de l'hôtellerie-restauration (1,6 %). Le commerce, la construction et l'industrie participent à hauteur de 9 % en moyenne chacun.

D'après l'INSEE⁴, l'emploi salarié en Guyane au 31 décembre 2007 s'élevait à 48 729 emplois (+ 3 %). Près de 40 103 personnes travaillaient dans le champ des services (marchands ou non). Avec 15 692 employés dans les services marchands et 24 411 salariés dans les services non marchands, les services représentent 82 % des effectifs suivis de l'industrie (4 111 salariés) et de la construction (3 712 salariés), ce qui représente pour chacun près de 8 % du total. A l'exception, de l'agriculture (- 13 %) et des services non marchands (- 1 %) l'emploi salarié progresse dans tous les secteurs⁵.

L'administration publique (hors emplois aidés) concerne 18 102 personnes au 31 décembre 2006, dont 49 % pour la fonction publique d'Etat, 32 % dans la fonction publique territoriale et 19 % dans la fonction publique hospitalière. Au 31 décembre 2007, les services de l'Etat emploient 8 708 agents. L'Education nationale est le principal employeur (67 % des effectifs), suivi du Ministère de l'intérieur (13 %). Les collectivités territoriales emploient pour leur part 7 718 personnes (hors contrats aidés, emplois jeunes et apprentis) dont 65 % travaillent dans les organismes communaux et intercommunaux, les autres travaillant essentiellement pour les organes régionaux et départementaux. La fonction publique hospitalière dispose d'un effectif de 1 946 salariés dont près de 84 % est constitué de personnel non médical (hors emplois aidés).

Le nombre d'entreprises en Guyane s'élevé à 11 082 selon l'INSEE⁶, dont 26 % dans le commerce. Les services et le commerce restent dynamiques, regroupant 29 % et 21 % des créations d'entreprises en 2010, suivi de la construction (18 %) et des services aux particuliers (11 %).

¹ Source : Pôle emploi, « L'emploi salarié en 2009 ».

² Valeur ajoutée 2007 par branche à prix courants INSEE.

³ Hors transports, commerce et hôtellerie restauration.

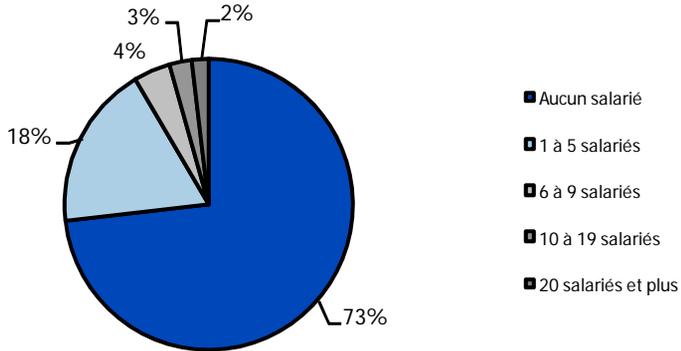
⁴ Source : INSEE Tableaux économiques Régionaux Guyane 2009-2010 (partie : 9.1 Emploi).

⁵ Progression de l'emploi salarié au 31 déc. 2007 : Construction + 16 %, Services marchands + 7 % et l'Industrie + 2 %.

⁶ L'emploi salarié en 2010.

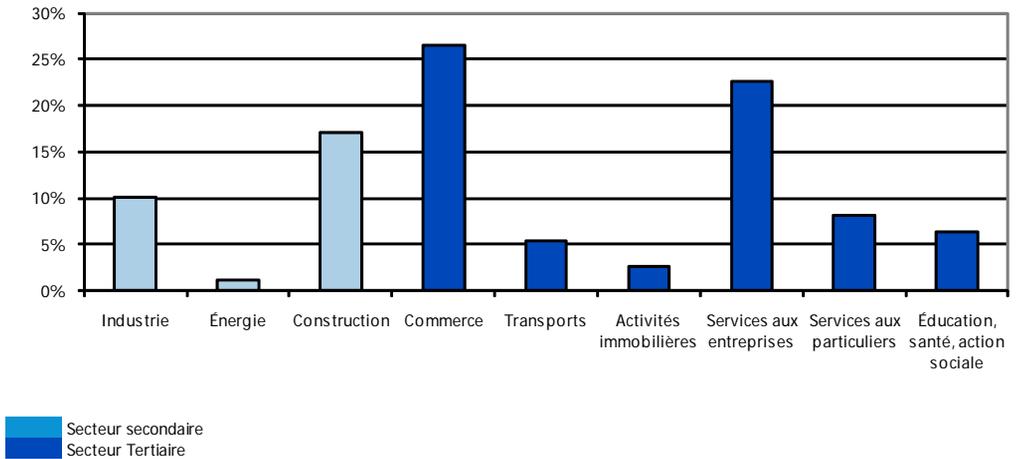
Les petites entreprises sont nettement majoritaires : 73 % n'emploient aucun salarié, 22 % en ont moins de dix et seulement 5 % ont plus de 10 salariés.

Nombre d'entreprises par taille au 1er janvier 2010



Source : INSEE : l'emploi salarié en 2010

Répartition du nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2010



Source : INSEE : l'emploi salarié en 2010

Section 2

L'agriculture et l'élevage

En 2007, 4,1 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise (contre 4,4 % en 2006¹) a été générée par la branche des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ; ce qui la place loin derrière les principales sources de création de richesse. Son poids dans les actifs salariés s'établit 1,1 %. Néanmoins, ce chiffre ne représente pas le poids total du secteur en termes d'emploi puisqu'il exclut par définition les chefs d'exploitation, et tous les emplois non déclarés.

1. Panorama du secteur

L'agriculture en Guyane, concentrée sur le littoral et le fleuve Maroni, se caractérise par la coexistence d'une agriculture traditionnelle manuelle, largement répandue sur le territoire (plus de 80 % des exploitants la pratiqueraient, sur un tiers de la Surface agricole utilisée) et d'une agriculture mécanisée à vocation marchande située sur la bande littorale. Le système de production des exploitations traditionnelles, localisées dans les communes de l'intérieur et du centre littoral, repose sur la pratique de l'abattis brûlis² de parcelles forestières. La production est majoritairement de nature vivrière, basée en grande partie sur la culture de tubercules et, plus marginalement, de légumes et de plantations fruitières semi permanentes. Ce système de production itinérant laisse progressivement place, sur le littoral, à un système de production plus sédentaire.

En 2010, la surface agricole utilisée³ (SAU) du département a été estimée par la Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DAAF) à environ 25 000 ha⁴. Près de la moitié de la SAU est composée de terres arables (cultures des légumes, des céréales). Les surfaces toujours en herbe (STH) représentent près du tiers de la surface, principalement pour l'élevage bovin.

L'accès au foncier reste l'enjeu principal pour les agriculteurs car 90 % du territoire relève du domaine privé de l'Etat. Les procédures d'attribution foncières sont longues et nombre de demandeurs ne remplissent pas les conditions réglementaires (notamment la possession de titre de séjour en règle). La procédure mise en œuvre l'an dernier par l'Etat et les communes visant à accélérer la concession de Périmètres d'attribution simplifiés a permis de délivrer 6 PAS⁵. Le recensement de 2000 estimait à 70 % la proportion d'agriculteurs installés

¹ Pour la France, ce secteur représente 2,2 % de valeur ajoutée en 2007.

² Espaces forestiers abattus puis mis en culture après brûlis pour 2 à 3 ans, qui seront ensuite restitués à la forêt au profit d'autres zones à déboiser.

³ La SAU n'a qu'une valeur indicative car elle est « calculée » à partir des déclarations des exploitants agricoles. Les déclarations ne sont pas en parfaite adéquation avec les réalités de terrain.

⁴ Soit 250 km² sur les 83 846 km² de la Guyane.

⁵ Le PAS (Périmètre d'attribution simplifié) consiste à identifier un ensemble de demandes d'installations « agricoles » éparées sur un même territoire et à apporter une solution groupée en partenariat avec les municipalités récipiendaires des requêtes. La logique est similaire à celle des « lotissements » pour les logements. En 2010, on recense 3 PAS à Saint-Laurent-du-Maroni, 1 PAS à Iracoubo, 1 PAS à Montsinéry-Tonnegrande et 1 PAS à Maripasoula.

exerçant sans titre. Le recensement de 2010, dont la valorisation se fera courant 2011, permettra d'actualiser ces estimations.

Surface agricole utilisée

Catégories	2000		2008		2009**		hectares
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Var. 09/08
Terres arables	13 005	56%	12 930	53,2%	13 350	54,3%	3,2%
Cultures fruitières permanentes	3 180	14%	3 481	14,3%	3 650	14,9%	4,9%
<i>agrumes</i>	1 430	6%	1 524	43,8%	1 700	46,6%	11,5%
<i>autres fruits frais</i>	1 730	7%	1 957	56,2%	1 950	53,4%	-0,4%
Herbage/élevage (STH*)	6 940	30%	7 801	32,1%	7 500	30,5%	-3,9%
Divers	70	0%	75	0,3%	70	0,3%	-6,7%
Surface agricole utilisée	23 195		24 287		24 570		1,2%

Source : DAAF (Données 2010 non disponibles dans le détail à la date de rédaction du rapport)

*Surface toujours en herbe

** Données provisoires - SAU estimée à 25 000 ha en 2010

1.1 LA PRODUCTION DE VIANDES

Production et consommation de viandes (tonnes)

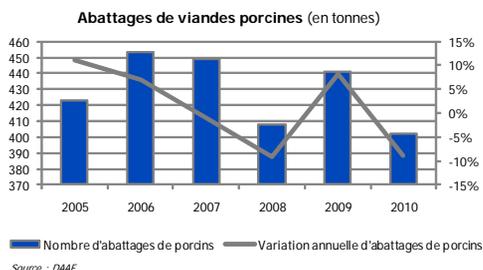
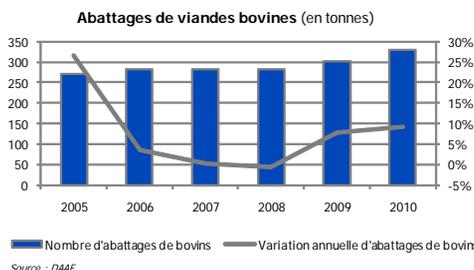
	2000	2009	2010	Var. 10/09
Production de bovins-bubalins	371	303	311	2,7%
Importations	1 314	1 384	1 553	12,2%
Total consommation	1 685	1 686	1 864	10,5%
taux d'autosuffisance	22,0%	18,0%	16,7%	-1,3 point
Production de porcins	1 169	441	402	-8,9%
Importations	1 102	1 390	1 375	-1,1%
Total consommation	2 271	1 832	1 777	-3,0%
taux d'autosuffisance	51,5%	24,1%	22,6%	-1,5 point

Sources : DAAF et Direction des douanes

En 2010, la consommation de viande bovine sur le département progresse fortement (+ 10,5 % sur un an après + 1,5 % en moyenne sur 5 ans). Les importations restent prépondérantes (elles sont cinq fois supérieures à la production) et en forte progression (+ 12,2 %), alors que la production locale s'accroît légèrement (+ 2,7%). De fait, le taux d'autosuffisance pour la filière bovine perd 1,3 point sur un an et se fixe à 16,7 %. Avec plus d'une centaine de têtes abattues par an depuis 2008, la production bubaline commence à prendre de l'ampleur même si pour 2010 elle régresse de 17 % par rapport à 2009, année il est vrai exceptionnelle. Concernant la filière porcine la consommation totale régresse faiblement (- 3 %). Cependant la production locale (- 8,9 %) enregistre un repli supérieur à celui des importations (- 1,1 %). Le taux d'autosuffisance pour les besoins de l'ensemble de la filière est assuré à 22,6 %¹ mais il régresse de 1,5 point en un an (et de 29 points sur 10 ans). Le département ne dispose que d'un seul abattoir, localisé à Rémire. Prévue pour traiter les volumes de l'ouest guyanais, la construction à Mana d'un abattoir et d'un atelier de transformation pour des productions végétales a pris un peu de retard mais est toujours

¹ 40 à 50 % en tenant compte des abattages non contrôlés.

d'actualité. De son côté, la filière volaille de chair est encore à la recherche d'un partenariat pour la création d'une unité d'abattage. En 2010, la production de poulet est quasi nulle.



Le renforcement et la structuration des filières animales constituent un enjeu important pour le développement de l'agriculture guyanaise. Les pouvoirs publics apportent leur soutien aux coopératives agricoles locales. L'objectif de ces dernières est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale dont le développement passe notamment par la fourniture à moindre coût d'aliments pour le bétail. Soutenues par une demande locale importante de viande, les filières bovine et porcine subissent en revanche la concurrence des produits surgelés importés de l'Union européenne en l'absence d'infrastructures de transformation locales. Les structures coopératives tentent donc de répondre au double défi que constituent l'accroissement nécessaire de la production en amont (nécessitant des appuis techniques et des aides à l'importation d'intrants) et l'accès à de nouveaux débouchés en aval (transformation et commercialisation), aujourd'hui concurrencés par les produits importés de l'Union européenne.

1.2 LA RIZICULTURE

LA FILIERE RIZICOLE

La Guyane est le seul département d'outre-mer à cultiver le riz. Cette culture s'est développée à partir de 1982 avec l'installation d'exploitants privés qui ont importé du Suriname des techniques de poldérisation. Elle s'exerce sur un périmètre irrigué de 4 300 ha en 2010 contre 5 800 ha à l'origine (- 28 % dû à l'érosion marine), sur la rive droite de la Mana, créé en 1993 avec le soutien des pouvoirs publics.

La filière est composée de 2 sociétés d'exploitation actives à capitaux majoritairement espagnols¹ (CAMA et CROG 2 700 ha) et d'une

société de commercialisation (CIMARIZ), toutes appartenant au groupe SOS. Par ailleurs, il existe 2 structures d'appui : l'ASAH, en charge de la réalisation et de l'entretien des aménagements hydrauliques, et la COCEROG, société coopérative qui fournit notamment les semences de base aux exploitants.

Le groupe SOS a officiellement annoncé son départ de la Guyane pour le 31 décembre 2010. Des négociations sont en cours avec des repreneurs locaux, surinamiens et haïtiens.

La filière rizicole fournit depuis la fin des années 80 l'une des principales productions végétales du département. Depuis le 1^{er} janvier 2007, un cycle unique de production est instauré contre deux cycles autrefois réalisés sur le polder. Chaque parcelle n'est ainsi ensémençée qu'une seule fois par an au lieu de deux. Ce système permet d'améliorer les rendements par un recours automatique à la jachère et induit des économies d'eau et de produits phytosanitaires.

¹ La SAM (1 100 ha) est en liquidation judiciaire (août 2010) et la SOMAG (600 ha) est liquidée depuis août 2010.

Production de riz

	2000	2009	2010*	Var. 10/09
Production (tonnes)	19 612	9 035	9 481	4,9%
Surface ensencée (ha)	8 778	3 064	2 836*	ns
Rendement (tonnes/ha)	2,23	2,95	3,38	ns

Source : DAAF (En 2010 la différence pour le résultat du rendement est lié aux arrondis)

* En 2010, suite à une évolution réglementaire, le rendement est calculé en tenant compte de la surface récoltée

Les effets positifs de cette réforme se confirment en 2010. Les rendements sont en progression (3,38 t/ha contre 2,95 t/ha en 2009) avec une production en légère hausse à 9 481 tonnes (+ 4,9 % après + 0,7 % l'an passé). La superficie des surfaces ensencées reste stable à 3 064 ha. La filière demeure cependant en proie à des attaques phytosanitaires (les produits systémiques auparavant utilisés ont été interdits suivant l'application de normes environnementales européennes) et à l'érosion marine qui fait perdre des centaines d'hectares depuis 1993.

2. Les aides publiques

Le secteur agricole bénéficie de soutiens financiers nationaux de l'ODEADOM¹ dans le cadre de programmes sectoriels mais surtout d'aides européennes via la Politique agricole commune (PAC) qui se décline avec deux programmes : le POSEI² France, qui permet de mobiliser les aides à la production (aides directes aux agriculteurs notamment pour les productions animales et végétales) à travers le Fond européen agricole de garantie (FEAGA), et le Programme de développement rural de la Guyane (PDRG 2007-2013), qui lui permet d'utiliser les crédits de soutien au développement rural (aide à la modernisation des exploitations agricoles, dotation d'installation aux jeunes agriculteurs) via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Aides directes à la production

	2003	2009*	2010	en milliers d'€ Var. 10/09
Productions animales	1 636	2 236	2 394	7%
Productions végétales (riz)	1 383	3 893	3 535	-9%
Total	3 018	6 129	5 929	-3%

Source : DAAF

* Chiffres non consolidés

Les aides directes aux agriculteurs ont atteint un montant total de primes de 5,9 M€ contre 6,1 M€ en 2009. Les aides aux filières animales sont constituées pour environ 79 % des aides au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) en filière bovine ; suivi des primes à l'abattage (environ 11 %). Enfin les 10 % restant correspondent aux mesures agro-environnementales et aux primes sur les petits ruminants (respectivement aux alentours de 8 et 2 %). Les aides aux filières végétales (aides au riz et aides encourageant la mise en

¹ Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

² Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité qui propose un dispositif d'aides financières découlant d'une adaptation de la politique agricole commune de l'Union européenne aux départements d'outre-mer.

place d'oléoprotéagineux fourragers) sont constituées d'aides compensatoires à la surface attribuées aux riziculteurs. Une aide de 1 300 € net/ha ensemencé est allouée pour encourager la production de riz¹. En 2010, les aides sont conditionnées à la réalisation d'un rendement de 3,5 tonnes par hectare auxquelles s'ajoutera 0,5 tonne supplémentaire par an jusqu'à 6 tonnes à l'hectare en 2015. Une aide de 400 €/ha est allouée aux éleveurs souhaitant mettre en place de nouvelles spéculations fourragères (maïs ou soja), programme mis en place par l'intermédiaire du CETIOM². Pour la production d'oléoprotéagineux fourragers, deux agriculteurs ont déposé une demande d'aide au titre de l'année 2010 pour une surface totale de 20 ha soit un montant global sollicité de 8 000 €.

Selon le rapport d'activité 2009 de l'ODEADOM, les interventions de l'office en faveur des productions animales représentent un engagement de 3,1 M€ et le total des paiements effectués est de 66 %. La Guyane, qui représente 26 % des montants engagés, mobilise dans l'ensemble assez bien ces fonds, à concurrence de 63 %. Concernant la mesure « structuration de l'élevage », le montant versé pour la filière animale sur l'enveloppe FEAGA³ est de 19 M€ tous DOM confondus au titre de l'année 2008. La Guyane en a profité à hauteur de 1 % (Réunion 64 %, Martinique 20 % et la Guadeloupe 15 %).

Dans les autres DOM, il existe des interprofessions qui sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France. En Guyane, c'est la DAAF qui assure ce rôle jusqu'à la création de la future interprofession élevage qui devrait intervenir en 2011. Elle sera constituée de 5 collèges (les producteurs, les bouchers, les grandes et moyennes surfaces dans la distribution, les abattoirs et les consommateurs). Dans la même logique de mutualisation et de coordination, l'Institut Caribéen et Amazonien de l'Élevage (IKARE) se veut être l'interface entre les producteurs et les chercheurs. IKARE se propose de coordonner, de mutualiser et d'harmoniser les efforts et les moyens des organisations adhérentes pour faciliter, dans l'intérêt des éleveurs de ruminants (bovins, bubalins, ovins, caprins), de monogastriques (porcins, volailles de chair et de ponte, lapins), des apiculteurs et des aquaculteurs des Antilles et de Guyane, la réalisation d'actions techniques qui leur paraissent indispensables.

¹ En 2010 près de 3,5 M€ d'aides auraient été perçues par le Groupe SOS.

² Centre technique des oléagineux et du chanvre industriel.

³ Fonds européen agricole de garantie finançant essentiellement les aides directes et les dépenses de marché.

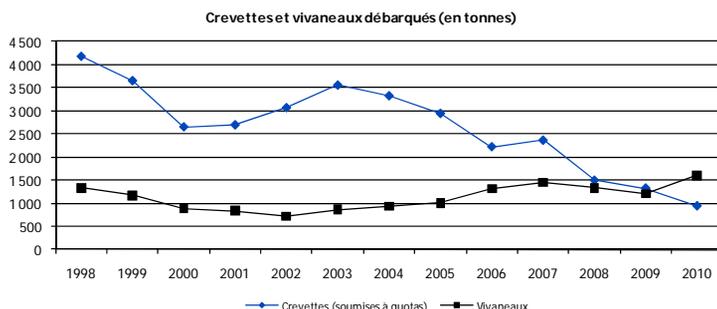
Section 3

La pêche

La pêche représente le premier poste d'exportations du secteur primaire de la Guyane. Il existe deux types de pêche. La pêche côtière, à moins de 12 miles du littoral, et la pêche au large, entre 20 et 25 miles de la côte. La pêche côtière concerne principalement les poissons blancs, l'acoupa, le machoiran et le requin. La pêche au large est consacrée à la crevette et au vivaneau, principales ressources exportées. Le département dispose d'une façade maritime de 350 km et, depuis 1977, d'une zone économique exclusive (ZEE¹) d'une superficie d'environ 130 000 km², dont 40 000 km² de plateau continental. La France a entamé depuis 2007 une démarche auprès de l'ONU pour étendre sa zone de plateau continental, préalable indispensable à l'extension de la ZEE au large de la Guyane (projet Extraplac²). La procédure est toujours en cours depuis 4 ans.

1. Panorama du secteur

Trois ressources sont principalement exploitées dans les eaux de Guyane : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc. Contrairement à la métropole, et hormis le vivaneau, la Guyane dispose de ressources abondantes et de stocks non surexploités. Sur les 200 espèces de poissons répertoriés, 50 font l'objet d'une exploitation, essentiellement à l'intérieur de la bande côtière. Le vivaneau, présent sur les fonds rocheux du plateau continental, est exploité par des ligneurs vénézuéliens sous licence de l'Union européenne³. Il en est de même pour le requin. Ce dispositif est complété par une licence nationale délivrée annuellement par le Préfet aux navires crevettiers et par un système de licence régionale délivrée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)⁴.



¹ Espace maritime sur lequel l'État côtier exerce des droits souverains en matière économique (exploitation du pétrole, du gaz et des zones de pêche).

² Extension Raisonée du Plateau Continental.

³ Annuellement, l'Union européenne accorde à certains pays une autorisation de pêche dans la zone économique exclusive au large de la Guyane française. Cette licence impose aux ligneurs le débarquement de 75 % de leurs captures de vivaneaux et de 50 % de leurs captures de requins en Guyane auprès d'ateliers de transformation.

⁴ Ce dispositif, mis en place depuis 1995, n'était plus utilisé depuis 2004. Il a été remis en vigueur en 2007 par le CRPMEM et la Direction de la Mer (DM).

Le nombre de navires de pêche recensés en activité dans le département reste stable depuis un an (soit environ 300 navires). Sur ce total, près de 60 % seraient officiellement enregistrés dont 47 % pour la pêche côtière. En 2010, la Direction de la Mer¹ a attribué 22 licences² sur les 40 disponibles pour la pêche à la crevette, 41 pour la pêche au vivaneau et aucune pour la capture de requins. Au 1^{er} trimestre 2011, le secteur de la pêche emploie 547 marins alors que 1 179 pêcheurs actifs (1 106 en 2010) sont affiliés à l'ENIM³. Plus de 9 salariés sur 10 sont étrangers (soit 448 salariés à fin mars 2011 contre 445 en 2010). Avec 350 employés, le nombre de salariés travaillant dans la pêche côtière augmente légèrement cette année (339 en 2010) alors que la pêche au large (crevettes) enregistre encore une diminution de ses effectifs (197 salariés au 1^{er} trimestre 2011, contre 202 en 2010 ; - 5,6 % en 2009, - 20 % en 2008). Une centaine de personnes travaillent dans des entreprises à terre, réparties essentiellement dans 8 sociétés. Trois entreprises de plus de 25 salariés représentent en moyenne chacune 30 % de l'effectif salarié global, les cinq autres ne représentant chacune qu'environ 2 %.

1.1 LA PÊCHE CREVETTIÈRE

Depuis 1977, un régime de conservation et de gestion des ressources a été mis en place par l'Union européenne dans les ZEE des Etats membres. Le régime communautaire en vigueur fixe en particulier des mesures techniques (maillage des filets, zones de chalutage interdites) et définit des quotas d'espèces pour les producteurs français. Afin de garantir le renouvellement des espèces, un Total admissible de capture (TAC) de crevettes est déterminé annuellement depuis 1985 pour les seules espèces du plateau continental. Depuis 2007⁴, le TAC est fixé à 4 108 tonnes, inchangé selon le dernier règlement du conseil européen du 14 janvier 2010. L'Ifremer a recensé 10 licences délivrées en moins sur un an compte tenu du tassement de l'activité suite à la rareté de la ressource et de la lourdeur des formalités administratives à remplir.

Activités de la pêche crevettière

	2000	2009	2010	Var. 10/09
Nombre de licences attribuées	62	32	22	-31,3%
Nombre moyen de navires en activité/mois	63	17	14	-16,4%
Prises de crevettes sous TAC (1) (tonnes)	2 562	1 326	943	-28,9%
Captures autorisées (pm) (tonnes)	4 000	4 108	4 108	0,0%
Prises de crevettes hors TAC (tonnes)	175	20	26	32,9%
Prises totales (tonnes)	2 737	1 346	969	-28,0%
Nombre prises moyenne par bateau	43	80	67	-16,6%
Nombre moyen de jours de mer/bateau	263	268	308	14,9%
Rendement moyen par jour de mer (kg)	194	295	217	-26,6%

Source : IFREMER, Direction de la mer

(1) Crevettes de plateau faisant l'objet d'un règlement TAC (Total admissible capturable).

¹ Depuis la réforme de l'administration territoriale de l'Etat applicable au 1er janvier 2011 dans les DOM, la Direction de la Mer (DM) regroupe la Direction régionale des affaires maritimes et le pôle des phares et balises de la Direction départementale de l'équipement

² Le dispositif de licences vise à préserver la ressource halieutique. Le nombre de permis attribuables est décidé par la DM après avis de l'IFREMER en prenant en compte l'état de la ressource. L'écart entre le nombre d'autorisations attribuables et attribuées résulte de la capacité à surmonter les difficultés techniques et/ou financières des chalutiers-crevettiers pour être en état de naviguer.

³ Etablissement National des Invalides de la Marine : Régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels.

⁴ Le dernier règlement CE du 16 janvier 2008 supprime les possibilités de licences dans les eaux au large de la Guyane par des pays tiers (sauf pour le Venezuela). En 1991 le TAC était fixé à 4 000 tonnes.

Deux espèces de crevettes sont principalement exploitées en raison de leur abondance sur le plateau continental : la crevette brune dit « subtilus » et la crevette royale rose dite « brasiliensis ». Les prises de crevettes sont essentiellement destinées à l'exportation. Toutes les captures sont congelées à bord des navires. Les entreprises effectuent localement un calibrage et le conditionnement des produits en usine.

Poursuivant le trend baissier amorcé à la fin des années 90, les prises de crevettes chutent de façon plus significative depuis 2007. En 2010, 943 tonnes ont été pêchées sous TAC (soit - 28,9 % sur un an après - 11,4 % en 2009).

Les exportations de crevettes diminuent également aussi bien en volume (770 tonnes sur l'année, soit - 28,5 % après - 10,6 % en 2009) qu'en valeur (4,6 M€, soit - 26,1 % après - 14,9 % en 2009). On assiste à une raréfaction de la ressource, l'hypothèse étant que le régime des vents qui ramenait les juvéniles (jeunes crevettes) du large vers la côte a changé. La ressource reste loin du rivage et elle ne peut pas se développer en haute mer. De plus, la réduction du nombre de sorties en mer concourt à cette baisse des captures sous TAC. L'effort de pêche (jours de mer) ainsi que le rendement (kilo par jour de mer) ont respectivement baissé passant à 4 344 jours (- 3,2 %) et 217,22 kg (- 26,5%).

Pour le secteur, le coût du carburant en forte augmentation, les charges liées aux personnels, la baisse du prix de la crevette sur les marchés internationaux et les méventes liées à l'inadéquation entre les calibres pêchés et le choix du consommateur, plutôt orienté vers la petite crevette, mais aussi aux difficultés de commercialisation, expliquent cette situation délicate de la filière malgré un soutien des pouvoirs publics, via les fonds européens et nationaux. En outre, la concurrence internationale s'avère difficile, avec la production de crevettes d'élevage du Brésil ou de l'Equateur pour lesquelles le coût de la main d'œuvre est très faible. La métropole permet le maintien de la filière en restant le principal débouché de la crevette guyanaise avec 85 % du volume exporté.

Malgré les grandes difficultés de la filière, les professionnels du secteur (comité régional des pêches, IFREMER, WWF), se sont engagés dans un processus de « pêche durable » pour l'obtention d'une éco certification européenne des produits marins via le label MSC¹. De plus, le nouveau filet de pêche sélective, nord-américain, appelé « TTED ²», obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010 favorise une pêche crevettière responsable en excluant les prises indésirables (les raies) voire néfastes pour l'environnement tel que les tortues et autres requins. Cette technique reconnue par les Etats-Unis autorise l'importation des crevettes de Guyane sur leur territoire. A terme ces démarches pourraient contribuer à relever la filière.

1.2 LA PÊCHE AU VIVANEAU ET AU REQUIN

La pêche au vivaneau est opérée sous deux formes : la pêcherie vénézuélienne, dont la particularité consiste en une pêche à la ligne et l'obligation de débarquer 75 % des prises en Guyane, et la pêcherie antillaise à la nasse qui ne fait l'objet d'aucune obligation de débarquement en Guyane. Depuis 1992, 41 licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens. En 2010, le nombre moyen de bateaux ayant réellement pêché s'élève à 21, en hausse par rapport 2009 (+ 8,6 % sur un an).

Deux espèces de poissons sont exploitées : le vivaneau rouge et le vivaneau ti-yeux. Cette ressource est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles et l'Europe. En 2010, la production de vivaneaux rouges enregistre une forte augmentation 1 607 tonnes contre

¹ Marine Stewardship Council (Conseil marin d'intendance). Certification environnementale attestant que la pêcherie qui a prélevé le poisson certifié s'inscrit dans un principe de durabilité et de respect de l'environnement.

² Trash and Turtle Device (Dispositif d'exclusion des tortues et détritrus).

1 204 tonnes (+ 33 % sur un an). Leur commercialisation sous la forme congelée s'est imposée puisque l'exportation de produits frais rencontre des problèmes de surcoût aérien et de logistique (difficulté de se procurer des emballages appropriés et absence d'une chambre froide à l'aéroport de Rochambeau). Deux mareyeurs transformateurs sont présents sur ce marché. Concernant le requin, quatre licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens pour la capture de requins. Ceux-ci ont l'obligation de débarquer 50 % de leurs prises dans le département. Cette ressource, qui peine à se positionner sur le marché local, est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles. Cette pêche était fortement liée à la consommation des ailerons, qui est illégale depuis 2010. Dès lors, aucun débarquement n'a été enregistré au cours de l'exercice contre un débarquement en 2009 (7,4 tonnes).

1.3 LA PÊCHE CÔTIÈRE

La pêche côtière est le fait de pêcheurs artisanaux, peu organisés sur un marché étroit et exposés à une activité informelle très développée. En effet, des intrusions régulières de navires de pêche étrangers en infraction gênent l'activité. Dans les eaux de Guyane, la ressource en poissons blancs est abondante et de qualité. Les stocks ne sont pas surexploités alors que la ressource est en diminution dans les eaux communautaires ainsi que dans les pays voisins¹.

En 2010, en moyenne 130 navires de pêche côtière actifs ont été recensés dans le département. La réactivation du système de licence régionale, depuis 2007, a permis l'attribution d'environ 50 licences. La pêcherie française depuis près de 2 ans est en constante augmentation. En 2009, elle représentait 4 724 débarquements. Globalement les acoupas constituent environ 65 % des captures et les machoirans près de 15 %.

Les exportations de poissons ont atteint 1 730 tonnes (contre 1 399 tonnes en 2009), soit une hausse de 23,6 % sur un an, pour une valeur de 8,1 M€ contre 6,4 M€ en 2009 (+ 26,1 %). Les exportations sont constituées essentiellement de vivaneaux à destination de la Martinique. Près de 67 % de l'acoupa rouge est exporté, il représente de l'ordre de 43 % des expéditions vers les Antilles.

A Cayenne, la filière pêche côtière bénéficie d'un marché d'intérêt régional (MIR) du poisson frais, mis en service en avril 2003. L'espoir de structuration de la filière que laissait présager l'ouverture du MIR ne s'est pas encore concrétisé en raison du manque d'attractivité de cette structure pour les professionnels et de la poursuite des ventes informelles des produits de la mer.

En outre, la problématique des permis de mise en exploitation (PME²) a trouvé une solution. Après 2 ans de procédure, de nouveaux PME ont été accordés. On passe à 903 gros tonnages (+ 90 %) et à 11 644 Kilowatts (+ 86 %) soit actuellement plus de 150 permis. Cela permettra, en partie, de régulariser, fixer et professionnaliser les pêcheurs déjà en activité. Néanmoins, il restera l'enjeu de rentabiliser la sortie des bateaux souvent obsolètes et de palier, en amont, au déficit d'image du secteur mais surtout de la filière pêche via l'information et la formation. Souffrant du manque de moyens financiers et de risques sanitaires, la pêche artisanale guyanaise est confrontée à des obstacles de recrutement et à la nécessité de

¹ Au Brésil, 80 % des stocks de poissons seraient menacés en raison de leur surexploitation selon le Ministère brésilien de l'Environnement. Le problème toucherait également le Suriname.

² Le contingent de PME est exprimé en puissance (kilowatt) et en jauge (tonnage : GT). Il tient compte des capacités de capture de la flotte de pêche et de l'évolution de la flotte de pêche constatée au cours de l'année précédente.

moderniser ses embarcations et ses infrastructures. Certaines mesures pourraient contribuer à redresser la pêche en Guyane telles que des aides financières pour lutter contre le prix élevé du carburant; ou encore l'adaptation de la flottille pour réaliser des économies d'énergie (changement de moteurs, utilisation de carburants alternatifs, changements des techniques de pêche...), mais aussi la mise en place d'une mécanique financière permettant d'alléger les charges sociales des marins, et enfin la création d'un dispositif de taxes sur les ventes de poissons qui seraient reversées aux producteurs.

2. Les aides publiques

Le fonds européen pour la pêche (FEP)¹ est un fonds national géré par la Direction de la mer. A ce titre, des délégations sont accordées au Préfet. Les décisions d'octroi des aides sont prises collégalement dans le cadre des Commissions régionales pour la modernisation de la pêche et de l'aquaculture marine (COREPAM). Par ailleurs, la construction de navires neufs n'est plus subventionnée afin d'éviter la surexploitation des stocks halieutiques. La modernisation des navires existants demeure possible.

Pour la période 2007-2013, 6,2 M€ sont mis à disposition par le FEP (dont 828 523 € programmés en 2010 contre 904 483 € programmés en 2009) afin d'accompagner les aides nationales prévues dans le cadre du CPER (Contrat de projets Etat-Région). Le CPER s'élève à 5,1 M€ dont 489 021 € programmés en 2010 contre 465 282 € en 2009. Ces dernières aides sont essentiellement axées sur le développement et la modernisation des navires de pêche côtière, des infrastructures de transformation et de commercialisation et des installations portuaires. Des actions de promotion et de conquête de nouveaux marchés (Antilles et métropole pour le poisson blanc, Europe et Asie pour la crevette) sont également prévues.

Les entreprises du secteur bénéficieront également pour la période 2007-2013 du nouveau régime POSEIDOM. Les aides seront versées à la structure exportatrice sur la base des volumes exportés vers l'Union européenne (Antilles comprises). Ce dispositif prévoit une aide pour la crevette de 1 385 €/tonne pour un volume maximal de 2 250 tonnes par an ainsi qu'une aide² pour le poisson blanc. Le vivaneau pourra également être primé sous certaines conditions.

Aides à la production crevettière (POSEIDOM)

	1999	2009	2010	Var. 10/09
Aides à la tonne (en euros)	1 102	1 385	1 385	0,0%
Plafond de production primable (tonnes)	4 200	2 250	2 250	0,0%
Production primée (tonnes)	3 653	1 059	758	-28,5%
Aide versée (millions d'euros)	4,0	1,5	1,0	-28,5%

Source : Direction de la mer

Concernant la police de pêches, les contrôles ont eu pour but de renforcer la professionnalisation et la structuration de la filière mais aussi de dissuader la pêche clandestine des navires étrangers, notamment surinamais et brésiliens qui ont une attitude très agressive, afin de préserver non seulement la ressource d'une éventuelle surexploitation mais aussi les intérêts des pêcheurs français. Grâce aux moyens nautiques et aériens mais aussi hauturiers et côtiers de l'Etat, les résultats obtenus en 2010 sont tangibles. En 2010, 61 navires étrangers ont

¹ Le FEP a succédé à l'IFOP depuis le 1er janvier 2007.

² Le frais (2 027 €/tonne dans une limite de 45 tonnes par an) et le congelé (800 €/tonne pour 120 tonnes par an).

été contrôlés en situation de pêche illégale, dont 16 brésiliens et 45 surinamais ou guyaniens, 37 navires illégaux ont été déroutés et, sur 36 d'entre eux (22 en 2009), 90 km de filet (49 km en 2009) et 35 tonnes (61 tonnes en 2009) de poissons ont été saisies.

Par ailleurs, la réglementation de la pêche maritime a été renforcée en 2010¹ : le capitaine d'une embarcation arraisonnée pour pêche illégale peut être placé en garde à vue dans l'optique d'une comparution immédiate puis faire éventuellement l'objet d'une condamnation. Ce dernier peut encourir une peine de prison assortie d'une amende forfaitaire. L'évolution réglementaire réside principalement dans la possibilité qu'a désormais le juge de décider de la confiscation du navire (du matériel de pêche, de la cargaison pêchée illégalement) en vue de sa destruction.

¹ Livre IX du code rural et de la pêche maritime, entrée en vigueur le 6 mai 2010.

Section 4

La filière forêt bois

La forêt couvre 96 % du territoire guyanais, soit plus de 8 millions d'hectares. Composée de trois ensembles distincts, elle comprend de façon majoritaire la grande forêt primaire, établie sur le socle précambrien de l'intérieur, qui rassemble plus de 1 200 espèces d'arbres. On y trouve également une étroite frange littorale ainsi que les forêts de terre basse. La France est le seul pays européen à gérer une forêt tropicale humide qu'elle s'est engagée à aménager et à exploiter dans le respect des principes de la conférence de Rio.

1. Panorama du secteur

1.1 LE MASSIF FORESTIER

La quasi-totalité du massif forestier relève du domaine privé de l'Etat, dont la gestion est confiée au Parc Amazonien de Guyane¹ (pour les 2,1 millions d'ha de cœur de parc) et à l'ONF, l'Office National des Forêts (5,5 millions d'ha). L'espace géré par l'ONF dispose d'une bande d'environ 70 km de large à vocation de production plus marquée. D'une surface totale de 2,4 millions d'hectares, elle relève du régime forestier, c'est-à-dire d'un dispositif réglementaire renforcé, dont le but est de permettre la production de bois tout en préservant la valeur environnementale (biodiversité, qualité de la ressource en eau) et les usages sociaux de la forêt. A l'intérieur de cette bande forestière, les 4 plus grands massifs guyanais actuellement exploités² représentent environ 826 000 hectares, équivalant au tiers du domaine exploitable. Ces forêts disposent de documents de gestion qui définissent un zonage par grands objectifs de gestion et une planification des interventions. La fourniture de 70 000 m³ de grumes par an (en moyenne ces 10 dernières années) nécessite la mise en exploitation de 8 000 ha de forêt ainsi que la création de 40 km de pistes nouvelles. L'aménagement et l'ouverture des pistes de desserte ont un coût supérieur au prix moyen du bois payé par les acheteurs locaux. L'ONF s'est ainsi engagé dans une démarche de revalorisation du prix du bois sur pied. En 2011, le prix moyen de vente du bois sur pied³ est de 18 €/m³, sachant que l'amplitude peut varier de 7,5 € à 48 € pour les essences précieuses. Ce prix moyen est calculé sur la base de contrats d'approvisionnement mis en place depuis 2005⁴.

L'exploitation du bois d'œuvre est soumise à des contraintes fortes : saisonnalité, réseau hydrographique dense marquant fortement le relief, éloignement par rapport aux axes de communication principaux, dispersion spatiale des essences commerciales (forte biodiversité). Parmi les 80 essences exploitées en Guyane, trois constituent plus de 72,75 % du volume de la

¹ Cf. *Section environnement*.

² Paul Isnard (Saint-Laurent-du-Maroni), La Counamama (Iracoubo), Belizon (Route de l'est), Régina (Saint-Georges).

³ La valeur du bois sur pied subit une augmentation mécanique de 10 % par an sur la base des ventes de 2005 et notamment des contrats d'approvisionnement. Ce mécanisme de réajustement progressif permet de se rapprocher de la vraie valeur de la ressource sans procéder à une augmentation brutale préjudiciable aux entreprises.

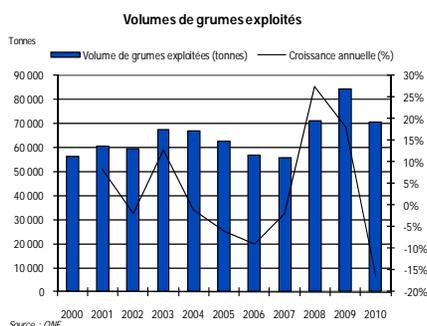
⁴ Un contrat d'approvisionnement consiste à réserver des ensembles de parcelles à un exploitant forestier afin qu'il puisse avoir une visibilité, en moyenne à 5 ans, pour son exploitation.

récolte : l'angélique, le gonfolo, le grignon franc ; en considérant l'amarante, le balata franc, le goupé, l'ébène verte et le jaboty, on atteint 83 % du volume exploité.¹

Si le prélèvement par hectare progresse de 1,5 m³ sur un an et atteint environ 11 m³/ha cadastral (soit 20 m³/ha réellement parcouru en exploitation), il reste en deçà des volumes préconisés pour une l'exploitation à faible impact (25 m³/ha parcouru) à même de préserver la structure et la composition des peuplements, tout en justifiant les impacts inhérents à l'activité comme l'ouverture des pistes d'accès. A titre de comparaison, les prélèvements souvent excessifs sont de l'ordre de 30 à 50 m³/ha en Amérique tropicale, 50 m³/ha en Afrique et de 65 m³/ha en Asie tropicale. La valorisation des essences moins recherchées apparaît ainsi comme un axe d'amélioration de la rentabilité de ce secteur. Elle permettrait de rentabiliser les coûts d'aménagement et d'exploitation, de contribuer au maintien de la diversité (prélèvement réparti sur un plus grand nombre d'essences), de mieux valoriser les essences en les orientant vers des catégories d'emploi plus adaptées.

1.2 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS DERIVES DU BOIS

Après une excellente année 2009, les volumes de grumes exploités annuellement sont en baisse (- 16 % en 2010 contre + 28 % en 2009), atteignant 70 619 m³, soit un niveau légèrement en dessous de celui de 2008. Cette évolution est en partie liée à une saison des pluies plus longue et plus abondante, à la moindre exploitation de grumes d'un opérateur important mais aussi à la mise en place d'une politique de gestion durable des forêts². En 2009³, selon la Maison de la Forêt et des bois de Guyane (MFBG), l'ensemble de la filière compte environ 210 entreprises (+ 1 % sur un an) qui emploieraient près de 900 personnes (+ 21 % sur un an)⁴.



Le marché du bâtiment, majoritairement généré par la commande publique, est le premier débouché du matériau bois en Guyane, le secteur du BTP absorbant 80 % de la production de sciages (charpente et menuiserie du bâtiment). Les produits élaborés par la seconde transformation sont absorbés en quasi totalité par le marché local et ne couvrent qu'une faible partie des besoins en produits manufacturés.

¹ Dans l'Est, les bois les plus courants sont l'angélique et le balata alors que dans le Centre-Est et l'Ouest on trouve l'angélique, l'amarante et le grignon. Le jaboty constitue une alternative par rapport au gonfolo plus rare dans l'est.

² L'ONF a mis en place dans le courant de l'année une politique de gestion durable de la forêt qui impose de ne pas entrer en forêt pendant la saison des pluies avec des engins qui pourraient faire des dégâts importants aux sols.

³ Données 2010 non disponibles en avril 2011.

⁴ Dans le détail, le secteur de l'exploitation forestière comprend 20 entreprises, dont 2 PME, son effectif est estimé à 83 personnes. Les 37 unités de sciages et rabotage du bois, dont 6 PME (scieries), représentent un effectif de 202 salariés (+ 25 % sur un an). La seconde transformation regroupe pour sa part 153 entreprises employant près de 500 personnes (+ 8 %) dont 74 % en charpente, menuiserie extérieure et construction bois, 14 % en menuiserie intérieure et 12 % en artisanat d'art. En 2010, les 6 principales scieries (y c liées aux commerces), qui assurent plus de 90 % de la production de sciages, et les négoce bois ont généré un chiffre d'affaires de 22,4 M€ (+ 6,7 % sur un an).

Echanges des produits du bois (milliers d'€)

	2006	2007	2008	2009	2010	Part	Var. 10/09
Importations des produits bois	10 713,6	13 462,8	19 952,4	14 692,2	15 898,2	100%	8%
dont meubles	6 076,1	7 022,7	9 736,9	7 845,7	8 172,4	51%	4%
sièges	1 680,1	1 603,0	2 490,5	2 134,6	2 742,7	17%	28%
Exportations des produits bois	2 775,9	2 968,2	2 676,8	2 620,0	2 440,8	100%	-7%
dont les sciages	2 575,9	2 537,8	2 568,1	2 426,3	2 298,4	94%	-5%
autres produits	200,1	430,4	108,7	193,7	142,4	6%	-27%

Source: Douanes traitement CCI, Maison de la Forêt et des Bois de Guyane

Les importations des produits du bois concernent majoritairement des produits à forte valeur ajoutée et en particulier les composants d'ameublement (meubles et sièges). Elles proviennent majoritairement de métropole et, avec un poids croissant, de la Chine et du Brésil. En 2010, elles ont progressé de 8 % en valeur alors que, dans le même temps, les exportations des produits bois ont régressé de 7 %. Ces exportations, à destination de la Martinique et de la Guadeloupe, sont essentiellement constituées de sciages.

2. Le soutien à la filière

Le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG) est doté d'une enveloppe de financement public de 148 M€ sur la période 2007-2013, dont 75 M€ pour le FEADER¹. Il concourt au soutien de la gestion du massif forestier à hauteur de 12,9 M€ pour un montant total d'investissement de 17,5 M€. L'équipement des entreprises de la première et de la seconde transformation est soutenu quant à lui, par les fonds européens FEDER², dont le service instructeur est la DIECCTE³.

Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG) 2007-2013

Montant Investissements (milliers d'€)	Prévisions sur le PDRG 2007-2013		Montants programmés en 2010	
	Investissements prévus	dont FEADER	Investissements	dont FEADER
Création de pistes forestières	7 735 €	4 875 €	1310 €	902 €
Gestion durable des forêts guyanaises	6 100 €	3 060 €	682 €	580 €
Modernisation des entreprises d'exploitation forestières	3 300 €	1 238 €	- €	- €
Formation professionnelle pour les forestiers	400 €	300 €	234 €	171 €
Total	17 535 €	9 473 €	2 225 €	1 653 €

Source : DAAF

Avec 44 % du montant total des investissements prévus, la création de pistes forestières représente la part la plus importante des 4 mesures forestières du PDRG (7,7 M€). En réalisation de 2007 à 2010, c'est le second poste, avec 63 %, qui est le plus programmé parmi ces mesures, après la formation (75 %). Les autres partenaires financiers sont l'Etat, la Région, l'ONF et le CNES. Depuis 2007 moins de 50 % des prévisions ont été programmées, mais le rythme des programmations est régulier. La seule année 2010 représente 37 % du montant investi depuis 2007.

La formation qui ne représente que 2 % du montant total des prévisions (0,4 M€) a un rôle clé dans le déploiement des techniques d'exploitation à faible impact. En conséquence,

¹ Fonds européen agricole pour le développement rural.

² Fonds européen de développement régional.

³ Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

elle est financée à hauteur de 100 %, dont 75 % de FEADER et la différence par la Région. Depuis 2007, le taux de programmation, par rapport aux prévisions est de 77 %. L'année 2010 représente 76 % de ce montant d'investissements.

En 2010, pour soutenir la filière qui ne peut émerger au POSEI, 2,7 M€¹ ont été affectés pour épauler les investissements du secteur, notamment pour le renforcement des pistes et les parcs de rupture. Le taux d'intervention d'aide aux investissements des entreprises est passé de 50 à 75 % pour compenser en partie les surcoûts occasionnés par la mise en place de la certification gestion durable (modernisation, débardage² etc.). La priorisation des engins aidés a été modifiée, mais les critères d'éligibilité des entreprises restent cependant inchangés.

3. La certification de la forêt guyanaise et les perspectives

En conformité avec la circulaire du 4 avril 2005 imposant dans les marchés publics, à compter de 2010, l'achat de bois tropicaux issus de forêts gérées durablement et dans la perspective du Grenelle de l'environnement, l'ONF en concertation avec les acteurs de la filière, a relancé les démarches pour certifier les forêts guyanaises. Après la mise en place d'une réglementation adaptée au contexte local³, la détermination des bonnes pratiques de gestion et d'exploitation, adaptées au contexte guyanais, a été finalisée et ces dernières ont fait l'objet d'un transfert aux entreprises via des formations et la mise en place de chantiers pilotes⁴. Ainsi l'inventaire de la ressource se fait désormais avec une désignation et une localisation au GPS des arbres à exploiter et de ceux à protéger. Cette opération permet ensuite l'utilisation de techniques d'exploitation plus respectueuses de la forêt.

La première étape de cette certification gestion durable s'est achevée avec succès le 30 novembre 2010 avec la signature par tous les acteurs, gestionnaires, exploitants, et scieurs, de la charte limitant les impacts liés à l'exploitation en forêt. La seconde prévoit la labellisation PEFC⁵ ou FSC⁶ de tout ou partie des forêts guyanaises selon les critères de chaque label. Cette certification permettra de répondre à deux nécessités : l'exemplarité attendue du seul producteur de bois tropicaux de l'Union Européenne et le maintien des parts de marché des entreprises guyanaises, sur le marché local comme à l'export.

Dans cette même optique de positionnement commercial des produits dérivés des bois guyanais, une démarche de normalisation a été engagée en 2007. Ainsi, sept entreprises (6 scieries et un négoce) sont actuellement habilitées au marquage CE (conforme aux exigences) des bois de structure (plus de 90 % de la production concernée), conditionnant leur commercialisation à compter de 2010. Les sept autres entreprises formées en 2009 sont auditées en 2010 en vue de leur habilitation courant 2011. Cinq essences guyanaises, référencées dans le système normatif, peuvent faire l'objet d'un marquage CE structure. En

¹ Les 2,7 M€ correspondent à l'évaluation des surcoûts (par rapport à la métropole, calculé par la MBFG pour la filière sur toutes les étapes de la transformation) diminués des 40 M€ venant compléter le Programme d'options spécifiques liées à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)-France suite au Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) de novembre 2009.

² Transport des bois prélevés en forêt jusqu'en bordure de piste.

³ Le code forestier est applicable en Guyane depuis novembre 2008.

⁴ Ces pratiques sont décrites dans la charte d'exploitation forestière établie en partenariat avec les différents acteurs, sa rédaction est en cours de finalisation.

⁵ Ecolabel européen de certification de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

⁶ Ecolabel anglo-saxon assurant pour les produits à base de bois le respect des process de gestion durable des forêts.

2010, trois nouvelles ont été qualifiées et vont être présentées en comité de normalisation pour un référencement.

La valorisation des produits connexes de la première et de la seconde transformation du bois (50 à 60 % des volumes récoltés) pour la production d'énergie a été initiée en Guyane en 2009 avec l'usine de Kourou. Ce processus est en cours de consolidation et pourrait conduire au développement d'une filière bois en tant qu'énergie pérenne en y associant, pour garantir un volume d'approvisionnement notable, les produits connexes avec la biomasse¹ forestière par l'identification de massifs forestiers dédiés principalement à la production de bois-énergie mais aussi le couplage bois-énergie – bois d'œuvre sur certaines parcelles en exploitation et la valorisation des bois issus des défrichages agricoles. Cette mobilisation devrait permettre, sur le territoire, la montée en puissance d'une énergie renouvelable génératrice d'emplois et une source de substitution aux énergies fossiles.

En 2010, trois projets assez aboutis confirment la production d'énergie liée à la biomasse. Le projet d'une usine à Montsinéry qui générerait 4,5 à 5 MW de puissance électrique (PE) avec 60 000 tonnes de biomasse à l'année ; à Saint-Laurent-du-Maroni l'unité de production fournirait 8 MW de PE pour 90 000 tonnes et enfin une zone aux abords de la route de Cacao serait pressentie pour accueillir une unité qui produirait environ 5 MW.

Depuis mai 2009, une association interprofessionnelle, INTERPROBOIS Guyane, a été créée, permettant de fédérer la filière. Cette association est structurée en huit collèges : gestion forestière ; exploitation forestière ; sciage et rabotage du bois ; menuiserie extérieure, charpente, construction bois ; menuiserie, ébénisterie, agencement ; artisanat d'art ; architectes-designers et bois-énergie². Avec l'engagement dans la démarche de labellisation gestion durable des forêts guyanaises, INTERPROBOIS Guyane et son bras armé, la Maison de la Forêt et des Bois de Guyane³, témoignent de l'amorce d'une réelle dynamique de filière qui tend à se confirmer en 2010.

¹ La biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie par combustion.

² Collège créé en 2010.

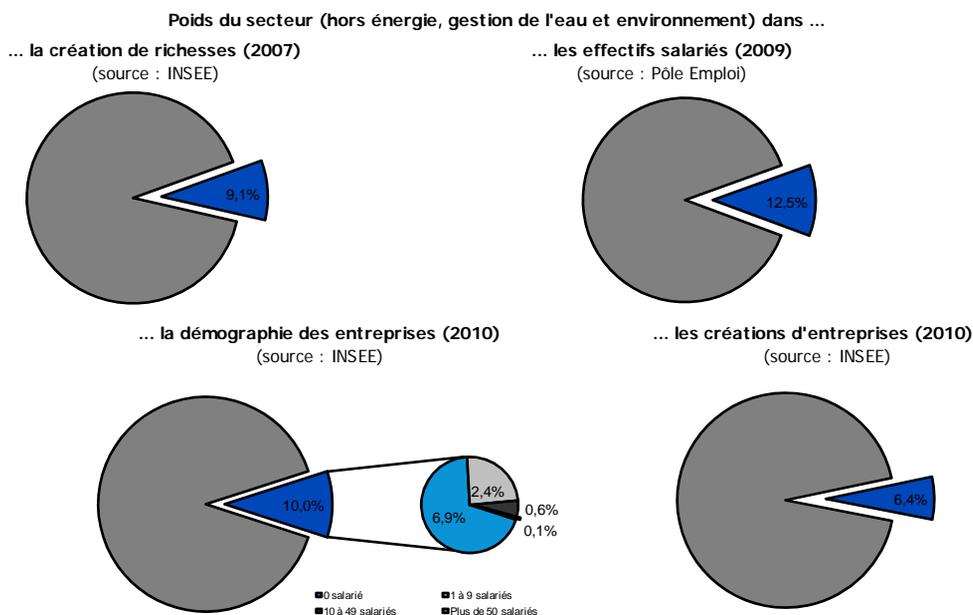
³ La MFBG a démarré son activité le 1^{er} janvier 2010 et obtenu le label national « Grappe d'entreprises ».

Section 5

L'industrie et l'artisanat

1. Le secteur industriel dans l'économie guyanaise

En 2007, la branche industrielle représentait 9,1 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane. Elle se place ainsi en troisième position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande, loin derrière le secteur des services et, dans une moindre mesure, le commerce. Le secteur emploie 12,5 % des effectifs salariés, contribue à hauteur de 6,4 % aux créations d'entreprises et rassemble 10,0 % du total des établissements guyanais, avec une majorité d'entreprises sans salarié (69 %).



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. Panorama du secteur

2.1 LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

La transformation agroalimentaire est peu présente dans le département. Ce secteur, comme l'ensemble de l'économie guyanaise est en effet confronté à un certain nombre de contraintes difficiles à lever pour pouvoir assurer la pérennité de ses entreprises, telles que la

faible taille du marché induisant l'absence d'économies d'échelle, des coûts élevés et ainsi une faible compétitivité. Seules quelques unités artisanales ou petites industries transforment et conditionnent les produits régionaux. La CCIG a notamment créé un logo « Produit de Guyane » et les producteurs agroalimentaires profitent d'événements nationaux (tels que le Salon de l'agriculture) pour promouvoir leurs marchandises.

En avril 2011, les producteurs locaux et la grande et moyenne distribution ont signé une « charte de bonne conduite ». D'une part, les producteurs s'engagent à respecter un certain nombre de conditions comme la quantité, la qualité des produits, les délais de livraison et les tarifs ; d'autre part, les distributeurs s'engagent à valoriser la production locale dans les rayons et à réguler les importations en fonction de celle-ci.

Dans le secteur de l'eau, malgré les ressources naturelles dont dispose le département, il n'existe pas d'industrie de production d'eau. L'eau en bouteille est donc importée de métropole et des Antilles. Suite à l'obtention des autorisations nécessaires en 2010, une usine à Montsinéry devrait prochainement être ouverte par la société Dilo. La société martiniquaise Monplaisir travaille également sur un projet d'usine à Matoury.

Concernant le rhum, la distillerie Saint-Maurice demeure la seule à produire du rhum agricole en Guyane, contre 17 usines au début du siècle dernier. Cette réduction drastique s'explique notamment par la concurrence des grandes familles productrices antillaises. Située sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, l'exploitation cultive environ 90 Ha de cannes à sucre et commercialise pour l'essentiel trois marques de rhum agricole et de rhum vieux (« la Cayennaise », « la Belle Cabresse » et « le Cœur de Chauffe »).

Production de rhum

Campagnes	Cannes manipulées (tonnes)	Rhum produit (en hap)
2005-2006	8 096	3 966
2006-2007	6 359	2 965
2007-2008 *	181	83
2008-2009	5 297	2 035
2009-2010	4 311	1 874
2010-2011	5 011	1 803

Source : Direction régionale des douanes

* Travaux de mise en conformité de la distillerie

La campagne 2010-2011 a été avancée de juin à décembre¹ compte tenu de travaux de modernisation de l'appareil de production qui doivent se dérouler début 2011 pour un montant estimé de plus de 7 M€. Sur les 7 mois de campagne, 1 803 hap² ont été produits pour 5 011 tonnes de cannes manipulées. La production enregistre un net recul depuis 2006³, expliqué par l'insuffisance de la récolte de cannes et par un rendement bien moindre (près de 49 lap²/tonne de cannes en 2005-2006, à seulement 36 lors de la dernière campagne). La saison sèche est propice aux incendies qui ravagent les champs de la rhumerie ; cette dernière doit ainsi faire appel à des producteurs de canne indépendants pour compléter ses volumes. 100 Ha de cannes devraient d'ailleurs être replantés pour soutenir la production. La Guyane a connu une pénurie de rhum local début 2010 en raison de la récolte de cannes insuffisante.

La production de rhum guyanais, principalement destinée au marché local, est fortement concurrencée par le rhum martiniquais. Les exportations de rhum guyanais s'élèvent à seulement quelques dizaines de milliers d'euros chaque année.

¹ Traditionnellement, une campagne démarre en août et se termine en avril.

² hap : hectolitres d'alcool pur ; lap : litres d'alcool pur.

³ Hors campagne 2007-2008, marquée par les travaux de mise aux normes de la rhumerie.

2.2 L'INDUSTRIE AURIFERE

2.2.1 Le cadre législatif et administratif

Le Code minier qui régit la recherche et l'exploitation des substances minérales a été adapté aux conditions particulières des départements d'Outre-mer en vertu de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998. Ainsi, en complément des titres miniers existants que sont le permis exclusif de recherche (PER) et la concession, cette réglementation a mis en place deux nouvelles catégories de titres conçues pour répondre aux spécificités de l'exploitation locale :

- l'autorisation d'exploitation (AEX), délivrée par arrêté préfectoral, a pour objectif la réglementation du cadre d'exercice des artisans mineurs. Ce titre minier concerne les gisements d'une surface maximale de 1 km² pour une période de 4 ans offrant la possibilité d'un unique renouvellement ;
- le permis d'exploitation (PEX), accordé par arrêté ministériel, est essentiellement destiné aux PMI. Il a une durée de validité de 5 ans et peut faire l'objet de deux reconductions. L'octroi de ce titre est conditionné à une enquête publique et une mise en concurrence. Une dérogation peut toutefois être concédée si la demande s'inscrit dans la continuité d'un PER ou si elle couvre une superficie de gisement n'excédant pas 50 km².

Cette même loi a aussi prévu la superposition de titres miniers permettant, par exemple, l'attribution d'une AEX dans le périmètre d'autres titres (PEX, PER ou concessions) sous réserve de l'autorisation préalable du titulaire du titre initial. Elle a également supprimé la concession perpétuelle en limitant son seuil de validité au 31 décembre 2018.

L'instruction des demandes d'autorisation relatives aux mines est gérée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et s'exerce dans le cadre d'une réglementation définie par le Ministère chargé de l'industrie. La DREAL joue également le rôle de police et d'inspection des mines et carrières en veillant notamment à l'application des règles juridiques, d'environnement et de sécurité des exploitations.

Par ailleurs, en application de l'article 68.19 du Code minier et dans le but d'assurer une meilleure transparence dans le processus d'attribution des titres miniers, une commission départementale consultative des mines a été mise en place par l'arrêté préfectoral n° 1499 du 23 août 2001. Cette commission émet un avis concernant les demandes relatives aux titres miniers (octroi, mutation, renouvellement, retrait, etc.), dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Les dysfonctionnements autour du premier projet aurifère d'envergure par la société Iamgold à Kaw ont mis en lumière la nécessité de mettre en place un Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM), cadre pour une politique minière de long-terme, dont le Président de la République a réaffirmé l'utilité lors de sa visite en février 2009. Le SDOM a pour objectifs de favoriser l'activité minière et de promouvoir la création d'un pôle technique minier¹ en Guyane, ainsi que d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux. Le SDOM a été élaboré par les services de l'Etat en Guyane, en concertation avec les différents acteurs de la filière. Il a ensuite été soumis à une évaluation environnementale puis à une consultation publique (mi-2010). Les professionnels du secteur ont émis un avis globalement défavorable. Les collectivités locales ont également donné leur avis (fin 2010-début 2011); les services de l'Etat peuvent dorénavant éventuellement amender le SDOM, avant son approbation définitive

¹ Un Pôle Technique Minier existe déjà depuis 2009 au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane.

par décret. Le SDOM propose notamment un zonage de la Guyane en fonction du niveau de contrainte auquel serait soumis toute activité minière. Ainsi, l'activité minière serait autorisée sur environ 55 % du territoire (dont 12 % soumis à contraintes fortes). Les zones intégralement protégées concernent principalement la zone cœur du Parc Amazonien, la réserve de Kaw, les zones de vie, les points de captage d'eau potable, les bassins de certains fleuves.

2.2.2 Les richesses minières de la Guyane

Réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) entre 1975 et 1995, l'Inventaire Minier de la Guyane a porté sur 48 000 km², soit plus de la moitié du territoire du département. Deux types de gisements doivent être distingués : l'or primaire (or profond enraciné dans les roches) et l'or alluvionnaire qui provient de la destruction d'or primaire par érosion. L'or primaire représente la promesse d'un développement industriel, même s'il est encore aujourd'hui peu exploité en raison des investissements considérables nécessaires. Ces travaux, ainsi que ceux de la Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane (FEDOMG), ont permis d'identifier plusieurs secteurs au fort potentiel : plusieurs zones situées non loin du Maroni, vers le cours intermédiaire de la Mana, à Saint-Elie, dans une zone située entre l'Approuague et l'Oyapock, dans le centre autour de Saül, et à Camp Caiman.

La Guyane possède un vaste potentiel minier qui s'étend au-delà de la filière aurifère. Le BRGM évoque notamment des réserves de plomb, zinc, cuivre, bauxite, diamant, nickel, platine, uranium. Ce potentiel est encore mal identifié, et n'a pratiquement pas été exploité à ce jour.

2.2.3 L'activité minière aurifère

L'activité minière aurifère comporte deux étapes : une phase préalable d'exploration puis une phase d'exploitation. S'agissant de l'extraction d'or primaire, la première phase est primordiale et les procédures de prospection à engager sont relativement longues selon le projet. Cette phase d'exploration nécessite d'importants investissements. Aussi, la décision de mise en exploitation industrielle d'or primaire dépendra-t-elle du potentiel du gisement, des coûts d'exploitation et du cours de l'once d'or. L'exploration aurifère et la création d'une exploitation industrielle exigent une technicité de haut niveau et des capitaux importants. Près de 110 M€¹ (dont 80 M€ entre 1994 et 2004) ont été investis par l'ensemble des sociétés dans la recherche de l'or primaire entre 1994 et 2009.

Evolution des budgets consacrés à la recherche d'or primaire

	2001	2007	2008	2009	Var 09/08
Investissements (en M€)	4	3,6	1,2	2,0	72,4%

Source : DREAL

Selon les types de gisements exploités, les acteurs de la filière ne sont pas les mêmes. Les multinationales concentrent leur activité sur l'extraction d'or primaire, certaines PME se tournent à la fois vers l'extraction d'or primaire et l'exploitation d'or alluvionnaire, alors que les plus petits exploitants se limitent uniquement à l'exploitation de l'or alluvionnaire nécessitant moins d'ingénierie. L'activité d'exploitation d'or primaire reste actuellement principalement menée par deux sociétés locales, Compagnie Minière Espérance (et sa filiale Société des Mines de Saint-Elie) et Auplata (côtée en Bourse depuis 2006). Fin 2008, l'ensemble de la filière aurifère employait environ un demi-millier de travailleurs déclarés.

¹ Les données 2010 ne sont pas disponibles auprès de la DREAL à la date de rédaction de ce rapport.

Les sites principaux d'exploitation primaire sont Yaou, Dieu Merci, Paul Isnard, Dorlin (permis d'exploitation de 5 ans obtenu en juillet 2010), ou situés autour des communes de Saint-Elie et d'Apatou. Le projet de Camp Caiman (à Kaw) porté par la société minière canadienne Iamgold, qui s'annonçait comme le premier projet minier de grande ampleur en Guyane, a avorté. L'Etat a refusé par deux fois, en 2007 et 2010, d'autoriser l'ouverture des travaux, invoquant les incertitudes quant aux impacts environnementaux de l'exploitation. La société, qui avait déjà mené des travaux de recherches et d'études depuis plusieurs années, a déposé un recours judiciaire. Elle a également présenté en avril 2011 une nouvelle mouture du projet, intitulée « Harmonie », qui prévoit une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Iamgold s'engage entre autres à reforester la zone exploitée et à travailler en partenariat avec les associations environnementales. Le Président du Conseil Régional a apporté son soutien au projet.

L'utilisation de mercure est officiellement interdite depuis 2006. L'extraction se fait par gravimétrie¹, permettant de récupérer entre 25 et 50 % de l'or contenu dans le minerai. Plusieurs techniques d'amélioration des rendements sont actuellement à l'essai. Auplata teste actuellement un « démonstrateur en cuves agitées » utilisant du thiosulfate de sodium ; la Compagnie Minière Espérance souhaite expérimenter des moyens de broyage plus fins².

2.2.4 La production d'or³

En 2009, le nombre de titres miniers valides au 31 décembre avait baissé de 9,4 %. Si le nombre de permis d'exploitation et de concessions était stable, le nombre d'AEX a baissé de 13 % et le nombre de permis de recherche de 16 %. La mise en place du Schéma Minier est conditionnée à un gel des délivrances de titres miniers,⁴ ce qui explique en partie leur chute. Selon les données disponibles, 1,25 tonne d'or avait été officiellement extraite en 2009. Ces chiffres font apparaître un recul de la production déclarée d'environ 0,7 tonne.

Titres miniers valides au 31 décembre

	2002	2007	2008	2009	Var 09/08
Autorisations d'exploitation (AEX)	157	65	46	40	-13,0%
Permis de recherche	27	20	25	21	-16,0%
Permis d'exploitation et concessions	32	35	35	35	0,0%
Total	216	120	106	96	-9,4%

Source : DREAL

En 2010, l'or demeure le premier produit exporté (hors activité spatiale⁵). Les exportations d'or représentent 30,4 M€ en 2010, soit une progression de 20,0 % expliquée par la flambée du cours de l'or. En revanche en volume, 1,1 tonne d'or a été exportée, confirmant la tendance baissière entamée en 2003.

¹ En jouant sur les différentes densités, ce procédé permet de séparer l'or des autres particules, en les passant notamment dans une « table à secousses ».

² Après la première extraction, les rejets sont conservés afin d'être re-broyés plus finement par la suite pour récupérer une partie de l'or restant.

³ Les données 2010 relatives à la production d'or et à l'octroi de titres miniers ne sont pas disponibles auprès de la DREAL à la date de rédaction de ce rapport.

⁴ L'octroi du permis d'exploitation pour la mine Yaou à Auplata étant considéré comme exceptionnel.

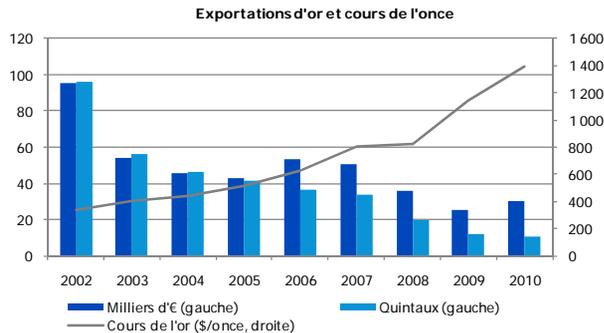
⁵ Hors exportations de « services de mise en orbite » des satellites, et hors exports de biens d'équipement liés à l'activité spatiale.

Evolution de la production d'or

	2002	2007	2008	2009	2010	Var 09/08
Exploitations PMI (kg bruts)	1 841	2 044	1 491	1 100	nd	-26,2%
Artisans mineurs (kg bruts)	1 148	800	450	150	nd	-66,7%
Total	2 989	2 844	1 941	1 250	nd	-35,6%
Exportations en volume (tonnes)	9,6	3,4	2,0	1,2 *	1,1 *	-39,4%
Exportations en valeur (milliers d'€)	95 310	50 386	35 739	25 309 *	30 364 *	-29,2%

Source : DREAL et douanes

* Données provisoires



Cette chute continue depuis 2006 s'explique en partie par la fermeture de comptoirs d'or suite aux régularisations imposées à ces derniers par la DREAL au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'écart entre la production et les exportations s'est ainsi considérablement réduit. En 2009, l'écart était inférieur à 0,05 tonne, contre 1 tonne en 2007. Il s'explique par l'utilisation de l'or comme moyen de paiement direct de certaines prestations (rémunération du personnel employé sur les placers et achat de matériel d'exploitation) et le recul de l'orpaillage clandestin contre lequel la lutte s'est intensifiée.

Outre l'importance du travail clandestin, les professionnels du secteur font part des freins limitant leur développement :

- la réduction progressive de l'octroi de titres miniers (- 56 % entre 2002 et 2009) ;
- les délais et procédures de renouvellement et d'octroi de titres miniers qui ne sont pas adaptés aux rythmes d'exploitation des entreprises locales et trop complexes (par exemple, en vertu du nouveau code minier, nul ne peut détenir plus de 3 AEX sur une période de 4 ans¹). La profession a demandé par conséquent un amendement du code minier ;
- les coûts logistiques (transport et carburant) en raison de la difficulté d'accès aux sites aurifères ;
- les coûts supplémentaires engendrés par l'obligation de respect des dispositions réglementaires relatives à l'environnement. Les opérateurs doivent mener des études d'impact de l'exploitation sur le milieu naturel, se conformer aux prescriptions techniques et réglementaires et procéder à la réhabilitation du site après exploitation ;
- l'instabilité juridique en termes de réglementation minière, qui pourrait freiner les investissements de grande envergure potentiellement portés par des multinationales. Le SDOM

¹ Article 68 du Code Minier.

pourrait remédier à ce problème, même si les professionnels estiment qu'une révision décennale créerait un environnement peu propice aux investissements de long terme.

2.2.5 Les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'exploitation aurifère

L'orpaillage illégal emploierait entre 4 000 et 8 000 clandestins, un chiffre alimenté par la flambée du cours de l'or. Plusieurs opérations quasi-militaires ont été lancées depuis 2007 pour tenter d'enrayer son expansion. L'opération « Harpie 2 » a été lancée en avril 2009 avec l'arrivée de matériel et de 600 militaires et gendarmes supplémentaires. Axée principalement sur les zones du Parc Amazonien, elle a pour but d'asphyxier les zones d'orpaillage clandestin et de déstabiliser durablement l'économie souterraine. L'opération Harpie devrait être pérennisée sur le territoire guyanais, selon la volonté du Président de la République. En 2010, les moyens financiers consacrés aux opérations hélicoptérées ont augmenté, s'établissant à 260 000 € (+ 73 % sur un an). Au total, 2 663 opérations ont été menées, dont près de 35 % dans la Parc Amazonien. Les communes de Camopi, Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula sont les principales concernées. La réponse pénale s'est également intensifiée (augmentation des peines de prison avec sursis et des mandats de dépôts). L'opération Harpie prévoit également la saisie ou la destruction du matériel trouvé sur les zones d'orpaillage (or¹, mercure, carburant, équipement et matériels de transport...). En septembre 2010, les services de l'Etat dénombreaient 64 chantiers illégaux actifs sur le territoire du Parc Amazonien, un chiffre en diminution de près de 40 % sur un an.

La Guyane tente également de mettre en place une collaboration avec les pays frontaliers dans la lutte contre l'orpaillage clandestin. Un accord franco-brésilien prévoit notamment le renforcement de la coopération judiciaire, la mise en place de mesures pénales et un meilleur suivi des activités d'exploitation et de négoce de l'or des deux côtés du fleuve Oyapock. Le projet de loi autorisant l'approbation de cet accord a été adopté par l'Assemblée nationale française le 7 avril 2011.

Les enjeux environnementaux et humains liés à l'orpaillage (spécialement illégal) sont nombreux. La préservation de l'environnement est d'ailleurs une des préoccupations majeures du SDOM. Des études chiffrent la déforestation totale à près de 4 000 Ha sur les 3 MHa du Parc Amazonien, en grande partie à cause de l'orpaillage clandestin. Après une évolution exponentielle des destructions (64 Ha en 1995, 456 estimés en 2008), la déforestation a semblé ralentir sur les 2 dernières années, en raison notamment de l'évolution des modes d'orpaillage (réutilisation de sites déjà déforestés, chantiers plus petits). Par ailleurs, les dégâts sur les fleuves et les rivières sont conséquents : 530 km de cours d'eau directement impactés, 1 094 km indirectement impactés. Plus de 70 % des enfants amérindiens Wayana du Haut Maroni présenteraient des concentrations de métaux supérieures aux normes de l'OMS². Le WWF a réalisé une étude³ sur l'or guyanais et propose comme solution de tracer l'or produit en Guyane et de créer un processus de labellisation afin d'informer les consommateurs sur l'origine de leurs bijoux. Dans le cadre de la loi de finances 2011, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un amendement qui vise à rendre applicable en Guyane une loi sur la traçabilité de l'or. Depuis 1971, cette loi était applicable en métropole et dans les DOM, sauf en Guyane. Assurant dorénavant une meilleure traçabilité de l'or, cette loi impose un poinçon de garantie pour tout or produit et exporté depuis la Guyane.

¹ En 2010, 8,1 kgs d'or ont été saisis, pour 111 kgs de mercure.

² « L'orpaillage illégal en Guyane : fléau majeur pour la forêt, l'eau et la santé humaine ». WWF 26/02/2008.

³ « De la vitrine à la mine : Enquête sur l'or illégal ». WWF 19/10/2009.

2.3 LA PROSPECTION PETROLIERE

Depuis plusieurs années, la Guyane fait l'objet de recherches de la part de compagnies pétrolières. Cet intérêt est entre autres motivé par la présence de gisements importants au Ghana, dont les fonds marins présentent de fortes similitudes avec les fonds guyanais¹.

Le groupe australien Hardman Ressources détenait depuis 2001 une licence maritime de prospection pétrolière lui permettant d'explorer la zone maritime guyanaise à partir de 12 miles sur une profondeur de 3 000 mètres. Le groupe australien ayant été racheté en 2007 par la firme britannique Tullow, cette dernière a obtenu la même année le renouvellement du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures, dit permis « Guyane Maritime » (de 32 000 km²), par arrêté ministériel. La durée de validité du permis a été prolongée jusqu'au 1^{er} juin 2011. Les groupes pétroliers Shell, Total et Northern Petroleum ont également pris des participations dans le permis.

Après des travaux de recherche (sismiques, océanographiques) portant sur une superficie de 2 500 km² sur le bassin Est du permis, le site « Zaedyus » à 150 km environ de Cayenne a été identifié ; il nécessite un forage à plus de 6 000 mètres de profondeur. Les associations guyanaises de défense de l'environnement ont exprimé leurs craintes quant aux faiblesses des procédures d'intervention en cas de pollution et au non-respect de certaines normes environnementales. De plus, les élus s'inquiétaient de l'absence de retombées économiques pour la région. La société Tullow semble avoir apporté les garanties nécessaires pour répondre à ces interrogations (elle s'est notamment engagée à s'approvisionner en denrées alimentaires depuis la Guyane). La préfecture a signé en mars 2011 un arrêté qui autorise la compagnie à démarrer les travaux de forage (à visée d'exploration uniquement). Ceux-ci devraient se terminer avant l'été 2011.

3. Panorama de l'artisanat

Selon la chambre des métiers de la Guyane, 4 370 entreprises artisanales sont recensées en 2010, soit une progression de 10,4 % par rapport à 2009. Les entreprises du bâtiment sont majoritaires (50,1 %), suivies du secteur des transports et réparations (17,4 % du total) et de l'alimentation (12,4 %). La répartition est restée stable par rapport à 2009.

Répartition des artisans par catégories professionnelles

	2008	2009	2010	Répartition 2010	Var 10/09
Alimentation	482	485	544	12,4%	12,2%
Travail des métaux	250	225	234	5,4%	4,0%
Textile habillement cuir	66	61	68	1,6%	11,5%
Bois et ameublement	170	158	170	3,9%	7,6%
Autres fabrications	336	340	363	8,3%	6,8%
Bâtiment	1 925	1 963	2 191	50,1%	11,6%
Transport réparation autres services	723	706	761	17,4%	7,8%
Autres	-	21	39	0,9%	85,7%
Total	3 952	3 959	4 370	100%	10,4%

Source : Chambre des métiers

¹ Il y a plusieurs centaines de millions d'années, avant la séparation des continents, la côte Est de l'Amérique du Sud et la côte ouest-africaine étaient réunies.

Section 6

L'énergie

1. L'énergie électrique

1.1 LE RESEAU ELECTRIQUE

Malgré sa position géographique continentale, le réseau guyanais, comme dans les autres régions ultramarines, n'est pas interconnecté, et doit donc produire sur place tout ce qu'il consomme. Le réseau ne couvre en outre qu'une partie seulement du territoire, puisqu'il s'étend sur le littoral, de Saint-Laurent-du-Maroni à Cacao (commune de Roura), faisant donc de tout l'est guyanais et des communes de l'intérieur des sites isolés. Ces derniers sont alimentés par des centrales (thermiques dans leur majorité) situées à proximité des communes. EDF s'est également engagée à électrifier une dizaine d' « écarts » (villages hors des bourgs principaux) d'ici 2012. Une connexion du réseau guyanais avec les réseaux frontaliers pourrait permettre de sécuriser l'approvisionnement. La connexion au réseau surinamien est ainsi à l'étude, pouvant notamment renforcer le réseau ouest guyanais, sujet à des coupures fréquentes.

1.2 L'OFFRE ET LA DEMANDE

Depuis 1975, la production, le transport, la distribution ainsi que la commercialisation, qui sont les quatre activités du secteur de l'électricité, sont assurées par Electricité de France (EDF) sur l'ensemble du réseau du littoral guyanais et sur la majorité des communes isolées (Oyapock, Maroni), avec lesquelles EDF a signé des concessions. Sous l'impulsion d'une directive européenne et au travers de lois de libéralisation du marché de l'électricité (en 2000 et 2004), l'Etat a organisé l'ouverture à la concurrence des activités de production de l'énergie. EDF est dorénavant concurrencée par plusieurs producteurs alternatifs¹ spécialisés dans la production d'énergies renouvelables et a l'obligation d'acheter leur production selon les modalités prévues par la loi².

En 2010, l'énergie produite livrée au réseau s'est établie à 845,4 gigawatts heures (GWh), soit un chiffre en augmentation de 6,3 % par rapport à l'année précédente (contre une progression annuelle moyenne de 3,9 % entre 2005 et 2009). Après une année 2009 marquée par une saison sèche très longue (nécessitant un recours accru à l'énergie thermique), l'énergie d'origine hydraulique (barrage de Petit-Saut) a crû de 31,4 %, représentant près de 55 % de l'énergie livrée au réseau (contre 44 % en 2009). EDF a acheté également près de 11 GWh à des producteurs indépendants utilisant les énergies renouvelables, notamment la biomasse, soit moins de 1,3 % de la production totale.

Au total, l'énergie renouvelable représente un peu plus de 56 % du bouquet énergétique électrique guyanais en 2010, mais seulement 20 % en intégrant les carburants utilisés dans les

¹ Endel, Rewatt, Solar Electric, Tenesol, Voltalia, qui forment, avec d'autres acteurs de la filière, le Groupement des Entreprises en Energies Renouvelables de Guyane (GENERG).

² L'activité de commercialisation reste finalement dans les mains d'EDF, les opérateurs indépendants ne pouvant de toute façon pas concurrencer les tarifs administrés d'EDF en raison des coûts élevés inhérents à la Guyane.

transports, qui représentent environ la moitié de la consommation totale d'énergie en 2000¹. La Guyane est donc en ligne avec les objectifs européens prévus par la stratégie « Energie 2020 » fixant un minimum de 20 % d'énergies renouvelables à cet horizon. Cette bonne performance s'explique par la production du barrage de Petit-Saut.

Production des sources d'énergie électrique livrée au réseau en 2010

Hydraulique		Thermique		Obligation Achat	TOTAL
Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	
462,57 GWh	0,62 GWh	356,82 GWh	14,60 GWh	10,77 GWh	845,38 GWh
463,19 GWh		371,42 GWh			

Source : EDF - Centre de Guyane

En raison de la croissance démographique et de l'augmentation du taux d'équipement des ménages guyanais, les besoins en énergie du département ont fortement augmenté dans les dernières décennies. La production d'électricité livrée au réseau a ainsi progressé de 11,4 % en moyenne annuelle dans les années 80, puis de 6,2 % dans les années 90, rythme qui reste toutefois soutenu. Entre 2000 et 2010, elle s'est relativement tassée (+ 3,5 %/an en moyenne). Une progression annuelle de 3,7 % est envisagée par EDF sur les 15 prochaines années. Cela implique des besoins en énergie électrique supplémentaires de 20 MW tous les 4 à 5 ans². A titre de comparaison, les principales usines de production d'électricité de Guyane³ possèdent une puissance de plus de 250 MW.

A fin 2010, EDF comptait 57 377 clients particuliers basse tension (+ 2,1 %) et 521 clients moyenne tension dont le nombre de points de comptage a augmenté de 4,0 % en 2010 (un client moyenne tension peut posséder plusieurs points de comptage). Il s'agit essentiellement d'industries, d'administrations et de sociétés du secteur tertiaire. Les deux principaux consommateurs d'énergie sont le Centre spatial guyanais (20 % de la consommation d'électricité en 2000) et, dans une bien moindre mesure, Télédiffusion de France (environ 3 % en 2000)⁴.

Nombre d'abonnés en fin de période	1999	2009	2010	Var 2010/2009
Basse tension	42 609	56 205	57 377	2,1%
Moyenne tension (en nombre de points de comptage)	339	501	521	4,0%
Total	42 948	56 706	57 898	2,1%

Source : EDF-Centre de Guyane

NB : un client moyenne tension peut posséder plusieurs points de comptage

Afin de maintenir une production en adéquation avec une demande croissante, EDF a mis en œuvre depuis les années 90 des investissements importants, avec l'équipement des centrales thermiques en turbines à combustion (TAC), la construction du barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la modernisation du réseau de lignes à haute tension. Les investissements les plus récents ont concerné la fiabilisation des équipements et l'extension du réseau, ainsi que le démarrage de la mise aux normes environnementales de la centrale de

¹ Source : Bilan énergétique de l'ADEME de 2000.

² Source : scénario médian du Bilan prévisionnel pluriannuel de 2009 d'EDF.

³ Petit-Saut, centrale thermique de Dégrad-des-Cannes et turbines à combustion de Kourou et de Dégrad-des-Cannes.

⁴ Source : Bilan énergétique de l'ADEME de 2000. Télévision de France dispose à Montsinéry-Tonnegrande d'installations permettant la réémission des ondes courtes sur l'ensemble du continent sud-américain.

Dégrad-des-Cannes. Le Bilan Prévisionnel Pluriannuel de 2009 d'EDF ne prévoit pas de nouveaux investissements dans l'immédiat (de la part d'EDF).

Par ailleurs, l'exploitation du centre EDF Guyane, comme celui des autres DCOM, est structurellement déficitaire. En effet, dans un objectif de péréquation tarifaire, EDF applique dans les DOM (et en Corse) des prix de vente identiques à la métropole alors que les coûts de production électrique y sont beaucoup plus élevés (minimum deux fois plus élevés). Depuis 2001, EDF bénéficie donc d'un dispositif national de contribution au service public de l'électricité (CSPE, payée par tous les consommateurs d'électricité français), permettant de compenser en partie les surcoûts de production propres à ces régions isolées.

2. Les sources de production d'énergie

2.1 LES ENERGIES FOSSILES

Si l'on intègre les transports, 76 % des énergies consommées proviennent directement (carburants) ou indirectement (production d'électricité) de la combustion du pétrole¹. Le département est donc fortement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. En 2010, les importations en produits pétroliers représentaient ainsi plus de 17 % du déficit de la balance commerciale de la Guyane.

En 2009², les quantités d'hydrocarbures mises à la consommation dans le département avaient augmenté de 30 %. Cette forte croissance s'expliquait en grande partie par la faible production du barrage de Petit-Saut au cours de l'année³.

Hydrocarbures mis à la consommation	en tonnes			
	2000	2008	2009	Var 09/08
Carburants auto (<i>essence + gazole</i>)	73 163	81 529	86 134	5,6%
Gazole	20 091	12 998	19 634	51,1%
Fioul et gazole EDF	39 045	65 721	123 276	87,6%
Kérosène	35 105	39 182	30 683	-21,7%
Butane	3 918	4 150	4 257	2,6%
Total	171 322	203 580	263 984	29,7%

Source : DREAL

En 2010, les importations de produits pétroliers raffinés ont poursuivi leur progression (+ 7,0 % sur un an). La Guyane ne peut pas importer directement les carburants automobiles de ses voisins producteurs (Trinidad-et-Tobago ou le Venezuela⁴), en raison des contraintes réglementaires européennes (normes de pollution). Elle est donc approvisionnée depuis 2007 par la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA), qui importe pour raffinage le pétrole

¹ Source : estimation ADEME, bilan énergétique de 2000.

² Les données de 2010 ne sont pas disponibles auprès de la DREAL à la date de rédaction de ce rapport.

³ La saison sèche ayant été particulièrement longue, le rendement du barrage avait nettement chuté et il avait fallu compenser par de la production d'électricité thermique diesel.

⁴ La Guyane importe cependant une grande quantité d'autres types d'hydrocarbures depuis Trinidad-et-Tobago, cf. chapitre II, section 2.5 « Le commerce extérieur ».

brut depuis l'Europe du Nord ou le Venezuela. Installée en Guyane, la SARA dispose de cuves permettant le stockage des hydrocarbures sur quatre sites : à Dégrad-des-Cannes pour les besoins de l'Île de Cayenne, au port du Larivot pour les besoins des bateaux de pêche, à Kourou pour les besoins des communes de l'Ouest et à Rochambeau pour les besoins aéroportuaires. Les prix des carburants sont arrêtés par l'Etat¹.

Au niveau de la production d'électricité, les énergies fossiles permettent d'alimenter sur le réseau la centrale thermique diesel et les TAC de Dégrad-des-Cannes et de Kourou. Elles assurent aussi l'alimentation des centrales diesel sur les sites isolés (Maroni, Oyapock, Régina, Kaw et Saül).

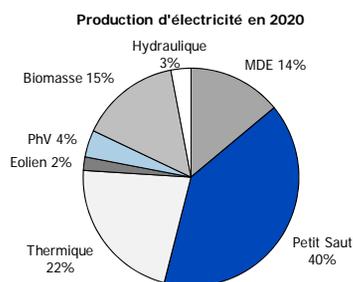
2.2 LES BIOCARBURANTS

Les études effectuées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) montrent que les biocarburants pouvant être exploités en Guyane rapidement et de manière rentable sont le bioéthanol et l'huile. Les enjeux portés par l'éventuel développement d'une telle filière sont divers : réduction de la dépendance énergétique, diversification agricole et amélioration du bilan environnemental associés à la mise en place d'une filière rentable. L'ADEME a conclu que seule la canne à sucre peut être utilisée pour produire du **bioéthanol** (carburant pour moteur essence). Cependant, la mise en place de cette filière serait complexe d'après l'agence en raison de contraintes économiques fortes (lourdeur des investissements nécessaires, sol guyanais moyennement adapté à la culture de la canne à sucre, besoin de surfaces agricoles importantes alors que l'accès au foncier est difficile en Guyane).

Par ailleurs, l'ADEME a présenté en janvier 2010 une étude sur l'**huile végétale** (carburant pour moteur diesel). La plante ressource privilégiée serait le palmier à huile. Outre les impacts positifs sur l'emploi et l'environnement, cette production permettrait de répondre aux besoins en carburants des groupes électrogènes situés en sites isolés et des machines agricoles. Aucun projet dans ce domaine n'a cependant été présenté à ce jour à l'ADEME.

2.3 LES ENERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables en Guyane présente plusieurs avantages : développement de nouvelles filières économiques (essentiellement autour de la biomasse) ; mix énergétique plus soucieux de l'environnement, et réduction d'une dépendance énergétique coûteuse, envers les produits pétroliers. Il faut distinguer deux types d'énergie renouvelable : les énergies dites « stables » (biomasse en Guyane) et celles dites « intermittentes » (hydraulique sans stockage, éolien, solaire). Ces dernières représentent une bonne solution pour l'approvisionnement électrique des sites isolés mais elles nécessitent l'instauration d'un mix énergétique couplant les énergies renouvelables à une centrale thermique prenant le relais pendant les périodes creuses (nuit, saison sèche). En 2008, une étude du Programme régional pour la maîtrise de l'énergie (PRME) propose trois scénarii de



Source: EXPLICIT, ADEME 2008
Scénario médian. MDE: maîtrise de la demande d'énergie

¹ Cf. Chapitre II, Section 2.4 « Les prix ».

pénétration des énergies renouvelables dans l'économie guyanaise, dont le scénario médian est présenté ci-dessous.

L'impact des énergies renouvelables en Guyane

Filière	Scénario médian d'installation à 2020 (MW)	Nombre d'emplois par filière	Prix d'achat en c€/kWh	Investissement total (M€)	Part locale de l'investissement (M€)
Biomasse	22	350 - 400	5,5	60	35
Hydraulique (hors petit saut)	7,5	15 - 20	9,5	25	15
PV - centrales au sol	30	10 - 15	40	150	15
PV - en toiture	10	15 - 20	55	80	15
Eolien	12	10 - 15	11	30	15
Total	81,5	400 - 450	NS	345	95

Source : EXPLICIT (scénario médian) ADEME 2008

L'énergie hydraulique guyanaise possède un avenir prometteur, puisque le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 identifie un potentiel hydraulique de 206 MW. Cette puissance correspond à près du double du barrage hydroélectrique de Petit-Saut, sur la commune de Sinnamary (puissance de 115 MW), qui représente aujourd'hui la principale source d'énergie renouvelable dans la région. Le barrage alimente le réseau littoral depuis 1994. La microcentrale (élévation de quelques mètres seulement) hydraulique de Saut Maripa complète quant à elle les ressources en énergie de Saint-Georges (puissance de 1,1 MW). Ces installations sont gérées par EDF. Par ailleurs, plusieurs projets sont aujourd'hui portés par des producteurs indépendants. A Mana, une microcentrale au fil de l'eau, d'une puissance de 4,5 MW, devrait très prochainement être mise en service. Une microcentrale est également en projet à Cacao, et d'autres sites sont étudiés, comme Régina ou Maripasoula.

La biomasse, qui se base sur les résidus ligneux issus par exemple des scieries ou de défrichements agricoles¹, est la filière dont le potentiel est le plus important grâce aux ressources naturelles très abondantes dans le département. En 2009, Voitalia a inauguré la première centrale biomasse de la région, à Kourou. D'une puissance de près de 2 MW, elle peut produire jusqu'à 13 600 MWh par an (soit la consommation de 10 000 personnes). Il existe d'autres projets, à Cacao notamment, et plusieurs zones présentent un fort potentiel : à l'ouest autour de Saint-Laurent-du-Maroni, à l'est (Régina/Saint-Georges), et à proximité de la presqu'île de Cayenne. A terme, la biomasse pourrait fournir près de 20 MW de puissance à la Guyane. Cette énergie renouvelable présente également l'avantage d'être pourvoyeuse de nombreux emplois (collecte et broyage du bois).

Le potentiel de l'éolien est plus limité. Cependant, le vent faible mais régulier de Guyane pourrait fournir à terme 12 MW. Un projet de parc éolien à Matiti (Kourou) est à l'étude.

Le photovoltaïque répond aux problématiques d'isolement des communes de l'intérieur, permettant de disposer d'une source d'énergie relativement fiable et respectueuse de l'environnement. Plusieurs centrales fonctionnent déjà : la centrale hybride solaire-thermique de Kaw, réhabilitée en 2009 et qui est la plus grande centrale photovoltaïque en site isolé de France ; le 1^{er} parc photovoltaïque de Guyane à Montsinéry (d'une capacité de 4,3 MW, soit 19 000 panneaux), mis en service par Voitalia début 2011. Les panneaux solaires ont déjà permis d'équiper de nombreux sites isolés et l'énergie photovoltaïque suscite un véritable engouement, soutenu par l'ensoleillement naturel important de la région et des dispositifs fiscaux avantageux. Outre une baisse continue du tarif d'achat, ces avantages fiscaux ont toutefois été remis en cause à l'occasion de l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2011 : le

¹ Voire, dans le futur, de parcelles forestières à vocation exclusivement énergétique.

crédit d'impôt pour les installations photovoltaïques a été réduit de moitié ; ces mêmes installations sont désormais exclues du dispositif de défiscalisation des investissements outre-mer. Une commission parlementaire doit rendre un rapport d'évaluation sur ces nouvelles mesures en juin 2011. Les professionnels craignent pour l'avenir de la filière dans l'outre-mer.

Malgré un potentiel bien réel, plusieurs contraintes pourraient freiner la pénétration des énergies renouvelables en Guyane. Un accroissement significatif de la part d'énergie produite par les énergies renouvelables (hors Petit-Saut) est conditionné par l'amélioration de la capacité du réseau électrique à accepter de l'énergie supplémentaire (capacité variable selon l'endroit, en fonction de la qualité du réseau), ainsi que par ses futures extensions. Par exemple, la non-connexion de l'est guyanais au réseau empêche d'en exploiter les ressources hydrauliques (Approuague notamment) et forestières¹. Certains projets sont également freinés par le seuil de pénétration fixe de 30 % de puissance appelée pour les productions dites aléatoires (éolien, solaire)². Ce seuil pourrait être atteint en Guyane dans les prochaines années ; une réflexion sur la prédictibilité des sources d'énergie et sur le stockage de l'électricité est nécessaire pour dépasser ce seuil. Enfin, les tarifs de rachat de l'électricité par EDF, fixés par arrêté ministériel au niveau national, sont parfois jugés insuffisants par les producteurs pour couvrir des coûts de production plus élevés en Guyane. Dans cette optique, les avantages fiscaux peuvent constituer un levier important, mais offrant une visibilité limitée.

3. Le soutien à la maîtrise de la demande en énergie

La maîtrise de la demande en énergie (MDE) pourrait être une composante essentielle du mix énergétique guyanais dans les prochaines années. Dans son scénario (EXPLICIT), l'ADEME adopte une politique volontariste de 14 % de MDE d'ici 2020. Dans cette optique, le PRME, mis en place en 1997, est mené conjointement par l'Etat, l'ADEME, EDF, l'Union européenne, le Conseil régional et le Conseil général. Il a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du développement durable dans la région. Un nouvel accord cadre a été mis en place et régit la période 2007-2013. Il s'oriente autour de trois programmes : la lutte contre le gaspillage énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel existant et le recours accru aux énergies renouvelables.

Différentes actions de lutte contre le gaspillage énergétique ont été financées grâce au PRME : campagnes de promotion des lampes à basse consommation ; formation d'artisans à la pose de chauffe-eau solaires (pour lesquels le PRME propose une prime de 250 €/m²) ; opérations de communication sur la MDE à destination des populations du Maroni. Par ailleurs, depuis mai 2010, toute nouvelle construction doit être soumise aux « Règlements Thermique Acoustique Aération » DOM qui posent un ensemble d'exigences au niveau de la conception du bâtiment, visant entre autres à limiter le recours à la climatisation (ventilation naturelle, protection solaire) et garantir le confort des habitants. Cette réglementation est complétée par différents outils adaptés au contexte guyanais (label ECODOM+, démarche Qualité Environnementale Amazonienne, référentiels pour les installations de climatisation ou les constructions d'établissements scolaires) qui visent à guider les maîtres d'ouvrage dans leur choix en termes d'efficacité énergétique (matériel performant, maîtrise des apports de chaleur) ou encore de matériaux de construction utilisés.

¹ Les seuls points de raccordement susceptibles d'accueillir des unités de production de quelques MW sont les quelques postes sources situés sur le littoral. De plus, le raccordement au réseau électrique n'est pas éligible à la défiscalisation.

² Une extension à 50 % de ce seuil est réclamée par certains acteurs de la filière.

Section 7

L'eau et l'assainissement

Avec son climat intertropical humide et une accessibilité relativement aisée à son réseau de fleuves et de rivières, la Guyane dispose d'un réservoir en eau abondant avec près de 800 000 m³ par an et par habitant (3 370 m³/habitant/an en France métropolitaine, la moyenne mondiale étant de 1 800 m³/an/hab). La quasi-totalité de la population raccordée au réseau d'eau potable est alimentée par des eaux de surface. L'eau produite par forage vient compléter les ressources, surtout dans les zones isolées. La problématique liée à l'eau est différente selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural. En milieu urbain, la question de la quantité disponible est primordiale, compte tenu de la croissance de la population et des réserves disponibles. En milieu rural, la gestion optimale de la ressource est une préoccupation majeure pour les communes de l'intérieur, plutôt exposées aux problèmes de qualité de l'eau et de maintenance des infrastructures.

1. L'eau

1.1 LES ACTEURS DE L'EAU ET LA GESTION DE LA RESSOURCE

Le Comité de Bassin de la Guyane¹, créé en 1995, est consulté sur toute grande question se rapportant à la gestion de l'eau et a en charge l'élaboration et la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). L'Office de l'Eau de Guyane a été créé en octobre 2005 avec pour missions la connaissance, l'étude et le suivi des ressources en eau et milieux aquatiques, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages et éventuellement la programmation et le financement d'actions et de travaux. Il est destiné à être l'organe exécutif du Comité de Bassin et peut, à sa demande, assurer la programmation et le financement de travaux ainsi que la collecte de redevances liées à des prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Enfin, la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) coordonne l'action des services de la DEAL², de l'ARS³, de la DAAF⁴ et de la Préfecture.

Depuis 1978, 18 communes de Guyane (représentant 99 % de la population) ont délégué la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable à la Société Guyanaise des Eaux (SGDE), soit en gérance⁵ soit par contrat d'affermage⁶. Le contrat d'affermage liant la SGDE à la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) a d'ailleurs été reconduit en février 2007 pour une durée de 10 ans. Ce nouveau contrat a permis la baisse du prix de facturation de l'eau pour les usagers (de 10 à 15 %). Les communes d'Ouanary, Saül, Saint-Elie et Camopi sont restées en régie directe.

¹ Il rassemble des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des communes ou communautés de communes, des usagers d'associations et de milieux socioprofessionnels.

² Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

³ Agence Régionale de Santé (ex DSDS).

⁴ Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt.

⁵ Les 5 communes en gérance sont les suivantes : Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton. A l'exclusion des 4 communes en régie les autres communes sont en affermage.

⁶ Dans ce cas la SGDE est responsable de la distribution et de l'entretien du réseau existant mais ce sont les autorités publiques qui restent responsables des nouveaux investissements et de l'extension du réseau aux ménages non connectés.

Dans le cadre du programme d'urgence Eau Potable, la CCCL a décidé de moderniser l'usine de la Comté. En 2010, la production de l'usine était de 2 000 m³/heure. Le montant des travaux a été de 11 M€ soit le plus gros investissement, dans le cadre de l'eau potable, réalisé par la CCCL depuis 1982. L'établissement dispose d'un réservoir d'une capacité de stockage en eau traitée de 3 000 m³, ce qui correspond à 2 heures de fonctionnement de l'usine. De plus, pour faire face à une sécheresse, comme celle intervenue en 2009, et fournir de l'eau non salée aux consommateurs de l'île de Cayenne, une lagune de 10 000 m³ a été construite sur le site (montant de l'opération : 700 000 €). Elle permet d'éviter de pomper l'eau salée lorsque les fortes marées font remonter le biseau salin à hauteur des pompes de captage. La CCCL souhaite déplacer le captage d'eau du fleuve la Comté de 2,5 km au dessus de la prise d'eau actuelle dans les prochaines années. Pour les mêmes raisons la ville de Saint-Laurent-du-Maroni a engagé des travaux pour effectuer la prise d'eau à Saint-Jean soit environ à 15 km en amont. De plus dans le cadre d'un programme d'accès à l'eau pour tous et dans le but de faire respecter au mieux le droit fondamental à l'eau, l'année 2010 a eu vocation à poursuivre les initiatives liées à l'accès cette ressource. La CCCL a déjà mis à disposition 11 bornes monétiques à cartes, 6 à Cayenne, 4 à Matoury et 1 à Roura ; et il en existe 6 autres à Saint-Laurent-du-Maroni.

Au vu de la croissance démographique, la CCCL va réaliser la construction d'une nouvelle usine de traitement. Celle-ci sera implantée sur la zone de Matiti, bordée par le fleuve Kourou. Les études techniques économiques et financières sont en phase de finalisation et la construction devrait débuter en 2011 pour une livraison fin 2013. L'usine aura une capacité de production de 1 400 m³/heure. Le coût de l'investissement est estimé à 50 M€.

LES EQUIPEMENTS ET LEURS FINANCEMENTS

Le centre littoral est alimenté par l'usine de traitement des eaux de la Comté (d'une capacité effective de 40 000 m³ d'eau par jour) et par l'usine du Rorota, dont le lac constitue une ressource d'appoint (capable de produire entre 2 000 et 4 000 m³ d'eau par jour). L'approvisionnement de Kourou est assuré par la station de pompage de Dégrad Saramaca et par la station de traitement de Pariacabo. L'alimentation de Saint Laurent du Maroni est effectuée par l'usine de traitement d'eau potable de Saint-Louis (capacité de production de 4 000 m³/j).

Les autres agglomérations du littoral sont alimentées par des réseaux autonomes.

Les équipements sont financés par des fonds structurels européens (FEDER) et des fonds de l'Etat [fonds FIDOM pour l'eau potable ; fonds de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) pour l'assainissement]. Ces crédits sont répartis entre les différentes communes par le Comité de programmation composé du Préfet et des présidents des deux collectivités territoriales.

1.2 LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU

La SGDE gère plus de 1 620 km de canalisations qui assurent le transport de près de 43 600 m³ d'eau chaque jour. La consommation d'eau en Guyane se concentre autour de trois zones. Le périmètre administré par la CCCL¹ représente 68 % de la consommation, contre 15 % pour la commune de Kourou et 9 % pour celle de Saint-Laurent-du-Maroni. Le reste des communes, compte pour environ 7 % de la consommation totale.

¹ Cayenne, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly et Roura.

Volumes d'eau et nombre d'abonnés

	2008	2009	Var. 09/08
Volumes distribués (millions de m ³)	15,8	15,9	0,6%
Volumes consommés (millions de m ³)	10,7	11,3	5,6%
Taux de rendement	68,2%	70,9%	4,0%
Nombre de clients Eau (1)	49 994	51 550	3,1%
Nombre de clients Assainissement (2)	24 092	24 567	2,0%

Source : SGDE (Données 2010 non disponibles à la date de rédaction du rapport)

(1) Clients desservis en eau dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de gérance.

(2) SGDE et COGIT

LE PRIX DE L'EAU

L'évolution du prix de l'eau potable pour la commune de Cayenne, au 1er janvier 2010, sur la base d'une consommation de 200 m³ (moyenne des clients domestiques sur la CCCL) est de 2,35€ contre 2,31€ en 2009; soit une progression de 2 %. Ce prix incluant les services de l'eau, de l'assainissement et le total des taxes et redevances en euros.

Depuis 2008, qui avait enregistré une baisse de 16 % du prix, ce dernier n'a cessé d'augmenter faiblement, mais régulièrement chaque année. Sur le territoire de la CCCL, le prix de l'eau est de l'ordre de 2,10€ le m³ dont 1€ lié à l'assainissement et environ 80 % rémunère le fermier le reste étant au profit de la CCCL.

Le Service développement des équipements publics (SDEP) de la DAAF a mené plusieurs actions de maîtrise d'œuvre concernant de nouvelles installations d'adduction d'eau potable. 2 forages équipés de panneaux solaires ont été installés au village de Prospérité. Le château d'eau du village d'Organabo est désormais raccordé aux forages d'Organabo et d'Anton et alimente plus de 50 abonnés. De nombreuses améliorations d'installations d'adduction d'eau potable ont aussi été initiées en 2009 et réalisées en 2010, comme à Saint-Laurent-du-Maroni où des bornes fontaines (6 au total) à cartes prépayées ont été installées, à Saül où une étude a été lancée afin d'implanter un nouveau réservoir, et à Javouhey où les travaux de recherche de la ressource en eau ont débuté.

2. L'assainissement des eaux usées

2.1 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT

Le taux de raccordement de la population au réseau collectif est estimé à environ 40 % en 2010. Le retard de la Guyane est donc important en la matière. Concernant la collecte et l'assainissement des eaux usées, peu de changements sont à noter par rapport à 2009 : 17 communes sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif, dix¹ ayant opté pour l'affermage, les sept² autres étant en régie directe. Compétente sur son territoire depuis mars 2005 pour l'assainissement, la CCCL a créé en janvier 2006 le service public d'assainissement non collectif (SPANC). La CCCL n'exerce actuellement que le contrôle des systèmes relevant de l'assainissement non collectif, les coûts de raccordement demeurant à la charge du secteur privé. L'assainissement se fait sur deux réseaux : celui des eaux usées et

¹ Cayenne, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Roura, Saint-Laurent-du-Maroni, Sinnamary.

² Apatou, Awala-Yalimapo, Camopi, Iracoubo, Maripasoula, Régina, Saint-Georges.

celui des eaux de pluies. La Guyane est équipée de 21 stations d'épuration (dont 15 lagunes et 6 stations à boues activées). Six ouvrages d'épuration sont en projet ; ceux de Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni devraient voir le jour d'ici 2012 et les 4 autres d'ici 5 ans. Les postes de relèvement sont au nombre de 125 dont 60 stations suivies par télésurveillance. En 2008 a été mise en place la première grande station d'épuration à boues activées. Il s'agit de la STEP de Kourou qui traite les 5 000 m³ d'eaux usées produits chaque jour par les habitants. Seules 4 communes¹ ne disposent pas d'assainissement collectif mais des projets sont en cours pour palier cet état de fait et remplacer les systèmes individuels à base de fosses septiques.

2.2 LES INVESTISSEMENTS

Les principales agglomérations doivent faire face à des problèmes de sous dimensionnement et de vétusté des réseaux. Au titre du Programme Opérationnel 2007-2013, l'instruction des demandes de subventions relatives aux opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu urbain a été transférée à la DAAF (via le Service des équipements ruraux).

En matière d'assainissement : l'étude relative au projet de pôle épuratoire de Cayenne, situé au marais Leblond, a été finalisée. Le coût d'investissement prévu est de l'ordre de 28 M€ dont 4 M€ de terrassement et 26 M€ de conception & réalisation. L'appel d'offres a été lancé et le choix de l'exécutant devrait se faire en mi 2011. Le démarrage des travaux est prévu entre juillet et septembre 2011 pour une livraison en décembre 2013. La capacité de la station de Leblond est d'environ 80 000 équivalents habitants (EH). Le programme d'opération du futur pôle épuratoire sud de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni a été réalisé. Le choix d'une station d'épuration de 40 000 EH en première tranche a été validé et la consultation du maître d'œuvre engagée. La station d'épuration de Kourou d'une capacité de 30 000 EH est en service depuis 2009. Le coût total du projet était de 5,9 M€. Enfin, Saül a mis en œuvre un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales, Awala-Yalimapo et Ouanary ont entrepris la même démarche. En matière de travaux dans la collecte des eaux, la CCCL a engagé près de 8 M€ dont 2,7 M€ à Cayenne et 2,3 M€ à Matoury.

¹ Grand-Santi, Ouanary, Saint-Élie, Saül.

Section 8

L'environnement

1. La gestion des déchets

1.1 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

- **La production de déchets**

Selon l'ADEME, la quantité moyenne de déchets et ordures ménagères (y compris les déchets des entreprises collectés par le service public) est évaluée à 385 kg par an et par habitant, inférieure à la moyenne nationale de 425 kg. D'importantes disparités existent dans le département. A Cayenne, le gisement atteint la moyenne nationale et ne connaît qu'une faible évolution. Dans les autres communes de l'agglomération de Cayenne, à Kourou et Saint-Laurent, ce gisement est estimé à 355 kg/an/hab. contre 200 kg dans les bourgs de l'intérieur, où il est cependant en forte progression de par l'évolution des modes de consommation. En y ajoutant les déchets verts, encombrants et déchets des collectivités collectés en mélange avec les ordures ménagères, cela correspond à une production de déchets municipaux d'environ 110 000 tonnes soit 609 kg/an/habitant¹. Sur l'ensemble de la Guyane, 91 % des ordures ménagères sont collectées, ce taux chute parfois autour de 20 % dans certaines communes de l'intérieur.

- **Le traitement des déchets**

Légalement, les communes sont responsables en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. 18 des 22 communes de Guyane ont choisi d'organiser la gestion des déchets au travers de trois EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal)². Ceux-ci ont mis en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), validé par arrêté préfectoral en décembre 2002 et approuvé par l'arrêté 2169/2009 du 16 novembre 2009. Le 1er janvier 2011 a pris effet la création de la Communauté de Communes des Savanes (CCS), qui comprend les communes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Elie. Le transfert de compétence de gestion des déchets, des communes vers la nouvelle communauté, sera effectué prochainement.

Le traitement des déchets demeure problématique en Guyane, et la France a été condamnée en 2007 par l'Union Européenne pour la non-conformité des décharges du département³. Des plans d'action ont été adoptés et la majorité des décharges non-conformes ont été fermées puis réhabilitées ou sont en cours de réhabilitation (notamment sur le territoire de la CCCL et de la CCS). Huit décharges illégales étaient encore recensées au début de l'année 2010⁴. Trois d'entre elles, à Saint-Elie, Ouanary et Saül, répondent à la définition de zone isolée

¹ Données de 2003, dernière date disponible.

² La Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) a officiellement acquis la compétence pour la collecte des déchets par arrêté préfectoral le 18/02/08. Les deux autres EPCI compétents sont la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CEEG).

³ La peine n'a pas été mise en application à ce jour.

⁴ Le site de Kourou est quant à lui en cours de réhabilitation.

(en raison de leur localisation et du faible nombre d'habitants), ce qui permet un assouplissement des conditions d'implantation et d'exploitation. Elles ne sont pas encore réhabilitées. La décharge illégale de Saint-Georges est encore en activité mais elle sera prochainement fermée et les déchets transférés vers Cayenne.

Dans l'ouest guyanais, le site de Saint-Laurent-du-Maroni est aux normes et les décharges de Mana et Awala-Yalimapo ont été réhabilitées. Cependant, les décharges des communes du fleuve Maroni (Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula) sont non autorisées et devraient faire l'objet d'un arrêté de fermeture. Un plan d'urgence, d'un montant de près de 12 M€, a été mis en place en janvier 2011 par les services de l'Etat et l'ADEME. Il prévoit, courant 2011, la création de plateformes de compostage, de déchetteries, et d'unités de mise en balles (unités de stockage provisoires). Les déchets d'Apatou seront transportés vers Saint-Laurent-du-Maroni. La mise en place de solutions plus pérennes (décharges autorisées) dans les bourgs de Maripasoula (qui couvrira également Papaïchton) et Grand-Santi est prévue à l'horizon 2012-2013.

L'unique déchetterie de Guyane a été construite en 2002 sur le territoire de la CCCL, à Rémire-Montjoly. Gratuite pour les habitants du territoire de la CCCL, elle permet de collecter et de trier différents types de déchets en vue de leur valorisation. Près de 2 100 tonnes ont été récoltées en 2009. Si ce volume est en progression, la déchetterie demeure sous-utilisée et le tonnage reçu est très faible par rapport à la population visée. Elle a été réhabilitée et mise aux normes en 2008 pour un coût de 120 000 € (70 % FEDER, 30 % CCCL). Depuis 2004, la CCCL dispose également d'une plate forme intercommunale de compostage des déchets verts, sur la commune de Matoury. Dotée d'une capacité de traitement de 8 000 tonnes par an (mais ayant recueilli environ 4 000 tonnes de déchets verts en 2008), celle-ci permet de produire le compost vert de Guyane, désormais labellisé et vendu à une centaine d'agriculteurs.

La production annuelle de déchets dangereux (hors déchets ménagers spéciaux) est essentiellement issue des déchets de l'automobile. Afin de répondre à leur obligation de faire collecter et recycler les pneus usagés qu'ils mettent sur le marché (décret n°1563-2002), les professionnels de l'automobile guyanais se sont regroupés au sein de l'ARDAG (Association de Recyclage des Déchets de l'Automobile en Guyane). L'association a mis en œuvre une filière de valorisation des pneumatiques usagés. Ces derniers sont collectés et utilisés en travaux publics sur des chantiers de remblaiement par la technique PNEUSOL¹. Les professionnels se sont associés pour mieux collecter les batteries (90 tonnes ont été recyclées en 2010, soit environ 25 % du gisement). Un centre de dépollution des véhicules hors d'usage devrait voir le jour en septembre 2011. Il prendra en charge les véhicules en fin de vie qui seront ensuite dépollués et compactés en vue d'une expédition vers un broyeur en métropole. Un centre European Recycling Platform (ERP) assure quant à lui l'enlèvement, la mise en conteneur et le rapatriement vers la métropole des déchets d'équipements électriques et électroniques. Enfin, en 2007, Endel (filiale de Suez Environnement) a ouvert à Kourou le premier éco-centre dédié au traitement des déchets industriels dangereux et banals (DID et DIB) mais aussi les déchets hospitaliers.

1.2 LE FINANCEMENT

Pour la CCCL, le coût du service d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) se répartit entre la collecte (5,8 M€), et le traitement (3,3 M€). La collecte des déchets ménagers et la mise en décharge représentent les postes de dépenses les plus importants pour

¹ Murs de soutènement formés d'un empilement de pneus usagés remplis de terre.

cette collectivité. Le coût de traitement représente essentiellement les coûts de mise en décharge auxquels il convient d'ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 15 €/tonne (2009) pour les entrées en décharge autorisée et 50 €/tonne pour le traitement en décharge non autorisée qui sont majoritaires en Guyane. Les coûts de collecte sont souvent supérieurs aux moyennes nationales en raison de l'étendue géographique des communes et, conséquemment, du nombre de kilomètres parcourus. Par ailleurs, les installations de traitement des déchets (déchetterie, collecte du verre) ne sont pas rentables en raison des faibles volumes de déchets traités.

Coûts et recettes de la collecte et du traitement des déchets en 2010

	C.C.C.L	C.C.O.G	C.C.E.G	Kourou	Total Guyane
Coût du service d'élimination des DMA	9 158 000	2 243 507	425 537	1 608 500	13 435 544
Coût du service d'élimination des DMA par habitant	79 €/hab.	36 €/hab.	57 €/hab.	62 €/hab.	63 €/hab
Recettes (TEOM)	7 319 000	876 919	39 349	1 342 852	9 578 120
Complément nécessaire - Budget général	1 839 000	1 366 588	326 188	265 648	3 797 424

Sources : CCCL, CCOG, CCEG, STM de Kourou, Direction des Services Fiscaux de Guyane

La recette principale est fiscale, par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui s'établit en 2009 à 9,9 M€, soit une progression de 10,1 % par rapport à 2008¹. Ce sont les communautés de communes qui sont les principales bénéficiaires de cette taxe (à plus de 86 %). Cependant, celle-ci étant basée sur le foncier bâti, le nombre d'assujettis est extrêmement faible. On estime que 6 % (CCEG) à 15 % (CCCL) des habitants y étaient assujettis en 2010 (sans compter la population illégale). De ce fait elle prend un caractère inéquitable, et peu efficace.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, 22,5 M€ au total sont prévus pour le projet « Gestion des déchets » qui se décompose en quatre opérations : « prévention » (communication et formation des acteurs), « stockage et réhabilitation » (fermeture des anciennes décharges, remise en état de sites, ouvertures de nouveaux sites conformes à la législation), « optimisation des collectes et valorisation » (mise en place de multi-partenariats et de circuits de collecte et de recyclage des déchets dangereux des ménages, PME, artisans et des déchets du BTP) et « approche globale des déchets » (valorisation énergétique par le biogaz issu de matières organiques, la méthanisation des boues de curage et le biogaz de décharge).

1.3 PERSPECTIVES

L'amélioration des conditions de stockage est une problématique essentielle en Guyane afin de réduire les risques de pollution des sols et des eaux souterraines et de surface. Maîtres d'ouvrage, les communautés de communes organisent la fermeture et la réhabilitation progressive de l'ensemble des décharges de Guyane afin de les mettre aux normes à l'horizon 2015. Une trentaine d'élus territoriaux ont effectué en novembre 2010 un voyage d'études en Martinique afin de s'inspirer des bonnes pratiques martiniquaises en matière de gestion des déchets : déchetteries mobiles, transformation des déchets en énergie... Le coût de ces procédés ainsi que la grande dispersion géographique des populations guyanaises restent toutefois des contraintes majeures à surmonter.

¹ Sur l'ensemble des communes guyanaises. Source : Direction régionale des Finances publiques.

Ce processus de mise aux normes suppose la réalisation et la mise en exploitation des projets de Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) respectant les normes réglementaires. La construction d'un CSDU commun aux communes de Saint-Georges et Régina est à l'étude, ainsi qu'un CSDU simplifié pour Ouanary ; c'est également le cas pour la CCCL. Celle-ci souhaite également mettre en place un centre de tri à l'horizon 2012.

En ce qui concerne le financement de cette politique, la TEOM basée sur le foncier bâti ne concerne pas tous les producteurs de déchets desservis par le service public. D'une part, la CCCL souhaite élargir son assiette fiscale et réalise des recensements des populations ; d'autre part, les administrations et les entreprises dont les déchets sont enlevés avec les déchets ménagers sont exonérées de la TEOM. Cependant la redevance spéciale¹ ; destinée à financer l'élimination des déchets industriels et commerciaux banals produits par les entreprises et les établissements publics, a été mise en œuvre en juillet 2010 par la CCCL ; elle a permis de collecter 540 000 € à décembre 2010 (prélevés à 70 % environ sur les administrations, et 30 % sur les entreprises); les fonds à lever en 2011 sont estimés à 1 M€.

Parallèlement à l'amélioration de la gestion des déchets, les autorités concernées (Etat, ADEME, et communautés de communes) se sont engagées à en réduire la production, et à mieux les valoriser, dans un accord-cadre annexé au CPER 2007-2013, le « Programme de Maîtrise des Déchets ». L'objectif est de créer une dynamique de développement local éco-responsable.

2. La protection de l'environnement

Forte de la diversité de ses écosystèmes, de la richesse de sa faune et de l'étendue du domaine forestier (forêt tropicale humide), la Guyane possède de nombreux sites protégés ou classés, au travers de labels tels que les réserves naturelles - dont les trois plus grandes de France -, des acquisitions du Conservatoire du Littoral, des zones humides (zones RAMSAR), des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique...

2.1 LE PARC NATUREL REGIONAL DE GUYANE

Le Parc naturel régional de Guyane (PNRG) a été créé par décret le 26 mars 2001. Le Syndicat Mixte du PNRG, mis en place en septembre 2002, a en charge la coordination des actions menées sur le territoire du Parc. Le PNRG, scindé en deux parties, concerne actuellement les communes de Mana, Awala-Yalimapo (à l'ouest) et Roura (à l'est). La superficie actuelle est de 198 600 Ha. Un projet d'extension est en cours de validation nationale autour de nouvelles communes adhérant à la charte du PNRG. Le Parc concernerait alors les communes de Mana, Roura, Saint-Georges, Ouanary, Iracoubo et Sinnamary², pour une superficie de 632 000 Ha. Le PNRG a pour objectifs de favoriser un développement économique et culturel respectueux de l'environnement, l'aménagement du territoire, la promotion de l'écotourisme. A la fin de l'année 2010, 29 agents y travaillaient.

Le PNRG et le Parque Nacional du Cabo Orange en Amapa³ ont lancé en juin 2008 le programme « Oyana » (Oyapock Nature), dont l'ambition est de promouvoir un

¹ Rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets, mais non appliquée en Guyane.

² La commune de Awala-Yalimapo souhaiterait sortir du territoire du PNRG.

³ Parc situé sur la rive de l'Oyapock et sur le littoral nord de l'Etat fédéré d'Amapa.

développement durable commun autour de la basse vallée de l'Oyapock. Il englobe les communes de Ouanary et Saint-Georges en France, Oiapoque et Calçoene au Brésil. Les deux rives de l'Oyapock connaissent des problématiques environnementales communes, notamment la pression démographique exercée sur une biodiversité pourtant encore bien conservée. Oyana vise donc à mieux faire connaître et protéger le cadre naturel du bas-Oyapock, et à promouvoir un développement économique et touristique durable. Le programme se déclinait concrètement en une quarantaine d'activités jusqu'en mars 2011 (aménagement touristiques, actions éducatives, études scientifiques...) et il est financé par le PO Amazonie.

Oyana comprend également la mise en place d'une aire protégée commune aux deux parcs, autour des communes précédemment citées, éligible au label « Réserve de biosphère » du programme « Man and biosphere » de l'UNESCO. Le montage du projet de labellisation, mené par la Région, est en cours.

2.2 LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Quinze ans après le sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le décret n° 2007-266 portant création du Parc Amazonien de Guyane est paru au Journal Officiel le 28 février 2007. Couvrant une surface de 34 000 Km², il s'agit du 8^{ème} et plus grand Parc national français. Il est frontalier du parc brésilien des Tumucumaque et s'inscrit ainsi dans la logique de protection environnementale du plateau des Guyanes.

Le Parc amazonien concerne cinq communes : Maripasoula, Papaïchton, Saint-Elie, Saül et Camopi, et comprend l'intégralité de la zone d'accès réglementé du sud de la Guyane. Il est divisé en deux zones : une zone cœur de 20 000 Km² (soit 24 % de la surface du département) sur lesquels la protection est renforcée¹ et une zone de libre adhésion où les collectivités territoriales sont incitées à mettre en œuvre un programme de développement durable soutenu par le Parc.

L'élaboration d'une Charte, « projet de territoire » pour les communes concernées est en cours. Elle devrait être adoptée par décret au plus tard fin 2012. Elle définira les orientations de protection du patrimoine naturel (gestion des ressources et réglementation), du patrimoine culturel (valorisation des cultures locales et accompagnement des porteurs de projets) et de soutien au développement durable (incitations à l'essor d'activités économiques durables : agriculture, artisanat, écotourisme...).

L'installation du Conseil d'Administration du Parc en tant qu'établissement public autonome, a eu lieu le 12 mars 2007. Deux instances consultatives, un conseil scientifique composé de 27 scientifiques et professionnels spécialistes de la Guyane et un comité de vie locale, sont destinées à l'assister. Le Plan d'accompagnement du Parc amazonien de Guyane a également été signé le 12 mars 2007. Ce plan prévoit 65 M€ sur 7 ans (50 M€ de l'Etat et 15 M€ de fonds européens) pour permettre le désenclavement et le rattrapage des communes du parc en matière d'infrastructures dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, du traitement des déchets et de la voirie. Le personnel du Parc comptait 85 salariés au mois de décembre 2010. Il s'agit d'agents de développement locaux, de moniteurs forestiers, mais aussi d'agents dédiés à la surveillance et la protection du patrimoine culturel et naturel, spécifiquement à la lutte contre l'orpaillage clandestin, intense dans cette région de la Guyane.

¹ En zone cœur, chasse, pêche, abattis et prélèvements sont interdits pour les non résidents y compris à des fins commerciales, ainsi que toute activité minière. Tous travaux altérant le caractère du parc y sont interdits.

Section 9

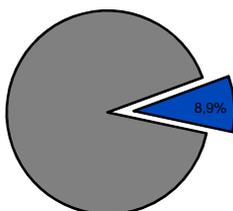
La construction

1. Le secteur du BTP dans l'économie guyanaise

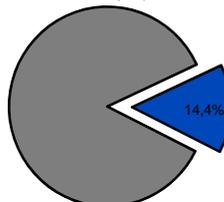
En 2007, la branche BTP représentait près de 9 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se classant ainsi derrière les branches des services (marchands et non marchands), du commerce et de l'industrie. Le secteur emploie 14,4 % des effectifs salariés recensés par le Pôle emploi, contribue à hauteur de 18,2 % aux créations d'entreprises et rassemble 17 % du total des établissements guyanais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salariés (75 %).

Poids du secteur dans ...

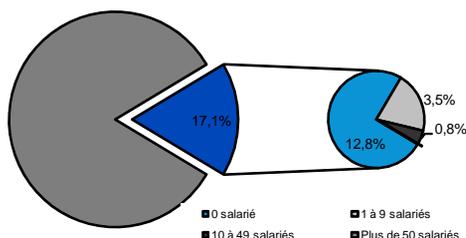
... la création de richesses (2007)
(source : INSEE)



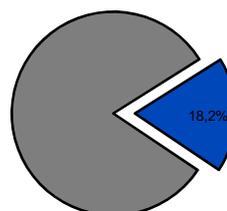
... les effectifs salariés (2009)
(source : Pôle Emploi)



... la démographie des entreprises (2010)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2010)
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

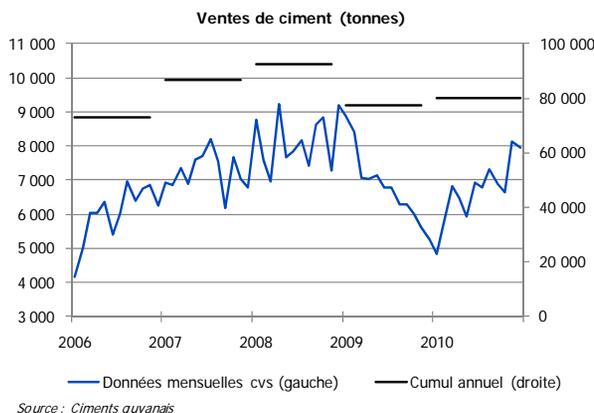
2. Panorama du secteur

2.1 L'ACTIVITE DU SECTEUR

Le secteur de la construction a connu une année 2010 en demi-teinte. Le premier trimestre a été très mauvais, en raison notamment de la fermeture du pont du Larivot (entre novembre 2009 et mars 2010), synonyme de fortes contraintes financières et logistiques en

termes d'approvisionnement en matériaux. Le courant d'affaires s'est redressé au deuxième semestre, porté par plusieurs chantiers importants : réfection du quai n°1 du port de Dégrad-des-Cannes, extension du Centre Hospitalier de Cayenne, construction d'un nouvel hypermarché dans la zone Industrielle Terca et de logements sociaux, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni.

Les ventes de ciment de 2010, en progression de 3,5 % sur un an, rattrapent et dépassent celles de 2009, qui avaient connu un recul important (-17,2%), tout en restant en deçà des niveaux exceptionnels de 2008. Les enquêtes de conjoncture réalisées auprès des professionnels du secteur confirment ce redressement courant 2010.



La commande publique permet de soutenir ce secteur moteur de l'économie. Elle représente entre 50 % (pour le bâtiment) et 80 % (pour les travaux publics) du chiffre d'affaires des entreprises du BTP.

Selon la dernière enquête de la cellule économique du BTP en Guyane (CEBTPG), réalisée auprès des maîtres d'ouvrages¹ sur l'état de la commande publique, le montant des opérations démarrées s'élève à 273 M€ en 2010 (contre 279 M€ en 2009, et 281 M€ en 2008, soit une baisse de 2 % sur un an).

Ce léger tassement est dû en fait aux bons résultats enregistrés en 2009, année riche en début de constructions dans le bâtiment non résidentiel (notamment scolaire). Les démarrages d'opérations dans ce secteur perdent 54 M€ sur un an alors que les chiffres respectifs des logements et des travaux publics progressent de 36 et 13 M€ sur 2010. En particulier, les travaux de près de 800 logements sociaux ont débuté en 2010 (concentrés aux 2^{ème} et 4^{ème} trimestres) contre 300 relevés en 2009, soit plus du double.

Alors que les surfaces de locaux autorisées ne cessent de se réduire, on observe une forte croissance du nombre de logements autorisés dans le secteur public par rapport à l'an dernier, singulièrement sur la commune de Macouria (plus de 800 logements contre 500 l'an dernier). Ce dynamisme se retrouve sur la production privée de logements, encouragé par les mesures de défiscalisation.

En parallèle, les montants d'appels d'offres qui avaient déjà fortement progressé l'an dernier (+20 %) enregistrent une nouvelle augmentation de 9,6 %, s'établissant à 342 M€ en 2010.

¹ Enquête auprès de 60 maîtres d'ouvrages et sur 1 200 opérations recensées.

Les communes et communautés de communes renforcent également leur rôle d'acteur de la commande publique en structurant leur capacité de maîtrise d'ouvrage communale. Ainsi, a-t-on assisté à la montée en puissance de la CCCL en matière d'eau, d'assainissement et de déchets. La dotation spécifique scolaire, mise en place suite aux Etats généraux et aux conclusions du CIOM de novembre 2009 (Comité interministériel de l'Outre-mer), s'est élevée à 9,4 M€ en 2010, permettant aux communes de bénéficier d'un réel soutien financier pour les infrastructures et équipements scolaires, en particulier à Mana et à Saint-Laurent-du -Maroni. Dans le cadre de la relance du plan d'accompagnement du Parc amazonien et du plan stratégique régional, 17 M€ d'équipements (eau potable, assainissement, électrification) ont été programmés en 2010 (contre 6M€ en 2009), particulièrement pour les communes de l'intérieur.

Enfin, le projet guyane base avancée 2014-2016 devrait regrouper 30 M€ d'investissement en matière d'équipements sportifs.

Les principales opérations lancées en 2010 ont été les suivantes :

- En termes de logements :
 - 341 logements à Saint-Laurent-du-Maroni (27,5M€)
 - 52 logements à Roura (7M€)
 - 78 logements (locatifs sociaux) à Matoury (7M€)
 - 217 logements à Macouria (13,5M€)
 - 139 logements (dont des locatifs sociaux) à Cayenne (12M€)

- En termes de travaux publics :
 - la fin de la réhabilitation des quais n°1¹ et 3 à Dégrad-des-cannes, amorcée en 2009. Celle du quai n°2 est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2011(35M€)
 - construction du quai de transfert du CSDU (Centre de stockage de déchets ultimes) de la CCCL (10M€)
 - renforcement de la route de Cacao (9M€)
 - renforcement de la route départementale 9, tranche 2 (7M€)
 - aménagement de la route départementale 8, tranche 1 (6M€)
 - travaux de confortement du pont du Larivot (6M€)
 - VRD de la RHI de Cogneau, tranche 3 (6M€)
 - revêtement de la piste de Camopi (5,5M€)
 - aménagement de la route départementale 11 à Saint-Laurent-du-Maroni (5,5M€)

- En termes de bâtiments non résidentiels :
 - pour le centre hospitalier de Cayenne, cuisine et unités d'hospitalisation (7M€)
 - espace consulaire de formation (6,5M€)
 - extension du CRA, Centre de rétention administrative (5M€)
 - 1^{ère} tranche de la bibliothèque universitaire (5M€)
 - extension du centre pénitentiaire de Rémire (4M€)
 - groupe scolaire de 11 classes à Cogneau-Lamirande (3,6M€)

On peut également citer certains travaux importants relevant du secteur privé : la construction d'un nouvel hypermarché, les constructions de logements privés en défiscalisation sur Cayenne (+640 autorisations de logements sur un an) et la fin des travaux sur la centrale électrique à Saut -Valentin.

¹ Ce projet, qui s'est achevé en avril 2011, a pour but de permettre l'accueil des bateaux transatlantiques qui transportent des conteneurs en provenance directe de l'Europe.

Enfin, plusieurs professionnels du BTP ont fait part de leurs craintes au sujet d'une éventuelle pénurie de certains matériaux, notamment le sable à béton, qui pourrait toucher la Guyane en 2011. Le département consommerait près de 800 000 tonnes de matériaux par an. Or les ressources s'épuisent et il n'y aurait déjà plus de carrières de latérite exploitable sur l'île de Cayenne. De nombreuses carrières seraient en fin d'autorisation, ou en voie d'épuisement suite à une surexploitation. La matière première est à chercher de plus en plus loin, dans un contexte de coûts croissants du transport et de préservation de l'environnement (sites protégés).

2.2 LE LOGEMENT

En matière de logements, la Guyane doit faire face à une très forte croissance démographique, mais aussi rattraper le retard accumulé ces dernières années. Au 1^{er} juillet 2005, on comptait 64 087 logements (dont 68 % de maisons individuelles) en augmentation de 64 % par rapport à 1990, à rapprocher d'un taux de croissance de 74,7 % de la population sur la même période. Si les habitations situées sur le littoral présentent des niveaux de confort satisfaisants avec une progression de la présence de la climatisation comme de chauffe-eau solaires, les habitations situées à l'intérieur du département disposent de niveaux de confort beaucoup plus faibles (58 % n'ont pas l'eau courante, 7 logements sur 10 ne sont pas équipés de douche).

Selon une étude menée par la Direction départementale de l'équipement (nouvellement DEAL – Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement), les besoins en logements, estimés à 3 500 par an (dont la moitié en logement social) sont très supérieurs à la production annuelle (de l'ordre de 2 200 logements en 2010 dont 700 en logement social). Toutefois, compte tenu du déficit enregistré les années antérieures, il demeure actuellement un besoin à satisfaire d'environ 14 000 logements.

Depuis 2 ans, on constate une montée en puissance des opérateurs du logement social illustrée par la progression des montants d'appels d'offres qui passent globalement de 60 à 105 M€ sur la période. Il est ainsi prévu d'atteindre au moins 1 500 logements sociaux en démarrage de travaux pour 2011, soit plus du double de 2010, mais cela reste en deçà des besoins estimés.

Le secteur est confronté à un certain nombre de freins dont l'insuffisance de terrains viabilisés et le manque de coordination, de capacité et de moyens des acteurs. La situation a été par ailleurs aggravée en 2010 pour les 3 opérateurs restants (Semsamar, Siguy, Simko) par la reprise difficile du passif de la SA HLM, 5 mois après sa liquidation administrative. Face à cette situation, les Sociétés d'économies mixtes (SEM) se sont tournées progressivement vers des opérateurs privés afin d'assurer un meilleur suivi de leurs cahiers des charges, une meilleure coordination entre les entreprises et réceptionner les logements « clef en main » (ventes en état futur d'achèvement). Toutefois cette intermédiation nouvelle, avec une marge financière non négligeable, génère un coût supplémentaire qui incombe à l'opérateur, dans un contexte de prix de revient au m² qui ne cesse de progresser.

Des efforts ont été menés sur le foncier aménagé via l'EPAG, la Senog et la Semsamar dans le cadre de l'utilisation du fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU) alimenté par l'Etat, ainsi que par les conseils régional et départemental. Cela a conduit à une augmentation de la mise à disposition de terrains constructibles. La simplification des

procédures de défiscalisation du logement locatif social devrait permettre également de dynamiser la filière.

Au demeurant, on observe la persistance d'un nombre important de constructions sans autorisation (qui pourraient être estimées à plus de 1 000). Le déficit de production légale s'accompagne du développement de logements insalubres (10 000 unités environ, nombre qui s'accroît de 10 % par an) ou de cabanes en tôles. Près de 40 000 personnes seraient ainsi mal logées. Plusieurs opérations de Résorption de l'habitat insalubre (RHI) sont toujours en cours. Elles concernent 7 sites sur le territoire guyanais dont l'important chantier du quartier Cogneau-Lamirande (114 M€) à Matoury (600 parcelles de terrains et 130 logements créés).

Le logement social

en nombre et en milliers d'€

	2002	2007	2008	2009	2010	Var. 10/09
Reports et divers	19 390					ns
Dotation LBU	14 268	31 000	27 946	35 500	34 250	-3,5%
Total ressources	33 658	31 000	27 946	35 500	34 250	-3,5%
Engagements	28 638	30 990	27 946	35 500	34 250	-3,5%
Solde	5 020	10	0	0	0	-
Logements locatifs						
LLS	<i>nombre</i> 507	585	568	434	628	44,7%
	<i>montant*</i> 11 622	16 311	16 610	12 599	16 950	34,5%
LLTS	<i>nombre</i> 114	10	56	119	69	-42,0%
	<i>montant*</i> 3 943	239	2 353	5 667	3 050	-46,2%
Logements en accession						
LES groupés	<i>nombre</i> 189	0	41	25	11	-56,0%
	<i>montant</i> 4 649	1 249	1 730	942	450	-52,2%
LES diffus	<i>nombre</i> 15	13	19	15	0	ns
	<i>montant</i> 282	301	411	387	0	ns
Nouveaux logements	<i>nombre</i> 825	608	684	593	708	19,4%
Total logement	<i>montant</i> 20 497	18 101	21 104	19 595	20 450	4,4%
Réhab. / amélioration						
PAH	<i>nombre</i> 70	105	121	119	113	-5,0%
	<i>montant</i> 971	2 120	2 557	2 783	3 000	7,8%
REHAB	<i>nombre</i> 90	0	0	0	0	-
	<i>montant</i> 468	0	0	0	0	-
Logement d'urgence	<i>nombre</i> 28	0	0	0	0	-
	<i>montant</i> 349	0	0	0	0	-
Divers (en milliers d'€)	6 354	286	47	5 564	5 800	4,2%
- foncier	5 254	0	0	364	0	-
- SPIOM	79	64	0	0	0	-
- qualité de service		142	0	0	0	-
- Etudes	1 020	80	47	10	300**	ns
- VRD 2	-	-	-	5 190	5 500	6,0%

Source : DEAL

*Estimations 2010

**Etudes sur la requantification des besoins de la demande locative)

Le financement du logement social par l'Etat dans les départements d'outre-mer est globalisé dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer la construction de logements (locatifs ou en accession), la réhabilitation et l'amélioration de logements ainsi que

des opérations diverses (foncier, études, expérimentations, etc.). Les opérations de réhabilitation de l'habitat insalubre font l'objet d'un financement particulier au sein de la LBU. En 2010, les ressources disponibles pour le financement du logement social enregistrent un léger retrait sur un an (-3,5 %), et s'établissent à 34,2 M€. Ces ressources ont permis le financement de 708 nouveaux logements (+19,4 %), dont seulement 11 en accession¹, 697 en locatif² (+26,0 %), et la réhabilitation ou l'amélioration de 113 logements (- 5,0 %). Le nombre de logements à loyer très social (LLTS) se tasse au profit des LLS. Le montant destiné aux opérations de réhabilitation et d'amélioration des logements poursuit sa progression (3M€ ; +7,8 %).

Concernant les financements octroyés par les établissements de crédit au 31 décembre 2010, l'encours des crédits immobiliers s'élevait à 1 217 M€ sur le département (+ 10,3 % sur un an, contre + 9,4 % en 2009 et +12,6 % en 2008). Sur ce total, l'encours des établissements de crédit installés localement³ s'élevait à 1 177 M€, dont 508 M€ pour les ménages. Ce montant comprend également les crédits à l'habitat consentis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) aux opérateurs sociaux de la construction. Ces derniers résultent d'un mécanisme original permettant des financements publics importants sans avoir recours au budget de l'État. Il repose sur la transformation par la CDC de fonds collectés sur divers produits défiscalisés d'épargne populaire, en prêts de longue durée et à des taux privilégiés. Ces prêts bénéficient aux secteurs prioritaires désignés par l'État.

Financements de la CDC

en millions d'€

	2006	2007	2008	2009	2010	Var 10/09
Prêts signés	75,8	114,1	34,0	99,8	97,7	-2,1%

Source : CDC (nouveaux contrats mis en place et qui ont fait l'objet d'un versement de fonds)

Après une année 2009 marquée par le rattrapage des versements de 2008, les financements consentis par la CDC sont restés soutenus en 2010. Le montant des crédits à l'habitat consentis aux opérateurs sociaux de construction s'élèvent ainsi à 97,7 M€ en fin d'année.

¹Le logement évolutif social (LES) bénéficie d'une aide de l'Etat servie sous forme de subvention non remboursable, nécessitant des prêts ou subventions complémentaires.

²Le logement locatif social (LLS) est construit par des bailleurs sociaux (SIGUY, SEMSAMAR, SIMKO) avec des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations bonifiés par l'Etat. Le logement locatif très social (LLTS) bénéficie de subventions publiques complémentaires.

³ Cf remarques méthodologiques en début du ChIV concernant l'évolution monétaire et financière.

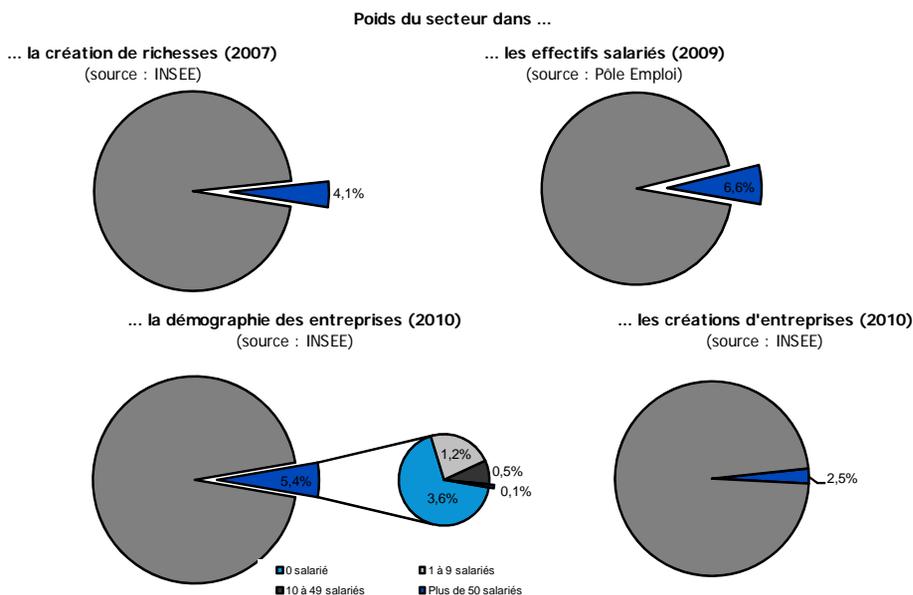
Section 10

Les transports

1. Le secteur des transports dans l'économie guyanaise

Le secteur des transports représente 4,1 % de la valeur ajoutée dans l'économie guyanaise en 2007 et 6,6 % des salariés en 2009. Il se caractérise par un faible dynamisme en termes de créations d'entreprises (2,5 % du total en 2010) et par une proportion très importante d'entreprises unipersonnelles (68 % en 2010).

En 2010, l'indice des prix des transports, impacté par la hausse des prix des carburants, progresse de + 1,6 % sur un an après une baisse de 1,3 % en 2009.



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. Panorama du secteur

2.1 LE TRANSPORT MARITIME

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Le port de **Dégrad-des-Cannes**, mis en service en 1974, est le principal port de commerce de la Guyane par lequel transite la quasi-totalité des importations et des exportations. Il est situé sur la rive du fleuve Mahury et est accessible à partir d'un chenal long de 15 km qui nécessite un dragage permanent. Il est le seul port d'intérêt national, dont l'outillage public est concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane (CCIG). Il dispose des infrastructures capables d'accueillir l'ensemble des navires desservant le département, quelle que soit la nature du trafic, ainsi que des installations de plaisance d'une cinquantaine de places.

Le port de **Kourou-Pariacabo** est géré par le CNES. L'aménagement du chenal, réalisé en 1994, permet la desserte du port par les navires européens transportant essentiellement des éléments du lanceur Ariane, des ergols et des outillages nécessaires à l'activité spatiale.

Le port comporte par ailleurs plusieurs appontements privatifs permettant d'accueillir les navires douaniers et ceux de la Marine nationale ainsi que la navette desservant les Iles du Salut.

Le port fluvial de **Saint-Laurent-du-Maroni**, qui bénéficiait d'un statut de concession depuis 2008, est devenu, en mars 2010, la propriété de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) qui en assure la gestion et l'exploitation. Bien que port fluvial, la zone portuaire de commerce est, dans l'état actuel des infrastructures disponibles, capable d'accueillir des navires de haute mer de faible tirant d'eau.

Le **Vieux port de Cayenne** a été le principal port de commerce de Guyane jusqu'en 1974. L'activité a depuis été transférée au port de Dégrad-des-Cannes afin de permettre l'accostage de bateaux d'un tonnage plus important. Depuis cette date, son activité se limite à l'accostage de bateaux de pêche.

2.1.1 Le trafic de marchandises

Le transport maritime, est assuré par quatre agents maritimes : CMA-CGM et MARFRET pour les marchandises conteneurisées, un agent spécialisé dans les produits pétroliers et le bitume (RHEA SHIPPING) et un autre dans l'activité spatiale et le clinker (TITAN SHIPPING). La desserte maritime est assurée par deux lignes régulières : la ligne océanique (Europe/Guyane /Nord du Brésil) et la ligne «Guyanas» qui permet des liaisons avec les Antilles françaises et Port of Spain pour les marchandises transbordées. Les flottes respectives des sociétés CMA-CGM et MARFRET sont composées de 4 et de 2 navires de 1 700 EVP¹. Les navires accédant directement au port de Dégrad-des-Cannes (après avoir été préalablement allégés) grâce à leur faible tirant d'eau permettent d'entrevoir une utilisation croissante des routes maritimes passant par la Guyane et le Brésil².

En 2010, le trafic commercial du port de Dégrad-des-Cannes atteint 606 769 tonnes, contre 617 179 tonnes en 2009, soit une diminution de 1,7 %.

¹ Equivalent vingt pieds.

² Le complexe portuaire de Rouen-Honfleur, point de départ de la ligne maritime, est l'une des premières plateformes d'importation de produits forestiers, en provenance du Nord du Brésil.

Evolution du trafic portuaire	en tonnes		
	2009	2010	Var 10/09
Porte conteneurs	264 935	276 789	4,5%
ligne transtalantique Europe	202 249	209 165	3,4%
ligne régionale Caraïbes	62 686	67 624	7,9%
Hydrocarbures	249 417	247 502	-0,8%
Vraquiers	76 162	63 595	-16,5%
Total	617 179	606 769	-1,7%

Source : DDE

Le trafic de conteneurs, qui représente 46 % du trafic portuaire, est en augmentation de 4,5 % et compense la chute des vraquiers de 16,5 %, impactés notamment par la forte baisse des importations de ciment en relation avec l'activité morose du BTP au premier semestre 2010. Les échanges avec l'Europe et plus particulièrement avec la métropole concentrent 76 % du trafic conteneurisé.

2.1.2 Les investissements portuaires

Le port de commerce de Dégrad-des-Cannes constitue le point de transit d'environ 95 % du fret de Guyane. Le projet d'amélioration des infrastructures portuaires est l'un des chantiers prioritaires du Contrat de Plan Etat Région (CPER), avec comme objectif de favoriser le désenclavement maritime de la Guyane. Les opérations d'investissement sur la période 2007-2013 portent principalement sur la reconstruction des quais n°1 et 2.

L'opération de réhabilitation du quai n°1 consistait notamment en un allongement de 40 m, pour un coût de 30 M€ (dont 23 M€ de la CCIG, 5 M€ de la Région et 2 M€ de l'Etat). Le chantier, qui a débuté en février 2009, s'est achevé en avril 2011.

La reconstruction du quai n°2, seul quai actuellement en service pour la manutention des navires transatlantiques, est un préalable à la mise en place d'un outillage de manutention performant. Les travaux, prévus dès la fin de ceux du quai n°1, devraient débuter au cours du deuxième trimestre 2011. Ils représentent un investissement de 35 M€ cofinancé par l'Etat le FEDER et la CCIG.

L'opération de modification du gabarit du chenal d'accès au port de commerce, constituait le deuxième volet du projet d'amélioration des infrastructures maritimes. Les caractéristiques physiques du chenal (tirant d'eau, largeur) étaient insuffisantes pour les porte-conteneurs quand leurs charges étaient supérieures à 70 % de leur capacité, entraînant le déchargement d'une partie de leur cargaison à Port of Spain. Les travaux réalisés entre août 2008 et juillet 2009 ont permis l'élargissement du chenal de 30 m (de 90 à 120 m) et son approfondissement de 50 cm (4,2 m contre 3,7 m). L'intégralité de l'opération comprend l'entretien des accès portuaires et le maintien des profondeurs à la côte contractuelle. Cette dernière partie est réalisée par une entreprise néerlandaise. Le coût de l'opération s'élève à 21,5 M€ cofinancé par l'Etat (8,8 M€), le FEDER (5,5 M€) et la CCIG (7,2 M€).

Enfin, la mise en place d'un parc d'activité de 60 ha, est à l'étude. Elle devrait permettre à terme, la mise en place d'une zone franche industrielle d'exportation (ZFIE) sur 30 ha.

2.2 LE TRANSPORT FLUVIAL

Face à un trafic aérien irrégulier et dont le coût reste élevé, le transport fluvial demeure l'un des seuls moyens pour desservir les populations implantées à l'intérieur de la Guyane. L'utilisation des fleuves, principalement le Maroni et dans une moindre mesure l'Oyapock, en toutes saisons, est par conséquent essentielle à la circulation des personnes tout

autant qu'à l'approvisionnement de ces communes en marchandises en provenance du littoral. Le désenclavement intérieur de la Guyane, par les fleuves, constitue donc l'une des priorités du CPER. Dans ce cadre, il prévoit un aménagement de cales et d'appontements le long des fleuves, afin d'accroître la sécurité des passagers et du transbordement du fret. Le CPER inclut également la création de dispositifs de franchissements des sauts à l'étiage des fleuves, afin de faciliter la navigation.

Aucun fleuve n'étant inscrit au réseau des « voies navigables de France », le cadre réglementaire fixant les conditions de navigabilité reste embryonnaire. Indispensable selon la législation française, la détention du permis fluvial, dans un premier temps pour les piroguiers professionnels (fret et transport de personnes) devrait être rendue obligatoire d'ici fin 2011. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) travaille dès à présent sur une signalisation et un balisage des fleuves ainsi que sur une réglementation fluviale qui s'avère d'autant plus nécessaire que le trafic continue de s'intensifier avec près de 1 000 pirogues enregistrées.

Les spécificités géographiques de la Guyane et l'implantation des populations le long des fleuves ont amené le Conseil Général, afin de permettre la scolarisation des enfants, à créer un service de transport scolaire fluvial utilisé par environ 3 000 enfants par jour. La mise en place de différents arrêtés préfectoraux a contribué à résoudre le problème de la sécurité des enfants transportés sur le fleuve.

2.2 LE TRANSPORT AERIEN

La Guyane compte 7 aérodromes (Saint-Laurent-du-Maroni, Grand Santi, Maripasoula, Saül, Saint-Georges, Régina et Camopi) et un aéroport : l'aéroport international de Rochambeau situé sur la commune de Matoury. Depuis décembre 2007, l'aéroport de Cayenne-Rochambeau bénéficie d'un statut de concession, attribué à la CCIG (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane) pour une durée de 15 ans.

2.3.1 Le trafic de passagers et de marchandises

En 2010, le trafic de passagers reste bien orienté, en augmentation de 5,8 % (après + 4 % en 2009) avec 423 849 passagers transportés, tout comme le nombre de mouvements de vols (+ 7,6 %), portés par la hausse de la fréquence de rotation de la compagnie Air Caraïbes sur la ligne directe Cayenne-Paris durant la période estivale (1 vol quotidien contre 3 vols hebdomadaires habituellement).

Le fret aérien, qui concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés, poursuit son recul sur un an (- 3 % après - 1,4 % en 2009) pour représenter moins de 1 % du trafic de marchandises du département. Dans le même temps, le trafic postal, après trois années successives de croissance, accuse un fort recul (- 24,7 %) pour s'établir à 998 tonnes, soit 18,2 % du trafic aérien de marchandises.

Evolution du trafic aérien sur vols commerciaux

<i>en nombre et en tonnes</i>	2007	2008	2009	2010	<i>Var. 10/09</i>
Mouvements d'avions	9 381	8 628	8 967	9 645	7,6%
Passagers	386 979	385 142	400 643	423 849	5,8%
Fret	4 973	4 702	4 635	4 495	-3,0%
Trafic postal	1 173	1 179	1 325	998	-24,7%

Source : CCIG

A la fin de l'année 2010, seulement trois compagnies aériennes, toutes françaises, ont une activité en Guyane : Air France, Air Caraïbes et la compagnie locale Air Guyane. Après les retraits de la compagnie brésilienne TAF en 2009 et de Surinam Airways début 2010, la

tentative de Blue Wing (compagnie surinamienne) d'assurer à nouveau une liaison Cayenne-Paramaribo a avorté suite à plusieurs incidents. La compagnie historique, Air France, concentre 62 % du trafic de passagers contre 27,3 % pour Air Caraïbes et 9,1 % pour Air Guyane.

Trafic passagers commercial par compagnie aérienne

<i>nombre de passagers</i>	2008	2009	2010	<i>Var 10/09</i>
Air France	290 691	246 499	263 096	6,7%
Air Caraïbes ⁽¹⁾	38 006	105 475	115 609	9,6%
Air Guyane	32 447	36 672	38 366	4,6%
TAF ⁽²⁾	20 510	3 267	-	n.s.
Surinam Airways ⁽³⁾ /Blue Wing ⁽⁴⁾		574	191	n.s.
Autres compagnies (charters, hélicoptères)	3 392	2 446	2 579	5,4%
Transits	100	5 710	4 008	-29,8%
Total	385 142	400 643	423 849	5,8%

⁽¹⁾ Ouverture de la ligne directe Cayenne Paris le 15/12/08 et de la liaison Cayenne Paramaribo le 2 décembre 2010

⁽²⁾ Retrait de la compagnie brésilienne TAF en 2009 faute de rentabilité

⁽³⁾ SA a exploité une ligne Paramaribo Cayenne à partir de juin 2009, stoppée en février 2010 faute de rentabilité

⁽⁴⁾ Blue Wing a assuré la ligne Paramaribo Cayenne un mois en mai 2010

Source : CCIG

Sur l'année, la métropole demeure la première destination du trafic de passagers avec 58 % du marché, en hausse de 6,8 % sur un an. Présente en Guyane depuis fin 2008, la compagnie Air Caraïbes conforte son fort développement avec une progression de son trafic de passagers de 9,8 % sur cette destination pour une part de marché de 31,2 % en progression de 0,9 point (30,3 % en 2009), au-delà des prévisions de 25 % envisagées par la direction de la compagnie lors de son lancement en 2008.

Le trafic passagers à destination des Antilles se reprend sensiblement (+ 8,5 % sur un an) après un net recul enregistré en 2009 pouvant être expliqué par les effets induits des mouvements sociaux en Martinique et en Guadeloupe.

Concernant les liaisons intérieures, assurées exclusivement par Air Guyane, le trafic poursuit son développement, avec une hausse de 4,6 % sur un an, porté par les effets de la modification du trajet de desserte en raison du faible taux de remplissage (l'ordre de desserte des villes de l'ouest a été inversé).

En réponse à la forte demande des populations et au développement des coopérations régionales économiques, une liaison Cayenne-Macapá, assurée par Air Caraïbes, a été mise en place fin 2010 avant d'être stoppée trois mois plus tard faute de voyageurs. Enfin, plus aucune liaison n'est assurée entre la Guyane et le Suriname depuis mai 2010.

Evolution du trafic passagers par destination

<i>nombre de passagers</i>	2008	2009	2010	<i>Var 10/09</i>
Métropole	199 923	231 103	246 927	6,8%
<i>Air France</i>	<i>199 923</i>	<i>161 017</i>	<i>169 950</i>	<i>5,5%</i>
<i>Air Caraïbes</i>		<i>70 086</i>	<i>76 977</i>	<i>9,8%</i>
Antilles françaises	115 423	109 958	119 252	8,5%
<i>Air France</i>	<i>82 460</i>	<i>83 654</i>	<i>93 146</i>	<i>11,3%</i>
<i>Air Caraïbes</i>	<i>32 963</i>	<i>26 304</i>	<i>26 106</i>	<i>-0,8%</i>
Bélem	13 307	8 801	10 467	18,9%
Macapá	4 399	992	307	-69,1%
Miami	3 201	657	0	-100,0%
Paramaribo		558	141	-74,7%
Santo Domingo	1 120	1 649	1 157	-29,8%
Port au Prince	4 214	1 727	518	-70,0%
Guyane	32 447	36 672	38 366	4,6%
<i>dont Maripasoula</i>	<i>26 656</i>	<i>25 750</i>	<i>26 909</i>	<i>4,5%</i>
<i>dont Saül</i>	<i>5 246</i>	<i>4 377</i>	<i>5 069</i>	<i>15,8%</i>
<i>dont St Georges</i>	<i>200</i>	<i>4 192</i>	<i>3 341</i>	<i>-20,3%</i>
Autres	11 008	8 526	2 706	-68,3%
Total	385 142	400 643	423 849	5,8%

Source : CCIG, cumul des départs, arrivées et transits

2.3.2 Les investissements aéroportuaires

Dans le cadre de la mise aux normes de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, les infrastructures aéronautiques (pistes, voies de circulation des avions et aires de stationnement) ont été entièrement rénovées en 2005 et 2006. Une tranche quinquennale de 30 M€ sur la période 2010-2014, concerne la mise aux normes sécuritaires, l'aménagement de l'aéroport et la valorisation de l'espace aéroportuaire. Une nouvelle tour de contrôle, d'une hauteur de 35 mètres, dont les travaux de construction ont été initiés en 2008 et sont en cours d'achèvement, devrait être opérationnelle en 2011. La prise en charge des avions se situant entre l'Afrique et la Guyane, dans une zone de 1 800 km de long et 800 km de large, en sera ainsi améliorée¹. La création d'une zone d'activité dans le périmètre de l'aérogare, destinée à accueillir des prestataires de services liés au monde aéronautique ainsi que des structures d'accueil des passagers et visiteurs, est en cours de réalisation (1^{ère} tranche en cours d'exécution).

Concernant les aérodromes départementaux, les contraintes liées à la qualité des pistes et aires de stationnement sont un frein au développement des liaisons aériennes. Ainsi, après la piste de Grand Santi achevée en avril 2010, la piste de l'aérodrome de Camopi est en cours de réfection (bétonnage) pour un coût de 7 M€ et une livraison en début d'année 2011.

2.4 LE TRANSPORT TERRESTRE

2.4.1 Etat des lieux et développement du réseau routier

La Guyane dispose d'un réseau routier de 1 380 km dont 507 km de routes nationales. L'axe principal est un axe littoral de près de 450 km reliant Saint-Laurent-du-Maroni à Saint-Georges aux frontières respectives du Suriname et du Brésil auquel s'ajoutent des routes et pistes annexes pour desservir les communes les plus isolées.

Le réseau routier en Guyane, peu dense et faiblement maillé, est confronté à des contraintes spécifiques liées à la capacité limitée et la vétusté des nombreux ponts comme en témoignent les difficultés liées à la fermeture du pont du Larivot au début de l'année 2010. Ce pont, construit en 1975, est un ouvrage stratégique au cœur du réseau routier du département avec un trafic de plus de 13 000 véhicules par jour. Sa fermeture pour travaux de sécurité, de fin novembre 2009 à mars 2010, a fortement perturbé l'activité économique.

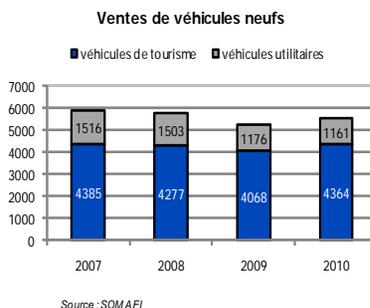
En termes d'investissements, le PDMI 2009-2014 de Guyane (Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires routiers), doté d'un montant de 120 M€ (financé à 60 % par l'Etat et 40 % par le Conseil régional), qui remplace le volet routier du CPER, vise à développer et à moderniser les axes routiers du département. Ainsi, le désenclavement par la route de la partie ouest du département a commencé avec une liaison routière de près de 50 km de Saint-Laurent-du-Maroni à Apatou, livrée en mars 2010. Indispensable pour le ravitaillement de Cayenne en fruits et légumes frais, la route de Cacao (autrefois en latérite) vient d'être entièrement refaite pour un investissement de 11 M€.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, le pont sur l'Oyapock, dont les travaux ont débuté en septembre 2009, devrait être ouvert à la circulation au 2nd semestre 2011 permettant ainsi de relier pour la première fois par la route la Guyane à un de ses voisins.

¹ En 10 ans le trafic aérien annuel est passé de 800 avions à 10 000.

2.4.2 Le parc automobile

En 2010, 5 525 véhicules neufs ont été vendus dans le département contre 5 244 en 2009, soit une hausse de 5,4 % sur un an. Dans le détail, les ventes de véhicules de tourisme neufs se reprennent et progressent de 7,3 % sur un an (contre un recul de 4,9 % en 2009) alors que les ventes de véhicules utilitaires, qui représentent 21 % du marché de la vente d'automobiles neuves, se contractent légèrement de 1,3 %. La part de marché des marques françaises se renforce en 2010 pour représenter 54,5 % du marché de l'automobile neuve contre 52,2 % en 2009.



2.4.2 Le transport urbain et interurbain de personnes

Le nombre de sociétés de transports urbains et routiers s'établit à 598 entreprises à fin 2010¹. Le secteur est composé en grande majorité d'entreprises unipersonnelles ou de moins de 5 salariés.

Le transport urbain, organisé par le syndicat mixte des transports en commun (SMTC), ne s'étend que jusqu'aux limites de la ville de Cayenne. Le périmètre de transport urbain (PTU), sur lequel la demande de déplacements ne cesse de croître, devrait progressivement intégrer les communes périphériques. Le transport urbain, dont 40 % de l'utilisation concerne le transport scolaire², se caractérise par la prédominance de la commande publique et doit s'adapter chaque année à la forte progression du nombre d'élèves.

Compétent pour organiser le transport départemental, le Conseil général a lancé en janvier 2010 son nouveau service de Transport Interurbain de la Guyane (TIG). Une convention de délégation de service public (DSP) a été mise en place avec les transporteurs afin d'améliorer le transport de voyageurs en leur assurant un meilleur confort tant au niveau des horaires que des prix. Pour ce faire, des véhicules neufs de 16 places sont en commande et des infrastructures (point de vente de tickets, abris-bus) sont en passe de voir le jour.

2.4.3 Le transport routier des marchandises

Une part importante de l'activité du secteur se situe dans les tâches de pré et post-acheminement des marchandises en provenance ou à destination des plateformes portuaires et aéroportuaires. Ces transports sont entièrement terrestres, contrairement à la métropole où le transport fluvial est également sollicité. Les marchandises transportées concernent généralement le secteur du BTP et le commerce.

De nombreux ouvrages à voie unique ou à portance limitée réduisent fortement l'usage de la route et constituent un frein au développement de certaines activités économiques (exploitation forestière, transport de matériaux ...). Afin de délester le réseau routier intérieur, la mise en place d'une liaison de transports de marchandises par voie maritime entre Dégrad-des-Cannes et le port de Kourou voire Saint-Laurent-du-Maroni serait à l'étude.

¹ INSEE, TER 2010.

² Le décret no 84-323 du 3 mai 1984 a transféré aux départements la responsabilité de l'organisation, du fonctionnement et de fixation des tarifs du transport scolaire.

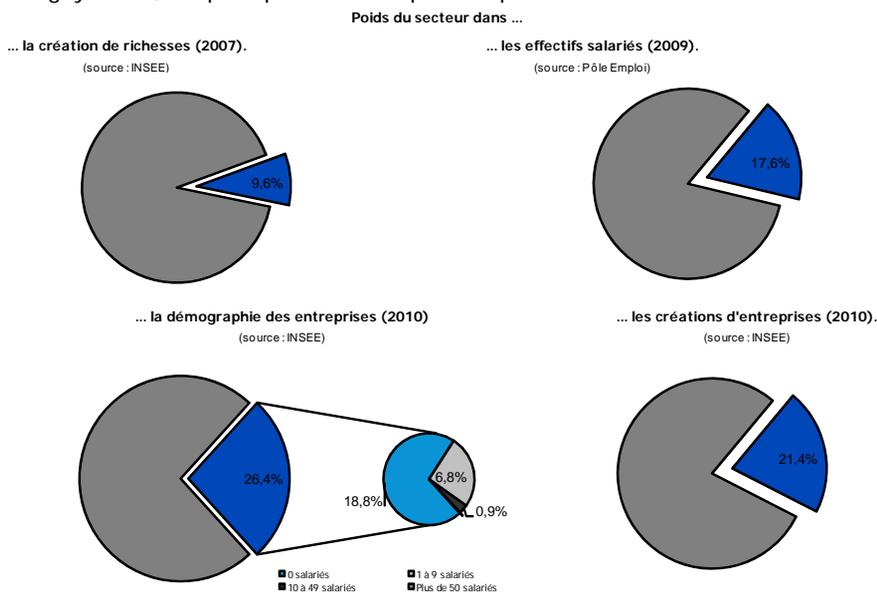
Section 11

Le commerce

L'activité du secteur commercial en 2010 a été globalement meilleure malgré un début d'année difficile. Le secteur est engagé depuis plusieurs années dans une phase de restructuration autour de quelques groupes qui se positionnent sur tout l'éventail de la distribution (grossiste, hypermarché, supermarché et supérette). En parallèle, le commerce spécialisé se heurte à des difficultés de développement en raison, entre autres, d'aménagements insuffisants et de problèmes liés à l'insécurité (notamment pour les commerces de centre-ville). Les contraintes liées au foncier limitent de surcroît l'implantation et l'extension de zones commerciales en périphérie.

1. Le secteur commercial dans l'économie guyanaise

En 2007, la branche du commerce a généré 9 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place en 5^{ème} position parmi les autres secteurs¹.



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

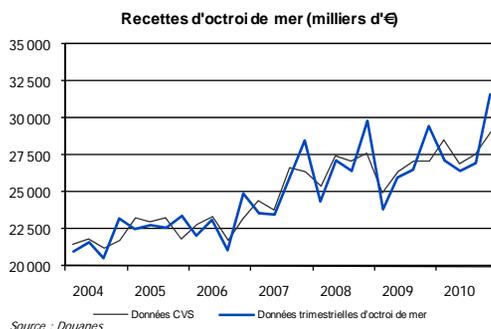
Le secteur emploie 18 % des effectifs salariés recensés par Pôle emploi. Il contribue à hauteur de 21 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 26,4 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (71 %).

¹ Les premières places en termes de poids dans la valeur ajoutée en 2007 sont tenues par les branches : Education, santé et action sociale puis Administrations, Activités immobilières et Services aux entreprises.

2. Panorama du secteur

2.1 L'ACTIVITÉ DU SECTEUR EN 2010

Selon les enquêtes de conjoncture effectuées en 2010, le secteur du commerce a renoué en fin d'année avec une certaine croissance. Les soldes d'opinions relatifs au courant d'affaires ont été bien mieux orientés, après un 1^{er} semestre maussade perturbé par la fermeture du pont du Larivot¹, sur le principal axe routier. Les recettes d'octroi de mer (ménages et entreprises) cumulées à décembre se sont établies à 112,2 M€, en augmentation de 6,1 % sur un an contre - 1,8 % en 2009. Les importations de biens de consommation suivent également cette tendance (+ 13 %² en valeur par rapport à 2009), avec une progression plus marquée des entrées de produits textiles et de chaussures. Le total des ventes de voitures³ enregistre également une augmentation de 3,6 % sur l'année (contre - 3,1 % en 2009), portée par les achats de véhicules neufs aux particuliers (+ 7,3 % contre - 4,9 % en 2009).



En 2010, de façon synthétique, l'équipement commercial continue son développement en Guyane. Plusieurs changements se sont opérés, liés à de nouvelles implantations d'entreprises, de nouvelles enseignes, au développement du franchisage, à la poursuite d'extensions de surfaces, mais aussi à quelques créations ex nihilo⁴. L'évènement majeur de cette année a été le rachat en mars par le Groupe martiniquais Ho-Hio-Hen (Géant-Casino) du 1^{er} hypermarché implanté dans le département (Cora), qui avait ouvert ses portes en avril 2005, ainsi que des huit « Ecomax » guyanais. En revanche, Saint-Laurent-du-Maroni, qui est la 2^{ème} plus grande ville en termes d'habitants de la Guyane, reste sous équipée au plan des surfaces commerciales.

La surface commerciale totale de la Guyane a augmenté de 3 966 m², hors galeries marchandes, atteignant 92 552 m² (soit + 4,5 %), dont 5 800 m² pour l'hypermarché Géant-Casino. Le second hypermarché « Super U » (2 880 m², localisé à Cayenne) ainsi que l'emplacement du marché forain de 1 000 m² sont toujours détenus depuis juillet 2009 par le Groupe Ng Kong Tia. Ces réalisations font partie du projet d'ensemble commercial "WUCO" (Groupe NG Kon Tia) de 5 990 m² qui comprendrait aussi une galerie marchande de 1 600 m². La Guyane est en attente de l'implantation d'un 3^{ème} hypermarché de 5 000 m² sous l'enseigne "Carrefour" qu'exploiterait le Groupe Hayot et qui comprendrait en outre 900 m² de boutiques dans la zone Terca à Matoury ; cet hypermarché devrait ouvrir à la rentrée 2011. Un

¹ Fermeture du pont du Larivot du 25 novembre 2009 au 15 mars 2010.

² Données provisoires des douanes, révisables pendant 2 ans.

³ Le total des ventes est composé des ventes de véhicules neufs (particuliers et utilitaires) et d'occasions. Source : SOMAFI (Société martiniquaise de financement).

⁴ Soit respectivement 2 réimplantations-extensions dans le secteur automobile, 3 nouvelles enseignes dans l'équipement à la personne et le bricolage, 2 extensions de surface pour l'équipement de la maison et le bricolage, et 5 créations pour l'équipement de la maison et le secteur automobile.

4^{ème} hypermarché à Kourou, de 4 à 5 000 m², et des ensembles commerciaux sur l'Île de Cayenne, notamment à Rémire-Montjoly, sont prévus également.

La grande distribution poursuit sa mutation. Après le départ effectif en 2010 de la holding SISB / Groupe Cora¹ du fait de la faible rentabilité financière de son patrimoine commercial, la structuration des enseignes devient la suivante (cf tableau ci-contre):

Structure des enseignes en 2010

Enseigne	Détenue par le Groupe
Ecomax (8)	Ho Hio Hen
Géant-Casino	Ho Hio Hen
Propadis	Ho Hio Hen
Sofrigu	Huyghues-Despointes
Super U de Kourou	Jan Du
Super U de Saint-Laurent-du-Maroni	Jan Du
Super U de Cayenne	Ng Kong Tia
Super U de Rémire-Montjoly	Ng Kong Tia
Leader Price (5)	Patrick Fabre

Source : DIECCTE Pôle CCRF

Les deux grossistes (Propadis et Sofrigu) jouent un rôle notable dans la distribution de proximité. Celle-ci, tenue principalement par des commerçants d'origine asiatique, est encore bien implantée en Guyane et représente, avec environ 300 unités, 90 % des commerces à dominante alimentaire. Ces réseaux de proximité se répartissent principalement autour d'enseignes tel que les "8 à huit", "Proxi" et "Ecodis".

Par ailleurs, en centre ville, le développement du secteur est freiné par une mauvaise desserte en termes de transport en commun (accès rudimentaire ou informel depuis les axes principaux). En périphérie, l'absence de foncier disponible limite l'aménagement de zones d'activités commerciales.

2.2 LA STRUCTURATION DU SECTEUR COMMERCIAL

L'inventaire de l'équipement commercial de plus de 300 m², établi par la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) affiche une stabilité du nombre de commerces à dominante alimentaire. Les commerces dans le domaine de l'équipement de la personne comptent une entreprise de plus. L'équipement de la maison enregistre la plus forte progression avec trois affaires de plus pour l'année 2010 dont deux créations ex nihilo. En 10 ans, la Guyane compte seulement 5 grandes surfaces supplémentaires à dominante alimentaire (stable sur un an) et 13 grandes surfaces supplémentaires de plus dans le secteur du commerce spécialisé (+5 sur un an).

Équipement commercial de plus de 300 m² (en nombre d'entreprise)

	2000	2009	2010	Var. 10/09	Var. 10/00
Total commerces à dominante alimentaire	23	28	28	0,0%	21,7%
Hypermarché	0	2	2	0,0%	ns
Commerces de gros ouverts au public	2	2	2	0,0%	0,0%
Supermarchés et superettes	21	24	24	0,0%	14,3%
Total commerces spécialisés	54	62	67	8,1%	24,1%
Équipement de la personne	7	11	12	9,1%	71,4%
Équipement de la maison	16	19	22	15,8%	37,5%
Bricolage - jardinerie	16	16	16	0,0%	0,0%
Automobiles et activités liées	11	11	12	9,1%	9,1%
Loisirs - culture - sport	4	5	5	0,0%	25,0%
Galeries commerciales (GC)	0	3	3	0,0%	ns
Total	77	93	98	5,4%	27,3%

Source : DIECCTE

Pour les supermarchés, on note sur l'année deux changements d'enseigne et un rectificatif de surface. Dans le domaine de l'équipement de la personne, on relève une création et deux changements d'enseigne, celui de la maison a enregistré trois créations avec deux

¹ Filiale du groupe belge Louis Delhaize qui détenait 61 % des parts de marché en Guyane.

évolutions de surface (rectificatif ou extension). Enfin dans le secteur automobile une création et deux changements d'implantation sont intervenus.

S'agissant des perspectives de **nouvelles ouvertures**, la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC¹) s'est réunie en 2010 pour l'examen d'un dossier correspondant à 3 300 m² supplémentaires (contre 4 dossiers pour 20 541 m² en 2009). Le projet, prévoit un ensemble commercial « Tangara » avec 16 boutiques à Cayenne.

L'année 2010 rompt avec la forte dynamique de développement du secteur constaté en 2009. Le nombre de m² de surfaces autorisées en est le reflet avec 17 941 m² de surfaces autorisées en moins par rapport à 2009, soit 6 fois moins en 1 an.

Secteur d'activité	Surfaces commerciales autorisées par la CDAC* (hors extension)			en m ²
	2008	2009	2010	Var. 10/09
Nombre de dossiers étudiés	5	4	1	-75,0%
Nombre de dossiers autorisés	4	4	1	-75,0%
Surfaces autorisées :	11 096	20 541	3 300	-83,9%
Alimentaire	4 502	1 190	-	ns
Équipement de la personne	3 402	1 861	-	ns
Équipement de la maison	-	2 885	-	ns
Bricolage et jardinerie	-	-	-	ns
Culture, loisirs et sport	-	8 716	-	ns
Automobiles et activités liées	-	-	-	ns
Autres (dont Ensembles commerciaux)	3 192	5 889	3 300	-44,0%

Sources : DIECCTE et Préfecture

*CDAC remplace la CDEC depuis le 24 nov 2008

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le recouvrement de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été transféré aux services des impôts des entreprises de la Direction Générale des Finances Publiques (art 7 loi de finances pour 2010). Elle était gérée auparavant par le régime social des indépendants. Le décret n°2010-403 du 23 avril 2010 proroge provisoirement le délai de validité des autorisations d'exploitation commerciale et des autorisations². Qu'elles soient en cours de validité, notifiées ou accordées tacitement avant le 31 décembre 2011, ces autorisations voient leur durée de validité passer de 3 à 6 ans.

2.3 LA REPARTITION SPATIALE DES GRANDES SURFACES

La superficie de vente des grandes **surfaces alimentaires** (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m², ainsi que les commerces de gros ouverts au public) s'élève à 30 891 m² en début d'année 2010 (+ 1 %). Ce plancher commercial représente une densité moyenne de 141 m²/1 000 habitants sur la base de la population municipale de Guyane³ et de 165 m²/1 000 habitants en ne tenant compte que de la population⁴ vivant dans l'une des trois⁵ principales zones de chalandise de Guyane.

¹ La CDAC remplace la Commission Départementale de l'Équipement Commercial en vertu de la loi de modernisation de l'économie (LME) promulguée le 05/08/08. Le décret du 2008-1212 du 24 novembre 2008 précise les règles de constitution de la CDAC.

² Autorisations prévues à l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée.

³ 219 266 habitants ; date de référence au 1er janvier 2008 - Population légale entrée en vigueur au 1 janvier 2011.

⁴ 187 434 habitants pour les 3 zones. Populations municipales légales millésimées date de référence 1^{er} janvier 2008, INSEE.

⁵ Île de Cayenne, Zone de Kourou, Zone de Saint-Laurent-du-Maroni.

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m² au 31/12/2010

Total exploitées	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	2	8 680
Com. de gros ouverts au public	2	6 147
Supermarchés >1 000 m ²	4	6 910
Supermarchés <1 000 m ²	7	4 619
Supérettes	13	4 535
Total	28	30 891

Sources : DIECCTE, Préfecture CDAC

En 2010, aucune fermeture de surfaces alimentaires, d'extension ou de création n'a été relevée.

hors galerie commerciale, (sur la base de l'ensemble de la population) et 511 m²/1 000 habitants en ne retenant que la population des trois principales zones de chalandise.

Globalement, l'augmentation de la population induit une baisse des densités commerciales. Dans l'ouest, le nombre d'implantations stagne sur un an. La densité se dégrade légèrement du fait de l'accroissement de la population et de la stabilité de la surface commerciale (51 m²/1 000 habitants contre 54 m² en 2009). L'île de Cayenne conserve son tissu commercial assez dense depuis l'ouverture des deux hypermarchés³ (224 m² soit -1 point sur un an). En tenant compte des projets autorisés pour 2010, sa densité régresse (225 m²/1 000 habitants, -13 points sur un an) car la légère augmentation des surfaces existantes est plus que compensée par le fort accroissement démographique. La zone de Kourou, reste dans une situation intermédiaire, avec une densité de 136 m²/1 000 habitants ; néanmoins un projet d'ensemble commercial d'environ 5 000 m² annoncé en 2009 pourrait faire évoluer favorablement cette situation.

Concernant les surfaces exploitées, les Hypermarchés de très grande surface (TGS) représentent 28 % (stable sur un an). La part des supermarchés de + 1 000 m² reste de 22 % en proportion mais progresse en superficie et les magasins de gros ouverts au public continuent à être bien représentés avec 20 % (stable sur un an). Toutefois, les surfaces autorisées par la CDAC et non encore construites, hors extension (3 300 m²) ne représentent que 4 % de l'appareil commercial actuel¹. En tenant compte de ces projets et extensions², la densité guyanaise atteindrait 437 m²/1 000 habitants,

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2010 (y c extension)

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
Grandes surfaces à dominante alimentaire							
Ile de Cayenne	18	22 820	74,6%	224	1	154	225
Zone de Kourou	8	5 420	17,7%	136	1	150	140
Zone de Saint-Laurent	2	2 347	7,7%	51	0	0	51
Total	28	30 587		163	2	304	165

Sources : DIECCTE, INSEE, Préfecture CDAC

L'île de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Matoury et Rémire Montjoly.

La zone de Kourou rassemble les communes de Kourou, Montsinéry-Tonnegrande, Sinnamary et Macouria.

La zone de Saint-Laurent rassemble les communes de Saint-Laurent du Maroni, Mana et Awala-Yalimapo.

¹ Hors galeries commerciales : 92 553 m²

² 95 853 m² (92 553 hgc + 3 300) comprenant l'existant plus les surfaces autorisées en CDAC pour 2010.

³ Ouverture en avril 2005 et juillet 2009.

Répartition par types des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2010 (y c extension)

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
Grandes surfaces spécialisées (non alimentaire)							
Équipement de la personne	12	6 919	10,5%	32	0	0	32
Équipement de la maison	22	25 766	39,2%	118	0	0	118
Bricolage, jardinerie	16	19 217	29,3%	88	0	0	88
Loisirs, culture, sport	5	2 822	4,3%	13	0	0	13
Automobiles et activités liées	12	6 338	9,7%	29	0	0	29
Galeries commerciales (GC)	3	4 599	7,0%	21	1	3 300	36
Total (hors automobile)	58	59 323		271	1	3 300	286
Total général	70	65 661		299	1	3 300	315

Sources : DIECCTE, INSEE, Préfecture CDAC

Le secteur commercial représente une densité de 299 m²/1 000 habitants ; hors commerce automobile¹, il représente une densité moyenne de 271 m²/1 000 (soit une augmentation de 17 points sur un an) et 350 m²/1 000 habitants en ne tenant compte que de la population résidant dans les trois principales zones de chalandise de Guyane. En métropole, la densité commerciale pour les magasins de + de 300 m² est d'environ 1 173 m² en 2009. D'après la DIECCTE², ce chiffre est toutefois surestimé car il n'intègre pas les derniers recensements démographiques.

Les évolutions les plus sensibles en termes de surface, concernent les galeries commerciales (21 m², + 61 % sur un an) et l'équipement de la maison (118 m², + 50 %). Les projets autorisés de créations, voire d'extensions de surfaces non encore réalisés, hors automobile, porte la densité globale à 286 m²/1 000 habitants, soit une baisse de 22 % sur un an.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2010 (y c extension)

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
Grandes surfaces spécialisées (non alimentaire)							
Ile de Cayenne	75	73 972	83,4%	725	5	3 139	755
Zone de Kourou	13	8 769	9,9%	221	1	150	225
Zone de Saint-Laurent	7	5 923	6,7%	130	0	0	130
Total (hors GC)	95	88 664		473	6	3 289	491

Sources : DIECCTE, INSEE, Préfecture CDAC

Enfin, la répartition géographique des surfaces, hors secteur automobile, montre que le niveau d'équipement dans l'île de Cayenne est le plus élevé, avec une densité de 725 m²/1 000 habitants et une prévision de 755 m²/1 000 habitants, une fois toutes les surfaces autorisées ouvertes. La situation est moins favorable dans la zone de Kourou (221 m²), même si le potentiel à venir est très fort. Enfin, sur la zone de Saint-Laurent-du-Maroni, on observe une densité qui se replie de 136 à 130 m²/1 000 habitants sur un an.

¹ Une prise en compte différente des surfaces des commerces automobiles en Guyane par rapport à la métropole ne permet pas une comparaison pertinente des densités dans cette branche d'activité compte tenu de leurs aspects trop estimatifs dans le département.

² Fichier BAL1 au 13/04/10 pour 49 609 magasins de + 300 m², et une population de 58 518 748 habitants.

Section 12

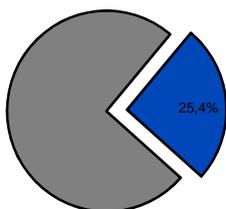
Les services marchands

1. Le secteur des services marchands dans l'économie guyanaise

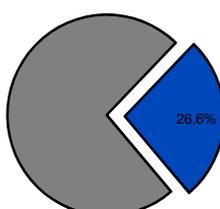
Le secteur des services est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, font l'objet de la section suivante. Les aspects financiers du secteur sont traités au chapitre IV.

Poids du secteur (hors transport, commerce et tourisme) dans ...

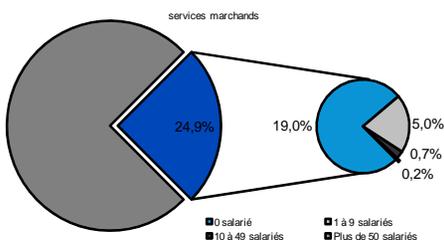
... la création de richesses (2007)
(source : INSEE)



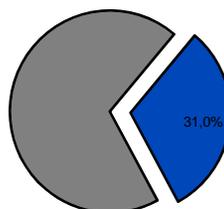
... les effectifs salariés (2009)
(source : Pôle Emploi)



... la démographie des entreprises (2010)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2010)
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

En 2007, la branche des services marchands représentait un peu plus de 25 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se plaçant ainsi en première position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande. Par ailleurs, le secteur emploie près de 27 % des effectifs salariés, contribue à hauteur de 31,0 % aux créations d'entreprises et rassemble 24,9 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié.

2. Les TIC en Guyane

L'essor des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un enjeu important de cohésion territoriale, spécialement en Guyane où elles pourraient permettre de dépasser les contraintes d'éloignement et d'enclavement de nombreuses populations. Leur bonne marche se heurte pour le moment à des coûts - et donc des tarifs - plus élevés qu'en métropole pour une qualité bien moindre. On estime que la moitié des zones habitées de Guyane ne bénéficie pas d'un accès fiable au téléphone et à l'internet¹.

L'axe n°14 du CPER 2007-2013 concerne ainsi le développement des TIC et 3,1 M€ y sont consacrés (en plus d'une enveloppe de 13,4 M€ à travers le PO FEDER). Il s'agit d'œuvrer à la mise en place d'infrastructures de télécommunications à haut débit et à la réalisation d'applications pratiques au service des citoyens (e-administration, e-gouvernance, éducation...).

2.1 LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) est arrivée dans les DOM fin novembre 2010. Outre une meilleure qualité d'image et de son, elle propose dans un premier temps l'ensemble des chaînes de France Télévisions auxquelles s'ajoutent quelques chaînes privées locales. Le bouquet devrait être élargi par la suite. Parallèlement, la télévision analogique est amenée à disparaître fin 2011. Deux principales critiques ont été émises à l'encontre de la TNT ultramarine. D'une part, le coût pour les téléspectateurs (décodeur) est plus élevé qu'en métropole². D'autre part, le choix des chaînes numériques reste très restreint, car les chaînes privées métropolitaines n'ont pas souhaité intégrer le dispositif pour le moment, l'intérêt financier restant limité (coût élevé d'une implantation outre-mer pour un marché publicitaire réduit).

2.2 LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Au 31 décembre 2010, on recense près de 57 015 lignes téléphoniques tous marchés confondus (résidentiel, professionnel, entreprise et publiphonie) sur le territoire de la Guyane. Les opérateurs de téléphonie fixe présents sur le département sont France Télécom, Outremer Telecom (Only) et Mediaserv.

Les opérateurs de téléphonie mobile, outre l'opérateur historique Orange Caraïbes, sont Only et Digicel. Ces trois opérateurs ont une obligation de couverture minimum de 80 % de la population pour les mobiles de 2^{ème} génération. La 3G+³ a été lancée en Guyane en mai 2009. Orange Caraïbes couvre actuellement le bassin cayennais, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni, et prévoit d'étendre sa couverture à l'ensemble du littoral (y compris l'est guyanais) fin 2011.

¹ Source : Document stratégique du Conseil Régional de Guyane de janvier 2011.

² Les décodeurs TNT HD MPEG 4 choisis pour l'outre-mer sont d'une meilleure qualité que les décodeurs de métropole (MPEG 2) mais plus chers. De plus, les téléviseurs « labellisés » TNT achetés avant 2008 ne sont plus adaptés à la TNT ultramarine, et doivent donc être équipés, en supplément, d'un décodeur.

³ La 3G (3^{ème} génération) est une norme de technologie de téléphonie mobile. Elle s'appuie sur la norme Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), permettant des débits plus rapides (2Mbps prévus à maturité du réseau) qu'avec la génération précédente, le GSM. En 2008, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) a procédé à l'attribution des licences d'opérateurs mobiles 3G.

2.3 L'ACCES A INTERNET

En 2009, on dénombrait 40 800 abonnements à Internet en Guyane (dont 76 % avec un abonnement haut-débit¹). Les principaux opérateurs se partageant le marché de l'Internet haut débit (technologie ADSL) sont Orange, Only et Mediaserv (filiale du groupe antillais LORET). Les offres proposent des vitesses maximales de réception (théoriques) de 512K à 20Méga ; cependant, seule une zone géographique très restreinte (autour de Cayenne) peut réellement bénéficier d'une vitesse élevée de connexion. Les sites isolés doivent utiliser d'autres technologies pour se connecter à Internet (Wimax² ou satellite³). De nombreux sites isolés n'étaient pas reliés au réseau. Le groupement Guyane Numérique, qui devait assurer l'équipement de ces sites dans le cadre de la Délégation de Service Public « réseau régional de communications électroniques à haut débit en Guyane », a pris du retard dans les travaux. Ceux-ci ont repris mi-2010, et certains sites commencent à être couverts.

Afin d'assurer la majeure partie des communications dans le département, les opérateurs utilisent, depuis 2000, le câble sous-marin America's II (des Etats-Unis au Brésil en passant par les Antilles). La connexion en Guyane est donc soumise au bon fonctionnement de cet unique câble (dont la capacité est limitée). Un projet de construction d'une dorsale terrestre hertzienne entre la Guyane et l'Amapá est en cours de réalisation. Il bénéficie notamment de fonds du PO Amazonie et d'une garantie ARIZ de l'AFD. Les études préparatoires sont sur le point d'être finalisées et la construction de la dorsale devrait débuter au second semestre 2011. Elle pourrait ainsi sécuriser le réseau guyanais en le reliant à l'ensemble du réseau brésilien (après la réalisation de connexions, en cours ou prévues, entre l'Amapá et les autres Etats brésiliens).

3. Le soutien à l'innovation

Guichet de l'innovation dans le département, Guyane Technopole est le fruit d'un partenariat entre les chambres consulaires, le MEDEF, le CNES, la Région et différents instituts de recherche locaux (CIRAD⁴, Institut Pasteur, IRD⁵, Pôle Universitaire de Guyane...). Ce groupement a pour but d'accompagner la création d'entreprises et de projets à haute valeur ajoutée, la mise en réseau des connaissances et compétences (organismes de recherche, entreprises, universités), la promotion de la région Guyane à travers ses pôles de compétences.

Guyane Technopole est également au cœur de projets collaboratifs de pôles de compétitivité :

- le pôle « Bioressources » vise à la valorisation des ressources naturelles autour de 5 axes stratégiques : biotechnologies, agro-mer, agroalimentaire, biomasse et biocarburants ;
- le « Projet de Développement de l'Innovation en Guyane (PRODIGE) » s'organise autour de 4 axes stratégiques : dégradation des matériaux en milieu tropical, production et stockage d'énergie, applications satellitaires et bâtiments économes. Un partenariat a été lancé avec le pôle de compétitivité aéronautique et spatial « Aerospace valley ».

¹ Source : ARCEP.

² La technologie Wimax permet d'effectuer des connexions Internet haut débit sans fil par ondes radio à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres et à des débits très importants (70 Mb/s).

³ C'est le satellite Intelsat 903 qui couvre la Guyane.

⁴ CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.

⁵ IRD : Institut de Recherche pour le Développement.

Section 13

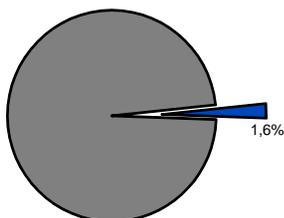
Le tourisme

1. Le secteur du tourisme dans l'économie guyanaise

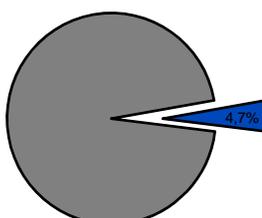
En 2007, l'hôtellerie et la restauration, représentaient 1,6 % de la valeur ajoutée totale en Guyane. Par ailleurs, le secteur emploie 4,7 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi en 2009, il contribue à hauteur de 7,7 % aux créations nettes d'entreprises et rassemble, en 2010, un peu plus de 6 % du total des établissements guyanais au sein desquels figure une majorité d'entreprises sans salarié.

Poids de l'hôtellerie et restauration dans ...

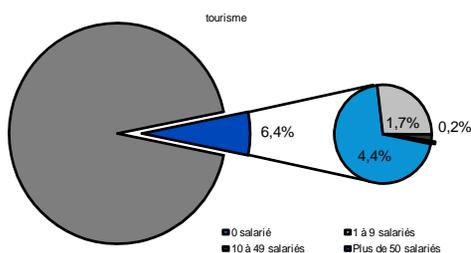
... la création de richesses (2007)
(source : INSEE)



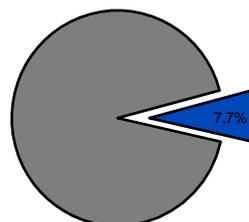
... les effectifs salariés (2009)
(source : Pôle Emploi)



... la démographie des entreprises (2010)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2010)
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. Panorama du secteur

2.1 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

D'après la dernière enquête relative aux flux touristiques réalisée en 2009¹, le nombre de touristes en Guyane est estimé à 83 000 par l'INSEE. Le tourisme d'affaires reste le principal motif de séjour en Guyane, compte tenu de l'activité spatiale et de la réorientation de certains investissements vers la Guyane dans un contexte économique aux Antilles plus morose après les évènements sociaux de 2009 et la saturation de certains de leurs marchés. Le tourisme affinitaire (visite de la famille ou des amis) est également non négligeable alors que le tourisme d'agrément, consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, constitue un axe privilégié de développement. La métropole est le principal pôle émetteur de touristes, l'ouverture d'une nouvelle ligne Paris-Cayenne par Air Caraïbes ayant permis de diminuer les prix des billets et de renforcer l'attrait de la destination.

En 2010, la fréquentation s'inscrit en baisse sur un an pour la majorité des sites touristiques. Les soucis de transport entre Cayenne et l'ouest guyanais (dus à la fermeture du pont du Larivot) peuvent expliquer notamment en partie ces résultats. Au regard des autres années, 2010 reste dans la moyenne. La réussite du Parc animalier de Macouria, qui a réouvert ses portes en mars 2009 après plus d'un an de fermeture et des travaux importants, semble se confirmer. Il est, avec les îles du Salut et le Centre Spatial, l'un des fers de lance du tourisme en Guyane.

Fréquentation des sites touristiques

	2009	2010	Var. 10/09
CSG	21 492	20 721	-3,6%
Invités lancements Ariane	13 272	16 544	24,7%
Musée de l'espace du CNES *	27 095	16 408	-39,4%
Camp de la transportation	10 535	9 692	-8,0%
Musée départemental	8 236	8 203	-0,4%
Îles du salut **	55 415	50 020	-9,7%
Musée des cultures guyanaises	6 772	6 631	-2,1%
Ecomusée de l'Approuague-Kaw	5 169	5 794	12,1%
Parc animalier de Macouria	41 273	39 481	-4,3%
Total	189 259	173 494	-8,3%

* La forte évolution entre 2009 et 2010 au niveau du Musée de l'Espace est due à un effet de base, après une année 2009 exceptionnelle.

** Données incluant les croisiéristes

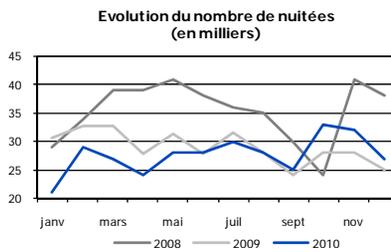
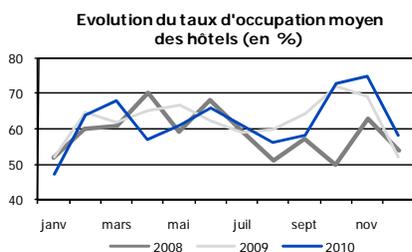
Sources : CTG, CSG, Offices de tourisme

2.2 L'ACTIVITE HOTELIERE

L'activité hôtelière semble globalement se maintenir en 2010, à la faveur d'un tourisme d'affaires soutenu lors des lancements (et moins dépendant de la crise économique mondiale).

¹ INSEE, Comité du Tourisme de Guyane (CTG). Les résultats issus de cette dernière enquête sont en cours de modification.

Le taux moyen d'occupation des hôtels reste quasiment stable, à 62,0 % (soit - 0,4 point), à la faveur d'une bonne fin d'année (octobre et novembre particulièrement). Le nombre de nuitées recule légèrement de 3,2 %, s'établissant à 332 000 en 2010. Là encore, le dernier trimestre enregistre de bons résultats, et cette hausse de la fréquentation hôtelière en fin d'année peut s'expliquer par la fréquence des lancements d'Ariane (un tir par mois au quatrième trimestre).



2.3 L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Les capacités hôtelières n'ont pas connu de grand changement depuis le début des années 90, l'offre de chambres ayant même diminué. Elle se situe depuis plusieurs années autour de 1 200 chambres pour 24 hôtels (dont près de 80 % en hôtel 3 étoiles ou plus). Les hôtels, hébergement privilégié de la clientèle d'affaires, sont majoritairement concentrés autour du chef-lieu de Cayenne, et de la base de lancement de Kourou.

Un nouveau référentiel hôtelier (réactualisation du nombre d'étoiles en fonction de nouveaux critères) est en cours de mise en place au niveau national depuis 2010 ; les hôtels guyanais ont jusqu'à 2012 pour intégrer ce nouveau classement. Pour le moment, un seul hôtel situé à Cayenne a été classé 3 étoiles.

L'offre d'hébergement est complétée par des séjours chez l'habitant, incluant un parc de gîtes, de chambres d'hôtes, de meublés, ainsi que des formules en forêt (en hamac ou en bungalow). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels "Gîtes de France" et "Clévacances", garantissant ainsi la qualité des prestations. Les séjours chez l'habitant se multiplient dans le département. La création d'un réseau d'écologdes (hébergements de qualité intégrés au milieu naturel, notamment en forêt), via le programme « Terre d'Amazonie française », est en projet.

On compte, d'après Atout France, 30 meublés touristiques, 16 chambres d'hôtes et 20 établissements « non classables » (pour une grande majorité situés en forêt).

Répartition des hébergements par type

Type d'hébergement	Nombre	Chambres	Lits	Carbets et hamacs
Hôtels ⁽¹⁾	24	1 206	2 428	0
Résidences de tourisme	5	149	298	0
Meublés touristiques	30	87	176	33
Chambres d'hôtes	16	52	106	27
Etablissements non classables	20	56	116	511
Total	95	1 550	3 124	571

(1) Deux établissements étaient fermés pour rénovation pendant l'enquête

Source : Atout France Plan marketing 2010-2013

3. Les politiques de soutien au tourisme

3.1 LA PROMOTION DE LA DESTINATION

Le Comité du tourisme de Guyane (CTG), établissement public créé en 1994, a pour mission principale de promouvoir la destination « Guyane » en métropole, dans les autres DOM et à l'étranger. Il assure également un rôle d'observatoire économique du secteur. Une antenne du CTG est présente à Paris afin de renforcer la promotion de la destination en métropole, qui reste la cible prioritaire du marketing touristique guyanais, suivie par les Antilles, la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas.

Après l'accent mis sur la communication, au travers notamment de deux campagnes de marketing majeures entre 2001 et 2009¹, le CTG a souhaité recentrer son travail sur les produits et l'offre touristique de Guyane. Des actions marketing classiques continuent d'être menées, dans les salons, les foires, et au travers de l'organisation de voyages presse, d'« éductours » à destination des agences de voyage (« un challenge du meilleur vendeur Guyane » a par exemple été mis en place).

Le CTG souhaite faire évoluer le positionnement de la Guyane, en rassurant les clientèles sur une destination injustement perçue comme « dangereuse », et en développant des thématiques plus en phase avec la réalité du territoire et avec les témoignages des touristes : un sanctuaire de biodiversité, une découverte sereine et sécurisée, des fleuves, des îles, et un territoire français et européen au cœur de l'Amazonie. De plus, le CTG souhaite intensifier la communication sur des activités/attraits touristiques plus spécifiques, « de niche », tels que le carnaval, le spatial, ou la ponte des tortues.

3.2 LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

A l'occasion de l'élaboration du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013, le tourisme a été reconnu comme filière accusant un retard de développement au regard de ses atouts, du potentiel écologique, culturel et scientifique du département. Dans ce cadre, 3,3 M€ ont été engagés par l'Etat, auxquels s'ajoutent des contributions du CNES, des fonds européens, de la Région, et du CTG, afin de soutenir la promotion et le développement d'hébergements, produits et aménagements touristiques. Toutefois, à l'heure actuelle, un peu plus de 1 % des fonds maquettés dans le CPER (fonds Etat-Région) seulement ont été engagés.

Différents obstacles au développement touristique sont régulièrement pointés du doigt : la faiblesse du réseau d'hébergement (en quantité et qualité) ; le manque de formation des professionnels ; l'enclavement aérien, maritime, routier, et le coût des transports. Cependant, les investissements hôteliers semblent repartir, avec plusieurs projets plus ou moins avancés, dont deux petits hôtels dans l'ouest guyanais. De plus, un effort a été réalisé au niveau de la qualification avec la création de filières diplômantes, dont certaines spécifiques au milieu amazonien.

Par ailleurs, le CTG souhaite mettre en place un Schéma Régional de Développement Touristique à horizon 2020, qui aurait pour vocation de définir le cadre directeur de la politique touristique de la Guyane pour les 10 prochaines années, en rassemblant tous les acteurs publics

¹ « La Guyane, personne ne vous croira » (2001-2004) et « Où vivre une expérience unique ? » (2006-2009).

et privés du tourisme. Ce schéma vise à mettre en place une stratégie commune de développement, d'aménagement et d'organisation touristique couvrant l'ensemble du territoire guyanais. L'élaboration des grandes lignes de ce projet devrait se faire en 2011. Le CTG souhaite également accompagner le développement du tourisme domestique, en communiquant davantage sur des événements culturels locaux (festivals, fêtes...). Les mairies semblent s'impliquer de plus en plus dans la valorisation touristique de leurs territoires.

La structuration de l'offre touristique passe à la fois par l'amélioration de produits déjà existants (aménagements sportifs et hôteliers autour des rivières ; investissements aux îles du Salut ; labellisation des sentiers de randonnée ; diversification du musée de l'espace), ou la création de nouveaux produits, comme un aquarium (sur le modèle réussi du « Zoo de Guyane ») ou un casino.

Enfin, plusieurs éléments porteurs pourraient structurer le secteur touristique guyanais en 2011 et au-delà :

- L'année nationale de l'Outre-mer en 2011 : celle-ci pourrait permettre à la fois de véhiculer une meilleure image de la Guyane à destination de son principal marché, et d'organiser des événements culturels majeurs dans la région ;
- Le projet CEBIO (Centre Européen de Biodiversité) propose des volets scientifique, technologique et touristique, avec la constitution d'un « musée vivant de l'Amazonie » (centre de congrès, jardins...) ;
- La mise en place du projet « Guyane, base avancée ». Il s'agit de faire de la Guyane la base d'entraînement des équipes de France pour la Coupe du monde de football 2014, ainsi que pour les Jeux Olympiques 2016, événements qui se tiendront tous deux au Brésil. Un directeur de projet, plusieurs groupes de travail ainsi qu'un collège d'ambassadeurs sportifs ont été nommés. De nombreuses infrastructures sportives, hôtelières, de santé, de transport, sont ainsi à construire ou à rénover.

Section 14

Le spatial

1. L'activité du secteur

Les activités spatiales sont principalement constituées des activités opérationnelles avec Ariane 5 et des chantiers de développement des ensembles de lancements Soyouz et Vega.

1.1 L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

La famille des lanceurs qui seront opérés depuis le Centre spatial guyanais par Arianespace comprendra à terme, d'ici fin 2011, début 2012 : Ariane 5, lanceur lourd européen (pour des charges allant jusqu'à 10 tonnes), Soyouz, lanceur moyen russe¹ (3 tonnes) et Vega, lanceur léger européen (1,5 tonne en orbite basse). Arianespace en est le maître d'ouvrage en termes d'exploitation.

Lancements en 2010

Dates	Lanceurs	Satellites et opérateurs
21/05/2010	Ariane 5 ECA	Astra-3B (télécommunications ; européen) et COMSAT Bw-2 (communications militaires ; allemand)
26/06/2010	Ariane 5 ECA	Arabsat-5A (télécommunications ; panarabe) et COMS (multimissions ; coréen)
04/08/2010	Ariane 5 ECA	NILESAT 201 (communication ; égyptien) et RASCOM-QAF1R (communication ; pan-africain)
28/10/2010	Ariane 5 ECA	W3B (télécommunications ; européen) et BSAT-3b (télécommunications ; japonais)
26/11/2010	Ariane 5 ECA	INTELSAT 17 (télécommunications ; européen) et HYLAS 1 (télécommunications ; européen)
29/12/2010	Ariane 5 ECA	HISPASAT 1E (télécommunications ; espagnol) et KOREASAT 6 (télécommunications ; coréen)

Source : Arianespace

En 2010, Arianespace poursuit son rythme de lancement avec 6 tirs d'Ariane 5 ECA, lui permettant de mettre en orbite 12 satellites, restant dans la moyenne des années précédentes². L'activité a toutefois rencontré en début d'année quelques difficultés avec une série de reports pour des raisons techniques, le 1^{er} lancement n'ayant eu lieu qu'à la fin du mois de mai. Arianespace a du ainsi effectuer ses 6 lancements en 7 mois.

L'ensemble de lancement Soyouz sera exploité par Arianespace dès avril 2011, avec comme objectif la réalisation d'un ou 2 lancements depuis le CSG courant 3^{ème} trimestre 2011, et en parallèle 3 lancements depuis le Cosmodrome de Baïkonour. Le contrat pour la production du premier lancement opérationnel de Vega a été signé entre Arianespace et l'ESA. 2011 sera marqué par la prise en charge des installations Vega par Arianespace, suivie fin 2011 de son premier lancement. Au total, Arianespace envisage donc de réaliser 8 lancements en 2011.

¹ Exploité également depuis le Cosmodrome de Baïkonour au Kazakhstan par Starsem, filiale eurorusse d'Arianespace.

² Respectivement 7 tirs en 2009 (13 satellites lancés) et 6 tirs en 2008 (10 satellites et 1 ATV, « véhicule de transfert automatique » assurant le ravitaillement de la station spatiale internationale en eau, vivres, air et matériel technique).

L'ORGANISATION DU SECTEUR

Le **Centre spatial Guyanais (CSG)**, ou « Port spatial de l'Europe », est la base opérationnelle du lanceur Ariane et à terme celle de Soyouz et Vega. Il s'étend sur environ 700 km², après rétrocession aux collectivités locales d'environ 250 km² de terrains. Il regroupe pour l'essentiel :

- les moyens du CNES servant de support aux lancements (logistique, sécurité, météorologie, coordination, support technique,...) ;
- les ensembles de lancement, propriété de l'ESA, exploités par Ariespace ;
- les installations de production des propulseurs à poudre d'Ariane 5 exploitées par des sociétés industrielles, soit notamment : l'usine de propergol, l'usine d'azote et d'oxygène liquide, l'usine d'hydrogène liquide, le bâtiment d'intégration propulseur, le bâtiment d'intégration lanceur, le bâtiment d'assemblage final et le banc d'essai de l'étage d'accélérateur à poudre ;
- les installations de préparation des charges utiles (EPCU avec notamment le bâtiment S5).

Les principales structures de l'activité spatiale en Guyane sont l'Agence Spatiale Européenne (ESA), le Centre national d'études spatiales (CNES), et la société Ariespace.

L'**ESA**, créée en 1973, est l'agence spatiale européenne. Elle comprend aujourd'hui 18 Etats membres qui décident des stratégies futures et des politiques spatiales à promouvoir. Elle est le donneur d'ordres pour les programmes de développement et s'appuie sur les agences nationales en support technique. Dans le domaine des lanceurs, elle assure la direction du programme Ariane et le financement des installations nécessaires aux lancements. Par ailleurs, l'ESA participe de façon prépondérante au financement des coûts fixes du Centre spatial guyanais (CSG) dans le cadre d'un contrat pluriannuel. En mars 2009, l'ESA et le CNES ont signé un contrat de 435 M€ permettant à l'ESA de poursuivre l'utilisation du Centre Spatial Guyanais pour la période 2009-2013.

Le **CNES**, créé en 1961, est l'agence spatiale française. Au Centre Spatial Guyanais (CSG), le CNES représente l'Etat français, Etat de lancement. Ses responsabilités sont multiples :

- organisation et coordination générale des opérations de lancement ;
- acquisition et traitement des mesures liées aux lancements (localisation, télémessure, optique), avec le concours des stations aval ;
- élaboration et mise en œuvre des mesures de sauvegarde sol et bord, de protection de l'environnement et de sûreté-protection sur l'ensemble de la base spatiale.

Autorité de conception de tous les moyens sol opérationnels sur le site, le CNES est également propriétaire foncier de l'ensemble du site spatial de Guyane.

Ariespace, créée en 1980, est une société anonyme de droit français filiale du CNES et des industriels européens du domaine des lanceurs, dont le siège est à Evry. Opérateur de lancement, Ariespace commercialise les lancements et opère les ensembles de lancement.

Une trentaine d'industriels européens, provenant des différents pays de l'ESA, réalisent tous les travaux d'entretien et d'exploitation des installations et moyens techniques de la Base. Ces établissements, ayant une responsabilité d'employeur au CSG, sont regroupés au sein de l'Union des employeurs de la base spatiale (UEBS).

En juin 2009, un **audit de certification ISO 14001** a permis au CNES de confirmer son engagement dans la prise en compte des aspects environnementaux relatifs aux activités spatiales. Depuis décembre 2010, toute opération de lancement ou de maîtrise en orbite d'un objet spatial est soumise à un régime d'autorisation délivrée par les autorités françaises en vertu de la **Loi sur les Opérations Spatiales (LOS)** adoptée le 3 juin 2008. A ce titre, Ariespace a obtenu le 24 décembre 2010 une licence attestant des garanties morales, financières et professionnelles en tant qu'opérateur de lancement de juridiction française.

1.2 LES CHANTIERS

Pour rappel, la mise en œuvre des lanceurs Soyouz et Vega correspond à l'objectif de préparation de la diversification de l'offre spatiale européenne, permettant de lancer in fine tous les types de satellites en orbite basse ou géostationnaire, d'une masse comprise entre 150 kg et 10 tonnes.

1.2.1 La finalisation du chantier Soyouz

Le programme « Soyouz en Guyane » a pour objet de lancer, depuis le CSG, une version améliorée du lanceur russe Soyouz-FREGAT, dite Soyouz ST. Le chantier, qui a débuté en 2006, a consisté à construire et qualifier un ensemble de lancement dérivé de celui existant à Baïkonour et adapté aux normes françaises ainsi qu'aux spécificités du Centre Spatial Guyanais. Cette implantation, qui bénéficie de la position favorable de la Guyane (proche de l'équateur), permettra une augmentation importante de la capacité d'emport de Soyouz qui passera ainsi de 1,8 tonne à 2,8 ou 3 tonnes. Les lancements, au nombre de 3 par an, devraient concerner des satellites de télécommunications, d'aide à la navigation (Galileo), d'observation de la terre et des sondes interplanétaires.

Début janvier 2009, le système de lancement Soyouz est arrivé avec les divers équipements russes nécessaires aux activités de lancement. Son montage a débuté au cours du premier semestre 2009¹ et s'est achevé au début de l'année 2011, après un retard d'un an suite à des problèmes d'intégration du portique mobile. Conçu spécifiquement pour la Guyane, cet ouvrage métallique mobile sur rails permet l'accès aux différents niveaux du lanceur pour sa préparation sur la zone de lancement, grâce à 13 plateformes amovibles.

1.2.2 Achèvement du chantier Vega

Le lanceur Vega, fabriqué par la société italienne ELV (European Launch Vehicules), vient également étoffer la gamme de lanceurs d'Arianespace. Vega est composé de trois étages à propergol² solide, surmontés d'un module supérieur à propergol liquide. Le premier étage (produit au Centre Spatial Guyanais) utilise un moteur P80 conçu sur le principe des moteurs à propulsion solide d'Ariane 5, mais avec un chargement de seulement 88 tonnes de propergol. Les travaux d'équipement et de réception du portique mobile sont achevés, avec notamment la fin de l'équipement du système permettant l'alimentation définitive et le déplacement sur rail du portique Vega. Vega devrait voler depuis les installations d'Ariane 1 qui ont été réhabilitées. Les essais de qualification technique ont débuté en 2011. La première campagne de lancement devrait se dérouler fin 2011.

¹ Ces travaux ont nécessité le déploiement en Guyane de 120 missionnaires russes, essentiellement des ouvriers monteurs. La préparation des infrastructures du site de lancement Soyouz a ainsi généré des effets positifs sur les autres secteurs économiques.

² Produit assurant la propulsion des moteurs-fusées.

1.2.3 Le site d'accueil des stations de contrôle Galileo

Inauguré en novembre 2009, le site de la station sol de Galileo a été mis à disposition par le CNES dans l'enceinte du CSG. Kourou a ainsi été choisi comme site d'accueil des antennes de suivi et de contrôle des satellites de la constellation européenne Galileo, système concurrent du GPS américain. Le CSG est le plus important site Galileo du monde, avec 8 à 10 antennes, réparties sur une superficie de 4 hectares. Ces antennes, opérées automatiquement depuis deux centres de contrôle situés en Europe, doivent permettre le contrôle des 30 satellites qui composent la constellation. Compte tenu des reports, les premiers satellites devraient être lancés fin 2011 par Soyouz depuis le CSG.

2. Les incidences sur l'économie de la Guyane

En termes d'impact sur l'économie guyanaise, l'activité spatiale représenterait environ 16,2 % du PIB en 2002, contre 26 % en 1994¹, d'après la dernière étude menée par l'INSEE en 2007 à partir des comptes économiques de 2002 et 2003. Cette part qui tendrait à diminuer d'année en année montre la diversification en cours de l'économie guyanaise. Les effets en termes d'emplois sont importants eux aussi, l'activité spatiale contribuant à créer, en complément des emplois directs des donneurs d'ordres, plus de 4 200 emplois induits dans les autres secteurs de l'économie².

Les effectifs du CSG représentent de l'ordre de 1 500 personnes travaillant sur la base de manière permanente³, soit 10 % de plus qu'en 2005 avec la montée en puissance d'Ariane 5 et l'arrivée des nouveaux lanceurs. 72 % des contrats concernent du personnel de statut local et près de 30 % du personnel détaché. Le CNES concentre pour sa part au CSG près de 150 ingénieurs dont 60 % de statut local. Par ailleurs, lors d'un lancement on enregistre la présence d'environ 200 missionnaires.

En termes de flux de marchandises, les lanceurs sont transportés par voie maritime depuis l'Europe vers la zone portuaire de Pariacabo. Les autres équipements arrivent au port de Dégrad des Cannes et les satellites viennent par avion via l'aéroport de Rochambeau. Le moteur Vulcain de l'Ariane 5, les propulseurs d'appoint à poudre sont produits aux 2/3 en Guyane. Le CSG se fournit également en Guyane pour les ergols (combustible).

Au titre des actions économiques locales, le CNES finance des opérations dans le domaine de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Pour la période 2007-2013, la contribution du CNES s'élève à 26,7 M€⁴ dans le cadre des Programmes Opérationnels (PO) et des Contrat de projets Etat/ Région (CPER).

¹ L'activité propre du spatial (les donneurs d'ordres) influe sur l'activité générée par les sous-traitants (effets indirects), puis sur l'activité induite par l'ensemble des agents économiques (effets induits). Si le CSG (effets directs) ne pèse que 4 % du PIB (84 millions d'€ de valeur ajoutée), les effets indirects sont beaucoup plus importants à 10,3 % du PIB, les effets induits se situant à 1,9 %.

² Cf. RA IEDOM 2008, Chapitre 3, section 14

³ Dont 30 % d'ingénieurs et 55 % de techniciens, agents de maîtrise. Pour comparaison, on recenserait un effectif de 25 000 personnes à Cap Canaveral.

⁴ La période précédente de programmation 2000-2006 avait permis de financer près de 350 projets dans tous les secteurs d'activités, dont 175 concernaient les TPE (Très Petites Entreprises). Les financements s'élevaient à 26 M€, pour un total d'investissement sur ces projets de 143 M€.

Le CNES mène également une politique d'aide au développement économique et culturel des communes et des communautés de communes. Le dispositif actuel, qui a été étendu en 2010 au territoire de l'Est guyanais avec la signature de deux nouvelles conventions, l'une avec Saint-Georges de l'Oyapock et l'autre avec la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG), couvre désormais 20 communes et représente plus de 11 M€ de financement sur la période 2007-2013 (contre 9 M€ pour la période 2000-2006). En 2010, plus de 1,6 M€ de dotations ont été engagées et payées.

La communauté spatiale contribue également aux ressources des collectivités locales par le biais des paiements des taxes qui représentent près de 15 à 20 % de la taxe professionnelle du département et 35 à 40 % de l'octroi de mer.

Dans le domaine scientifique, en complément des projets de télémédecine¹, le CNES soutient le projet de station de réception d'images satellitaires **SEAS** (Surveillance de l'environnement amazonien par satellite) à Cayenne². En partenariat avec le centre hospitalier de Cayenne, le CNES a financé également le projet **PSMA** (Poste de secours médical avancé)³, outil de gestion des crises humanitaires, utilisé pour la première fois par les équipes de secours en Haïti suite au séisme de janvier 2010. Par ailleurs, le CNES apporte son expertise dans le domaine des **TIC**⁴ avec sa collaboration à l'Instance de concertation numérique du territoire (ICANT), au projet de maillage en fibre optique de la ville de Cayenne (MAN) et au Réseau d'interconnexion numérique de la Guyane (RING).

Enfin, il intervient également dans divers domaines :

- la **santé** : financement de l'hôpital de Kourou, télémédecine avec le SAMU de Cayenne
- le **développement touristique** : promotion de la Guyane, visite du CSG et des îles du Salut (sites parmi les plus attractifs de Guyane).
- l'**éducation** : conventions avec le rectorat, l'UAG et les organismes scientifiques, bourses d'enseignement supérieur, création d'un IUT à Kourou.
- l'**aide à la création et au développement des entreprises** (hors contribution aux programmes et fonds européens, CPER, et aides aux communes) : en particulier l'ingénierie financière, les plateformes d'initiatives locales, l'engagement auprès des structures d'aide.

¹ Cf. RA IEDOM 2008, Chapitre 3, section 15

² Cette station (inaugurée en février 2006) a été financée à hauteur de 3,9 M€ (dont 75 % par le CNES), et permet d'exploiter directement les images acquises par les satellites européens SPOT 5 et ENVISAT afin d'observer l'environnement amazonien et caribéen.

³ Il s'agit d'un conteneur, aérotransportable sur le site sinistré, qui met à disposition des équipes de secours une information globale sur la situation de crise et aide à la coordination des interventions.

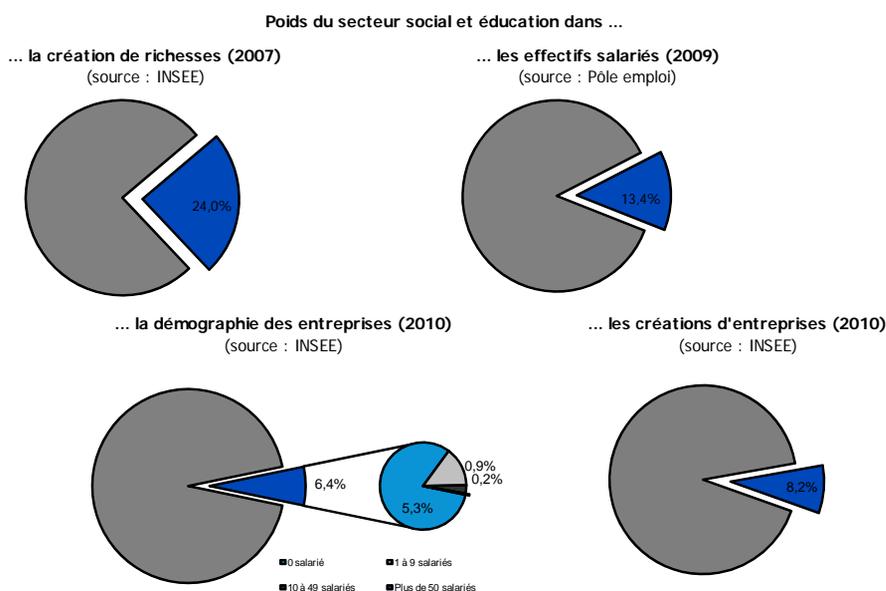
⁴ Technologies de l'Information et de la Communication.

Section 15

L'éducation et la santé

1. Le secteur « Education et santé » dans l'économie guyanaise

La branche "éducation, santé et action sociale", sous ensemble des services non marchands, a un poids majeur dans l'économie guyanaise, représentant environ 24 % de la valeur ajoutée totale en 2007. Toutefois, sa place dans la démographie et les créations d'entreprises reste bien plus faible, entre 6 % et 7 %. Elle emploie un peu plus de 13 % des salariés en 2009.



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. L'éducation

2.1 EFFECTIFS ET ETABLISSEMENTS

A la rentrée 2010/2011, 73 569 élèves étaient scolarisés en Guyane, dont 42 921 dans le premier degré et 30 648 dans le second. L'enseignement public regroupait 94 % des effectifs, sa part étant sensiblement la même dans le premier et le second degré.

Effectifs scolarisés

	2000/2001	2009/2010	2010/2011	Croissance annuelle moyenne
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE				
Préélémentaire	10 319	13 517	14 173	3,2%
Elémentaire	19 237	25 363	25 726	2,9%
Enseignement spécialisé	351	483	472	3,0%
Total enseignement public	29 907	39 363	40 371	3,0%
Préélémentaire	869	775	840	-0,3%
Elémentaire	1 589	1 711	1 710	0,7%
Total enseignement privé	2 458	2 486	2 550	0,4%
Total 1er degré	32 365	41 849	42 921	2,9%
ENSEIGNEMENT 2nd DEGRE				
Collège	12 862*	18 678	18 857	3,6%*
Lycée	5 554	9 235	9 769	5,8%
Total enseignement public	18 416	28 321	28 626	4,5%
Collège	929	1 084	1 173	2,4%
Lycée	718	753	849	1,7%
Total enseignement privé	1 647	1 837	2 022	2,1%
Total 2nd degré	20 063	30 158	30 648	4,3%
TOTAL	52 428	72 007	73 569	3,4%

Source : Rectorat; croissance annuelle moyenne depuis 2000

* hors enseignement spécialisé jusqu'en 2009; croissance moyenne entre 2000 et 2009

Le taux de croissance moyen du nombre d'élèves entre 2000 et 2010 s'est établi à 3,4 %/an, un niveau proche du taux de croissance de la population et bien supérieur au taux national et aux taux des autres régions ultramarines. Cette croissance a été plus forte dans le second degré (+ 4,3 %) que dans le premier (+ 2,9 %). Cette évolution nécessite des moyens supplémentaires, tant au niveau du personnel enseignant que des établissements scolaires.

Etablissements scolaires

	2000/2001	2009/2010	2010/2011
Préélémentaire/Elémentaire	123	148	150
Collèges	22	28	28
Lycées	8	12	13
Total enseignement public	153	188	191
Préélémentaire/Elémentaire	7	8	8
Collèges	3	3	3
Lycées	3	2	2
Total enseignement privé	13	13	13

Source : Rectorat

En 2010, la Guyane comptait 204 établissements scolaires, dont 158 dans le premier degré et 46 dans le second degré. La très grande majorité de ces établissements relevait du secteur public. La Région Guyane estime que, d'ici à 2020, il faudra, pour répondre au défi démographique guyanais, construire plus de 700 classes dans le premier degré, et 500 dans le second. Hors CPER, l'Etat (en association avec le programme européen FEDER) s'est engagé à consacrer 135 M€ à la construction d'écoles, collèges et lycées. La construction de 3 nouveaux lycées polyvalents, qui concernent les communes de Rémire-Montjoly, Mana et Saint-Laurent-du-Maroni, s'est achevée en 2009. Les nouveaux locaux du lycée professionnel de Kourou sont disponibles depuis début 2011.

Le département avait quant à lui prévu la construction ou l'extension de 8 collèges dans le cadre de la programmation 2007-2013 du CPER. Les collèges de Régina, Camopi et Mana ont été mis en service et des extensions réalisées dans les collèges de Grand-Santi, Papaïchton et Cayenne. Des travaux sont en cours ou à l'étude dans les communes d'Apatou, Kourou, et Macouria.

La pression de la démographie scolaire pose également de nombreux problèmes en termes de coûts et de disponibilité du transport, du logement des enseignants, des cantines, qui sont accentués pour les populations des fleuves et de l'intérieur. Près de 50 écoles seraient en situation d'isolement. L'un des objectifs du plan Education Guyane est qu'à terme aucun enfant ne soit éloigné de plus d'une heure de son établissement scolaire.

2.2 LES POLITIQUES EDUCATIVES

En complément des problèmes de capacité, les politiques éducatives de la Guyane doivent répondre à d'autres défis. La non-scolarisation concernerait entre 1 000 et 3 000 enfants en âge d'être scolarisés (entre autres en raison de problèmes de transport scolaire ou d'éloignement). Un Observatoire de la non-scolarisation a été créé en 2005 et réactivé en 2009. Il travaille entre autres sur l'accueil et la prise en charge des élèves (au sens large, à savoir le transport, les locaux, la cantine, le logement, l'accueil des familles...), les conditions de travail des enseignants, les raisons de la déscolarisation, la scolarisation des élèves étrangers... L'illettrisme est une autre problématique essentielle en Guyane, estimé à près de 30 % pour les adultes (soit le triple de la métropole). Des assises académiques de l'illettrisme ont d'ailleurs été organisées fin 2010 à Rémire, soulignant la nécessité d'intervenir dès l'école maternelle quand cela est possible. Différents dispositifs permettent de lutter à la fois contre l'illettrisme des enfants en âge d'être scolarisés (intervenants en langue maternelle, plateforme du décrochage scolaire bientôt opérationnelle, dispositif « coup de pouce clé ») et des adultes (dispositif « PREFOB » ou Programme régional d'éducation et de formation de base, activités de l'Alliance française).

Le taux moyen de réussite au baccalauréat 2010 est en légère baisse : 72,1 % pour les séries générales (contre 87,2 % dans la France entière), 52,5 % pour les séries technologiques (contre 81,7 %), 73,9 % pour les séries professionnelles (contre 85,4 %).

Par ailleurs, selon les recensements INSEE, la population guyanaise semble en moyenne moins diplômée qu'en métropole ou dans les autres DFA. En 2007, près de 53 % des résidents guyanais (recensés) déclarent ne posséder aucun diplôme, soit 10 points de plus qu'en Guadeloupe, et 33 points de plus qu'en métropole. Globalement, il y a en Guyane une large proportion de personnes peu ou pas diplômées, alors que 41 % possèdent un bagage technique ou universitaire. Entre 1999 et 2007, la part de diplômés du supérieur s'est accrue, mais celle de non-diplômés également. L'amélioration du niveau de formation demeure donc un objectif prioritaire, sachant que le niveau de chômage s'explique en partie par le faible niveau d'études (au deuxième trimestre 2010, 33,8 % des non-diplômés sont au chômage en Guyane). Les professionnels pointent par ailleurs souvent du doigt le manque de diplômés « Bac + 2 » ou d'encadrement supérieur en Guyane.

Répartition de la population de 15 ans ou plus non scolarisée selon le diplôme (2007, %)

	Sans diplôme	CEP*	Brevet des collèges	CAP-BEP	Bac ou équivalent	Bac + 2	Sup. à Bac + 2
Guadeloupe	42,2	5,8	5,2	18,0	14,2	7,4	7,1
Martinique	38,0	7,0	5,9	19,4	13,6	7,9	8,3
Métropole	19,1	12,0	6,5	24,0	15,4	11,1	12,0
Guyane	52,7	2,7	3,9	15,6	11,1	6,6	7,5
<i>Var 1999/2007 (pts)</i>	<i>2,3</i>	<i>-1,9</i>	<i>-1,8</i>	<i>-2,2</i>	<i>1,7</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>

Source : Recensement INSEE

* Certificat d'Etudes Primaires

Au niveau de l'enseignement supérieur, le pôle universitaire guyanais a été créé afin de regrouper sur un même site de 30 hectares, la composante guyanaise de l'Université des

Antilles et de la Guyane (UAG) et l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres). Il pourra accueillir à terme 2 500 étudiants. La construction du pôle universitaire se poursuit : après la livraison du 4^{ème} bâtiment du pôle enseignement supérieur dans les prochains mois, le bâtiment de la bibliothèque universitaire devrait être prêt en 2012 et les projets de construction des locaux consacrés à la « vie étudiante » et au pôle recherche sont en cours d'élaboration.

De plus, les acteurs publics tachent de structurer la recherche en Guyane autour de quatre axes qui permettent de valoriser les atouts de la collectivité : « écologie de la santé et maladies émergentes », « biodiversité », « dynamiques et gestion des territoires », et « civilisation guyanaise ». Au travers du CPER, les différents partenaires impliqués (Etat, Région, Département...) visent entre autres à soutenir l'équipement en structures de recherche (centres de conservation, stations techniques ou laboratoires) et la réalisation de projets de recherche partenariaux. Par exemple, le Campus International de Montabo a été inauguré en janvier 2011, au sein de l'Institut de Recherche pour le Développement de Guyane ; les thématiques privilégiées sont la biodiversité et l'environnement des territoires amazoniens. Il vise d'une part à mutualiser les moyens de plusieurs centres scientifiques (Université Antilles-Guyane, Herbar de Guyane, station SEAS¹), et d'autre part à stimuler la coopération avec les structures de recherche frontalières, particulièrement avec le Brésil.

La formation professionnelle offre aux demandeurs d'emploi ou aux salariés des possibilités de formation tout au long de la vie et de validation de leurs compétences professionnelles. Elle est d'autant plus essentielle en Guyane qu'elle agit également comme un outil de réinsertion et de cohésion territoriale, et dispense des formations de base (Français Langue Etrangère par exemple). Différents acteurs interviennent dans ce domaine en Guyane : le Conseil Régional, l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes, le Centre d'Animation et de Ressources d'Information pour la Formation, l'Association pour la Gestion et la Formation des Salariés-PME, ou encore L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité². Le CNES intervient également, dans le cadre d'une convention avec le Rectorat, dans la mise en place d'actions à caractère pédagogique, le soutien à l'enseignement supérieur ou au développement des nouvelles technologies.

3. La santé

3.1 LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

Professionnels de la santé au 1er janvier de chaque année	Densité 2009 (nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants)					
	1990	2000	2009	Guyane	DFA	Métropole
Nombre (salariés et libéraux)						
Médecins généralistes	100	132	236	40	77	110
Médecins spécialistes	70	87	161	22	50	87
Total médecins	170	219	397			
Chirurgiens dentistes	35	39	42	18	38	60
Sages-femmes	39	45	86			
Infirmiers diplômés d'Etat	430	500	961	85	202	118
Masseurs kinésithérapeutes	30	43	60	24	68	85
Pharmaciens	34	53	95			

Source : STATISS (Direction de la santé et du développement social/DREES)

¹ Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite.

² Créée dans le sillage de la LODEOM, LADOM remplace l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-mer et vise à faciliter l'insertion professionnelle des ultramarins, notamment en favorisant leur mobilité nationale.

La Guyane bénéficie d'une couverture sanitaire peu satisfaisante. La densité des personnels de santé (nombre de professionnels pour 100 000 habitants) y est parmi les plus faibles du territoire national, voire la plus faible, même si le nombre de praticiens augmente régulièrement¹. Le nombre de médecins par habitant est trois voire quatre fois plus faible qu'en métropole (selon la spécialité). L'écart est cependant moins important en ce qui concerne les infirmiers (la présence d'un institut de formation à Cayenne pouvant être une explication). La Guyane, très en retrait par rapport aux autres DFA, est confrontée à un besoin important en personnel de santé (elle est classée en « zone déficitaire » en médecine libérale par les organismes de la sécurité sociale). Les services de santé tentent de répondre à ce phénomène de « désertification médicale » (non exclusif aux régions ultramarines, mais bien plus marqué en Guyane) en mettant en place des dispositifs d'incitation à l'installation des praticiens libéraux.

Les capacités d'accueil hospitalières pour des séjours de courte durée progressent de seulement 9 % entre 1990 et 2010, alors que la population a doublé sur la période. Le taux d'équipement (mesuré par le nombre de lits pour 1 000 habitants) s'est ainsi dégradé par rapport à 1990, mais on relève une amélioration sur les dernières années sauf en chirurgie. En outre, les taux d'équipement en lits pour la chirurgie et la médecine restent cependant très inférieurs à ceux observés en métropole ou en moyenne dans les DFA, pouvant s'expliquer en partie par les différences de pyramide des âges. En revanche, un écart favorable à la Guyane est constaté pour la gynécologie – obstétrique, un service pour lequel un effort particulier est fait compte tenu du fort taux de natalité dans le département (le plus élevé de France après Mayotte).

Capacités hospitalières d'accueil en court séjour au 1er janvier

	1990	2000	2010		
Capacités hospitalières d'accueil en court séjour					
Total	595	615	648		
Médecine	272	301	318		
Chirurgie	211	182	165		
Gynécologie - Obstétrique	112	132	165		
				DFA	France
Taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants				2010	2010
Médecine	2,40	1,87	1,69 *	2,07 *	2,17 *
Chirurgie	1,86	1,13	0,74	1,06	1,54
Gynécologie - Obstétrique	0,99	0,82	2,3**	1,41	0,84

Source : STATISS (Direction de la santé et du développement social; DREES)

*yc hospitalisation à domicile

** La forte variation entre 2000 et 2010 s'explique par un changement de périmètre: avant 2009, le nombre de lits était rapporté à l'ensemble de la population; à partir de 2009, il est rapporté à la population féminine en âge d'accoucher (15-49 ans)

Le Centre Hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne, premier centre de santé en Guyane, a une capacité de 682 lits. Il gère également 21 centres et postes de santé répartis sur l'ensemble du territoire guyanais. Le chantier d'extension des bâtiments à Cayenne est en cours depuis 2008, avec la construction de trois nouveaux blocs, qui accueilleront les services de médecine, chirurgie et obstétrique. Le projet devrait être achevé fin 2012. L'AFD participe au financement de l'opération avec un prêt de 20 M€, pour un coût total estimé à 55 M€. Ce projet

¹ Hors chirurgie dentaire (+ 20 % seulement), le nombre de professionnels a été au minimum doublé selon les professions entre 1990 et 2009.

s'inscrit dans le cadre du plan « Hôpital 2012 » qui concerne également les communes de Saint-Laurent-du-Maroni et de Kourou. Le centre médico-chirurgical de Kourou, géré par la Croix-Rouge et doté d'une capacité de 76 lits, devrait doubler ses capacités dans les prochaines années, avec l'ouverture de nouvelles unités de médecine (dès septembre 2011), de chirurgie et de néonatalogie. A Saint-Laurent-du-Maroni, le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais a une capacité de 146 lits. Des travaux d'extension sont en cours et ils devraient permettre dès 2011 l'ouverture de places supplémentaires en gynécologie-obstétrique, une unité très sollicitée sur le Maroni en raison de l'explosion démographique.

Concernant les finances des établissements publics (hors centre de Kourou donc), les recettes d'exploitation s'établissent à 222,0 M€ en 2009, en recul de 6,4 % sur un an. Elles proviennent de trois sources : les produits de l'assurance maladie (environ deux tiers du total des recettes, en progression de 2,5 % en 2009) ; les produits de l'activité hospitalière (en hausse de 11,8 % en raison notamment d'une facturation plus exhaustive) et des produits exceptionnels (en fort recul de 43,3 % compte tenu notamment d'un arrêt des reprises sur provision). Les dépenses d'exploitation sont quasi-stables en 2009 (à 216,1 M€). Les charges de personnel, représentant près de 60 % du total, ont progressé de 4,1 % sur un an.

3.2 LES DEFIS SANITAIRES

L'Agence Régionale de Santé de Guyane, créée en vertu de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires », a été mise en place en avril 2010. Cet établissement public régional a pour mission de définir la politique de santé de la région Guyane en coordonnant l'ensemble des acteurs du système de santé (médecine de ville, hôpitaux, établissements médico-social et maisons de retraite).

La Guyane est confrontée à un véritable défi sanitaire en raison du manque de personnel médical, du dynamisme démographique qui implique une demande croissante en soins et de la présence plus accentuée de certaines pathologies par rapport aux autres régions françaises. Le Conseil National du Sida (CNS) expliquait en 2008¹ que le département connaissait une situation d'épidémie généralisée selon les critères de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) puisque plus de 1 % des femmes enceintes étaient infectées par le VIH. Le taux d'incidence² reste le plus élevé de France. La situation concernant l'hépatite B est également préoccupante puisque là encore le taux d'incidence en 2008 était 7 fois supérieur au taux métropolitain.

Plusieurs maladies tropicales à transmission vectorielle (dengue, fièvre jaune, paludisme) restent bien présentes dans le département. La Guyane se trouve en phase de « transmission sporadique » de la dengue. Concernant le paludisme, les services de santé ont enregistré près de 1 600 cas en 2010, en baisse par rapport à 2008 et 2009. Les principaux foyers d'épidémie se situent sur les fleuves (Maroni à partir de Maripasoula, Oyapock, Mana, Approuague, Camopi) et dans les communes de l'intérieur (Saül, Saint-Elie). Dans les communes du littoral, la transmission demeure sporadique mais l'Organisation Mondiale de la Santé considère l'ensemble du territoire guyanais comme « risqué ».

¹ Cf. rapport « L'épidémie d'infection à VIH en Guyane : un problème politique », rendu public le 17 mars 2008.

² Le taux d'incidence correspond au nombre de nouveaux cas pour une population donnée. D'après l'Institut de Veille Sanitaire, pour le SIDA ce taux était en 2008 environ 10 fois plus élevé en Guyane qu'en métropole.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée.

Le périmètre utilisé pour la présentation de la structure du système bancaire (section 1), ainsi que l'évolution de la situation monétaire (section 3) tient compte de l'ensemble des établissements de crédit intervenants sur le département (soit les établissements de crédit installés localement - ECIL - et ceux non installés localement - ECNIL-).

Une modification des critères présidant à l'attribution du statut d'établissement implanté localement est intervenue en juin 2010. Est considéré comme installé localement un établissement qui possède une représentation locale « significative », avec au moins un agent permanent localement. Il se différencie ainsi d'un établissement qui ne possède pas de représentation locale et qui intervient directement depuis la métropole. Suite à cette modification, trois établissements ont été rattachés aux ECIL en Guyane, il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de l'Agence Française de développement (AFD) et de la Casden BP. La nouvelle répartition des établissements de crédit est désormais la suivante :

ECIL: AFD, BDAF, BFCAG, BNPPG, BRED BP, BRED Cofilease, CASDEN BP, CDC, CMAG, CRCAMMG, FCMAG, La Banque Postale, OSEO, SOFIAG, SOMAFI

ECNIL: BEI, CAFINEO, CFF, DEXIA CREDIT LOCAL, NATIXIS, NATIXIS FACTOR, NATIXIS FINANCEMENT, autres EC

Cette modification se traduit par une variation à la hausse des données financières concernant les ECIL (actifs et passifs financiers) présentées dans la présente publication par rapport aux publications précédentes.

La restitution et l'analyse des états financiers agrégés (section 2-2) utilisent un périmètre différent. En effet, certains ECIL sont des succursales de banques métropolitaines qui mutualisent leurs activités de back-office. Il peut être difficile dans ce cas de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département. Ainsi, un périmètre restreint, composé d'un échantillon de banques implantées localement pour lesquelles les données conservent une fiabilité et représentativité suffisante, sera étudié.

Les extractions du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle des Entreprises et des collectivités déclaré par les établissements de crédit. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. Depuis le 1^{er} février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 € quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant sur ce type de crédit dans le département. Réalisée tous les semestres, cette enquête recense le taux moyen des découverts et des crédits à moyen et long termes proposé par les EC à leur clientèle.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT EU UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale. L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif

La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1er janvier 2011.

Entrée en vigueur du projet SURFI

Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements, et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts

Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 € de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 M€.

Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers

Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Economie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir de contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clients avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

Protection de la clientèle

La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet (www.abeinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

Publication de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation

Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdit bancaire pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP).

L'entrée en vigueur de ces textes le 1er novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

Frais bancaires : Remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

Tarifictions bancaires : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF)

Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par

ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation

Il fixe le seuil de 1 000 € à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et celui de 3 000 € à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à son endettement et à ses revenus; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur (10 000 € sur 12 mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 € le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

Autres événements :

Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen

Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1^{er} novembre 2010 le prélèvement SEPA.

Hausse du taux du Livret A

Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1^{er} août 2010.

2. L'organisation du système bancaire

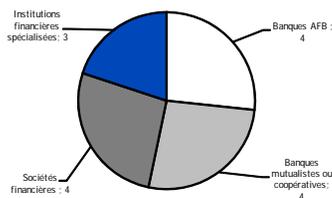
2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière en Guyane s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit implantés ou non localement qui se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies dans l'article L511-9 du Code Monétaire et Financier :

- Les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- Les banques mutualistes et coopératives ;
- Les sociétés financières ;
- Les institutions financières spécialisées.

Suite à la modification des critères présidant à l'attribution du statut d'implantation locale¹, 15 établissements de crédit sont considérés comme ECIL (Etablissements de Crédit Implantés Localement) au 31 décembre 2010, et participent au système d'intermédiation financière de la Guyane (collecte de dépôts et financement de l'économie).

Répartition des Etablissements de Crédit Implantés Localement (ECIL)



Source : IEDOM

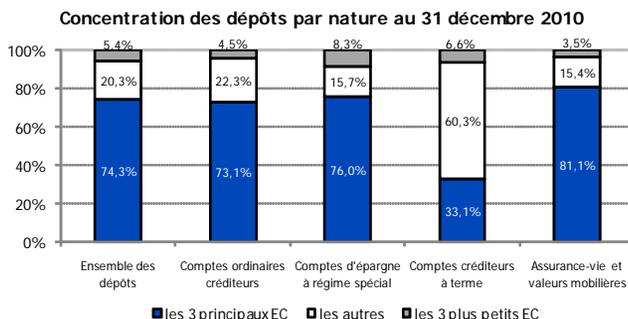
¹ Cf. encadré début du Chapitre IV « Remarques méthodologiques ».

De leur côté, les ECNIL (Etablissements de Crédit Non Implantés Localement), intervenant en Guyane depuis la métropole, participent principalement au financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales.

2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHE

La méthode utilisée pour cette analyse consiste à comparer l'évolution de la part de marché cumulée des trois principaux établissements intervenants sur les activités de dépôts¹ d'une part, et de crédits² d'autre part, à la part de marché des autres établissements de crédit de la place.

A fin 2010, avec seulement 8 intervenants sur le marché, le degré de concentration de l'activité de collecte des dépôts se renforce. Les trois principaux acteurs de la place, qui dominent l'ensemble des catégories de dépôts à l'exception des comptes créditeurs à terme, voient leur part de marché cumulée progresser de 0,8 point sur un an, pour atteindre 74,2 %. Dans le détail, la concentration s'accroît sur l'ensemble des types de dépôts, à l'exception du marché de l'assurance vie et des valeurs mobilières pour lequel le recul de leur part de marché demeure néanmoins relativement modéré (- 0,7 point sur un an).



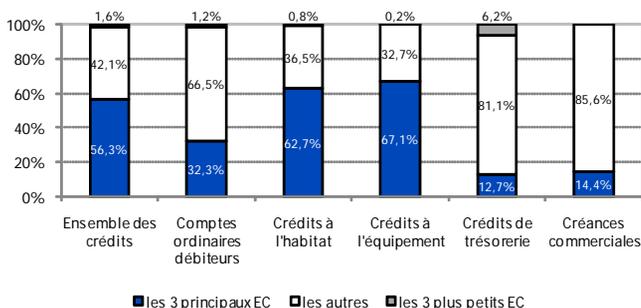
Source : IEDOM

Sur le marché des crédits, la concentration est moins prononcée en raison d'un plus grand nombre d'intervenants (15 acteurs). Bien que les trois établissements les plus importants, dont la part de marché globale se contracte de 1,4 point sur un an, concentrent 56,3 % des encours de crédit, leur position dominante ne touche pas l'ensemble des catégories de crédits. Leur forte présence est exclusivement centrée sur les marchés des crédits à l'habitat (62,7 % de part de marché) et des crédits à l'équipement (67,1 %), laissant entrevoir une certaine spécialisation des acteurs sur le département. Les segments des crédits de trésorerie et des créances commerciales semblent plus dilués avec des parts de marché respectivement de 12,7 % et 14,4 % pour les trois principaux établissements.

¹ La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et les banques mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément dans ce domaine.

² Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes, les sociétés financières et les institutions financières spécialisées.

Concentration des crédits par nature au 31 décembre 2010



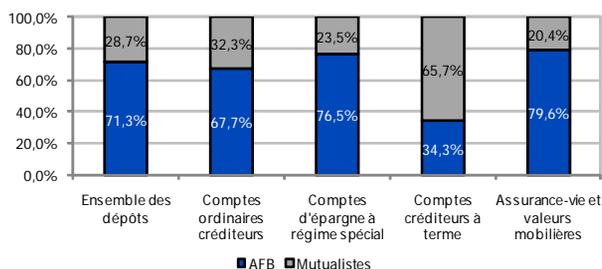
Source : IEDOM

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENTS

A fin décembre 2010, les banques AFB continuent de dominer le marché de la collecte des dépôts malgré une part de marché de 71,3 % qui se contracte sur un an (73,5 % en 2009). Cette position, fortement marquée sur les comptes d'épargne à régime spécial (76,5 %) et sur l'assurance vie (79,5 %), s'explique en partie par l'importante implantation de la Banque Postale sur l'ensemble du territoire.

Les banques mutualistes, en fort développement sur le département, opposent néanmoins une concurrence efficace, illustrée par une part de marché globale en progression de 2,2 points sur un an à 28,7 % (26,5 % en 2009). Le réseau mutualiste progresse ainsi sur l'ensemble des catégories de crédits, en particulier sur le segment des comptes créditeurs à terme (+ 18 points à 65,7 %).

Parts de marché sur les dépôts par nature au 31 décembre 2010



Source : IEDOM

Le marché du crédit se caractérise par une plus grande spécialisation des différents intervenants et un renforcement de la position des banques de détail.

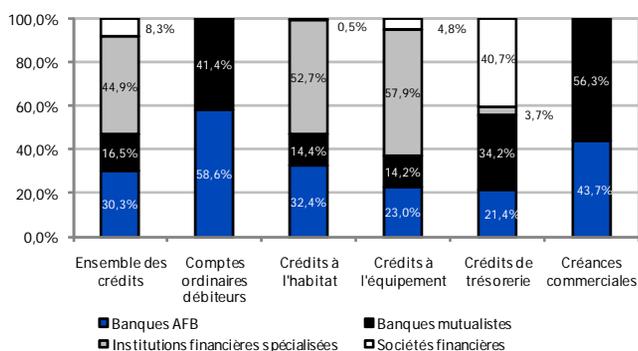
En 2010, les banques AFB (30,3 % des encours) et les banques mutualistes (16,5 % des encours), établissements généralistes commercialisant l'ensemble de la gamme des crédits, renforcent leurs poids respectifs d'un point dans la structure du financement de la place. Cette évolution est particulièrement marquée sur le marché du crédit de trésorerie où leur poids cumulé s'élève à 55,6 % (contre 48,2 % en 2009), dépassant pour la première fois celui des

sociétés financières (- 8 points sur un an à 40,7 %). Ces deux catégories de banques de détail concentrent l'intégralité des encours des comptes ordinaires débiteurs et des créances commerciales.

Les sociétés financières, essentiellement présentes sur le marché des crédits de trésorerie, subissent les conséquences d'une plus grande sélectivité dans leur politique d'octroi ainsi que la forte concurrence des banques généralistes dont les offres commerciales ont été plus étoffées. Leur part de marché globale s'effrite à nouveau en 2010 pour s'établir à 8,3 % (contre 10 % en 2009).

Les institutions financières spécialisées, qui demeurent les principaux financeurs de la place au regard du montant des encours détenus, ont vu leur part de marché globale se stabiliser sur un an (44,9 % en 2010 contre 45,2 % en 2009). Leur activité se concentre exclusivement sur des marchés spécifiques comme le logement social, en pleine expansion sur le département, ou le financement des crédits à l'équipement des collectivités locales.

Parts de marché sur les crédits par nature au 31 décembre 2010



Source : IEDOM

2.4 LES EFFECTIFS

Après une diminution limitée en 2009 (- 1,8 %), l'année 2010 a été marquée par une légère progression des effectifs des établissements de crédit implantés localement (+ 1,3 %, soit 5 salariés supplémentaires) concentrée sur les banques AFB et mutualistes. Les politiques d'automatisation des guichets dans les agences bancaires au cours des dernières années ont freiné le recrutement de nouveaux collaborateurs et les seuls mouvements de personnel observés sur l'année résultent de remplacements numériques liés à des départs en retraite.

Répartition des effectifs

	2008	2009	2010	Var. 10/09
Banques AFB	253	250	254	1,6%
Banques mutualistes et coopératives	72	70	71	1,4%
Sociétés financières	38	36	36	0,0%
Institutions financières spécialisées	20	20	20	0,0%
Effectif total	383	376	381	1,3%

Source : IEDOM, effectif équivalent temps plein

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

À fin décembre 2010, la Guyane comptait 41 guichets bancaires permanents, soit une unité de moins par rapport à 2009, suite à la fermeture d'un guichet dans le réseau des banques AFB. Avec un ratio d'un guichet pour 5 664 habitants, en nette dégradation sur un an, la Guyane présente une densité bancaire deux fois inférieure à celle des autres DFA¹. L'étendue du département et l'enclavement de nombreuses zones d'habitation freinent considérablement les nouvelles implantations d'agences bancaires dont les coûts de structure ne sauraient être rentabilisés. La croissance démographique forte renforce en outre la dégradation comparative avec les autres géographies.

Guichets bancaires permanents

	2008	2009	2010	Var. 10/09
Nombre de guichets bancaires permanents	40	42	41	-2,4%
Banques AFB	31	33	32	-3,0%
Banques mutualistes ou coopératives	9	9	9	0,0%
Nombre d'habitants par guichet permanent	5 477	5 375	5 664	5,4%

Source : IEDOM (historique réactualisé)

Le parc d'automates bancaires implantés sur le département comptait 97 distributeurs automatiques à fin 2010, soit une hausse de 7 unités sur un an dont plus de la moitié concerne les communes, encore peu équipées, de l'Ouest du département (Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula). L'essentiel de ces nouveaux équipements appartient aux banques AFB qui concentrent déjà plus des trois quarts des DAB/GAB du département. Malgré la progression du parc d'automates (+ 7,8 % en 2010 après + 3,5 % en 2009), la Guyane présente le niveau d'équipement qui reste le plus faible des DFA², la densité n'atteignant qu'un distributeur de billets pour 2 394 habitants.

Guichets bancaires automatiques

	2008	2009	2010	Var. 10/09
Nombre de guichets bancaires automatiques	87	90	97	7,8%
Banques AFB	67	68	74	8,8%
Banques mutualistes ou coopératives	20	22	23	4,5%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 518	2 508	2 394	-4,6%

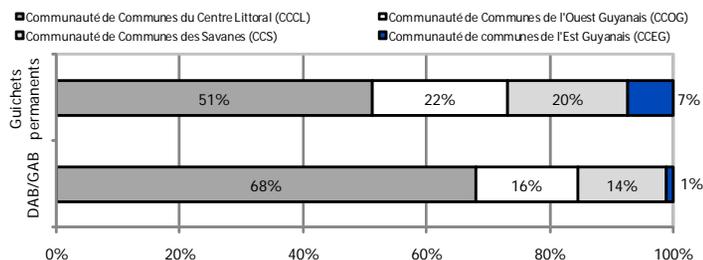
Source : IEDOM (historique réactualisé)

En termes de répartition géographique, la région de l'est guyanais dispose d'un réseau bancaire encore très peu développé avec 1 seule agence et 3 distributeurs automatiques de billets. L'essentiel de l'implantation se concentre sur les communes du littoral (en particulier sur l'île de Cayenne) avec la moitié des guichets permanents et 68 % des automates bancaires recensés sur la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL).

¹ 1 guichet permanent pour 2 646 habitants à la Martinique, 1 pour 2 649 habitants en Guadeloupe.

² 1 automate bancaire pour 1 132 habitants à la Martinique, 1 pour 1 217 habitants à la Guadeloupe.

Répartition territoriale des guichets permanents et des guichets automatiques



Source : IEDOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Le nombre de comptes bancaires gérés par les établissements de crédit du département a enregistré une forte croissance de 5,8 % sur un an (contre + 2 % en 2009 et + 0,2 % en 2008) pour s'établir à 297 345 à fin 2010. Plus marquée au niveau des banques mutualistes, cette forte progression des ouvertures de comptes, avec un rythme plus soutenu que le taux d'accroissement de la population, permet une légère reprise du nombre de comptes bancaires par habitant qui passe de 1,24 à 1,28 à fin 2010 pour retrouver un niveau proche de celui de 2007.

Répartition de l'ensemble des comptes bancaires

	2007	2008	2009	2010	Var. 10/09
Banques AFB	230 557	226 837	231 181	243 813	5,5%
Banques mutualistes et coopératives	44 288	48 609	49 754	53 532	7,6%
Total des comptes bancaires	274 845	275 446	280 935	297 345	5,8%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,29	1,26	1,24	1,28	2,9%

Source : IEDOM (historique réactualisé)

Cette progression est essentiellement portée par le nombre de comptes ordinaires (+ 12,4 % sur un an), notamment sur le segment des sociétés non financières (+ 26 %). Conséquence d'un niveau de rémunération peu attractif, de nombreuses clôtures de comptes à terme ont été effectuées sur l'année entraînant une forte chute de leur nombre (-19 % sur l'année). En parallèle, l'épargne à régime spécial a bénéficié d'arbitrages de la clientèle en faveur de placements plus rémunérateurs comme les LDD (+ 8,2 % en 2010) et les livrets A (+ 4,1 % sur un an), qui poursuivent leur croissance. Plus modestement, le nombre de PEL progresse sur un an (+ 3,2 %) après un point bas atteint en 2008.

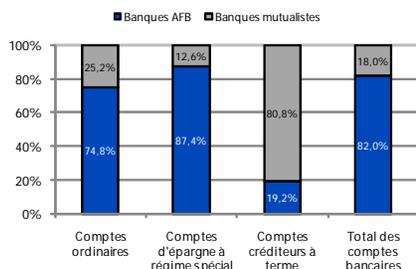
Détail par catégorie du nombre de comptes bancaires à la clientèle

	2007	2008	2009	2010	Var. 10/09
Comptes ordinaires	93 145	98 034	103 783	116 653	12,4%
<i>dont sociétés non financières</i>	5 785	6 124	6 225	7 841	26,0%
<i>dont particuliers</i>	80 162	84 682	90 140	99 569	10,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	178 946	174 940	174 657	178 666	2,3%
<i>dont livrets A / livrets bleu</i>	122 499	113 594	120 440	125 406	4,1%
<i>dont livrets de développement durable (LDD)</i>	7 686	8 831	10 105	10 929	8,2%
<i>dont comptes d'épargne logement (CEL)</i>	7 377	7 354	7 291	7 350	0,8%
<i>dont plans d'épargne logement (PEL)</i>	8 831	8 447	8 832	9 113	3,2%
Comptes à terme	2 739	2 470	2 493	2 020	-19,0%

Source : IEDOM (historique réactualisé)

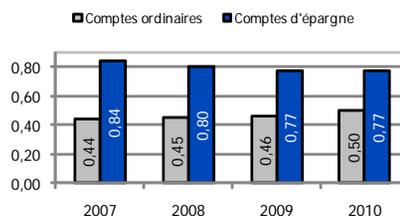
Avec 82 % des comptes bancaires détenus au 31 décembre 2010, les banques AFB conservent leur position dominante sur le marché de la collecte à l'exception du segment des comptes créditeurs à terme. Face au dynamisme des banques mutualistes, leur part de marché diminue néanmoins sur les comptes d'épargne à régime spécial (- 1 point sur un an).

Répartition des comptes bancaires par catégorie en 2010



Source : IEDOM

Evolution du nombre de comptes par habitant



Source : IEDOM

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant, en hausse continue depuis 2007, s'établit à 0,5 à fin 2010. Le degré de bancarisation de la population guyanaise reste néanmoins de moitié inférieur à celui observé aux Antilles¹. Ce différentiel peut s'expliquer principalement par la part plus importante de jeunes de moins de 18 ans sur le département (près de 45 %), comparée aux départements des Antilles (environ 30 %), qui ne peuvent prétendre à l'ouverture d'un compte de dépôt à vue. Impacté par un taux de croissance du nombre de comptes d'épargne plus lent que celui de la population, le ratio de 0,77 compte d'épargne par habitant stagne sur un an mais se dégrade progressivement depuis 2007.

Suite à une bonne orientation de l'activité de collecte sur l'année 2010 (+ 9,3 % des encours de dépôts), l'encours moyen sur les comptes d'épargne à régime spécial progresse fortement de 10,3 %. L'encours moyen des comptes ordinaires se reprend légèrement ainsi que celui des comptes à terme qui progresse de 4,3 % après une chute de près de 20 % en 2009.

Evolution de l'encours moyen des comptes bancaires de la clientèle

	en €	2007	2008	2009	2010	Var. 10/09
Comptes ordinaires		5 597	5 635	5 607	5 627	0,4%
Comptes d'épargne à régime spécial		1 402	1 583	1 613	1 779	10,3%
Comptes à terme		20 698	27 023	21 799	22 728	4,3%

Source : IEDOM

¹ 1,02 compte ordinaire par habitant en Guadeloupe et 1,03 par habitant en Martinique.

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation a fortement progressé de 7,8 % en 2010 (contre + 2,3 % en 2009). Plus de 13 000 nouvelles cartes de paiement ont été distribuées sur un an (+ 16,3 % en 2010 contre 5,2 % en 2009), diminuant ainsi le retard en matière d'équipement pour ce type de carte sur le département. Au 31 décembre 2010, les cartes de retrait, en légère progression de 1,9 % sur un an, restent majoritaires (55 % des cartes bancaires en circulation). Le taux d'équipement par habitant progresse sensiblement de 4,8 % sur un an à 0,9 carte bancaire par habitant à fin 2010 mais reste inférieur à celui observé à la Martinique (1,5 carte bancaire par habitant).

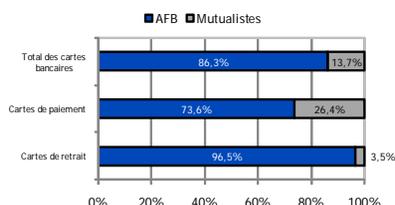
Nombre de cartes bancaires en circulation

	2 008	2 009	2010	Var. 09/08
Nombre de cartes bancaires en circulation	189 492	193 794	208 977	7,8%
Cartes de retrait	113 339	113 694	115 806	1,9%
Cartes de paiement	76 153	80 100	93 171	16,3%
dont cartes de prestige	3 118	3 669	4 218	15,0%
Nombre de cartes bancaires par habitant	0,86	0,86	0,90	4,8%

Source : IEDOM

Les banques AFB demeurent les principales émettrices de cartes bancaires avec 86,3 % de part de marché à fin 2010. Davantage concurrencées par les banques mutualistes sur le segment des cartes de paiement, les banques AFB concentrent plus de 96 % des cartes de retrait (ce constat s'explique notamment par la délivrance de cartes de retrait adossées au livret A par la Banque Postale).

Parts de marché sur l'émission de cartes bancaires au 31 décembre 2010



Source : IEDOM

4.2 VOLUME DE TRANSACTION DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

Transactions dans les DAB/GAB

	2 008	2 009	2010	Var. 09/08
Nombre de transactions (en milliers)	2 948	3 874	4 127	6,5%
Montant des transactions (en millions d'€)	288 198	351 163	435 464	24,0%
Montant moyen d'un retrait (en €)	98	91	106	16,4%

Source : IEDOM

Le montant total des retraits aux guichets automatiques des banques est estimé en 2010 à 435 M€, en hausse de 24 % sur un an. Le montant moyen des retraits, qui rebondit fortement de 16,4 % à 106 € contre 91 € en 2009, explique l'essentiel de cette progression

alors que pour sa part, le nombre de transactions progresse de 6,5 %, en relation avec l'augmentation des distributeurs disponibles dans des zones auparavant peu équipées.

4.3 LES CHEQUES ECHANGES DANS LE DEPARTEMENT

En 2010, 2,05 millions de chèques ont été échangés en Guyane¹ contre 2,08 millions en 2009, soit une baisse de 1,7 % sur un an (après - 8,8 % l'an dernier). La tendance à la réduction de l'usage du chèque qui prévaut depuis plusieurs années s'est légèrement accentuée en 2010 avec la mise en place en novembre de la version européenne du prélèvement. Alors que le chèque est de plus en plus décrié par la profession bancaire pour son coût de gestion élevé et pour son faible niveau de sécurité, des solutions alternatives, comme le « virement électronique de proximité », seront à l'étude en 2011.

Dans le détail, l'usage du chèque a diminué de 3 % sur un an au sein des banques AFB (hors Banque Postale), avec 46 % du total des échanges (49 % pour les banques mutualistes). Le solde provient des échanges réalisés par la CDC (Caisse des dépôts et Consignation) et l'IEDOM qui intervient pour le compte du Trésor Public.

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LE FONDS DOM

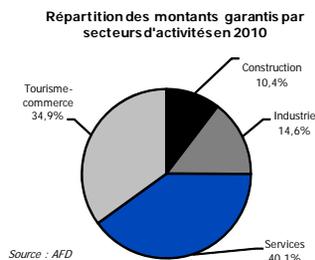
La garantie du Fonds DOM, gérée par l'AFD (Agence Française de Développement), a pour objet de favoriser le développement économique et social des départements d'Outre-mer en facilitant l'accès au financement bancaire des PME et TPE, sur le principe d'un partage des risques encourus avec les établissements financiers. Tous les secteurs d'activité sont éligibles au dispositif, à l'exception de la promotion immobilière et de l'intermédiation financière, pour une quotité de garantie couvrant de 70 % à la totalité du prêt consenti aux entreprises.

Interventions du Fonds de garantie

	2007	2008	2009	2010	Var 10/09
Nombre de dossiers garantis	94	70	88	92	4,5%
Montant global de la garantie octroyée (en M€)	9,2	5,9	10,8	7,9	-26,9%

Source : AFD

En 2010, l'intervention du Fonds DOM en Guyane a concerné 92 dossiers (+ 4,5 % par rapport à 2009), pour un montant de garanties accordées de 7,9 M€, en recul de 26,9 % sur un an. L'année 2010 est marquée par un montant moyen garanti par dossier inférieur de 30 % à celui de l'année précédente. Le Fonds DOM a été principalement sollicité pour le financement d'entreprises des secteurs des services et du tourisme-commerce, qui ont concentré 75 % des interventions. L'analyse de l'utilisation du fonds sur l'exercice 2010 fait ressortir



¹ Source : Système Interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane. Les données du SIT ne comprennent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement et ceux de la Banque Postale.

un renforcement de la finalité développement (43,7 % des interventions en montant) au détriment de la création (31,3 % sur l'année contre 37 % depuis l'origine).

5.2 LES DISPOSITIFS DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

Dans le cadre du plan de relance national, deux dispositifs de garantie spécifiques mis en place en décembre 2008, LCCTC¹ et RTE², initialement prévus pour un an et prorogés par le Gouvernement jusqu'au 31 décembre 2010, avaient pour but de remédier aux difficultés conjoncturelles liées à la crise économique et financière. En Guyane, ces dispositifs auront soutenu sur deux ans, 16 dossiers dans le cadre du RTE et 7 pour les garanties LCCTC, pour un montant global garanti de 3,1 M€, essentiellement consacré aux secteurs tourisme et commerce (80 % du montant des garanties octroyées).

¹ LCCTC : dispositif « Lignes de Crédit Court Terme Confirmées », qui a pour vocation de garantir les lignes de crédit court terme destinées au financement du cycle d'exploitation des entreprises.

² RTE : dispositif « Renforcement de la Trésorerie des Entreprises », qui a pour vocation de garantir les opérations de renforcement à moyen terme de la structure financière des PME.

Section 2

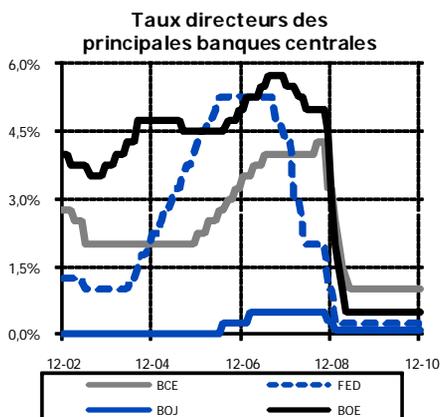
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 la politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé¹ à quatre reprises en 2009. La dernière modification de son taux directeur remonte au 13 mai 2009.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

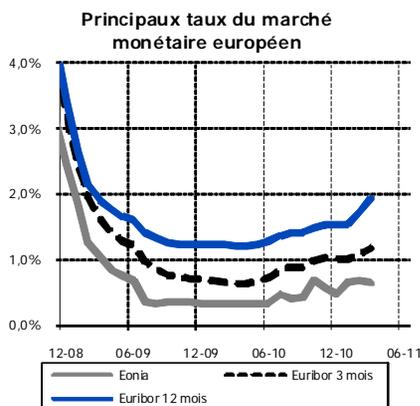
	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Opérations principales de refinancement	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidités au système bancaire européen au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3, 6 et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en ramenant son principal taux MRO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et le sont toujours au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).



Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris

entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte³ à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine⁴ fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de ses taux directeurs dès 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires parmi les plus actifs de la zone Euro.

³ Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

⁴ People's Bank of China - PBOC

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} février 2008, le taux de rémunération du livret A, qui est utilisé comme référence dans le dispositif de calcul des taux de rémunération de l'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), repose sur la moyenne entre l'inflation et les taux d'intérêt à court terme (Euribor et Eonia), avec un plancher minimum égal à l'inflation majorée de 0,25 point. Il est révisable semestriellement au 1^{er} février et au 1^{er} août.

En janvier 2009, deux mesures complémentaires ont été introduites pour faire face aux turbulences financières :

- Limitation de l'évolution du taux du livret A à 1,5 % (à la hausse ou à la baisse) entre deux fixations consécutives.
- Possibilité de révision intermédiaire des taux d'épargne au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre en fonction de l'évolution de l'inflation.

Après avoir atteint un niveau historiquement bas, la rémunération de l'épargne réglementée a enregistré une unique augmentation en 2010, de 0,5 % le 1^{er} février, pour un taux de référence du livret A de 1,75 %. Suite à l'arrêté du 25 janvier 2011, les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011 bénéficieront d'un taux de rémunération révisé chaque année avec un plancher à 2,5 %. Cette réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % et demeure inchangé depuis août 2003.

Rémunération des placements à taux réglementés

	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011
Livret A et bleu	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%
Livret de développement durable (LDD)	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%

*hors prime d'Etat

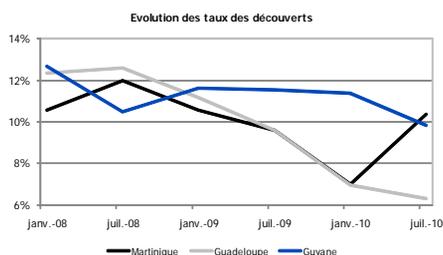
Source : Banque de France

1.3 LES TAUX DEBITEURS

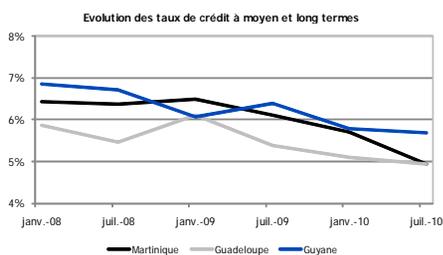
Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle, réalisée par l'IEDOM sur les périodes janvier-février et juillet-août, recense l'ensemble des crédits accordés aux entreprises locales par les établissements de crédit de la place afin d'apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises en Guyane.

Suite aux mesures prises après la crise financière de 2008, la baisse des conditions de refinancement des banques, entamée en 2009, a conduit ces dernières à les répercuter sur les taux des crédits accordés à la clientèle et à réduire sensiblement le coût du crédit aussi bien en métropole que dans les DCOM. Ainsi, la tendance baissière des taux s'est-elle poursuivie en 2010 avec un coût du crédit à moyen et long termes qui chute de 0,7 point entre juillet 2009 et juillet 2010 pour s'établir à 5,69 % sur le département. Pour sa part, le taux des découverts diminue plus fortement de 1,7 point à 9,85 % lors de la dernière enquête de juillet 2010 contre 11,54 % un an plus tôt. Les conditions débitrices proposées aux entreprises en Guyane semblent cependant globalement plus élevées qu'aux Antilles (différentiel de taux en moyenne de 0,6 point sur le moyen et long terme).



Source : IEDOM



Source : IEDOM

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L.313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire "tout prêt conventionnel consenti à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède de plus du tiers, au moment où il est consenti, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues".

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- l'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- l'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des taux de l'usure	1T2010	2T2010	3T2010	4T2010	1T2011	2T2011
Entreprises						
- Découverts en compte (*)	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%	13,77%	13,77%
Particuliers						
Prêts immobiliers						
- Prêts à taux fixe	6,57%	6,29%	6,09%	5,60%	5,51%	5,61%
- Prêts à taux variable	5,92%	5,72%	5,35%	5,05%	4,96%	5,01%
- Prêts relais	6,40%	6,25%	5,96%	6,27%	5,88%	5,99%
Autres prêts						
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,45%	21,63%	21,15%	21,32%	21,31%	21,47%
- Découverts en compte, prêts permanents (**) et financement d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € et prêts voyageurs	19,71%	19,45%	19,27%	19,32%	19,67%	19,53%
- Prêts personnels et autres prêts > à 1524 €	8,88%	8,85%	8,61%	8,15%	7,77%	8,03%

* Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

** Pour apprécier le caractère usuaire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Source : IEDOM

2. Le bilan agrégé des banques locales¹

Au 31 décembre 2010, le total du bilan agrégé des trois établissements de l'échantillon s'élevait à 683,4 M€, en augmentation de 5,6 % (+ 36,4 M€) sur un an. A l'actif, la réduction des opérations diverses (- 22,3 %) est largement compensée par la forte progression des opérations de trésorerie et interbancaires (+ 17,4 %) mais aussi dans une moindre mesure des opérations avec la clientèle (+ 3,6 %). Le net renforcement des ressources issues de la clientèle (+ 5,7 %, + 27,3 M€) explique l'essentiel de la croissance du passif.

Bilan agrégé des banques

ACTIF			PASSIF			en million d'€
Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2010	
196,9	207,6	243,7				Opérations de trésorerie
363,1	372,0	385,4	121,5	121,7	127,5	Opérations avec la clientèle
1,1	1,1	1,1	470,3	478,4	505,6	Opérations sur titres
72,3	58,5	45,4	0,0	0,0	0,0	Opérations diverses
			22,7	18,0	16,8	Capitaux propres, provisions et assimilés
7,9	7,8	7,8	26,7	29,0	33,4	Valeurs immobilisées
641,2	647,0	683,4	641,2	647,0	683,4	TOTAL

Source : IEDOM

Concentrant 74 % du passif et 56 % de l'actif, les opérations avec la clientèle sont la principale composante du bilan agrégé, marquant ainsi la prépondérance de l'activité d'intermédiation. Compte tenu de la forte croissance des encours de dépôts sur l'exercice 2010 (+ 5,7 %) face à une progression plus modérée de l'activité de financement (encours de crédits en hausse de 3,6 % sur un an), le solde positif des opérations avec la clientèle augmente de 13,1 %. Cet excédent de trésorerie a permis aux établissements d'être plus actifs sur le marché interbancaire comme en témoigne la forte progression des opérations de trésorerie et interbancaires à l'actif (+ 17,4 % sur un an). Face à la stagnation des valeurs immobilisées, le renforcement des capitaux propres permet de compenser la forte diminution du solde des opérations diverses (- 28,5 % sur un an).

Solde par type d'opérations

	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2010	Var. 10/09	en million d'€
Opérations avec la clientèle	107,2	106,3	120,3	13,1%	
Opérations sur titres et diverses	-50,7	-41,5	-29,7	-28,5%	
Excédents des capitaux propres sur valeurs immobilisées	18,8	21,2	25,6	21,2%	
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	75,4	85,9	116,2	35,2%	

Source : IEDOM

Avec une augmentation de 35,2 % (+ 30,3 M€) de leur capacité de placement au 31 décembre 2010, les banques de l'échantillon consolident leur statut de banques structurellement prêteuses sur le marché interbancaire.

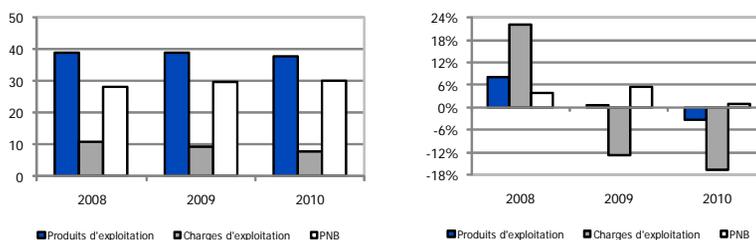
¹ L'analyse du bilan et du compte de résultat agrégés est effectuée à partir d'un échantillon d'établissements de crédit implantés localement, composé de la BNPP Guyane, la BFCAG et FCMAG. Cet échantillon représente 47,3 % des encours de crédits et 45,5 % des encours de dépôts détenus par les banques généralistes (banques AFB et mutualistes).

3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PNB

L'exercice 2010 marque un fort ralentissement de la croissance du PNB dégagé par les banques de l'échantillon. Il progresse modestement de 1 % sur un an à 30 M€ au 31 décembre 2010, contre une performance annuelle moyenne de 5,5 % lors des trois derniers exercices.

Evolution du produit net bancaire et de ses principales composantes
en millions d'€
en glissement annuel



Source : IEDOM

Ce tassement s'explique essentiellement par la contraction des produits d'exploitation pour la première fois depuis trois ans (- 3,2 % sur un an), impactés notamment par des produits générés par les opérations interbancaires moins importants que lors des années précédentes et par une stagnation des produits issus des opérations avec la clientèle (- 0,6 %). L'ensemble des charges d'exploitation reculent une nouvelle fois (- 16,7 % sur un an après - 12,6 % en 2009) en particulier les charges sur opérations avec la clientèle (- 18,8 %) qui continuent de profiter de taux de rémunération de l'épargne sous gestion historiquement bas¹.

Evolution des produits et charges d'exploitation

Charges d'exploitation				Produits d'exploitation				
2008	2009	2010	Var. 10/09		2008	2009	2010	Var. 10/09
3,9	3,1	2,8	-9,1%	Opérations de trésorerie et interbancaires	6,0	4,3	4,1	-4,4%
5,0	3,2	2,6	-18,8%	Opérations avec la clientèle*	26,7	27,3	27,2	-0,6%
0,0	0,0	0,0	-	Opérations sur titres	0,1	0,2	0,0	n.s.
1,8	3,1	2,4	-22,2%	Opérations diverses	6,0	7,3	6,6	-10,1%
10,7	9,4	7,8	-16,7%	TOTAL	38,9	39,1	37,8	-3,2%

Source : IEDOM

* hors intérêts sur créances douteuses

La structure des composantes du PNB reste stable en 2010. Les opérations avec la clientèle, en progression de 1,8 % sur un an, contribuent pour 81,8 % à la formation du PNB. Les opérations de trésorerie et interbancaires représentent 4,2 % et les opérations diverses 14 %.

¹ Le taux de rémunération de référence (taux du livret A) n'a été réévalué que le 1^{er} août 2010 et la rémunération des comptes à terme a atteint sur l'année des niveaux historiquement bas.

Structure du PNB
en millions d'€

	2008	2009	2010	Var. 10/09	Part 2010
Opérations de trésorerie	2,0	1,2	1,3	8,0%	4,2%
Opérations avec la clientèle	21,7	24,1	24,5	1,8%	81,8%
Opérations sur titres	0,1	0,2	0,0	n. s.	-
Opérations diverses	4,2	4,3	4,2	-1,4%	14,0%
TOTAL	28,1	29,7	30,0	1,0%	

Source : IEDOM

Les intérêts nets restent favorablement orientés en 2010, progressant de 4,3 % sur un an (après + 11,3 % en 2009). Concernant les opérations avec la clientèle (+ 4 % sur un an), l'évolution est liée à la diminution significative des intérêts versés (- 18,8 % sur un an) par rapport à la relative stabilité des intérêts perçus (+ 0,2 % sur un an). La forte décollecte observée sur les comptes créditeurs à terme (- 14,7 % sur l'année) combinée à des taux de rémunération au plus bas sur l'épargne réglementée ont eu pour conséquence d'alléger la charge relative aux intérêts versés à la clientèle. Dans le même temps, la hausse des encours de crédits (+3,6 % sur un an) a permis de contenir l'effet négatif de la baisse globale des taux de crédits sur les intérêts perçus.

En position largement « prêteuse », les banques de l'échantillon ont eu une activité soutenue sur le marché interbancaire (+ 17,4 % des encours de prêts de trésorerie et interbancaires sur un an), dégagant ainsi une marge nette sur opérations interbancaires en progression de 9,1 % sur l'exercice 2010.

Les produits issus du commissionnement enregistrent pour leur part une très légère contraction (- 0,7 %) impactés par la réduction des commissions relatives aux opérations avec la clientèle (- 2,8 %). En revanche, portées par l'activité soutenue d'émission de nouveaux moyens de paiement sur l'année (cartes bancaires), les commissions d'opérations de services financiers poursuivent leur croissance (+ 2,9 % en 2010 après + 5,9 % en 2009). En 2010, le poids des commissions nettes dans la composition du PNB se stabilise à 38,2 % (- 0,6 point) après une forte chute observée en 2009 (-3,1 points). La part des intérêts nets se renforce significativement de 1,9 point sur un an à 61,4 %, au détriment des produits divers.

Répartition du PNB par produit
en millions d'€

	2008	2009	2010	Var. 10/09
Intérêts nets	15,9	17,7	18,4	4,3%
Opérations interbancaires	2,0	1,2	1,3	9,1%
Opérations avec la clientèle	13,9	16,5	17,2	4,0%
Commissions nettes	11,8	11,6	11,5	-0,7%
Commissions avec la clientèle	7,9	7,6	7,4	-2,8%
Commissions de hors-bilan	0,5	0,3	0,3	10,8%
Commissions d'opérations de services financiers	3,4	3,6	3,7	2,9%
Divers nets	0,4	0,5	0,1	n.s.
Produit net bancaire	28,1	29,7	30,0	1,0%

Source : IEDOM

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE)¹ des banques de l'échantillon, marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, a augmenté de 6,7 % en glissement annuel (9,6 M€ contre 9 M€ en 2009). Cette hausse résulte principalement de la contraction des frais de personnels (- 3,9 %) après deux années de fortes progressions, qui compense la hausse des services extérieurs², plus difficilement maîtrisables, qui poursuivent leur augmentation sur un rythme régulier.

L'exercice 2010 marquerait l'achèvement des procédures d'apurement des portefeuilles de crédit comme en témoigne l'absence de pertes nettes sur créances irrécupérables sur l'exercice. Ainsi, contrairement à l'exercice précédent, le coût du risque impacte favorablement le résultat d'exploitation de 0,2 M€ (contre - 0,9 M€ en 2009), qui progresse de 20,9 % à 9,8 M€. Après impôts, le résultat net de l'exercice 2010 s'établit à 6,4 M€, en forte progression de 22,8 % sur un an.

Soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé

en millions d'€

	2008	2009	2010	Var. 10/09
Produit net bancaire	28,1	29,7	30,0	1,0%
Résultat brut d'exploitation	8,4	9,0	9,6	6,7%
Résultat d'exploitation	8,7	8,1	9,8	20,9%
Résultat courant avant impôts	8,7	8,1	9,8	20,9%
Résultat net	5,5	5,2	6,4	22,8%

Source : IEDOM

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

Le coefficient d'exploitation, bénéficiant essentiellement du recul des frais généraux s'est légèrement amélioré pour s'établir à 68,1 % (- 1,7 pt). Pour autant, la faible croissance du PNB, et la hausse des effectifs au sein des banques de l'échantillon, pèsent sur le ratio de PNB par agent qui diminue de 2,2 %. Néanmoins, le recul généralisé des différents postes de charges combiné à une stabilité du PNB permet de dégager un taux de marge nette de 21,4 % (soit 3,8 points de plus qu'en 2009), et ainsi de renouer avec un niveau de rentabilité proche de celui observé avant la crise (24,9 % en 2007).

Principaux ratios de productivité et de rentabilité

	2008	2009	2010	Var. 10/09
Coefficient net d'exploitation	70,2%	69,8%	68,1%	- 1,7 pt
PNB / agent (en milliers d'€)	188	196	191	-2,2%
Crédits / agent	2 421	2 448	2 455	0,3%
Dépôts / agent	3 135	3 147	3 220	2,3%
Taux de marge nette	19,5%	17,6%	21,4%	+ 3,8 pts

Source : IEDOM

¹ RBE = PNB - frais généraux

² Les services extérieurs regroupent notamment les frais de location immobilière, les charges de prestations extérieures (maintenance informatique, publicité, affranchissement et télécommunication, énergie ...) ainsi que les frais liés à l'achat de fournitures de bureau et de petit matériel.

LE SURENDETTEMENT EN GUYANE

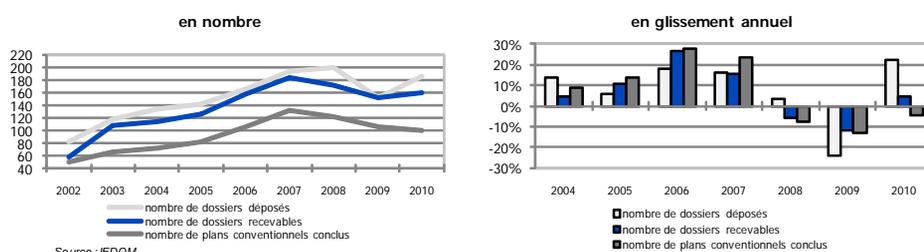
Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement de la Guyane.

Depuis 2000 et jusqu'à fin décembre 2010, 1 601 dossiers ont été reçus par la commission de surendettement de l'IEDOM. Ce nombre a augmenté au rythme moyen de 5,4 % par an sur les dix dernières années.

Après une chute observée en 2009, 2010 a été marquée par une forte reprise du nombre de dépôts de dossier. Sur l'année, 185 dossiers de surendettement ont été déposés (+ 22,5 % sur un an), dont 86 % ont été jugés recevables, et 100 plans conventionnels ont été conclus. Sur les cinq dernières années plus de 9 dossiers sur 10 ont été jugés recevables et pour 68 % d'entre eux, un plan conventionnel a été conclu.

Les conséquences d'un accident de la vie (licenciement, chômage de longue durée, décès du conjoint ...), entraînant une perte de revenu, sont les causes principales des situations de surendettement sur le département.

Evolution des dossiers de surendettement



Les mesures de **la loi Lagarde** du 1^{er} juillet 2010 portant réforme sur le crédit à la consommation et destinées à mieux accompagner les personnes surendettées sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

Faciliter le rebond des personnes surendettées

La durée des plans de surendettement est réduite de 10 à 8 ans. Les délais d'inscription au fichier FICP des incidents de remboursement sont réduits de 8 à 5 ans suite à une Procédure de rétablissement personnel et de 10 à 5 ans dans le cas d'un plan de remboursement suite à une procédure de surendettement. La réduction des délais d'inscription est applicable aux personnes déjà inscrites au FICP. Les commissions de surendettement ne pourront plus refuser aux personnes surendettées qui sont propriétaires de leur logement l'accès aux procédures de surendettement.

Mieux accompagner les personnes surendettées

Les procédures de surendettement sont accélérées. La Banque de France a 3 mois au lieu de 6 pour décider de l'orientation des dossiers de surendettement. La durée de 95 % des procédures de rétablissement personnel devra être divisée par trois. Les voies d'exécution ouvertes aux créanciers contre les biens des personnes surendettées sont suspendues à partir de la recevabilité des dossiers de surendettement. Toujours à partir de la recevabilité, la loi prévoit également que le juge peut suspendre les procédures d'expulsion logement.

Améliorer les relations entre les clients surendettés et leur banque

La loi impose aux banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées. Les banques ne pourront plus fermer de comptes bancaires du seul fait que le client entre en surendettement et devront proposer aux personnes surendettées des services bancaires qui les aident à gérer leurs difficultés.

Section 3

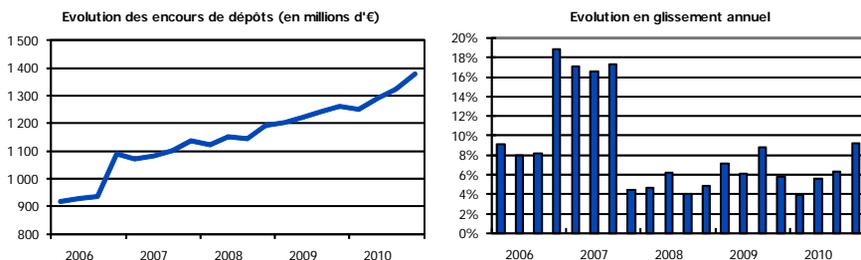
L'évolution de la situation monétaire

Dans un contexte économique plus favorable en fin d'année, l'activité des établissements de crédit a été marquée en 2010 par une accélération du rythme de croissance de leurs actifs financiers, tandis que la progression des encours de crédits fait ressortir cette année encore un essoufflement de la demande de financement, malgré une légère reprise au 2^{ème} semestre. Ce tassement apparaît plus prononcé pour les établissements de crédit installés localement (ECIL), et visible sur le segment des collectivités locales et des entreprises en matière de financement de l'habitat et de l'investissement.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS¹

A fin 2010, le total des actifs financiers détenus par les établissements de crédit implantés localement s'élève à 1 377 M€, en nette hausse de 9,3 % sur un an (+ 116,6 M€ d'encours) ; une performance qui se situe au-dessus de la moyenne observée au cours des trois dernières années (+ 5,1 % par an). Cette progression est tirée par l'ensemble des catégories de dépôts, toutes bien orientées sur l'année, à l'exception des placements indexés sur les taux à court terme qui subissent d'importants arbitrages au profit des dépôts à vue, notamment pour faire face aux besoins de trésorerie liés à la reprise progressive de l'activité économique observée sur le département à partir du second semestre.



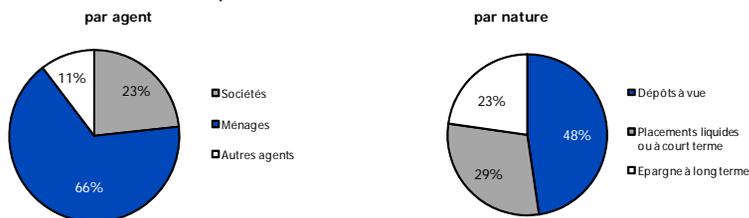
Source : IEDOM

La répartition des actifs financiers par type d'agent économique reste globalement stable par rapport à 2009 ; les ménages demeurent les plus importants détenteurs d'actifs financiers avec 66 % de l'encours (67 % en 2009) contre 23 % pour les sociétés non financières et 11 % pour les autres agents².

¹ A compter du 4^{ème} trimestre 2006, la collecte des statistiques des contrats d'assurance-vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de la place qui n'étaient pas recensées jusqu'à présent.

² Les autres agents regroupent les sociétés d'assurance, les fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

Répartition des actifs financiers

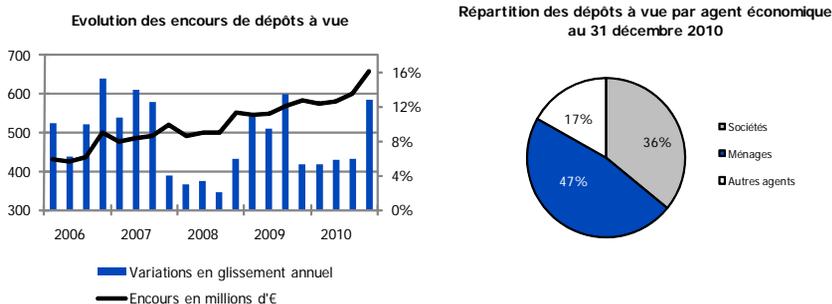


Source : IEDOM, données au 31 décembre 2010

En 2010, la structure des ressources des banques du département est marquée par un renforcement de la part des dépôts à vue, qui augmente de 2 points sur un an à 48 % (contre 46 % en 2009), au détriment des autres catégories de placements dont les poids respectifs reculent de 1 point.

1.2 LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2010, l'encours des dépôts à vue s'élève à 656,4 M€, en forte progression de 12,8 % sur un an (+ 74,5 M€). Dans un contexte d'amélioration progressive de l'environnement économique, la relance de l'activité des entreprises dès le second semestre 2010 a engendré un besoin accru de trésorerie qui s'est traduit par un gonflement des encours de dépôts à vue (+ 7,9 % sur un an), particulièrement visible en fin d'année. Le segment des ménages enregistre également une accélération de la croissance de ses encours de dépôts à vue avec une hausse de 17,8 % sur un an contre une progression annuelle moyenne sur les trois dernières années de 4,4 %. La reprise des dépenses de consommation, comme le confirme la bonne orientation des importations de biens de consommation sur l'année (+ 13 % en valeur) peut être une explication du besoin plus important de liquidités de la part des ménages, après une période difficile en fin d'année dernière.



Source : IEDOM

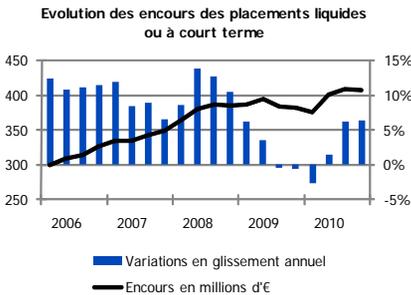
Cette forte progression modifie la répartition de l'encours des dépôts à vue en faveur des ménages qui concentrent 47 % des encours (45 % en 2009) contre 36 % (38 % en 2009) pour les sociétés non financières et 17 % pour les autres agents.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

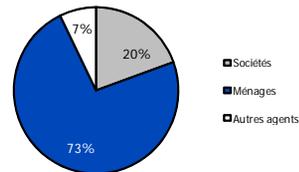
Au 31 décembre 2010, l'encours des placements liquides ou à court terme s'affiche en hausse de 6,4 % sur un an à 407,3 M€ contre un recul de 0,6 % l'année précédente. Cette reprise de la collecte est particulièrement sensible sur les comptes d'épargne à régime spécial dont la progression (+ 12,8 % sur un an) compense la poursuite du recul des placements indexés sur les taux du marché (- 8,4 % sur un an).

La croissance des comptes d'épargne à régime spécial, portée notamment au second semestre par la hausse des taux de rémunération de référence¹, retrouve de son dynamisme après une relative stabilité observée en 2009. Sur le segment des ménages, la collecte d'épargne réglementée, dont l'encours a progressé de 3,1 % sur l'année à 265 M€, s'est dirigée essentiellement vers les livrets A, dont le nombre a augmenté de 4,1 % et l'encours de 6,2 % sur l'année. Sur le segment des entreprises, la forte hausse des encours d'épargne à régime spécial de près de 23 M€ s'expliquerait par la mise en place d'une gestion à court terme de l'excédent de trésorerie des acteurs du logement social du département.

Les placements indexés sur les taux du marché, impactés par des taux à court terme historiquement bas, poursuivent et accélèrent leur décollecte en 2010. Après une réduction de 5,2 % en 2009, les encours reculent à nouveau en 2010 de 8,4 %, soit une perte d'encours de 9,8 M€. Dans le détail, les OPCVM monétaires reculent de 6,5 % sur un an alors que dans le même temps, les comptes à terme chutent de 15,5 % malgré un regain d'intérêt sur le second semestre pour ce type de produit. En quête de placements plus rémunérateurs, les ménages ont effectué d'importants arbitrages au profit de l'épargne réglementée après la hausse des taux au début du second semestre. Sur le même principe, la relance de l'activité économique et le besoin accru de trésorerie en fin d'année peut, sur le marché des entreprises, expliquer l'essentiel de la chute sur un an de l'encours des comptes à terme et des OPCVM monétaires (respectivement de - 33,2 % et - 17,6 %).



Répartition des placements liquides ou à court terme par agent économique au 31 décembre 2010



Source : IEDOM

Dans la structure des placements liquides ou à court terme, la part des comptes d'épargne à régime spécial, détenus à 88 % par les ménages, se renforce de 4 points (74 % en 2010 contre 70 % en 2009) aux dépens des placements indexés sur les taux du marché qui ne représentent plus que 26 % à fin décembre 2010 contre 30 % un an plus tôt.

¹ Le taux de rémunération du Livret A, qui sert de référence pour la détermination des taux de rémunération des différents livrets d'épargne réglementée, est passé de 1,25 % en août 2009 à 1,75 % en août 2010.

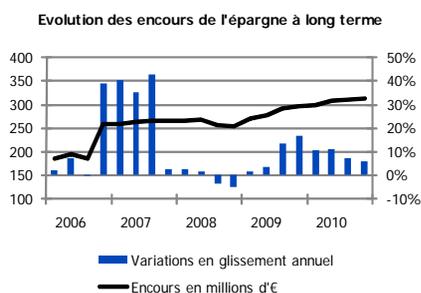
1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Après une forte progression de 16,7 % enregistrée en 2009, l'année 2010 marque un fort ralentissement de la croissance de l'épargne à long terme qui ressort en hausse modérée de 6 % (+ 17,8 M€ sur un an) pour s'établir à 313,3 M€ au 31 décembre. Porté par la collecte de l'assurance vie, l'encours des ménages a progressé de 5,6 % sur un an et celui des sociétés non financières plus modestement de 2,8 %.

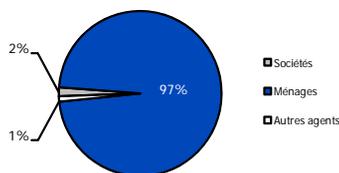
Face à une progression de 3,3 % de l'indice boursier de référence (CAC 40) en 2010, l'encours des portefeuilles en actions, placements considérés comme à risque, n'ont progressé que de 4,9 % sur l'année alors que dans le même temps, celui des obligations, dont le taux de rendement moyen est passé sous les 3 % en 2010, a reculé de 3,5 %. Ces évolutions démontrent le peu d'intérêt porté par la clientèle pour ces types de placements qui ne représentent que 6 % de l'épargne à long terme. Pour leur part, les OPCVM non monétaires reculent nettement sur l'année (- 8,5 %, - 2M€) pour revenir à leur niveau d'encours de 2008.

Contrairement à la tendance observée au niveau national, les plans d'épargne logement (PEL), qui représentent 26 % des encours de l'épargne à long terme, ont augmenté de 3,9 % sur un an (+ 1,8 % en 2009). Cette évolution pourrait s'expliquer par une stratégie de constitution d'apports personnels pour de futurs projets immobiliers dans un département touché par la pénurie de logements.

La reprise de la collecte d'assurance vie, amorcée en 2009 (+ 25 %, + 33,4 M€), s'est confirmée jusqu'à la fin du premier semestre 2010. A partir de cette date, coïncidant avec la hausse du taux du livret A, la croissance de la collecte s'est effondrée et les encours n'ont pas évolué sur les six derniers mois de l'année. On observe une tendance identique au niveau national où les réévaluations du taux du livret A concurrencent directement les performances de la collecte de l'assurance vie. De plus, la baisse régulière des taux de rendement des contrats en euro (3,5 % en moyenne en 2010 contre 4,2 % en 2008) et les évolutions en matière de prélèvements sociaux¹ peuvent être une explication au fort ralentissement de cette collecte qui devrait se poursuivre en 2011. Au final, les encours d'assurance vie progressent néanmoins sur un an (+ 10 %, + 16,8 M€) pour s'établir à 184,2 M€.



Répartition de l'épargne à long terme par agent économique au 31 décembre 2010



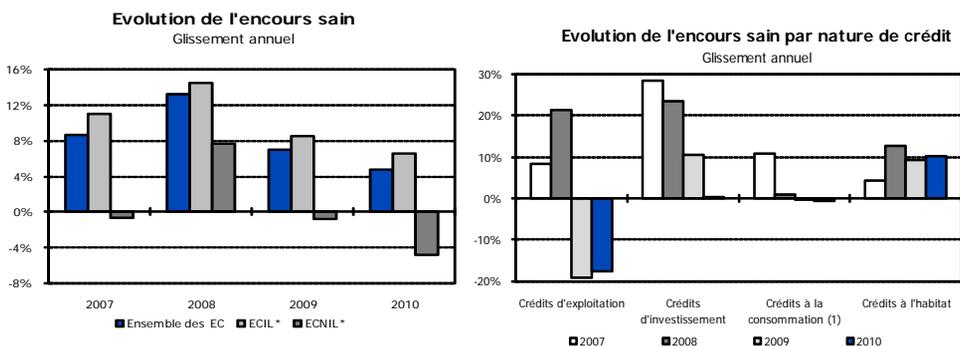
Source : IEDOM

¹ Mise en place de prélèvements sociaux annuels sur les fonds en euros des contrats multi-supports à partir du 1^{er} juillet 2010.

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

L'activité économique du département, marquée par un ralentissement au 1^{er} semestre 2010 lié à des facteurs locaux (notamment la fermeture du pont du Larivot, principal axe routier du département), a impacté l'activité bancaire en début d'année. Néanmoins, à l'image de l'indicateur du climat des affaires (ICA) qui renoue avec son niveau de longue période en fin d'année et de la reprise progressive de la consommation des ménages, l'activité de financement des établissements de crédit se redresse à partir du second semestre. Au 31 décembre 2010, l'encours sain s'établissait à 2 219,2 M€, en augmentation de 4,7 % sur un an (+ 100 M€), contre 7 % en 2009 et 9,6 % en moyenne annuelle sur les trois dernières années. Ce tassement de la croissance globale de l'activité de crédit résulte, d'une part, du ralentissement de la croissance des encours des ECIL qui ne progressent que de 6,5 % sur un an contre 8,5 % un an plus tôt et, d'autre part, de la perte de vitesse des ECNIL qui enregistrent un nouveau recul de leurs encours sains sur un an (- 4,8 % en 2010 après - 0,7 % en 2009).



* ECNIL : Etablissements de crédit non implantés localement

* ECIL : Etablissements de crédit implantés localement

Source : IEDOM

Source : IEDOM

En 2010, les évolutions des encours par nature de crédits confirment les signes d'essoufflement généralisé observés en 2009. Le financement de l'investissement, dont la croissance annuelle avait déjà diminué de moitié entre 2008 et 2009, a dû faire face à un niveau de demande plus faible en 2010 malgré une légère reprise d'activité au second semestre. Davantage marqué en termes de montants sur le segment des collectivités locales que sur celui des entreprises, l'essoufflement des crédits d'investissement se traduit par une modeste progression des encours de 0,4 % en 2010.

On observe un léger ralentissement de la contraction des crédits d'exploitation lié à un redressement de la demande en fin d'année, mais ces derniers demeurent cependant encore en fort recul sur 2010 (- 17,6 % contre - 19,1 % en 2009).

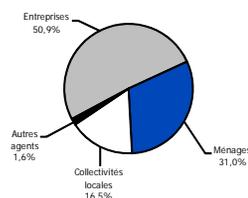
Les encours de crédits à la consommation plafonnent pour leur part depuis plusieurs années à près de 170 M€¹. Enfin, les crédits à l'habitat, dont la croissance annuelle reste stable et bien orientée (+ 10,3 % après + 9,4 % en 2009), profitent de la demande soutenue de financements immobiliers sur le département.

L'habitat, dont le financement concentre 54,9 % de l'encours sain (contre 52,1 % en 2009), demeure le premier poste d'endettement des guyanais comparé aux crédits d'investissement (32,3 % en 2010 contre 33,7 % en 2009), aux crédits à la consommation (7,6 % en 2010 contre 8 % en 2009) et aux crédits d'exploitation (3,4 % en 2010 contre 4,3 % en 2009).

Par type d'agent économique, le tassement de la croissance de l'activité de crédit résulte essentiellement du marché des entreprises et des collectivités locales dont les encours respectifs ne progressent que modestement de 0,5 % et 1,2 % comparé au marché des ménages en forte hausse de 15,3 % sur un an.

Les entreprises, dont la part se contracte de 2,2 points, demeurent néanmoins les principaux bénéficiaires du financement bancaire avec 50,9 % de l'encours sain. A l'inverse, le poids de l'encours des ménages gagne 2,8 points, porté par la croissance des crédits à l'habitat, et représente 31 % de l'encours sain.

Ventilation de l'encours sain par agent au 31 décembre 2010



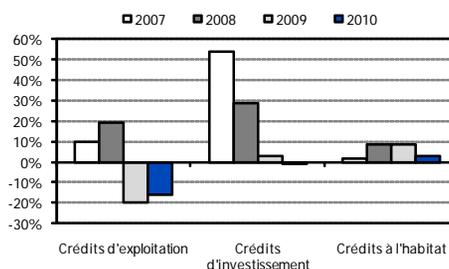
Source : IEDOM

2.1.1 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

La relative stabilité des encours de crédit aux entreprises (+ 0,5 % sur un an en 2010, à 1 130 M€) confirme le ralentissement observé en 2009 (+ 3,9 %) après deux années de fortes progressions (+ 10,5 % en 2007 et + 15,4 % en 2008). Ce tassement résulte d'une part de la moindre vigueur relevée sur le marché de l'habitat (progression de 21 M€ contre 53 M€ en décembre 2009) et d'autre part, de la chute des encours d'investissements financés (recul de 3 M€ contre une augmentation de 10 M€ l'an dernier).

L'encours des crédits à l'habitat des entreprises² (699,2 M€ à fin 2010) a enregistré en effet un ralentissement de son rythme de croissance (+ 3,2 % sur un an après + 8,5 % en 2009). Sur le segment de l'investissement, après un début d'année difficile impacté par des événements locaux³ qui ont engendré de fortes perturbations logistiques, la reprise graduelle de l'activité des entreprises, à partir du second semestre, n'a pas permis de retrouver une

Evolution de l'encours sain par nature de crédit



Source : IEDOM

¹ Ces données ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie en 2010. En comprenant les estimations de cet opérateur, les encours de crédit à la consommation devraient marquer une progression d'environ + 4,5 % à fin décembre 2010, après une année 2009 atone (- 0,3%).

² Les encours de crédits à l'habitat des entreprises concernent principalement le financement des SCI et du logement social.

³ Attentisme à l'approche du référendum sur le statut de la Guyane (fin janvier 2010) et fermeture jusqu'au mois de mars 2010 du pont du Larivot, sur le principal axe routier du département.

croissance du financement de l'investissement dont les encours marquent un recul en évolution annuelle pour la première fois depuis 5 ans (- 0,9 % sur l'année, après un ralentissement déjà initié les années précédentes : + 2,9 % en 2009 après + 28,7 % en 2008).

Pour la deuxième année consécutive, les crédits d'exploitation sont en fort repli (- 15,7 %). Face à un volume d'affaires peu étoffé et à des charges d'exploitation contenues, les entreprises n'ont pas eu de dégradation significative de leur trésorerie, comme en témoigne le recul du recours aux crédits de trésorerie (- 14,8 %) et aux autorisations de découvert (encours des comptes ordinaires débiteurs en régression de 13,7 % sur un an). Peu utilisé en Guyane, le refinancement des créances commerciales voit ses encours s'effondrer de plus de moitié sur un an (- 59,4 %).

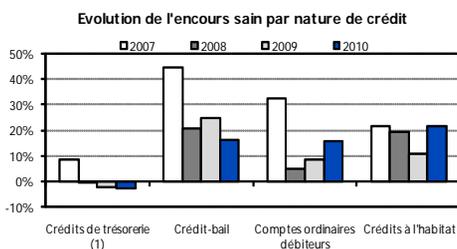
En parallèle, les encours de crédits déclarés au Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France s'élèvent à 1 557,5 M€ au 31 décembre 2010, en hausse de 6,6 % sur un an. Dans le détail par secteur, l'activité immobilière (hausse de 8 % des encours déclarés au SCR sur un an) et l'administration publique (+ 18,5 %), qui concentrent 77 % des encours déclarés, sont les principaux moteurs de cette croissance. En revanche, le financement du secteur du BTP, dont le courant d'affaires se redresse pourtant à partir du second semestre (ventes de ciment en hausse de 3,5 % sur un an), reste déprimé (- 4,9 %) au même titre que les secteurs de l'industrie (- 9,6 %), des transports (-15,5 %) et du commerce (- 16,7 %).

2.1.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

Après une année 2009 mitigée, l'endettement global des ménages, en nette progression de 15,3 % sur un an (687,8 M€ au 31 décembre 2010), retrouve son dynamisme et son rythme de croissance porté notamment par la performance du financement immobilier.

Tandis que les encours de crédit de trésorerie reculent¹, l'encours de crédit-bail, activité encore peu présente mais en fort développement sur le département, poursuit sa croissance (+ 16,4 %) tout en marquant un léger essoufflement (+ 30 % par an en moyenne sur les trois dernières années). En parallèle, on observe une hausse des encours des comptes ordinaires débiteurs (+ 15,7 % sur un an), plus prononcée que les années précédentes.

Compte tenu de la très forte demande de logements sur le département, le financement de l'habitat, dont la croissance s'était nettement ralentie en 2009, repart en forte hausse en 2010, accentué par des taux de crédit historiquement bas et la fin annoncée début 2011 de certaines mesures de défiscalisation². L'encours des crédits à l'habitat bondit de 21,6 % sur un an à 518,2 M€ (+ 92,2 M€ sur l'année) pour retrouver un niveau de croissance exceptionnel, proche de ceux de 2007 (21,7 %) et 2008 (19,3 %).



Source : IEDOM

¹ Ces données ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant en cours d'année. En comprenant les estimations de cet opérateur, les encours de crédit de trésorerie devraient marquer une progression d'environ + 3 % à fin décembre 2010, après 2 années de baisse. Ceci à l'image de la bonne tenue des importations de biens de consommation (+ 13 % sur un an en valeur) et soutenus par la vente de véhicules neufs (+ 7,3 % sur un an).

² Notamment fin du dispositif de la loi Girardin.

Le secteur de l'immobilier reste le premier poste d'endettement des ménages avec un poids qui se renforce de 3,9 points à 75,3 % du total des encours de crédits aux ménages (71,4 % en 2009).

2.1.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Les crédits aux collectivités locales, composés essentiellement de crédits d'équipement financés à 65 % par les établissements implantés localement, ont vu leur croissance s'essouffler significativement en 2010. Les encours d'investissement ne progressent ainsi que de 6 M€ cette année, contre près de 58 M€ en décembre 2009 (année comprenant un financement particulier de structures scolaires). Représentant 16,5 % du financement de l'économie du département, l'encours des collectivités locales a peu progressé en 2010 (+ 1,2 %) contre plus de 15 % les deux années précédentes, notamment sous l'influence d'une opération de restructuration des finances des communes.

2.2 CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT IMPLANTES LOCALEMENT (ECIL)

2.2.1 POIDS DU FINANCEMENT BANCAIRE LOCAL

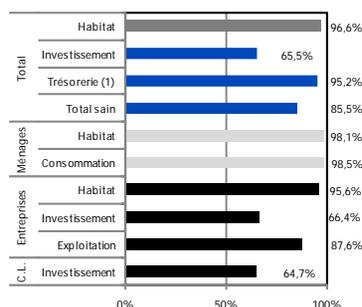
Suite à la nouvelle répartition des établissements de crédit intervenant sur le marché guyanais¹, les établissements de crédit implantés localement (ECIL) se positionnent comme les principaux financeurs de l'économie du département. Au 31 décembre 2010, ils concentrent 85,5 % de l'encours sain global et leur poids se renforce en progressant de 1,4 point sur un an (84,1 % fin 2009), grâce essentiellement à la bonne orientation du marché du financement des ménages.

Concurrencés sur le financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales par les ECNIL, dont la part de marché sur ces segments atteint 35 %, les ECIL financent en revanche plus de 95 % du marché de l'immobilier et des crédits de trésorerie (crédits à la consommation et crédits d'exploitation). Il est important de noter que la quasi-totalité (plus de 98 %) du financement des ménages est assurée par les intervenants locaux.

2.2.2 CONCOURS PAR NATURE

Au 31 décembre 2010, l'encours sain des crédits octroyés par les ECIL, en progression de 6,5 % sur un an, s'établit à 1 898,4 M€. Le financement de l'habitat, en hausse soutenue (+ 10,9 % sur un an), concentre 62 % de l'encours global et voit son poids se renforcer de 2,5 points par rapport à 2009 au détriment des autres catégories de crédits.

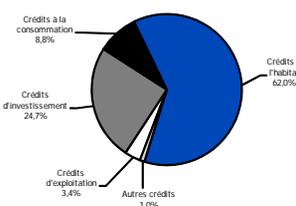
Poids des ECIL dans le financement du département par agent et par nature de crédit



(1) Crédits à la consommation et crédits d'exploitation

Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2010



Source : IEDOM

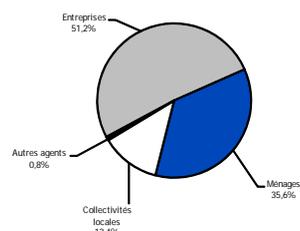
¹ Cf Remarques méthodologiques en début de Chapitre IV.

Ainsi, les crédits d'investissement et les crédits à la consommation, dont les encours ont relativement peu évolué cette année (respectivement + 3,1 % et - 0,9 %¹ sur un an), ne représentent plus que 24,7 % et 8,8 % de l'endettement global. L'encours des crédits d'exploitation recule une nouvelle fois en 2010 (- 13,7 % après - 21,1 % en 2009) pour une part de marché de 3,4 % (4,2 % en 2009).

2.2.3 CONCOURS PAR TYPE D'AGENT

En 2010, les entreprises concentrent 51,2 % des crédits octroyés et confirment leur position de principaux bénéficiaires du financement local. Leur part diminue néanmoins de 2,1 points au profit des ménages dont le poids dans l'endettement global de la place progresse de 2,8 points porté par le financement de l'habitat. Les collectivités locales enregistrent pour leur part un recul modéré de 0,5 point sur un an (12,5 % de l'encours sain).

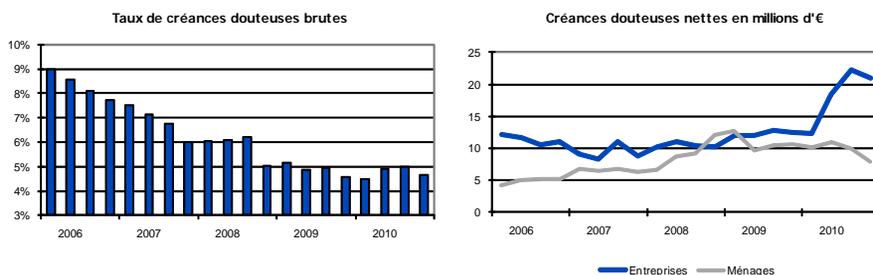
Ventilation de l'encours sain par type d'agent au 31 décembre 2010



Source : IEDOM

2.3 LA QUALITE DU PORTEFEUILLE DES ECIL

Suite à l'important travail d'assainissement du portefeuille d'encours de crédits, combiné à des politiques plus sélectives en matière d'octrois, le taux de créances douteuses brutes de la place, qui s'établit à 4,7 %² à fin 2010, a diminué de moitié en cinq ans (9,4 % au 31 décembre 2005) mais il ressort en légère augmentation sur un an (4,6 % en 2009). Le taux de provisionnement perd pour sa part 4,2 points en décembre 2010 pour s'établir à 68,7 % (72,9 % en 2009). Le stock de créances douteuses nettes progresse pourtant de 25,3 % sur un an pour s'établir à 29,1 M€ au 31 décembre 2010 car on observe sur l'année une forte dégradation sur le marché des entreprises³ (+ 67,7 %) contre une nette amélioration sur le marché des ménages (- 25,1 %). Au regard des Antilles, le taux de créances douteuses brutes de la place guyanaise reste bien orienté (8,4 % en Guadeloupe et 6,7 % en Martinique au 31 décembre 2010) et il souligne une nette amélioration de la gestion du risque de contrepartie au cours des dernières années.



Source : IEDOM

¹ Ces données ne tiennent pas compte de l'arrivée sur le marché des crédits à la consommation d'un nouvel intervenant en cours d'année.

² En tenant compte de l'ancien périmètre d'étude n'incluant pas les nouveaux ECIL, ce taux s'établit à 9,1 % au 31 décembre 2010.

³ Cette évolution, sur le segment des entreprises, résulte d'une mise en conformité avec les règles comptables en matière de créances douteuses (déclassement technique par effet de contagion) qui ne doit pas remettre en cause l'important travail d'assainissement des encours de la place.

3. La circulation fiduciaire

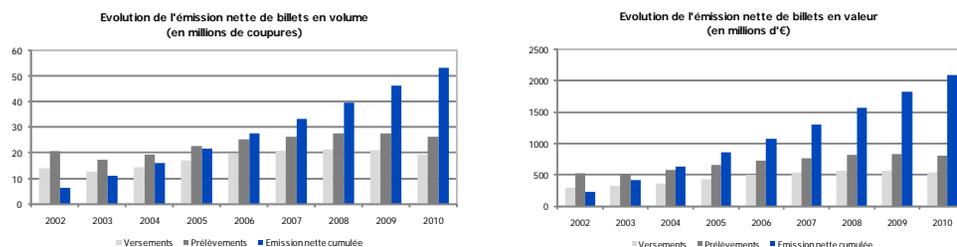
L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets qui ont cours légal dans la zone euro. Agissant pour le compte du Trésor public, il assure également l'émission de pièces en euros.

3.1 LES BILLETS

Les billets en francs n'ont plus cours légal depuis le 1^{er} janvier 2002, date de l'introduction de l'Euro. Cinq coupures demeurent toutefois échangeables aux guichets de l'IEDOM jusqu'au 17 février 2012. Il s'agit du 500 F Pierre et Marie CURIE, du 200 F Gustave EIFFEL, du 100 F Paul CEZANNE, du 50 F Antoine de SAINT-EXUPERY et, enfin, du 20 F Claude DEBUSSY.

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en 2002, le cumul des émissions nettes¹ de billets a été multiplié par 9. Au 31 décembre 2010, il atteint 2,1 milliard €, correspondant à un volume de 53,1 millions de coupures. Malgré un tassement observé depuis fin 2009, l'émission nette cumulée reste soutenue sur un an et progresse de 15 % aussi bien en valeur qu'en volume.

La circulation fiduciaire en Guyane est près de trois fois supérieure à celle de la Guadeloupe ou de la Martinique. Ce constat peut s'expliquer en partie par la demande croissante de monnaie résultant de l'essor démographique du département et par la fuite monétaire.

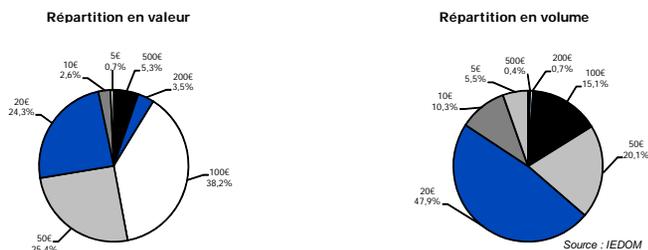


Source : IEDOM

Les émissions nettes de billets sont portées par les coupures de 20 € et de 50 € (respectivement 47,9 % et 20,1 % des billets en circulation dans le département). En volume, la part de la coupure de 50 € progresse de 1,3 point sur un an alors que celle des autres coupures diminue légèrement. Le mode de fonctionnement des distributeurs automatiques de billets du département, chargés majoritairement en coupures de 20 € et 50 € peut expliquer la part prépondérante de ces billets sur le département.

¹ Les émissions nettes sont la différence entre les billets (ou pièces) émis(es) par l'IEDOM (prélèvements) et les billets (ou pièces) retirés (ées) de la circulation (versements). L'émission nette cumulée représente le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1^{er} janvier 2002, pré alimentation comprise.

Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des billets euros à fin décembre 2010



Sur l'année 2010, 26,4 millions de billets euros ont été mis en circulation (prélèvements), soit 4,3 % de moins qu'en 2009. En parallèle, 19,5 millions de billets ont été retirés du circuit (versements), soit un recul de 7 % sur un an. Malgré la diminution des versements et des prélèvements, l'émission nette de l'exercice 2010, composée essentiellement en volume de coupures de 20 € (46 %) et de 50 € (29 %), reste soutenue pour atteindre 269 M€ en valeur pour un volume de 6,9 millions de coupures. Les coupures de thésaurisation (100, 200 et 500 €) représentent 13,3 % des émissions nettes en volume de l'année contre 16,5 % en 2009. Ainsi, la valeur moyenne du billet en circulation en Guyane diminue légèrement à 39,49 € à fin 2010 contre 39,60 € les deux années précédentes.

En 2010, alors que les coupures de transactions (50 €, 20 € et 10 €) ont un taux de retour¹ important (75 % en moyenne), les taux de reversement des coupures de 500 € (8,7 %) et 200 € (6 %), malgré une légère amélioration sur un an, demeurent très faible comparés aux taux observés aux Antilles (bien au dessus de 50%). Ce phénomène, propre à la Guyane, donne une indication sur l'importance de l'évasion monétaire, notamment en direction des pays frontaliers (Brésil et Suriname), ou de l'économie informelle dans le département.

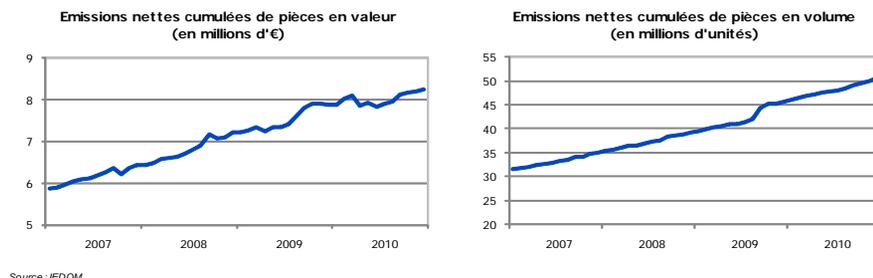
Au 31 décembre 2010, l'émission nette de billets par habitant² s'élève à 9 036 €, en nette augmentation de + 11,5 % par rapport à 2009 ; elle représente près de six fois celle observée en métropole, qui plus est dans un contexte de forte croissance démographique.

¹ Le taux de retour (ou de reversement) est le rapport entre le nombre de billets ou de pièces versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

² Estimation INSEE de la population au 1^{er} janvier 2010 : 232 223 habitants

3.2 LES PIÈCES

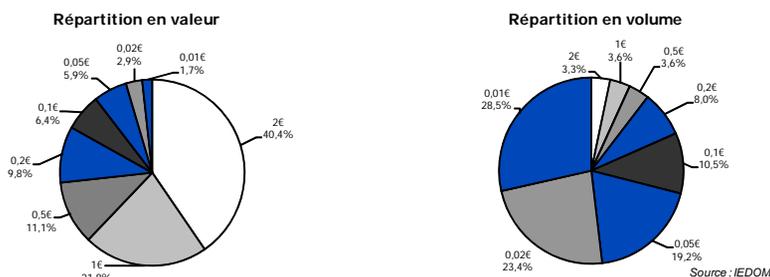
Au 31 décembre 2010, l'émission nette cumulée de pièces euro s'élevait à 50,6 millions d'unités (+ 10,8 % sur un an) pour une valeur totale de 8,2 M€ (+ 4,6 % sur un an). Les pièces de faibles valeurs (pièces rouges de 1, 2 et 5 centimes), dont le taux de retour est extrêmement faible, sont prépondérantes et représentent en volume 71 % du total des pièces en circulation sur le département, en progression de 1 point sur un an.



En 2010, 7,1 millions de pièces euros ont été mises en circulation, soit 18,6 % de moins qu'en 2009. En parallèle, 2,2 millions de pièces ont été retirées du circuit, soit un recul de 7,9 % sur un an. Malgré la diminution des versements et des prélèvements, l'émission nette de l'exercice 2010, composée essentiellement en volume de pièces rouges (80 % du total de l'émission de l'année), reste soutenue pour atteindre 362 milliers € en valeur pour un volume de 4,9 millions d'unités.

La valeur moyenne de la pièce en circulation en Guyane s'établit à 0,16 € à fin décembre 2010, soit un centime de moins que l'année précédente. Le nombre de pièces détenues par habitant atteint 218 unités à fin 2010 pour une valeur moyenne de 35,5 €.

Répartition par dénomination de l'émission nette cumulée des pièces euros à fin décembre 2010



4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

4.1 TENDANCE GENERALE

Les risques bancaires¹ recensés en Guyane par le Service Central des Risques de la Banque de France (SCR)², concernant la clientèle des entreprises et des collectivités, s'élevaient en décembre 2010 à 1 557,5 M€, en hausse de 6,6 % sur un an. Cette progression s'explique par la bonne tenue des prêts à l'activité immobilière (+ 8 %) et à l'administration publique (+ 18,5 %) qui continuent de soutenir l'activité économique du département. Dans des proportions moindres, le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ressort en nette hausse de 9,8 %.

En revanche, la plupart des autres secteurs, notamment le commerce (- 16,7 %) et les transports (- 15,5 %), voient leurs encours diminuer fortement sur un an dans un contexte économique encore fragile.

Répartition des risques bancaires par secteurs d'activités et par termes

en millions d'€	déc-09				déc-10				Var total 10/09	Part
	TOTAL	CT	MLT	BAIL	TOTAL	CT	MLT	BAIL		
Secteur primaire	3,98	1,90	2,06	0,03	3,60	1,75	1,82	0,03	-9,7%	0,2%
Industrie et énergie	38,82	10,37	26,32	2,13	35,09	9,06	24,02	2,01	-9,6%	2,3%
Construction	55,39	23,10	29,28	3,02	52,68	17,95	31,84	2,90	-4,9%	3,4%
Commerce	115,26	29,35	56,39	29,52	95,97	32,05	56,18	7,74	-16,7%	6,2%
Transport et entreposage	18,03	7,44	9,25	1,34	15,23	7,34	6,64	1,25	-15,5%	1,0%
Hébergement et restauration	7,81	2,35	5,20	0,26	8,45	2,32	5,78	0,35	8,2%	0,5%
Activités immobilières	800,74	14,91	751,56	34,27	864,97	13,86	805,82	45,29	8,0%	55,5%
Services aux entreprises *	70,23	20,12	43,40	6,71	71,62	19,29	45,18	7,15	2,0%	4,6%
Administration publique	283,29	1,29	282,00	0,00	335,68	0,13	335,44	0,11	18,5%	21,6%
Enseignement, santé et action sociale	64,23	2,64	58,71	2,89	70,52	1,49	65,57	3,46	9,8%	4,5%
Autres	3,22	0,77	2,22	0,23	3,73	0,85	2,71	0,17	16,0%	0,2%
TOTAL	1 461,00	114,22	1 266,38	80,40	1 557,53	106,09	1 380,99	70,46	6,6%	100,0%

Source : SCR - Banque de France (Encours mobilisés)

* Les services aux entreprises regroupent les secteurs "information et communication", "activités financières et d'assurances", "activités spécialisées scientifiques et techniques", "activités de services administratifs et de soutien" et "autres activités de services"

¹ Le total des encours de risque de cette étude concerne les financements accordés par l'ensemble des établissements de crédit intervenant sur le département, installés ou non localement, à la clientèle des entreprises et des collectivités. Il est composé uniquement de l'encours mobilisé (les crédits à court terme, à moyen et long terme et le crédit bail), il exclut les engagements de hors bilan et les crédits titrisés.

² Le Service central des risques de la Banque de France (SCR) recense les risques bancaires dans les DOM d'un montant supérieur à 25 000 € par guichet et par entité juridique. A partir du 1er trimestre 2008, la répartition sectorielle est déclinée selon la nouvelle nomenclature NAF 2008. Ce changement de nomenclature a pu entraîner des variations importantes sur certains secteurs.

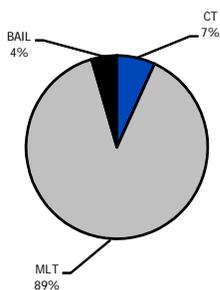
Les déclarations au SCR peuvent être actualisées par les établissements de crédit pendant un an. Il convient de garder une interprétation prudente de ces données en raison d'un taux de rejets des déclarations non-conformes relativement élevé dans les DCOM. En outre, compte tenu du seuil de recensement, les très petites entreprises ne sont pas comprises dans ces bases de données.

En Guyane, le financement de l'économie se concentre donc essentiellement sur deux secteurs d'activité qui mobilisent plus de 77 % des encours déclarés :

- l'immobilier (55,5 % des encours) dont la part progresse de 0,7 point sur un an.
- l'administration publique (21,6 % des encours) dont la part augmente de 2,2 points.

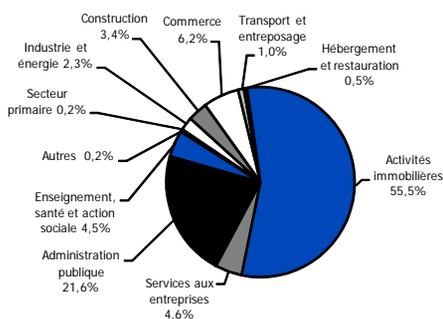
L'importance de ces secteurs reflète les efforts d'investissement effectués sur le département face à la demande d'infrastructures et de logements qui ne cesse de croître en raison de l'essor démographique.

Répartition des risques par nature



Source : SCR - Banque de France - 31/12/2010

Répartition des risques par secteur

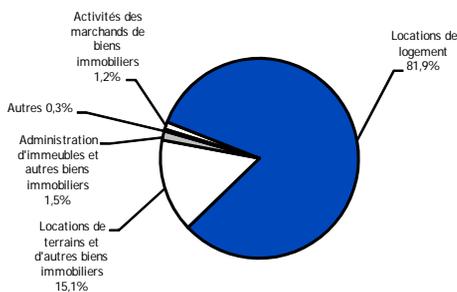


Les investissements sur le département sont essentiellement financés par l'intermédiaire de crédits à moyen et long terme qui représentent 89 % du total des encours à fin 2010.

4.2 LE RISQUE IMMOBILIER

En décembre 2010, les encours de risques déclarés sur le secteur de l'activité immobilière s'établissent à 865 M€, en progression de 8 % sur un an, après une hausse de 7,4 % en 2009, soulignant la bonne santé du secteur sur le département. Cette évolution est portée par le financement du logement locatif, en hausse de 9,2 % sur un an, après + 6,1 % en 2009, confirmant la forte croissance de la demande de logement en Guyane. Le secteur de la location de biens immobiliers (location de logements et de terrains) concentre 97 % de l'endettement de l'activité immobilière. L'encours de l'activité des marchands de biens immobiliers (1,2 % des encours déclarés) reste stable sur un an.

Répartition du financement de l'activité immobilière par secteur



Source : SCR - Banque de France - 31/12/2010

Evolution des risques sur le secteur de l'activité immobilière

en millions d'€	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Activités des marchands de biens immobiliers	7,9	10,6	10,6	34,2%	-0,1%
Locations de logement	611,2	648,4	708,1	6,1%	9,2%
Locations de terrains et d'autres biens immobiliers	114,4	124,9	130,9	9,1%	4,8%
Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	10,1	14,1	12,7	40,1%	-9,9%
Autres	2,3	2,8	2,659	20,9%	-3,5%
Total	745,9	800,7	865,0	7,4%	8,0%

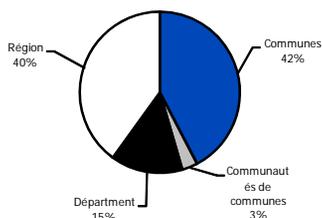
Source : SCR-Banque de France

La nature de l'activité du secteur immobilier explique le recours prédominant aux crédits à moyen et long terme qui représentent 93,2 % des financements contre 1,6 % pour les crédits à court terme et 5,2 % pour le crédit bail.

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le financement du secteur Public local en Guyane poursuit sa progression pour s'établir à 333,3 M€ à fin 2010, en forte hausse sur un an (+ 18,7 % après une augmentation de 4,6 % en 2009). Alors que l'endettement du Conseil Régional diminue de 2,2 %, les encours du Conseil Régional progressent fortement (+ 65,7 %, soit + 52,8 M€), portés par le financement d'importants projets, consacrés notamment à la construction de plusieurs lycées. L'encours des Communes et des Communautés de communes reste stable sur un an.

Répartition des risques déclarés au SCR sur le secteur Public local



Source : SCR - Banque de France - 31/12/2010

Evolution des risques sur le secteur Public local

en millions d'€	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Communes	139,3	140,2	141,1	0,6%	0,6%
Communautés de communes	13,4	10,5	10,4	-21,7%	-0,2%
Département	53,7	49,6	48,5	-7,6%	-2,2%
Région	62,0	80,5	133,3	29,7%	65,7%
Total	268,4	280,8	333,3	4,6%	18,7%

Source : SCR-Banque de France

Le poids de l'endettement du Conseil Régional sur l'ensemble du secteur progresse nettement avec 40 % des encours déclarés contre seulement 29 % en 2009. En revanche, les Communes et Communautés de communes qui concentraient 54 % de l'encours en 2009, n'en représentent plus que 45 % à fin 2010.

La quasi-totalité des financements du secteur public local concerne des lignes de crédits à moyen et long terme (99,9 % des encours).

Perspectives

L'année 2011 dans son ensemble devrait se poursuivre sur la trajectoire plus dynamique initiée en fin d'année 2010. Les professionnels, interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, font preuve d'optimisme en début d'année malgré des prévisions initiales plus mitigées. Au 1^{er} trimestre 2011, l'indicateur du climat des affaires affiche une progression pour le troisième trimestre consécutif mais reste toutefois en deçà du niveau atteint mi-2008.

L'année spatiale s'annonce riche et stimulera l'économie de la zone, notamment l'activité touristique. Le secteur de la construction devrait rester dynamique, en réponse à la forte demande en logements (prévision de démarrage de travaux pour 1 500 à 2 000 logements sociaux, soit le double de 2010) et grâce à la commande publique autour de projets de rénovation urbaine, d'infrastructures de gestion des déchets, de gestion de l'eau ou sportives.

L'ouverture du pont sur l'Oyapock, annoncée pour septembre 2011, pourrait avoir, à terme, un impact sur les secteurs du transport et de l'agriculture, mais qui reste encore difficile à appréhender.

La croissance démographique sera encore une fois au cœur des problématiques de l'économie guyanaise, fournissant une base solide à la croissance de la consommation qui pourrait être tempérée toutefois par les incertitudes quant à l'évolution du niveau des prix. En effet, la hausse des prix pourrait redémarrer sous l'effet de la progression du prix des denrées alimentaires et de la hausse du cours du baril de pétrole, qui impacte désormais directement les prix des carburants via le système rénové d'administration des prix. Cette évolution, si elle se confirme, pourrait être porteuse de difficultés en termes de relations sociales.

Enfin, le marché de l'emploi ne devrait pas s'améliorer notablement : même si l'économie parvient à créer des emplois, les réserves de main-d'œuvre sont importantes et il s'y ajoute l'entrée sur le marché de nombreux nouveaux actifs chaque année, ce qui pourrait entraver la baisse du chômage à moyen-terme.

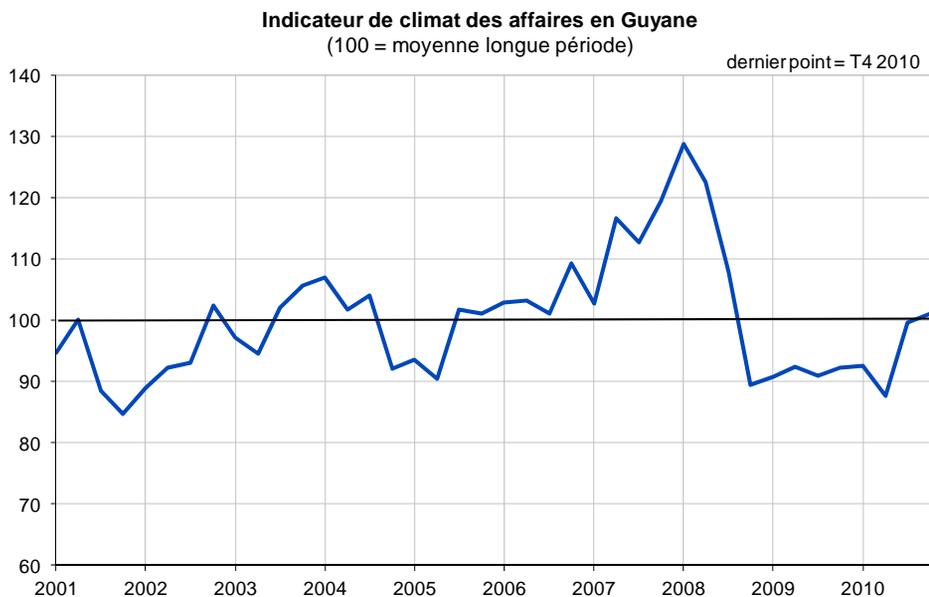
Les résultats de l'enquête de conjoncture trimestrielle menée par l'IEDOM auprès des dirigeants des principaux établissements de crédit de la place mettent en avant une conjoncture bancaire et financière marquée par un sentiment d'essoufflement général de leur activité en début d'année 2011, et par une concurrence de plus en plus présente des banques de la métropole et des Antilles. Davantage prononcé sur le marché des crédits que sur la collecte de dépôts, ce ralentissement ne devrait toutefois pas se poursuivre, comme en témoigne l'optimisme général des dirigeants pour l'activité du second trimestre 2011.

Actuellement, le gouvernement est en phase de consultation sur le projet de loi relatif à la collectivité unique. Au cœur des débats, le découpage territorial, le mode de scrutin, le type de gouvernance, les habilitations et les moyens financiers dévolus aux collectivités locales (avec l'interrogation sur le devenir de l'octroi de mer). Au niveau local, Département et Région devront négocier la délicate fusion des administrations et du personnel.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indicateur du climat des affaires (ICA)

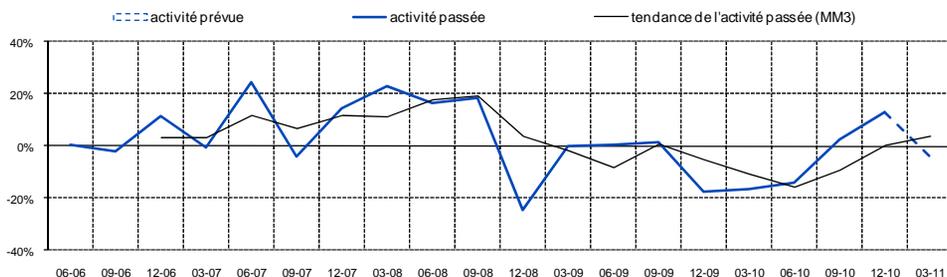


Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

L'ICA est un indicateur qui est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM, au moyen d'une analyse en composantes passées et futures sur la perception des professionnels de leur niveau d'activité, de charges, de trésorerie, effectifs, prix. Il synthétise ainsi l'ensemble des réponses accordées lors de l'enquête. Il est centré sur sa moyenne de longue période (normée à 100, avec un écart type de 10). En termes d'interprétation, plus il est élevé, plus les chefs d'entreprises évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprises interrogés sur la conjoncture est supérieure à la moyenne sur longue période.

Tableau 2
Soldes d'opinions des dirigeants d'entreprises relatifs au niveau d'activité

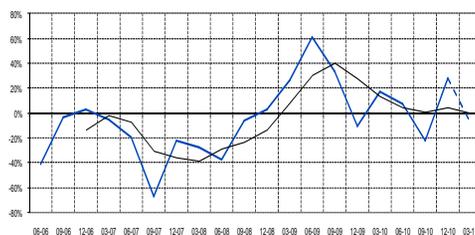
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



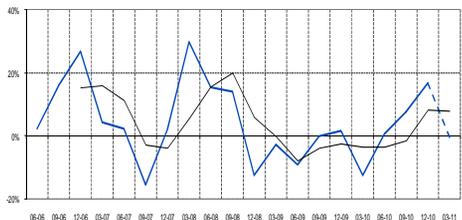
ACTIVITE – BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



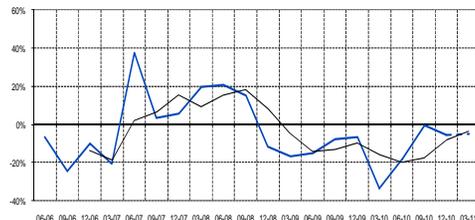
ACTIVITE – INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



ACTIVITE – INDUSTRIE



ACTIVITE – SERVICES



ACTIVITE – COMMERCE



ACTIVITE – TOURISME



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM réalisée auprès de 138 entreprises employant au total 5 339 salariés en moyenne sur les échantillons de l'année 2010. (MM3 : moyenne mobile d'ordre 3)

Tableau 3
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	RESSOURCES		EMPLOIS			
	PIB	Importations (biens et services)	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Exportations (biens et services)
			Ménages	Administrations publiques et ISBLSM ⁽¹⁾		
Niveau annuel en millions d'euros courants						
2009 ^e	3 212	1 553	1 571	1 599	927	1 033
2008 ^e	3 095	1 445	1 548	1 585	917	931
Taux de croissance à prix courant, en %						
2007	5%	15%	6%	13%	7%	7%
2006	8%	40%	4%	8%	28%	65%
2005	8%	20%	9%	4%	7%	38%
2004	4%	-8%	8%	5%	-2%	-24%
2003	2%	-52%	1%	10%	-2%	-69%
2002	10%	34%	8%	7%	-5%	64%
2001	18%	-22%	0%	7%	26%	-23%
2000	-9%	35%	5%	2%	7%	14%
1999	6%	-10%	2%	12%	2%	-8%
1998	9%	3%	6%	5%	4%	6%

e : estimations issues des comptes rapides

(1) ISBLSM : Institut sans but lucratif aux services des ménages

Source : INSEE

Tableau 4
Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée*

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
Niveau annuel en millions d'euros courants								
2007	2 696	111	25	221	63	239	1 100	990
Part dans la valeur ajoutée, en %								
2007	100%	4%	1%	8%	2%	9%	39%	37%
2006	100%	4%	1%	8%	2%	9%	40%	36%
2005	100%	4%	1%	8%	2%	8%	40%	37%
2004	100%	4%	2%	7%	2%	9%	39%	37%
2003	100%	4%	2%	8%	2%	8%	38%	39%
2002	100%	4%	1%	9%	2%	7%	37%	38%
2001	100%	5%	1%	10%	2%	10%	35%	37%
2000	100%	5%	1%	11%	1%	9%	29%	43%
1999	100%	5%	1%	8%	1%	9%	39%	37%
1998	100%	6%	2%	8%	1%	9%	39%	36%
1997	100%	6%	2%	8%	1%	11%	37%	35%
1996	100%	6%	2%	7%	1%	9%	42%	33%
1995	100%	7%	4%	8%	1%	8%	45%	27%

* - Hors BUF - La branche d'unité fictive (BUF) qui est incluse dans le calcul total valeur ajoutée, n'est pas prise en compte dans ce tableau.

Source : INSEE

Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT en %

Années	Hommes	Femmes	Total
2010	17,7	25,0	21,0
2009	17,0	25,9	21,1
2008	16,0	28,8	21,8
2007	17,3	25,9	21,2
2006	22,9	33,2	27,4
2005	21,5	25,7	23,3
2004	21,1	28,0	24,1
2003	18,7	27,1	22,4
2002	18,7	26,8	22,2
Var 10/09	0,6 pt(s)	-1,0 pt(s)	-0,2 pt(s)
Var 10/02	-1,1 pt(s)	-1,9 pt(s)	-1,2 pt(s)

Source : INSEE

La forte baisse du taux de chômage entre 2007 - 2006 est due à une meilleure prise en compte des critères du BIT, amplifiée par la baisse conjoncturelle du taux de chômage.

Tableau 6
Evolution des indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services	Tabac
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 en 1998						
2010	0,4%	2,2%	-1,9%	5,2%	0,2%	0,1%
2009	-0,2%	-2,6%	0,1%	-2,4%	1,3%	-1,7%
2008	3,3%	9,5%	0,2%	-5,5%	3,5%	4,1%
2007	3,0%	2,4%	-0,4%	11,5%	2,6%	38,3%
2006	3,3%	2,4%	-1,4%	-0,3%	6,7%	8,1%
Moyenne annuelle, indice base 100 en 1998						
2010	0,2%	1,2%	-0,9%	4,4%	-0,3%	0,9%
2009	0,6%	2,7%	-0,2%	-14,6%	2,7%	0,5%
2008	3,5%	4,7%	0,5%	9,7%	2,9%	18,3%
2007	3,4%	2,0%	-1,5%	5,2%	5,7%	24,2%
2006	2,1%	0,8%	-0,8%	4,9%	3,9%	3,0%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en point de %						
2010	0,4	0,5	-0,5	0,3	0,1	0,0
2009	-0,2	-0,6	0,0	-0,2	0,6	0,0
2008	3,3	2,0	0,0	-0,4	1,6	0,1
2007	3,0	0,5	-0,1	0,9	1,2	0,5
2006	3,3	0,5	-0,3	0,0	3,0	0,1

Source : INSEE

Tableau 7
Structure des importations par produits

Importations en valeur (millions d'euros)							
	2000	2007	2008	2009	2010	Var 10/09	Part en 2010
Agriculture, sylviculture, pêche	9,0	9,9	10,2	9,6	12,2	26,7%	1,1%
Industries agroalimentaires	117,7	159,0	162,4	146,2	178,7	22,2%	16,5%
Industries des biens de consommation	83,5	112,7	122,3	122,7	138,7	13,0%	12,8%
<i>Textile, habillement, cuir, chaussures</i>	27,3	31,8	30,7	29,1	36,8	26,5%	3,4%
<i>Produits de l'édition et de la communication</i>	7,0	8,0	8,2	9,7	10,5	8,6%	1,0%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	20,5	38,2	42,5	43,9	47,8	8,9%	4,4%
<i>Produits manufacturés divers</i>	28,7	34,8	40,9	40,0	43,6	8,9%	4,0%
Industries des biens d'équipement	232,2	338,2	465,4	358,8	402,0	12,0%	37,2%
<i>Produits électroniques, informatiques et optiques</i>	42,6	55,3	62,7	76,2	110,1	44,5%	10,2%
<i>Machines industrielles, agricoles, divers</i>	56,0	81,0	106,4	99,9	89,7	-10,2%	8,3%
<i>Équipements électriques et ménagers</i>	28,1	42,3	53,1	52,3	59,9	14,5%	5,5%
<i>Matériels de transport</i>	105,6	159,6	243,2	130,3	142,3	9,1%	13,2%
Produits minéraux, produits en caoutchouc et plastique	29,1	41,2	45,6	40,1	45,9	14,6%	4,2%
Produits en bois, papier, ou carton	14,1	21,8	22,9	17,9	21,4	19,5%	2,0%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	29,0	37,3	41,1	47,2	64,3	36,3%	5,9%
Produits métalliques et métallurgiques	35,0	61,4	61,9	58,3	58,9	1,0%	5,4%
Hydrocarbures naturels, autres produits des ind. extractives	0,6	1,0	0,9	1,1	1,1	1,0%	0,1%
Produits pétroliers raffinés	68,6	113,8	122,3	148,1	158,5	7,0%	14,6%
Produits divers	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	23,5%	0,0%
Total	619,0	896,6	1 055,1	950,1	1 081,8	13,9%	100,0%

Source : Douanes - données provisoires

Tableau 8
Structure des exportations par produits

Exportations en valeur (millions d'euros)							
	2000	2007	2008	2009	2010	Var 10/09	Part en 2010
Agriculture, sylviculture, pêche	1,7	0,9	0,8	0,9	0,6	-39,1%	0,4%
Industries agroalimentaires	24,5	16,9	15,9	14,1	14,8	4,7%	9,3%
Industries des biens de consommation	1,8	1,4	1,0	1,4	1,6	10,5%	1,0%
<i>Textile, habillement, cuir, chaussures</i>	0,2	0,2	0,5	0,8	1,1	38,9%	0,7%
<i>Produits de l'édition et de la communication</i>	0,1	0,3	0,0	0,0	0,1	453,9%	0,0%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	-64,5%	0,0%
<i>Produits manufacturés divers</i>	1,5	0,5	0,4	0,6	0,4	-37,1%	0,2%
Industries des biens d'équipement	26,5	42,6	38,7	68,2	88,5	29,8%	55,9%
<i>Produits électroniques, informatiques et optiques</i>	11,8	17,8	7,7	24,6	52,0	111,5%	32,8%
<i>Machines industrielles, agricoles, divers</i>	4,2	1,3	3,3	4,4	4,4	1,1%	2,8%
<i>Équipements électriques et ménagers</i>	1,6	0,6	0,6	1,0	0,8	-16,2%	0,5%
<i>Matériels de transport</i>	8,9	23,0	27,1	38,3	31,3	-18,2%	19,8%
Produits minéraux, produits en caoutchouc et plastique	1,2	0,0	2,3	1,9	1,4	-26,5%	0,9%
Produits en bois, papier, ou carton	2,5	3,0	2,8	2,5	2,6	3,0%	1,6%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	0,4	0,1	1,7	4,0	17,0	328,8%	10,7%
Produits métalliques et métallurgiques (dont or)	64,1	51,1	36,4	26,7	31,3	17,2%	19,8%
Hydrocarbures naturels, autres produits des ind. extractives	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	-87,6%	0,0%
Produits pétroliers raffinés	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	-68,2%	0,0%
Produits divers	0,3	0,7	0,5	0,3	0,6	120,3%	0,4%
Total	123,0	117,1	100,2	120,0	158,3	31,9%	100,0%

Source : Douanes - données provisoires

Tableau 9 Comptes de l'Etat dans la collectivité

Compte de l'Etat dans la collectivité (en millions d'euros)									
Recettes locales				Dépenses locales					
	2007	2008	2009*	Var. 09/08		2007	2008	2009*	Var. 09/08
Budget général					Dépenses de fonctionnement	595,8	654,3	630,3	-3,7%
					<i>dont</i>				
					Dépenses de personnel (y. c. les pensions)	463,1	486,2	500,6	3,0%
Recettes fiscales	110,2	142,4	115,2	-19,1%	<i>dont (répartition par ministère)</i>				
<i>dont</i>					Enseignement	324,5	339,5	356,7	5,0%
Impôts sur le revenu	65,1	85,5	62,5	-26,9%	Intérieur et décentralisation	45,4	49,8	50,9	2,2%
Impôts sur les sociétés	24,0	33,4	28,2	-15,6%	Economie, Finances & Emploi, Budget	32,2	32,5	28,9	-10,9%
Autres impôt d'Etat (mij, frais et accessoires)	9,7	12,3	10,8	-12,2%	Dépenses de fonctionnement direct	78,4	77,5	77,21	-0,3%
					Dépenses sans ordonnancement	54,4	93,7	52,5	-44,0%
Droit d'importation revenant à l'Union Européenne	3,5	3,6	3,5	-1,7%	<i>dont</i>				
					Dégrèvements sur impôts locaux	17,1	14,8	18,23	23,3%
Recettes non fiscales	17,7	16,9	15,9	-6,4%	Primes pour l'emploi	10,1	9,32	-7,9%	
<i>dont</i>					Admission en non valeur	9,8	27,5	7,82	-71,5%
Frais d'assiette et de recouvrement	7,0	7,4	7,8	5,4%	Dépenses d'investissement	53,7	66,4	88,15	32,8%
Autres	2,1	4,0	2,7	-32,7%	<i>dont (répartition par ministère)</i>				
Amendes forfaitaires et condamnations pécuniaires	2,1	2,5	2,6	2,3%	Ecologie	12,9	14,7	53,3	263,1%
					Défense	16,0	17,7	13,99	-20,8%
					Enseignement	15,5	25,0	9,91	-60,3%
					Dépenses d'intervention	145,4	137,9	156,95	13,8%
					<i>dont (répartition par ministère)</i>				
					Outre-mer		36,8	47,36	28,7%
					Intérieur et décentralisation	44,2	29,2	40,87	39,8%
					Enseignement	24,8	24,8	25,57	2,9%
					Comptes spéciaux du Trésor	187,7	188,9	199,85	5,8%
					Fonds structurels européens	30,3	40,0	41,87	4,8%
					<i>dont</i>				
					FEDER	17,9	18,3	27,11	48,5%
					FSE	7,4	11,9	8,25	-30,7%
					FEOGA	4,3	9,7	6,5	-33,1%
Total des recettes	127,9	159,3	131,0	-17,8%	Total des dépenses	982,6	1 047,5	1 075,2	2,6%
Solde des recettes sur les dépenses	-854,7	-888,2	-944,2	6,3%					

Source : Direction Régionale des Finances Publiques

*données provisoires

Tableau 10
Comptes administratifs de la Région

Compte de gestion du conseil régional (en millions d'euros)

	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales*	163,2	197,0	20,7%	100%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	94,9	93,9	-1,0%	47,7%
Recettes fiscales	64,8	60,3	-7,0%	30,6%
Impôts directs	7,9	8,8	10,3%	4,4%
Impôts indirects	56,9	51,5	-9,5%	26,1%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les taxes</i>	27,7	27,6	-0,6%	14,0%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	29,2	23,9	-17,9%	12,2%
Dotations et subventions reçues	9,4	11,5	22,6%	5,9%
Autres	20,6	19,2	-6,8%	9,8%
<u>Recettes d'investissement</u>	68,4	103,1	50,8%	52,3%
Dotations et subventions reçues	15,6	21,5	38,4%	10,9%
Emprunts*	10,0	58,0	480,0%	29,4%
FCTVA	5,0	3,8	-25,2%	1,9%
Autres	37,8	19,8	-47,6%	10,0%
Dépenses réelles totales	117,1	170,2	45,4%	100,0%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	59,5	66,5	11,7%	39,1%
dont frais de personnel	13,7	15,9	16,4%	9,4%
dont intérêts de la dette	3,7	3,6	-1,1%	2,1%
dont subventions contingents et autres	33,0	32,2	-2,2%	18,9%
dont achats et charges externes	9,2	12,5	36,1%	7,3%
<u>Dépenses d'investissement</u>	57,6	103,7	80,1%	60,9%
Subventions versées	26,6	11,6	-56,3%	6,8%
Remboursement de dette (3)	5,9	4,9	-17,0%	2,9%
Dépenses d'équipement brut	21,8	86,2	295,5%	50,6%
Autres	3,3	1,0	-69,0%	0,6%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	35,4	27,4	-22,6%	
Epargne nette (1-2-3)	29,5	22,5	-23,7%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	63%	71%	+ 8 points	

Source : Direction régionale des finances publiques

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Tableau 11 Comptes administratifs du département

Compte de gestion du conseil général (en millions d'euros)

	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales*	287,3	311,1	8,3%	100,0%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	244,9	253,5	3,5%	81,5%
Recettes fiscales	170,7	176,1	3,2%	56,6%
Impôts directs	51,3	55,3	7,8%	17,8%
Impôts indirects	119,4	120,9	1,2%	38,8%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les tabacs, de ports ... *</i>	92,4	93,9	1,5%	30,2%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	27,0	27,0	0,0%	8,7%
Dotations et subventions reçues	48,2	53,5	10,8%	17,2%
Autres	26,0	22,4	-13,8%	7,2%
<u>Recettes d'investissement</u>	42,4	57,6	36,0%	18,5%
Dotations et subventions reçues	7,9	23,1	191,4%	7,4%
Emprunts*	6,4	0,0	-100,0%	0,0%
FCTVA	3,1	8,3	166,0%	2,7%
Autres	24,9	26,2	5,2%	8,4%
Dépenses réelles totales	272,8	278,5	2,1%	100,0%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	218,9	245,2	12,0%	88,0%
dont frais de personnel	69,6	77,8	11,8%	27,9%
dont intérêts de la dette	2,4	1,6	-31,2%	0,6%
dont subventions contingents et autres	124,9	135,6	8,6%	48,7%
dont achats et charges externes	22,1	30,2	36,7%	10,8%
<u>Dépenses d'investissement</u>	53,9	33,3	-38,3%	12,0%
Subventions versées	7,1	3,3	-53,5%	1,2%
Remboursement de dette (3)	10,1	4,1	-59,5%	1,5%
Dépenses d'équipement brut	34,8	25,7	-26,2%	9,2%
Autres	1,8	0,2	-90,2%	0,1%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	26,0	8,3	-68,2%	
Epargne nette (1-2-3)	15,9	4,2	-73,8%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	89%	97%	+ 8 points	

Source : Direction régionale des finances publiques

*Montants calculés hors gestion active de la dette

Tableau 12
Comptes administratifs du secteur communal

Compte de gestion des communes (en millions d'euros)

	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales*	361,1	288,7	-20,0%	100,0%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	247,2	221,5	-10,4%	76,7%
Recettes fiscales	135,1	151,4	12,1%	52,4%
Impôts directs	57,5	56,4	-2,0%	19,5%
Impôts indirects	77,6	95,0	22,5%	32,9%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les tabacs, de ports ... *</i>	15,5	19,3	24,5%	6,7%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	62,1	75,7	22,0%	26,2%
Dotations et subventions reçues	50,2	59,5	18,6%	20,6%
Autres	61,9	10,7	-82,8%	3,7%
<u>Recettes d'investissement</u>	113,9	67,2	-41,0%	23,3%
Dotations et subventions reçues	31,9	28,1	-12,0%	9,7%
Emprunts*	51,2	12,2	-76,1%	4,2%
FCTVA	5,5	8,8	62,1%	3,1%
Autres	25,3	18,0	-28,9%	6,2%
Dépenses réelles totales	352,7	286,9	-18,7%	100,0%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	235,5	234,1	-0,6%	81,6%
dont frais de personnel	125,2	132,1	5,6%	46,1%
dont intérêts de la dette	4,5	6,2	38,6%	2,2%
dont subventions contingents et autres	51,9	47,5	-8,5%	16,6%
dont achats et charges externes	54,0	48,2	-10,6%	16,8%
<u>Dépenses d'investissement</u>	117,2	52,8	-55,0%	18,4%
Remboursement de dette (3)	8,5	9,2	8,8%	3,2%
Dépenses d'équipement brut	64,5	41,1	-36,3%	14,3%
Autres	44,2	2,5	-94,4%	0,9%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	11,7	-12,5	-207,4%	
Epargne nette (1-2-3)	3,2	-21,8	-779,6%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	95%	106%	+ 11 points	

Source : Direction régionale des finances publiques

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Compte de gestion des collectivités de communes (en millions d'euros)

	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales*	25,0	27,0	8,2%	100,0%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	16,3	18,5	13,4%	68,5%
Recettes fiscales	4,7	12,8	174,9%	47,5%
Impôts directs	4,7	12,8	174,9%	47,5%
Impôts indirects	nd	nd	nd	nd
Dotations et subventions reçues	3,3	4,4	32,0%	16,1%
Autres	8,4	1,3	-84,1%	4,9%
<u>Recettes d'investissement</u>	8,6	8,5	-1,6%	31,5%
Dotations et subventions reçues	3,0	4,3	45,2%	16,0%
Emprunts*	4,0	1,0	-75,3%	3,7%
FCTVA	0,8	1,0	26,7%	3,6%
Autres	0,9	2,1	128,5%	7,6%
Dépenses réelles totales	22,8	24,0	5,2%	100,0%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	12,3	16,9	37,1%	70,6%
dont frais de personnel	2,3	2,9	24,5%	12,0%
dont intérêts de la dette	0,3	0,3	-20,2%	1,0%
dont subventions contingents et autres	1,0	1,3	34,1%	5,5%
dont achats et charges externes	8,7	12,5	42,9%	52,0%
<u>Dépenses d'investissement</u>	10,5	7,1	-32,5%	29,4%
Remboursement de dette (3)	0,6	2,4	281,7%	10,0%
Dépenses d'équipement brut	9,7	4,3	-56,0%	17,7%
Autres	0,2	0,4	154,0%	1,7%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	4,0	1,6	-60,5%	
Epargne nette (1-2-3)	3,3	-0,8	-124,6%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	76%	92%	+ 16 points	

Source : Direction régionale des finances publiques

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : La liste des établissements de crédit implantés localement (ECIL)

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Nombre d'agences	Effectifs
LES BANQUES AFB						
BNP Paribas - Guyane	5,6 M€	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	Groupe BNP Paribas	3	86
Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,1 M€	19, Boulevard des Italiens 75002 Paris	8, place des Palmistes 97300 Cayenne	Groupe Crédit Agricole	3	50
Banque des Antilles françaises (BDAF)	83,7 M€	Parc d'activité de la Jaille Bât 5 et 6 97122 Baie-Mahaut	39, rue François Arago- BP 912 97341 Cayenne cedex	Financière OCEOR (groupe BPCE)	3	11
La Banque Postale	2342,4 M€	115 Rue de sèvres 75275 Paris Cedex 6	11, Rue des Lucioles ZI Collyer IV 97399 Cayenne	La poste	23	107
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES						
Bred - Banque Populaire	340,3 M€	18, quai de la Rapée 75012 Paris	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	Groupe banques populaires	5	43
Caisse d'Aide Sociale de l'Education Nationale (CASDEN)	-	77424 Marne la Vallée Cedex 2	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	1
Caisse fédérale du crédit mutuel Antilles Guyane (FCMAG)	2,4 M€	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort de France	93, rue Lalouette 97300 Cayenne	Groupe Crédit Mutuel	2	21
Caisse régionale du crédit agricole mutuel Martinique-Guyane	12,2 M€	Rue Case nègre Place d'Armes 97232 Le Lamentin	Angle avenue Heder et rue Damas BP440 97331 Cayenne	Crédit agricole SA	1	6
LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
Société Financière des Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2 M€	12, Bd du Général de Gaulle 97200 Fort de France	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	3
Crédit Moderne Antilles-Guyane (CMAG)	18,7 M€	Immeuble Sémaphore rue René Rabat ZI de Jarry 97122 Baie Mahaut	Lot Héliconias route de Baduel BP 578 97334 Cayenne Cedex	CETELEM	1	20
BRED Cofilease	12,2 M€	18, quai de la Rapée Paris 12 ^e	700, route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	2
Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI)	7,3 M€	ZI Les Mangles 97232 Le Lamentin	515 ZI Collyer 5 97300 Cayenne	General Electric Capital	1	11
LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES						
OSEO Innovation Financement et Garanties	-	27-31, Avenue du Général Leclerc 94710 Maison- Alfort Cedex	AFD-Lotissement des Héliconias-Rte de Baduel- BP1122 97345 Cayenne Cedex	OSEO	1	1
Agence Française de Développement (AFD)	-	5 rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	AFD-Lotissement des Héliconias- Rte de Baduel-BP1122 97345 Cayenne Cedex	AFD	1	17
Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)	-	56 rue de Lille 75356 Paris 07 SP	12 rue du 14 juillet 97300 Cayenne	CDC	1	2

Tableau 2 : Les actifs financiers

Montants en millions €							
	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	Var. 10/09	Var. 09/08
Sociétés non financières	247,1	256,2	270,5	293,6	320,5	9,2%	8,5%
Dépôts à vue	195,2	198,8	205,5	218,6	235,8	7,9%	6,4%
Placements liquides ou à court terme	42,3	53,1	61,8	69,8	79,3	13,7%	12,9%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	0,5	0,4	0,3	0,5	23,5	n.s.	59,1%
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	41,8	52,7	61,5	69,2	55,8	-19,4%	12,6%
<i>Comptes à terme</i>	23,7	21,7	27,9	26,3	17,6	-33,2%	-5,9%
<i>OPCVM monétaires</i>	14,8	28,3	32,1	41,6	34,2	-17,6%	29,3%
<i>Certificats de dépôt</i>	3,3	2,7	1,4	1,4	4,0	n.s.	0,0%
Epargne à long terme	9,5	4,3	3,3	5,3	5,4	2,8%	62,7%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	9,2	4,0	3,0	3,1	3,5	14,3%	4,4%
Ménages	745,8	775,8	802,0	843,1	913,5	8,4%	5,1%
Dépôts à vue	231,7	242,6	253,4	263,2	310,1	17,8%	3,9%
Placements liquides ou à court terme	266,0	273,4	300,2	291,4	298,7	2,5%	-2,9%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	217,4	231,7	256,0	256,9	265,0	3,1%	0,4%
<i>Livrets ordinaires</i>	67,2	72,0	78,7	81,5	83,3	2,2%	3,5%
<i>Livrets A et bleus</i>	97,3	104,0	117,7	122,2	129,8	6,2%	3,8%
<i>Livrets jeunes</i>	4,2	4,4	4,7	2,7	2,6	-5,0%	-42,9%
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	15,5	15,9	15,9	10,7	9,1	-15,1%	-32,9%
<i>Livrets de développement durable</i>	8,0	10,6	14,0	14,7	15,3	3,7%	4,9%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	25,1	24,7	24,8	25,1	25,0	-0,5%	1,1%
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	48,7	41,7	44,2	34,5	33,7	-2,2%	-22,0%
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	32,2	28,3	31,3	21,2	20,1	-5,2%	-32,3%
<i>Bons de caisse</i>	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-	-
<i>OPCVM monétaires</i>	16,4	13,4	12,9	13,3	13,6	2,5%	3,2%
Epargne à long terme	248,1	259,8	248,3	288,5	304,6	5,6%	16,2%
<i>Plans d'épargne logement</i>	85,8	80,2	78,1	79,5	82,6	3,9%	1,8%
<i>Plans d'épargne populaire</i>	8,1	7,2	6,7	6,1	5,9	-3,6%	-9,4%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	0,7	1,2	1,1	1,0	0,8	-19,1%	-7,7%
<i>Portefeuille-titres</i>	13,0	12,0	11,0	15,4	15,8	2,4%	39,9%
<i>OPCVM non-monétaires</i>	18,8	19,9	17,4	19,1	15,4	-19,1%	9,4%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	121,6	139,2	133,9	167,4	184,2	10,0%	25,0%
Autres agents	94,6	104,0	118,6	123,6	143,0	15,7%	4,3%
Dépôts à vue	74,0	80,0	93,5	100,1	110,5	10,4%	7,0%
Placements liquides ou à court terme	18,6	22,1	23,3	21,8	29,3	34,5%	-6,7%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	5,5	5,4	6,2	9,1	12,1	34,2%	44,9%
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	13,1	16,6	17,1	12,7	17,1	34,7%	-25,6%
<i>dont Comptes créditeurs à terme</i>	6,9	6,8	7,5	6,9	8,3	20,3%	-8,5%
Epargne à long terme	2,0	1,9	1,7	1,8	3,2	81,6%	3,8%
Total actifs financiers	1 087,4	1 136,0	1 191,1	1 260,4	1 377,0	9,3%	5,8%
Dépôts à vue	500,9	521,4	552,4	581,9	656,4	12,8%	5,3%
Placements liquides ou à court terme	327,0	348,6	385,3	382,9	407,3	6,4%	-0,6%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	223,4	237,5	262,6	266,5	300,7	12,8%	1,5%
<i>Placements indexés sur les taux du marché</i>	103,6	111,1	122,8	116,4	106,6	-8,4%	-5,2%
Epargne à long terme	259,6	266,0	253,3	295,5	313,3	6,0%	16,7%

Source : IEDOM

A compter de fin 2006, la collecte des statistiques des contrats d'assurance vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de crédit de la place.

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

Montants en millions €							
	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	Var. 10/09	Var. 09/08
Entreprises	849,3	938,1	1082,9	1124,6	1130,0	0,5%	3,9%
Crédits d'exploitation	83,6	91,7	109,5	88,2	74,3	-15,7%	-19,5%
<i>Créances commerciales</i>	12,6	9,2	12,6	17,2	7,0	-59,4%	36,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	39,1	46,9	52,9	45,2	38,5	-14,8%	-14,5%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	9,3	11,2	10,1	9,1	7,1	-22,1%	-10,0%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	31,9	35,6	43,1	25,1	21,7	-13,7%	-41,8%
<i>Affacturage</i>	0,0	0,0	0,9	0,6	7,1	n.s.	-28,4%
Crédits d'investissement	174,5	268,5	345,6	355,4	352,1	-0,9%	2,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	127,3	202,9	259,3	274,3	282,5	3,0%	5,8%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	20,6	22,5	23,1	21,5	37,8	75,6%	-6,8%
<i>Credit-bail</i>	47,1	65,6	86,3	81,1	69,6	-14,1%	-6,0%
Crédits à l'habitat	563,3	574,1	624,5	677,8	699,2	3,2%	8,5%
Autres crédits	27,9	3,8	3,4	3,2	4,3	35,3%	-6,1%
Ménages	418,1	495,1	558,2	596,7	687,8	15,3%	6,9%
Crédits à la consommation	152,5	169,0	170,8	170,2	169,5	-0,4%	-0,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	141,8	154,2	154,1	150,6	146,6 (1)	-2,6%	-2,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5,2	6,9	7,2	7,8	9,0	15,7%	8,5%
<i>Credit-bail</i>	5,4	7,9	9,5	11,8	13,8	16,4%	25,0%
Crédits à l'habitat	264,9	322,3	384,5	426,0	518,2	21,6%	10,8%
Autres crédits	0,7	3,9	2,9	0,5	0,1	-84,6%	-82,6%
Collectivités locales	272,1	258,0	304,1	361,6	365,9	1,2%	18,9%
Crédits d'exploitation	1,4	0,5	2,5	2,3	0,3	-87,5%	-5,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	1,4	0,5	2,5	1,6	0,1	-95,3%	-36,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,0	0,0	0,0	0,8	0,2	-71,9%	n.s.
Crédits d'investissement	232,5	255,1	300,6	358,5	364,8	1,8%	19,3%
<i>Crédits à l'équipement</i>	232,4	254,7	300,1	358,1	364,6	1,8%	19,3%
<i>Credit-bail</i>	0,1	0,5	0,5	0,4	0,2	-42,7%	-23,7%
Crédits à l'habitat	32,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	6,1	2,3	1,1	0,8	0,8	0,0%	-28,1%
Autres agents et CCB non ventilés	70,5	58,8	36,1	36,2	35,5	-1,9%	0,4%
Total encours sain	1609,8	1750,0	1981,3	2119,2	2219,2	4,7%	7,0%
Créances douteuses brutes	143,1	106,7	103,2	91,5	101,3	10,7%	-11,3%
Provisions	91,9	76,4	64,5	62,6	63,9	2,1%	-3,0%
Créances douteuses nettes	51,2	30,3	38,7	28,9	37,4	29,4%	-25,3%
<i>dont Entreprises</i>	42,1	20,3	20,3	16,0	27,6	72,3%	-21,3%
<i>dont ménages</i>	9,0	9,5	14,9	12,2	9,5	-21,9%	-18,3%
Total encours brut	1752,9	1856,7	2084,5	2210,6	2320,4	5,0%	6,1%
<i>Taux de créances douteuses</i>	8,2%	5,7%	4,9%	4,1%	4,4%	+0,3 pt	-0,8 pt
<i>Taux de provisionnement</i>	64,2%	71,6%	62,5%	68,4%	63,1%	-5,3 pts	+5,9 pts

Source : IEDOM

(1) les données présentées ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie en 2010

Tableau 4 : Les concours accordés par les établissements de crédit implantés localement

Montants en millions €							
	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	Var. 10/09	Var. 09/08
Entreprises	729,8	799,8	903,9	949,2	971,6	2,4%	5,0%
Crédits d'exploitation	74,6	87,2	95,9	74,9	65,1	-13,1%	-21,9%
<i>Créances commerciales</i>	7,0	7,2	8,5	8,6	6,9	-20,5%	1,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	37,1	46,2	49,3	42,3	37,0	-12,5%	-14,3%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	9,2	11,2	10,1	8,9	6,9	-23,2%	-11,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	30,5	33,7	38,1	24,0	21,3	-11,4%	-36,9%
Affacturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Crédits d'investissement	112,2	156,9	200,2	225,9	233,8	3,5%	12,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	93,5	139,6	183,0	207,9	214,6	3,2%	13,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	10,1	11,1	13,2	12,6	25,2	100,2%	-4,2%
<i>Crédit-bail</i>	18,7	17,3	17,2	18,0	19,2	6,6%	5,0%
Crédits à l'habitat	515,1	551,8	604,4	645,2	668,4	3,6%	6,7%
Autres crédits	27,9	3,8	3,4	3,2	4,3	35,3%	-6,1%
Ménages	399,0	478,9	545,1	584,4	675,2	15,5%	7,2%
Crédits à la consommation	152,4	168,9	170,8	168,5	166,9	-0,9%	-1,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	141,8	154,2	154,1	148,9	144,1 (1)	-3,2%	-3,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5,2	6,8	7,2	7,8	9,0	15,7%	8,1%
<i>Crédit-bail</i>	5,4	7,9	9,5	11,8	13,8	16,4%	25,0%
Crédits à l'habitat	245,8	306,0	371,5	415,4	508,2	22,3%	11,8%
Autres crédits	0,7	3,9	2,9	0,5	0,1	-84,6%	-82,6%
Collectivités locales	138,6	133,6	172,2	231,1	236,9	2,5%	34,3%
Crédits d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,8	0,2	-71,9%	n.s.
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,0	0,0	0,0	0,8	0,2	-71,9%	n.s.
Crédits d'investissement	100,5	131,2	171,1	229,6	235,9	2,7%	34,2%
<i>Crédits à l'équipement</i>	100,5	131,2	171,1	229,6	235,9	2,8%	34,2%
<i>Crédit-bail</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Crédits à l'habitat	32,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	6,1	2,3	1,1	0,8	0,8	0,0%	-28,1%
Autres agents et CCB non ventilés	25,0	22,5	20,7	17,5	14,7	-15,8%	-15,3%
Total encours sain	1292,5	1434,7	1641,8	1782,2	1898,4	6,5%	8,5%
Créances douteuses brutes	108,3	91,2	86,9	85,7	92,8	8,3%	-1,4%
Provisions	91,9	76,4	64,5	62,5	63,7	2,0%	-3,1%
Créances douteuses nettes	16,4	14,8	22,4	23,2	29,1	25,3%	3,4%
<i>dont Entreprises</i>	11,1	8,7	10,2	12,5	21,0	67,7%	22,5%
<i>dont ménages</i>	5,2	6,2	12,1	10,6	7,9	-25,1%	-12,3%
Total encours brut	1400,7	1525,9	1728,7	1867,9	1991,2	6,6%	8,0%
<i>Taux de créances douteuses</i>	7,8%	6,0%	5,0%	4,6%	4,7%	+0,1 pt	-0,3 pt
<i>Taux de provisionnement</i>	84,9%	83,8%	74,2%	72,9%	68,7%	-4,2 pts	-1,3 pt

Source : IEDOM

(1) les données présentées ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie en 2010

Tableau 5 : Le bilan agrégé de l'échantillon de trois banques locales

(en millions d'€)	31-12-2008	31-12-2009	31-12-2010	Var. 10/09
ACTIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	196,9	207,6	243,7	17,4%
Opérations avec la clientèle	363,1	372,0	385,4	3,6%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	42,1	47,9	52,3	9,2%
<i>dont crédits à l'équipement</i>	68,2	72,9	63,6	-12,8%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	204,3	218,4	231,7	6,1%
Opérations sur titres	1,1	1,1	1,1	-
Opérations diverses	72,3	58,5	45,4	-22,3%
Valeurs immobilisées	7,9	7,8	7,8	-0,2%
Total ACTIF	641,2	647,0	683,4	5,6%
PASSIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	121,5	121,7	127,5	4,8%
Opérations avec la clientèle	470,3	478,4	505,6	5,7%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	302,2	317,6	350,2	10,3%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	116,5	119,3	119,5	0,2%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	48,6	39,3	33,5	-14,7%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	-
Opérations diverses	22,7	18,0	16,8	-6,9%
Capitaux propres, provisions et assimilés	26,7	29,0	33,4	15,4%
<i>dont capital</i>	8,7	10,7	11,7	8,7%
Total PASSIF	641,2	647,0	683,4	5,6%
SOLDES (Passif - Actif)				
Opérations avec la clientèle	107,2	106,3	120,3	13,1%
Opérations sur titres	-1,1	-1,1	-1,1	-
Opérations diverses	-49,6	-40,5	-28,6	-29,2%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	18,8	21,2	25,6	21,2%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	75,4	85,9	116,2	35,2%

Source : IEDOM (échantillon de trois banques locales représentant 47,3% des encours de crédits et 45,5% des encours de dépôts détenus par les banques généralistes (banques AFB et mutualistes) au 31 décembre 2010.

Tableau 6 : Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de trois banques locales

(en millions d'€)	2008	2009	2010	Var. 10/09
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	2,0	1,2	1,3	8,0%
(+) Opérations avec la clientèle	21,7	24,1	24,5	1,8%
<i>dont Opérations de crédit ball et assimilé</i>	-	-	-	-
(+) Opérations sur titres	0,1	0,2	0,0	n.s.
(+) Opérations de financement à long terme	0,1	0,0	0,0	n.s.
(+) Opérations de change	0,3	0,2	-0,1	n.s.
(+) Opérations de hors-bilan	0,5	0,3	0,3	10,8%
(+) Opérations de services financiers	3,4	3,6	3,7	2,9%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	-0,3	-0,3	-0,4	2,9%
(+) Produits accessoires et divers nets	0,1	0,5	0,7	33,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	-	-	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-	-	-	-
(=) Produit net bancaire	28,1	29,7	30,0	1,0%
(-) Frais généraux	18,7	19,7	19,5	-1,2%
<i>dont frais de personnel</i>	9,8	10,5	10,1	-3,9%
<i>dont services extérieurs</i>	8,4	8,6	8,9	3,0%
(-) Dotations aux amortissements	1,0	1,0	0,9	-7,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	-	-	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	-	-	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	-	-	-	-
(+) Charges refacturées	-	-	-	-
(=) Résultat brut d'exploitation	8,4	9,0	9,6	6,7%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-11,9	-3,1	-0,1	-95,2%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-	-	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,5	-0,8	0,8	-197,8%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	12,5	5,1	-0,7	-113,4%
(+) Intérêts sur créances douteuses	0,3	0,3	0,2	-33,4%
(=) Résultat d'exploitation	8,7	8,1	9,8	20,9%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0	0,0	n.s.
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	-	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,0	-	-	-
(=) Résultat courant avant impôt	8,7	8,1	9,8	20,9%
(+) Produit net exceptionnel	0,0	0,0	0,0	n.s.
(-) Dotations nettes au FRBG	0,5	0,6	0,8	29,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-	-	0,0	n.s.
(-) Impôt sur les bénéfices	2,7	2,2	2,6	16,8%
(=) Résultat net	5,5	5,2	6,4	22,8%

Source : IEDOM (échantillon de trois banques locales représentant 47,3 % des encours de crédits et 45,5 % des encours de dépôts détenus par les banques généralistes (banques AFB et mutualistes) au 31 décembre 2010).

Annexe 3 : Chronologie des principaux évènements de l'année 2010

Janvier

- **Collectivités.** Les électeurs guyanais acceptent, à 57,5 % (abstention à 72 %), le passage à une collectivité unique, régie par l'article 73 de la Constitution.
- **Suriname.** L'AFD accorde un prêt de 15 M€ au Ministère de la Santé du Suriname pour la construction et la réhabilitation de centres hospitaliers et de centres de santé.

Février

- **Economie.** Visite du Président de la République, Nicolas Sarkozy. Ce dernier aborde différentes problématiques sociales (éducation, logement) et évoque l'avenir institutionnel et économique de la Guyane, en affirmant son souhait de faire de la Guyane un pôle d'attractivité régional (adoption du schéma minier, ouverture du pont de l'Oyapock ; projet « Guyane, base avancée » qui a pour objectif de faire de la Guyane la base d'entraînement des équipes françaises pour le Mondial 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil).
- **Finances publiques.** Publication d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui fait le point sur la situation financière délicate de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Cette dernière est en situation de surendettement depuis maintenant 10 ans. Dans une étude parallèle, l'AFD précise également que la commune doit faire face à un déficit de fonctionnement structurel de plus de 3 M€.
- **Transports.** Arrêt de la liaison aérienne Cayenne-Paramaribo, qui était assurée par une compagnie surinamienne, en raison de la faible fréquentation.

Mars

- **Politique.** Victoire de la liste « Guyane 73 » conduite par Rodolphe Alexandre aux élections régionales. Cette liste obtient 56,1 % des suffrages lors du second tour, face à la liste « 2 ans un marathon pour bâtir », emmenée par Christiane Taubira. Rodolphe Alexandre est élu Président de Région.
- **Finances publiques.** Signature de protocoles d'accompagnement entre l'Etat et les communes d'Iracoubo, Papaïchton et Awala-Yalimapo, dans le cadre de la restructuration financière des collectivités du département. Les communes s'engagent à stabiliser leurs dépenses de fonctionnement et à améliorer le recensement des foyers fiscaux. En complément, l'AFD a signé des conventions de prêt avec ces trois communes, afin de leur permettre de régler leurs impayés et reconstituer leur fonds de roulement.
- **Infrastructures.** Réouverture du pont du Larivot, sur la rivière Cayenne, après 110 jours de fermeture pour travaux, et le déblocage de 18 M€ (pour les travaux de réfection du pont et des voies de contournement). Le Préfet de Guyane annonce le lancement des études relatives à la construction d'un nouveau pont sur la rivière de Cayenne. Ouverture de la route du fleuve entre Saint-Laurent-du-Maroni et Apatou.
- **Grande distribution.** Début des travaux de terrassement du futur centre commercial de la zone Terca à Matoury, qui accueillera l'enseigne Carrefour. L'ouverture devrait intervenir courant 2011.

Avril

- **Logement social.** Signature d'une convention de partage du patrimoine de la SA HLM, cinq mois après sa liquidation, entre les trois bailleurs sociaux présents en Guyane, la SIMKO, la SIGUY et la SEMSAMAR.
- **Environnement.** Condamnation de la France à des amendes de 67 M€ par la Cour Européenne, en raison de sa mauvaise gestion des déchets en Corse, en Guadeloupe et en Guyane. Des travaux sont engagés sur plusieurs sites de Guyane pour réhabiliter, ou construire de nouvelles décharges aux normes européennes.

- **Spatial.** Mise en place d'un audit qualité au sein d'Arianespace afin de déterminer les causes des difficultés techniques qui ont entraîné trois reports de lancement d'Ariane 5 depuis le début de l'année 2010.
- **Secteur minier.** Ouverture pour deux mois de la consultation publique sur le Schéma Départemental d'Orientation Minière.

Mai

- **Transports.** Reprise pour quelques semaines de la liaison aérienne Cayenne-Paramaribo par une compagnie aérienne surinamienne, avant une nouvelle fermeture en raison d'un accident aérien ayant affecté la compagnie.
Premier vol sur la liaison aérienne Cayenne-Grand Santi via Saint-Laurent-du-Maroni, par la compagnie Air Guyane. Au nom de la continuité territoriale, les tarifs sont subventionnés à 50 % par l'Etat et la Région.
- **Spatial.** 1^{er} lancement d'Ariane 5 en 2010 et mise en orbite de deux satellites, Astra-3B (satellite de télécommunications européen) et Comsat Bw-2 (satellite allemand de communications militaire).
- **Suriname.** Victoire de la coalition menée par Desi Bouterse aux élections générales. Elle obtient 24 sièges sur 51 à l'Assemblée Nationale surinamienne.

Juin

- **Emploi.** Visite du Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Laurent Wauquiez, qui inaugure notamment la nouvelle agence Pôle Emploi de la zone Collery à Cayenne.
- **Spatial.** 2^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites, Arabsat-5A (satellite de télécommunications panarabe), et COMS (satellite multi-missions coréen).
- **Commerce.** Création du Comité Régional à l'exportation et à la coopération, composé des services de l'Etat, des collectivités locales, de l'AFD et des chambres consulaires. L'objectif est de soutenir la production et l'exportation des productions domestiques vers les pays limitrophes.

Juillet

- **Logement.** Visite du Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, Benoist Apparu, dans les communes de l'île de Cayenne et à Grand Santi. Il réaffirme l'objectif de construction de 3 000 logements sociaux par an.
- **Carburants.** Augmentation de 9 centimes du prix administré de l'essence (soit 1,42 €/l) et de 11 centimes du prix du gazole (soit 1,22 €/l), après 9 mois de stabilité.
- **Prix.** Publication par l'INSEE d'une étude comparative entre les prix ultramarins et métropolitains. L'écart entre les prix en Guyane et en métropole, si l'on prend pour référence un panier de consommation métropolitain, s'élève à 19,6 %, soit l'écart le plus élevé des DOM.
- **Suriname.** Election à la présidence de l'ancien dictateur Desi Bouterse.

Août

- **Carburants.** Augmentation d'1 centime du prix du gazole (soit 1,23 €/l). Cette deuxième hausse de l'année devait être plus conséquente. Pour en limiter l'ampleur, le Conseil Régional a voté fin juillet une baisse de la taxe spéciale de consommation sur le carburant (de 8 centimes sur l'essence et de 10 centimes sur le gazole).
- **Spatial.** 3^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites de communication, NILESAT 201 (égyptien) et RASCOM-QAF1R (panafricain).
- **Secteur aurifère.** Second refus de la préfecture (après un premier rejet en 2007) d'accorder une autorisation d'ouverture des travaux à la société minière canadienne Iamgold sur le site de Camp Caïman, à Kaw. La préfecture invoque principalement des considérations environnementales pour motiver cette décision.

Septembre

- **Economie.** 6^{ème} Commission Mixte Transfrontalière à Cayenne, au cours de laquelle différentes problématiques liées à la future ouverture du pont sur l'Oyapock sont abordées. Entre autres, un projet d'accord sur le transport routier entre la Guyane et le Brésil est en cours de négociation.
- **Spatial.** Conseil d'Administration d'Arianespace, qui annonce un carnet de commandes record (4,4 Md€, et 32 satellites à lancer).
- **Carburant.** Baisse de 2 centimes du prix administré de l'essence (soit 1,40 €/l) et d'1 centime du prix du gazole (soit 1,22 €/l).

Octobre

- **Orpillage.** Présentation par la Ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, d'un projet de loi autorisant un accord franco-brésilien de lutte contre l'orpillage illégal.
- **Spatial.** 4^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications, W3B (européen) et BSAT-3b (japonais).
- **Brésil.** Victoire de Dilma Rousseff, protégée du Président Ignacio Lula da Silva et candidate du Parti des Travailleurs, à l'élection présidentielle. Election de Camilo Capiberibe au poste de Gouverneur de l'Etat d'Amapa.

Novembre

- **Collectivités.** Le Président de la République rend ses principaux arbitrages quant au futur passage à la collectivité unique. Il souhaite accélérer le processus pour une mise en place entre 2012 et 2014. Une circonscription unique serait composée de plusieurs sections, représentant la diversité territoriale de la Guyane. L'assemblée serait composée de 51 élus, avec une clause d'actualisation de ce chiffre selon les évolutions démographiques.
- **Economie.** Présentation officielle du nouveau Commissaire au développement endogène pour la Guyane, Christian Claudon, par Marie-Luce Penchard.
- **Carburants.** Publication du décret fixant le «système rénové d'administration des prix». Ce dernier prévoit une réévaluation mensuelle des prix devant permettre une plus grande transparence et une meilleure réactivité par rapport au cours international du baril et l'évolution de la parité EURO/USD.
- **Transports.** Réouverture de la liaison aérienne Cayenne-Macapa par la compagnie Air Caraïbes.
- **Télécommunications.** Arrivée de la Télévision Numérique Terrestre en Outre-mer, ce qui permet aux ultramarins d'accéder à l'ensemble des chaînes du groupe France Télévisions comme à leurs chaînes locales.
- **Spatial.** 5^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites de télécommunications, INTELSAT 17 (opérateur international) et HYLAS 1 (européen).
- **Orpillage.** Adoption à l'Assemblée Nationale d'un amendement qui vise à rendre applicable en Guyane une loi sur la traçabilité de l'or (loi qui était auparavant applicable en métropole et dans les DOM, sauf en Guyane).

Décembre

- **Carburants.** Augmentation d'1 centime du prix administré de l'essence (soit 1,41 €/l) et de 2 centimes du prix du gazole (soit 1,24 €/l).
- **Démographie.** Publication des dernières projections de population de l'INSEE à l'horizon 2040. La population guyanaise pourrait alors atteindre 574 000 habitants (hypothèse moyenne).
- **Equipement du territoire.** Visite de Marie-Luce Penchard, qui a notamment signé une convention relative à la construction d'une usine de production d'eau potable à Matiti (commune de Macouria).
- **Agriculture.** Fin des activités du groupe espagnol SOS dans les rizières de Mana.
- **Spatial.** 6^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites de télécommunications, Hispasat 1E (espagnol) et KOREASAT 6 (coréen).

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

Les publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr, onglet « Publications »

Publications périodiques

La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes de l'Institut d'émission (Guyane)

L'énergie en Guyane (novembre 2006)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (mai 2006)

Les Notes expresses (Guyane)

Depuis fin 2010, trois sous-collections ont été créées :

-*Portrait* : documents appelés à servir de référence pendant un laps de temps assez long (au moins un an). On y trouve notamment les Panoramas, les Notes de synthèse annuelle dans une géographie.

-*Eclairage* : ensemble des notes ponctuelles. On y trouve notamment les notes sur des thèmes transversaux, les synthèses des Notes de l'institut, les études sur un thème spécifique.

-*Tendances* : première publication courant 2011 pour la Guyane. Cette collection regroupe des publications conjoncturelles. On y trouve notamment les Premières tendances (premiers résultats de l'enquête trimestrielle), les Tendances conjoncturelles (publication trimestrielle par géographie), le Conjoncture outre-mer (évolution trimestrielle de l'ensemble de l'outremer français).

Collection Portrait

N° 95 L'économie guyanaise en 2010 : une amélioration en fin d'année (2011)

N° 84 Panorama de la Guyane en 2009 (2010)

N° 70 Premier bilan économique de l'année 2009 en Guyane (2010)

N° 55 Synthèse de l'année 2008 en Guyane (2009)

N° 42 La filière rizicole en Guyane (évolutions et perspectives) (2007)

N° 38 Le secteur aurifère en Guyane (2006)

Collection Eclairage

Prochainement le microcrédit en Guyane (2011)

N° 65 Les caractéristiques de l'habitat en Guyane (2010)

N° 51 Le financement bancaire des entreprises en Guyane (2008)

N° 50 La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane : état des lieux et perspectives (2008)

N° 47 Les coopératives agricoles de Guyane (2007)

N° 45 Les transports de marchandises en Guyane (2007)

N° 31 Endettement et surendettement en Guyane (2005)

- N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004 (2005)
- N° 29 Le BTP en Guyane (2005)
- N° 26 Le foncier agricole en Guyane (2005)
- N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane (2005)
- N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises (2004)
- N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane (2004)
- N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane (2004)
- N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane (2003)
- N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane (2003)
- N° 11 La filière rizicole en Guyane (2003)

Etudes CEROM (Guyane)

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des collectivités d'Outre-mer. Il comporte 3 volets :

Les comptes économiques rapides du département (Premiers résultats de l'année N-1)
Les comptes en 2009 : le spatial préserve la croissance (septembre 2010)

Les tableaux de bord trimestriels :
Tableau de bord économique de la Guyane (version française et anglaise, février 2011)

Les études :
Prochainement Guyane-Amapa (2011)
Guyane-Suriname : Une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (décembre 2008)
Guyane : un développement sous contraintes (juin 2008)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Marie BLANCHEREAU

Sandie BOYER

Jean Pierre DERANCOURT

Hervé KAHANE

Cédric MIORIN

Claude VERO

Directeur de la publication : N. DE SEZE
Responsable de la rédaction : J.-P. DERANCOURT
Editeur : IEDOM
Imprimé par PRIM
Achévé d'imprimer en juin 2011 – Dépôt légal : juin 2011
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-47-2

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-47-2

